This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WILLIAM DOWNES.

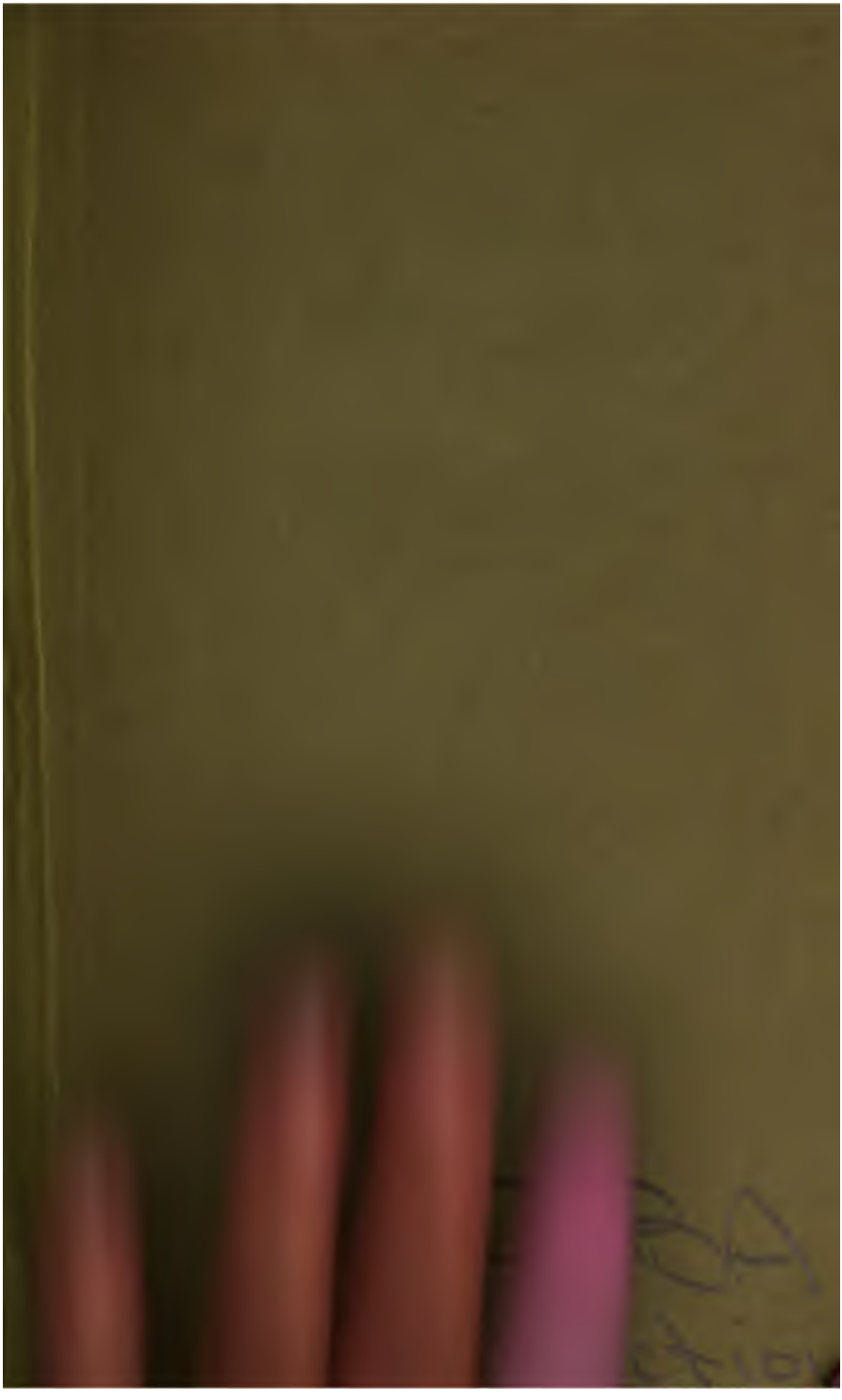

Collection
Universelle

1092 F
DBA

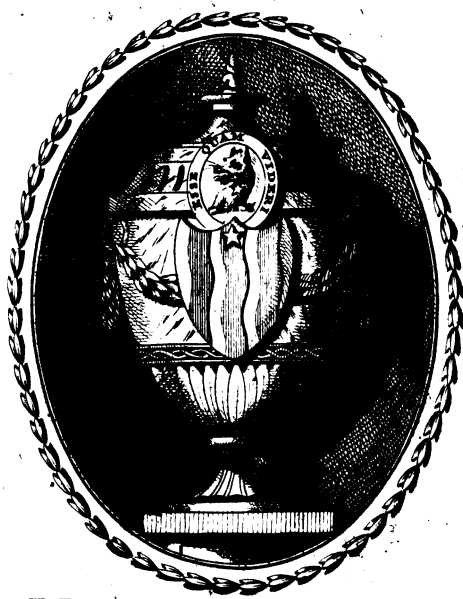

WILLIAM DOWNES.

Collection
Universelle

1092 F
DBA

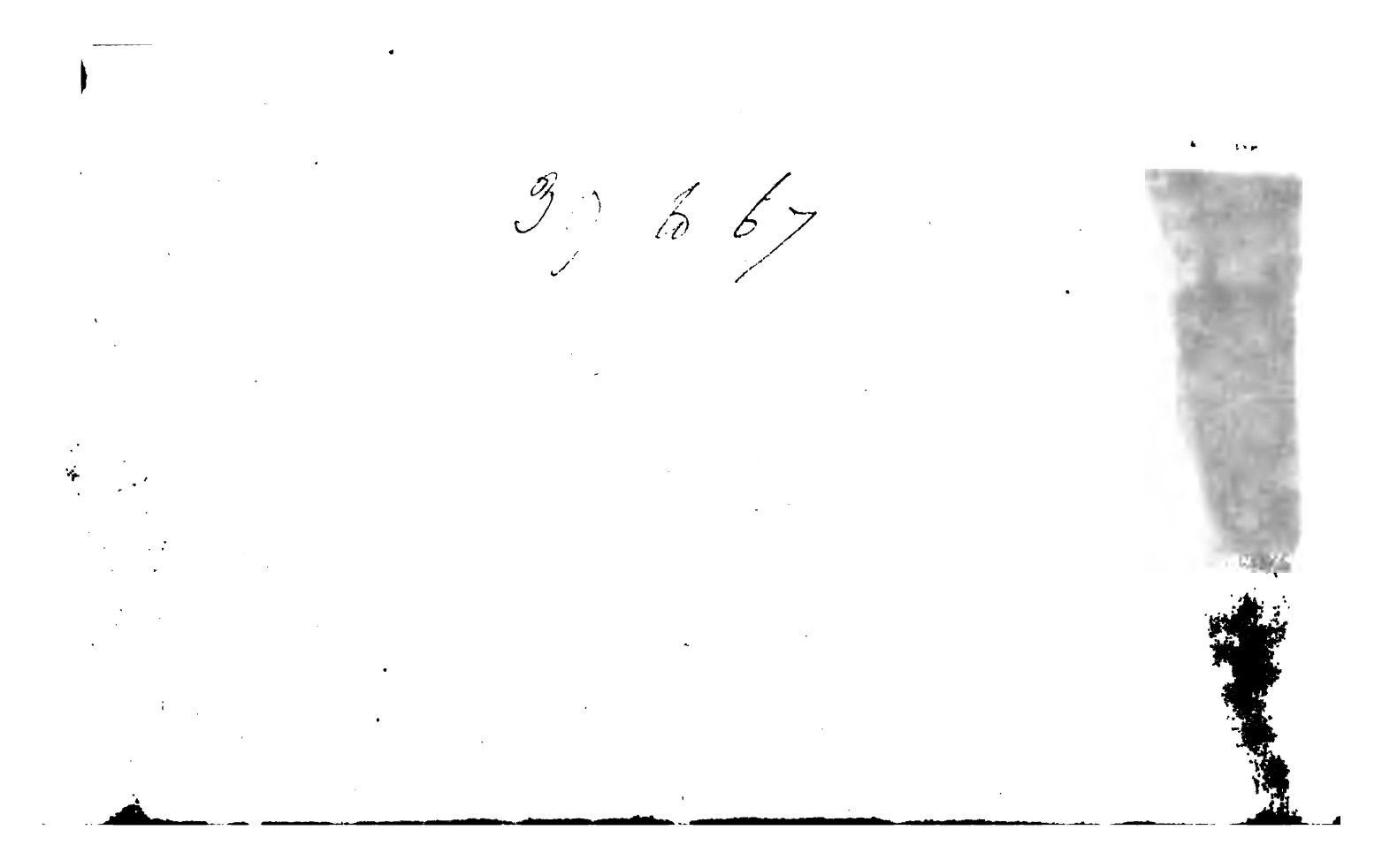

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XXXIX.

CONTENANT la fin des Mémoires de FRANÇOIS DE RABUTIN, *Gentilhomme de la Compagnie du Duc de Nevers, &c. & le commencement de ceux de* BERTRAND DE SALIGNAC, *Seigneur de la Mothe-Fenelon, Chevalier de l'Ordre de S. Michel & du S. Esprit, contenant la rélation du siége de Mets en 1552.*

XVIe SIÈCLE.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXXIX.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.
LIVRE NEUVIÈME.

Des preparatifs pour le renouvellement de a guerre, d'entre le Roy Philippes & le Roy. Des ſieges & priſes de S. Quentin, Han, & le Caſtelet : & de la rencontre & routte des François, advenue le jour S. Laurent : enſemble de pluſieurs choſes depuis advenues & executées, en ce tems, juſques au mois de Janvier en ceſt an 1557.

ESTANT de nouveau la guerre criée & ouverte entre le Roy de France, & le Roy Philippes, en toutes les parties de l'Europe où leur puiſſance s'eſtend, ſur terre & mer, il ne fut pareillement queſtion que de nouveau rechercher & inventer tous moyens pour recouvrer argent, & amaſſer gens de guerre. Et en cela ne faut douter, que tout le peuple en chacun eſtat n'euſt à grandement ſouffrir : car outre les impoſts ordinaires, où le populaire eſt contribuable (a), nouveaux 1557.

(a) Outre les ſubſides ordinaires que payoit le peuple, on eut recours à l'expédient employé les années

1557. ſubjects, taillons, emprunts particuliers furent mis ſus, avec une grande foule & ſurcharge. En quoy furent ſemblablement compris les miniſtres & beneficiers en l'Egliſe, cottiſez par ampliation par decimes à l'équipollent du revenu de leurs dits benefices. La nobleſſe & gendarmerie retournant freſchement de la guerre précédente, qui ſe promettoit avoir quelque peu de repos pour ſe remonter & mettre en equipage, & pour donner quelque ordre à leur meſnage & famille fut derechef rappellée, tant pour comparoir aux Rieresbans, que pour ſe trouver ès compagnies, eſquelles pluſieurs gentilshommes ſont enrollez. Commiſſions furent deſpechez à pluſieurs Capitaines, pour faire nouvelles levées de gens de pied, & pour remplir les vieilles bandes qui eſtoient ès garniſons ſur la frontiere: combien qu'adonc toute la

précédentes; c'eſt-à-dire, à des créations de nouveaux offices, ſoit dans la finance, ſoit dans la magiſtrature. On étendit la juriſdiction des préſidiaux : ceux, qui aiment ces ſortes de détails, les trouveront dans l'Hiſtoire de M. de Thon, Liv. XIX, & dans la continuation de l'Hiſtoire de France par M. l'Abbé Garnier, Tome XXVII de l'édition in-12, p. 272 & ſuiv. Ce dernier Ecrivain y a conſigné des particularités piquantes ſur les débats occaſionnés par ces édits burſaux.

France eſtoit fort deſtituée de la pluſpart des mellieurs & plus expérimentez ſoldats, pour avoir eſté les compagnies d'eſlite envoyées en ce voyage d'Italie ; & le ſurplus avec grand nombre de la noble jeuneſſe l'avoir entrepris, tant pour l'eſpoir d'y voir diverſité de choſes, pour davantage s'exercer au faict des armes : ce qui retourna en après à noſtre grande perte & dommage, comme depuis s'eſt veu. D'eſtrangers le Roy en feit peu venir de par de çà : ſeulement neuf ou dix mille Allemans, & huit cens ou mille Piſtolliers, que le Reingrave retira & amena. Le Roy Philippes au contraire (comme j'ay quelque peu touché cy devant) avoit de longue main mis ordre & pourveu à dreſſer ſes forces autant belles & groſſes, qu'il luy eſtoit requis pour executer haute entrepriſe, & eſprouver ſa premiere fortune, pendant qu'elle luy en preſentoit ample occaſion, & ſcachant bien la diminution de celles du Roy, à cauſe de ce voyage d'Italie : mais ce fut ſi cautement, qu'avec longue difficulté & doute on ne pouvoit eſtre adverty : & moins encore eſtoit ſceu où il ſe vouloit adreſſer, & qu'il oſeroit attenter : d'autant que l'on préſumoit qu'il ſeroit empeſché à répondre de par-delà, où tous les efforts tendoient de toutes parts. Ainſi dès la 1517.

1557. fin du mois de Janvier, ce qui eſtoit reſté de gendarmerie en France, fut mandé (eſtant la plus prompte force que le Roy peult mettre ſoudainement aux champs) & fut départie és endroits du Royaume, où l'on ſentoit eſtre le beſoing, & le long des frontieres, que l'on cognoiſſoit eſtre foibles, meſmement en Champagne, à cauſe que ce ſont les advenues où le plus communement l'ennemy prend ſa deſcente en France : auſſi, pour favoriſer l'œuvre & fortification de la nouvelle ville de Rocroy, que le Roy avoit fait commencer en ce temps, pour ſervir de contrefort & appuy à Mariembourg & à Maubert-Fontaine, & pour de tant plus facilement mener des vivres de l'un à l'autre. Pareillement à toute diligence l'on faiſoit remparer, fortifier & munir, toutes les places de défenſe de ceſte liſiere : meſmement Meſieres, à faire relever la plateforme & le pan de muraille derriere le chaſteau, qui avoit prins coup (a), & qui s'eſtoit avallé, rendant une entrée & ouverture facile, ſi de bonne heure n'y euſt eſté remedié. A quoi M. de Nevers (qui eſt en toute ceſte province Lieutenant general pour le Roy) ſe rendoit tant vigilant & attentif, que ne s'en voulant fier à tout autre,

(a) Qui s'étoit éboulé.

en vouloit eſtre luy meſme l'oculaire exami- 1557.
nateur. Monſieur de Bordillon, Lieutenant auſſi pour le Roy en l'abſence de ce Prince, n'y eſpargnoit rien de ſon accouſtumée ſolicitude, & prudente conduite : de ſorte que depuis s'eſt veu comme l'ennemy ayant cognoiſſance du bon ordre qui y eſtoit, tourna ſon deſſeing ailleurs, où il fut adverti que moins y avoit eſté pourveu.

Tout le Printemps, & la pluſpart de l'Eſté ſe paſſerent, ſans qu'il y euſt gros amas d'armée d'une part n'y d'autre, & ne furent faites que courſes & entrepriſes particulieres les uns ſur les autres : entre leſquelles je n'ay voulu oublier celle que les Gouverneurs des forts de Philippes-ville, & de Charlemont, de Cimetz, & d'Avanes, firent le jour de Paſques flories, quatrieme jour d'Avril, pour venir tailler en pieces les Vaſtadours & manœuvres, qui beſongnoient à Rocroy, cuidans gaigner le viel fort, & ruiner ce qui eſtoit commencé de neuf, eſtans encor le rempart de deux à trois pieds hors de terre. Laquelle fut ſi ſecrette, que ſans que le fils du ſieur Chambry (qui en eſt Gouverneur) en ſceuſt aucunes nouvelles, ſe préſenterent en bien petite troupe aſſez près de ce fort. Pourquoy les ſoldats de la garniſon penſans

1557 que ce fuſſent quelques coureurs ſeulement, ſortirent à l'eſcarmouche, & tant eſpeſſement à la file, que peu en reſta dedans : ſi que la groſſe troupe des ennemis s'appercevant que ce que ce fort pouvoit contenir de ſoldats, eſtoit hors, eſſaya de traverſer, & leur couper le chemin de leur retraite. Ce que toutes fois ne purent ſi toſt faire, qu'eſtant cognue leur délibération, les François y redoublerent tellement leurs forces, que après avoir longuement combattu peſle mêſle, rentrerent & ſe retirerent dedans à la barbe des ennemis, qui par ce moyen n'exécuterent leur entrepriſe, & n'en remporterent que force cannonades & haſquebuſades, & perte de beaucoup des leurs. Vray eſt qu'il y eut quelques pionniers des noſtres tuez & bleſſez, & non en ſi grand nombre qu'ils en eſperoient faire carnage : à cauſe qu'il advint ſi bien, que ce jour-là ils faiſoient leurs monſtres, & eſtoient empeſchez à recevoir argent. Tant y a que ceſte entrepriſe mal exécutée accreut encor la diligence à rendre ceſte ville au pluſtoſt en défenſe : de ſorte que le Prince le plus ſouvent n'en bougeoit, pour par ſa préſence ſoliciter chacun à la beſongne : & quand les affaires l'appelloient ailleurs, il y commettoit perſonnes où il avoit grande fidelité & aſſeu-

rance : meſmement y enyoya le ſieur de Giry, 1557.
Lieutenant de ſa compagnie, qui y fit aſſez long ſéjour, pendant qu'il donnoit ordre aux autres neceſſitez de la frontiere. Et pource que nous ſommes encore ſur ce propos, il m'a ſemblé eſtre bon de faire une breſve deſcription de la ſituation & forme de ceſte nouvelle ville : pour démonſtrer que c'eſt un lieu bien propre pour y baſtir une fortereſſe & place de guerre, autant belle, forte, & convenable, que l'on en pourroit choiſir. En premier lieu, l'aſſiette eſt ſterile à plus de deux lieues au plus près, eſtant tous bois de haultes futayes, mareſcageux, & pleins de mortes : & aux lieux défrichez n'y croiſt que bruyeres, ronces, geneſtes & menus tailliz : à cauſe que le terroir eſt argilleux & morveux ès fondrieres & plaines, comme en l'endroit où elle eſt ſituée, & és autres lieux ſont rochers durs & aſpres, & maigres, où n'y a aucune humidité, & n'y vient que du polliot (a), & de la mouſſe. Ainſi il eſt impoſſible d'y pouvoir camper en gros nombre, pour l'aſſieger plus de vingt-quatre heures au plus, encor en y portant des vivres. Quant à la forme, elle eſt pentagone, & a cinq fronts,

(a) Le *Poliot* appellé par d'autres *Polieul*, en latin *Pulegium*.

1557. couverte & defendue de quatre gros boulevers, garniz de leurs flancs, cazes-mattes, & plates formes, & le vieil fort qui fait le cinquieme, ayant chacun ſon nom particulier, à ſçavoir *le Real*, *le Daulphin*, *Montmorancy pour monſieur le Conneſtable*, *Nevers* & *Bordillon*. Et fault dire, qu'ils ſont ſi grands & ſpacieux, qu'aiſément en chacun l'on pourroit loger au large plus de deux mille ſoldats, & un grand nombre d'artillerie : choſe bien requiſe en lieu de défenſe, pour la commodité que l'on a de ſe ramparer & retrancher, & de n'eſtre preſſé. Au ſurplus, les défenſes y ſont ſi ſeurement couvertes & hors de batterie, qu'il eſt impoſſible de les pouvoir oſter : d'autant que les talons & eſpaules ſont ſi grandes & larges & eſpeſſes, qu'elles couvrent meſmement grande partie des courtines. Et quant au rampart, le gazon & la terre eſt ſi argilleuſe & gluante (comme j'ay dit) qu'à ſi peu d'eau qu'on luy fait boire, elle ſe conroye & endurcit d'elle meſme. Or ceſte ville a eſté trouvée en toutes choſes ſi ſeure & commode à toutes les communes de ceſte frontiere, que dix fois autant de place qu'elle contient, n'euſt peu ſuffire pour diſtribuer à la moitié de ceux qui demandoient lieu & permiſſion d'y baſtir. Encor ceux, à qui a eſté permis, s'y ſont en

si peu de temps accomodez & logez, qu'en 1557.
brief l'on peult eſperer d'y voir l'une des plus belles villes de ceſte contrée : & croy de ma part, que eſtant parachevée ſelon ſon deſſeing & commencement, qu'il n'y aura point de comparaiſon en toute ſorte, de Mariembourg à elle.

Pendant le temps que ces deux Princes preparoient leurs armées, & faiſoient tout devoir de pardeçà de ſe pourvoir de deniers & tout équippage, l'un pour aſſaillir, & l'autre pour ſe défendre, le ſeptieme du mois de Juin, la Royne d'Angleterre, Marie, envoya par un Herault d'armes ſignifier la guerre au Roy, & ſe déclairer ſon ennemie : luy eſtant à Reims avec toute ſa Cour & groſſe aſſemblée de Princes & grands Seigneurs (1). Auquel la Majeſté meſmes (après lui avoir eſté remonſtré par monſieur le Conneſtable de quelle douceur le Roy uſoit envers luy, ayant mérité griefve punition, d'avoir paſſé par ſon Royaume ſans ſauf conduit) fit brefve & prompte reponſe : Que ſi ſans occaſion & cauſe ſa maiſtreſſe luy vouloit eſtre adverſaire & ennemie, s'eſtant tousjours monſtré amy & ſecourant aux Anglois en leurs adverſitez & troubles, Dieu juſte examinateur de toutes choſes, & équitable rétributeur, luy donne-

1555. roit le moyen & pouvoir de ſe défendre d'elle (*qui n'eſtoit qu'une femme*) autant bien & heureuſement, que ſes prédéceſſeurs avoient repoulſé & battu les ſiens, & avec autant d'avantage, qu'il luy feroit la grace d'en avoir ſur elle. Puis le Herault ayant receu un honneſte préſent du Roy, & luy eſtant deſigné certain temps pour ſe retirer, s'en retourna. Il eſt facile à croire, que ce fut à la tres grande importunité & ſolicitation du Roy Philippes, que ceſte déclaration & ouverture de guerre fut faite : d'autant que peu de jours précédemment (& lors encor) l'on avoit ſceu les partialitez & diviſions qui eſtoient en Angleterre, pour la doute que la Nobleſſe, & toutes les communes de ce Royaume avoient, que leur nouveau Roy affoibliſſant & diminuant leurs forces par les guerres, ne s'emparaſt tant plus facilement des fortereſſes, & parvint à la ſuperintendance où il aſpiroit, pour en après les chaſtier aigrement, & les matter & ranger à la ſubjection volontaire (2). Toutefois ils n'ont ſceu ſi conſtamment continuer en ceſte ſage & prudente opinion (comme nation variable) que ſe laiſſans attirer & ſéduire avec vaines promeſſes & ſeductions, ont experimenté l'arrogance & avaricieuſe cupidité des Eſpagnols, & après reſenti non

moindre perte par les François, ainſi que cy- 1557.
après ſera dit. Dés ce temps venoient plus fréquentes nouvelles & advertiſſemens du grand amas que le Roy Philippes dreſſoit, & du grand nombre d'hommes qui s'amaſſoit en tous les endroits de ſes pays : meſmement le bruit couroit par tout, que l'Allemagne ſe remuoit fort, & qu'en diverſes contrées ſe faiſoient diverſes levées de gens de guerre : de cheval & de pied. De noſtre coſté pareillement les compagnies s'aſſembloient peu à peu aux lieux qui leur eſtoient nommez, & la Fanterie ſemblablement eſtoit recueillie & retirée, mais non en ſi grand, ny en tel équipage qu'il s'eſt veu, pour beaucoup de cauſes. Davantage les Allemans, que le Reingrave avec grande difficulté tiroit d'Allemagne, ſe ramaſſoient à la fille, & en petites troupes, en Lorraine, & ſembloit, pour en parler ſans diſſimulation, veu le petit eſtat & aſſemblée que nous faiſions, que nous fuſſions desjà tous aſſeurez de la puiſſance & délibération de noſtre ennemy, & comme s'il ne fuſt queſtion que de ſe garder & défendre : *tant eſt oultrecuidée noſtre nation, & couſtumiere de meſpriſer ſon ennemy :* ce qui luy retourne bien ſouvent à grand'honte & perte irréparable. Peu de jours enſuivans, environ

1557. la my-Juillet, l'on ſceut que le Prince de Piedmont, le Duc d'Aſcot (a), Comtes de Mansfel, d'Aiguemont, de Maigne, de Barlemont, eſtoient à Givetz pour y dreſſer camp : où desjà s'eſtoient jointes quelques compagnies d'Allemans, Namurrois, Liegeois, & Vualons, attendant là de brief le ſurplus du ſecours d'Allemagne, avec les Ducs de Brunſvich & leurs Reitres, comme auſſi la Gendarmerie & Cavallerie de la Franche-Comté, qui devoit venir par le Duché de Luxembourg. Ce qui donne occaſion qu'ils en vouloient, & s'attaqueroient à quelque ville de ce coſté-là, comme à Mariembourg, Meſieres, ou Rocroy : que le rapport de quelques eſpions augmenterent davantage, diſans, que certains regimens de gens de pied, & de Cavalerie, eſtoient paſſez juſques à Nimes, & que là ils charpentoient & baſtiſſoient grande quantité d'eſchelles, & autres engins, pour ſurprendre & emporter d'aſſault une place. Oultreplus, que contremont la riviere de Meuſe montoient des pays bas inumerables quantitez de toutes ſortes de proviſions & munitions de guerre, tant vivres qu'artillerie, pouldres & boulets. Pour toutes

(a) Le Duc d'Arſchot,

(b) De Megue.

leſquelles cauſes l'on tenoit pour certain, que 1557.
ce ſeroit ceſte part (a), où l'ennemy convertiroit ſa furie : & ſurtout l'on craignoit Meſieres, & Rocroy : leſquelles priſes, demeuroit Mariembourg encloſe, & fort difficile à eſtre ſecourue, & par ainſi aiſée à eſtre repriſe & remiſe en ſon premier eſtat. Il ne fault douter, ſi adonc monſieur de Nevers avoit peu de repos en l'eſprit, & moins de ſa perſonne, comme celuy en qui redondoit (b) tout l'honneur & vitupere (c), ſi par mauvais ordre y fuſt advenu quelque danger : de ſorte que ce gentil Prince, vigilant autant qu'il eſt poſſible, & d'un travail incredible, ſans intermiſſion diſcouroit (d) de lieu à autre, recognoiſſoit toutes choſes trois & quatre fois, & en toutes les manieres que l'on pouvoit inventer, mettoit une ſi ſeure police par tout, que ce euſt eſté par un merveilleux déſaſtre, s'il en fuſt mal advenu. Et ſur tout renforça Rocroy de toutes munitions & artillerie, autant qu'il étoit beſoing pour ſouſtenir un long ſiege. Au ſurplus, encore que les rampars & fortifications

(a) Que ce ſeroit dans cette partie.
(b) Réjailliſſoit.
(c) Et blâme.
(d) Alloit.

1557. fuſſent desjà ſi avancés, qu'elles ſe monſtraſſent baſtantes pour attendre, la fouldre de l'artillerie, & que l'on y beſongnaſt en toute aſſiduité : ſi eſt-ce qu'il la rampara encor mieux de vaillans hommes, & qui eſtoient armez d'un ſi grand & aſſeuré courage, qu'encor que la place euſt eſté toute raze, il euſt fallu que les ennemis les euſſent tous taillez en pieces, les uns après les autres, & leur paſſer ſur le ventre, avant les faire démarcher, & ſe rendre honteuſement : ordonnant chef là dedans le ſieur de Fontaines, & la compagnie de Gendarmerie de monſieur de Montpenſier, dont il eſt Lieutenant, & les chevaux legers du Capitaine Gilles de Boviers & unze enſeignes de gens de pied des Capitaines Chambry (Gouverneur) Soleil, le Bois, Ogier, Jaques, le Freſne, la Malaiſe, Pavaillon, Bahu, du ſeigneur de Savigny de Lorraine, & du Capitaine Fontenilles, y eſtant pour Sergent majeur, le Capitaine la Faye. Toutefois le Roy eſtant en meſme doute, que ſi l'ennemy entreprenoit ceſte nouvelle ville, non encor eſprouvée, & où les rampars & fortifications eſtoient encor freſches & non endurcies & ſurannées (meſmement où il y avoit à preſumer qu'il y employeroit *le verd & le ſec*, pour par ce bon

commencement acharner & encourager ſes 1557.
ſoldats à entreprendre davantage) il n'advint qu'en la cuidant ſauver & défendre, non ſeulement on en fiſt perte avec honte, mais auſſi de beaucoup de vaillans hommes, deſquels l'on avoit bien affaire ailleurs : envoya expreſſement un Gentilhomme, nommé *Sainct Heran*, Enſeigne de monſieur le Conneſtable, pour la revoir & viſiter, & pour luy faire rapport de ſa valeur & ſuffiſance. Au rapport duquel (ne ſçay pour quel cauſe) il eſcrit à monſieur de Nevers, qu'il avoit ſceu que ſa ville de Rocroy n'eſtoit ſi avancée & ſeure, que l'on luy avoit fait entendre (comme par un meſcontentement) & pourtant qu'il n'eſtoit point d'advis, qu'attendant les efforts d'un ſi puiſſant ennemy, l'on fiſt perte de beaucoup de bons hommes, & d'autres choſes qui luy ſerviroient bien autre part. A quoy ce Prince (eſtant à Mezieres, comme en lieu qu'il ſentoit le plus foible, & qu'il reparoit en toutes les ſortes qu'il luy eſtoit poſſible) fit reſponſe, *qu'il ſavoit Rocroy, en l'eſtat qu'elle eſtoit, ſi aſſurée & bonne, qu'il avoit délibéré, ſi toſt qu'il ſeroit certain que l'ennemy y tourneroit, de s'y enfermer, pour ſe preſenter le premier à la défendre : le ſuppliant remettre ſur luy toute la crainte qu'il en pou-*

1557. *voit avoir* Et eſt choſe certaine, que ce Prince l'avoit ainſi réſolu de s'enclorre en l'une de ſes places, s'il fuſt advenu qu'à l'improviſte & ſoudainement l'ennemy les euſt aſſiegées : pour par ſa préſenſe accroiſtre aux uns & aux autres le courage & affection de faire comme luy, & l'enſuivre en valeur & hardieſſe : & aux bien aſſeurez, de n'oublier rien de leur devoir & honneur : combien que ce ne ſoit choſe raiſonnable, & qui ne doit eſtre permiſe, que tels & ſi grands Princes, qui importent par leur perte de beaucoup à tout un Royaume, ſoient expoſez à tels dangers, comme en priſes & aſſaults de villes, où adviennent infinis inconveniens, ains doivent eſtre reſervez à plus grand ſecours & beſoing. Toutefois le Roy bien adverti adonc des forces que l'ennemy avoit en campagne, manda à ce Prince ſe retirer en lieu propice pour y aſſembler ſon armée. Et fut le bourg d'Attigny deſigné pour y dreſſer le camp : auquel lieu toutes les compagnies de cheval & de pied furent mandées pour s'y trouver en toute diligence, eſtans desjà nos Reitres & Allemans logez à l'entour. Ainſi ayant laiſſé monſieur de Bordillon dedans Meſieres avec ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, & celle du Comte de Sancerre, & le ſieur de Trouſſebois,

Trouſſebois, qui en eſt Gouverneur, avec ſes deux enſeignes de Fanterie, & quatre autres, ſe retira à Attigny. 1557.

En ces entrefaites, les ennemis s'eſtant de beaucoup renforcez à Givetz, & à Nimes, & ſe voyans en aſſez bon nombre pour exécuter quelque entrepriſe, après avoir donné pluſieurs & diverſes allarmes & algarades à la ville de Mariembourg (de laquelle eſtoit Gouverneur le S^r de Loſſes, brave & vaillant Chevalier) comme par maniere de la vouloir recognoiſtre : en la plupart deſquelles ils acquirent peu de profit, & moins d'honneur, ayant une ſeule compagnie de pied François fait tourner viſage à toute leur avantgarde : ils délibérerent avec ce grand nombre d'eſchelles, & autres artifices, aller ſurprendre Rocroy : en faiſant ſi peu de cas, qu'ils l'eſtimoient emporter en ſix heures : ſuivans ceſte reſolution (comme je préſume) que ſi ceſte délibération ſuccédoit comme ils ſe le promettoient promptement, pouſſer encor plus avant en païs : ſi autrement, que ſans s'eſloigner de leur traicte, ils ſuivroient où ils avoient déſjà prévu leur *Rendez vous*, pour parachever & mettre fin à leur dernier exploit. Donques ayant leur armée prins ceſte route, leurs coureurs ſe préſenterent le vingt-

1557. cinquieme de Juillet, devant ceſte ville de Rocroy, pour attaquer l'eſcarmouche (a), & ſoliciter ceux de dedans à ſortir, cependant que les eſquadrons & leurs groſſes troupes arriveroient, pour en après tout à un coup mettre toutes choſes au dernier poinct. Mais eſtans desjà les noſtres advertis de leur venue, ne leur donnerent la peine de les aller ſemondre de plus près : ains eſtans ſortis ceux qui eſtoient ordonnez pour les ſouſtenir, ſi toſt qu'ils les apperceurent, leur ſonnerent une ſaluë avec telle tempeſte & tintamarre, que les boulets y plouvoient auſſi eſpeſſement que la greſle : & les venoient noz harquebuſiers avec telle aſſeurance choiſir de ſi près, & en butte, que ceux, ſur leſquels ils couchoient, ſe ſentoient pluſtot morts ou bleſſez, qu'ils n'y penſoient : de ſorte qu'il ne leur fut jamais poſſible approcher le rampart de plus de quatre cens pas près : car les groſſes troupes eſtans arrivées, penſans s'approcher pour ſouſtenir & favoriſer l'eſcarmouche, eſtoient tellement preſſées de forces canonnades, & de notre harquebuſerie, qu'à tous coups eſtoient contraintes ſe retirer en ar-

(a) Nous ne comparons point ici le témoignage de M. de Thou avec Rabutin, parcequ'on voit clairement que l'Hiſtorien a copié ces Mémoires.

riere, s'ouvrir & rompre d'elles meſmes : ſur 1557.
quoy noz gens ne failloient promptement à donner la cargue. Ainſi, pour en parler au vray, en bref il y fut faite l'une des plus belles eſcarmouches qui ſe ſoit veuë depuis cent ans ençà, en laquelle firent fort bien leur devoir, & donnerent grand' preuve de leur valeur & hardieſſe, les Capitaines Bois, Ogier, & Jaques, avec leurs ſoldats braves & vaillans : auſſi feit le Capitaine Gilles de Bouviers. Enfin les ennemis ſe retirerent avec leur courte honte, ayans ſeulement veu de loing Rocroy, encor à leur grand intereſt, & perte de beaucoup de vaillans hommes des leurs : entre autres d'un fort brave Capitaine Eſpagnol (comme l'on dit) délaiſſans pour trophées & marques de leur venue, forces charongnes & corps morts. Et en ceſte façon allerent camper au gué de Houſſu, & de là ſe retirerent, & retournerent camper en la vallée d'entre Nimes, & un lieu appellé Haulte-roche : auquel lieu (ſelon l'advertiſſement qu'en donna monſieur de Bordillon à monſieur de Nevers) les Capitaines ſaincte Marie, & la Lane, les allerent recognoiſtre, & l'aſſiette de leur camp, d'où ils ramenerent quelques chevaux d'artillerie & priſonniers, qui aſſeuroient eux n'avoir encor d'artillerie

1557. que quinze ou ſeize pieces, la pluſpart canons, mais qu'il en arrivoit de jour à autre de Malines : & ne pouvoient eſtre adonc, que de quarante à cinquante enſeignes de gens de pied, que toute leur Cavallerie n'étoit encor aſſemblée. Ils diſoient auſſi, que l'on ne parloit point en leur camp d'aſſieger Mariembourg : bien qu'on tenoit certain, qu'eſtans leurs forces aſſemblées ils s'adreſſeroient à Rocroy, ce que toutefois ils ne firent : ains au partir de là, quittans du tout ceſte frontiere pour le peu d'avantage qu'ils s'y voyoient avoir, tournerent leur chemin devers la Picardie, prenans leur adreſſe devers Cinez, où ils ne firent ſéjour, tenans le chemin de Glaion, & Trelon, & de là à Monterel-aux-Dames, paſſans près de la Capelle, & à Vetvins, qu'ils ſaccagerent & bruſlerent : & de là tirerent à Guiſe, où ils camperent, monſtrans grandes apparences de le vouloir aſſieger. Or en ce lieu ſe rendit toute leur armée complette, eſtimée de trente cinq à quarante mille hommes de pied, de douze à quinze mille chevaux, tant de leur Gendarmerie que de Reitres & piſſolliers, qui eſtoit toute leur plus grande force : & n'attendoient plus que huict ou dix mille Anglois, qui deſcendoient à Calais & au

Comté d'Oye, & qui les devoient venir 1557.
trouver à Saint-Quentin, comme depuis s'eſt veu. Quant à noſtre petite armée aſſemblée à Attigny (comme j'ay dit) montant de gens de pied au nombre de dix-huict mille hommes, Allemans & François, & de cinq à ſix mille chevaux de Gendarmerie, Cavallerie, & Reitres : ſi toſt que l'on ſceut les ennemis marcher en campagne, auſſi fit elle, les coſtoyans tousjonrs de quatre à cinq lieues près, ſuivant le païs de Thiraſſe : & fut adviſé de l'aller fermer & parquer à Pierrepont : lieu fort commode pour couvrir toute ceſte frontiere, & pour y departir le ſecours avec ſeureté & avantage pour nous : eu eſgard principalement à l'opinion qu'ils donnoient, de vouloir aſſieger Guiſe, place fort douteuſe, & non encore rendue en ſa parfaite force : dedans laquelle eſtoit pour l'heure chef & Lieutenant de Roi le ſeigneur de Vaſſé, Chevalier de l'ordre, & Capitaine de cinquante hommes d'armes. Eſtant monſieur de Nevers, le Prince de Condé, le Reingrave, le Baron de Curton, & le ſieur de la Roche du Maine, avec noſtre armée, près Noſtre-Dame de Lieſſe, & d'une belle maiſon appellée Marchetz (3), qui fut au ſieur de Longueval, monſieur le Conneſtable, meſſieurs l'Admira

1557. & Mareſchal de St. André, qui eſtoient lors près de la perſonne du Roy, manderent à ce Prince, qu'ils ſe trouveroient à Pierrepont, où l'armée alloit au partir de là, qui eſtoit le xxviij de Juillet, & que là ils adviſeroient enſemble à ce qui eſtoit à faire pour remedier aux ſurpriſes de l'ennemy, que l'on cognoiſſoit adonc très fort, & que l'on prevoyoit ne ſe departir, ayant employé ſi grands fraiz à recueillir ſi gros nombre d'hommes de diverſes contrées, ſans exploiter quelque œuvre premedité & projetté d'aſſeurance. Toutefois il s'eſt dit, que quelques-uns eſtoient encor ſi opiniaſtres, qu'il ne pouvoit tomber en leur entendement, que l'ennemy oſaſt entreprendre davantage que ce qu'il avoit fait: s'arreſtans à ce, que n'ayant peu aſſembler ſon armée ſi toſt qu'il avoit projetté, pour la diſtance des lieux & autres incommoditez, l'occaſion luy ſeroit eſchappée de plus attenter choſe de grand effect: meſmement qu'il eſtoit rebouté de la frontiere de Champagne, où l'on eſtimoit eſtre ſon principal but: adjouſtans à cela, que nous eſtions desjà trop avant la ſaiſon, pourtant que tous les ſemblans & mines qu'ils faiſoient, n'eſtoient que pour prendre une honneſte retraite. Mais autres, qui voyoient plus cler, & de plus loing,

ſelon (peult-eſtre) ou que leur bon eſprit, 1557.
ou que leur expérience les advertiſſoit, pré-
ſuppoſoient tout le contraire : aſſeurans fer-
mement que l'ennemy avoit un complot tout
arreſté, & un Rendez vous, aſſeuré & pre-
veu, où il devoit tourner & employer toutes
ſes forces, comme à choſe qu'il tenoit desjà
à demy conquiſe pour luy, bien adverti du
default qui y pouvoit eſtre. Meſmement mon-
ſieur l'Admiral advertit M. le Conneſtable,
que par les advis qu'il avoit eu des ſieurs de
Senarpont & Villebon, les ennemis menaſ-
ſoient & devoient tourner leurs efforts en
Picardie, qui eſtoit adonc fort mal pourvue :
& ce qui en donnoit la plus grande appa-
rence, eſtoit, que les bandes Eſpagnolles,
qui eſtoient dedans le nouveau Hedin, n'eſ-
toient pas deſlogées, qui eſtoient les plus
vieilles & meilleures bandes qu'ils euſſent,
& ſur leſquelles ils faiſoient plus de fonde-
ment. Or cependant que l'on eſtoit ſur ces
diſputes & difficultez (eſtant noſtre armée à
Pierrepont) le Prince de Piedmont, qui
avoit campé deux ou trois jours devant Guiſe,
tenant bonne mine, & demonſtrant tous ſignes
de s'y vouloir arreſter, ſans autre plus grand
bruit envoya la plupart de ſa cavalerie legere
enclorre la Ville de St. Quentin : & de meſme

1557. ſuite (a), faiſant en extrême diligence marcher toute ſon armée, ſe trouva campé à l'entour, avant qu'on l'euſt cuidé à moitié chemin : mais ſi mal à poinct pour ceſte pauvre ville, qu'adonc n'y avoit dedans que le Sieur de Teligny, Lieutenant de la compagnie de Monſieur le Dauphin, de cent hommes d'armes, & quelques gentils-hommes de ladite compagnie qui eſtoient là en garniſon. Auſſi y eſtoit le Capitaine Brueil de Bretagne, qui en eſtoit Gouverneur : & au ſurplus ſi mal pourvue de gens de guerre, qu'il n'y avoit ordre de recevoir toute ceſte groſſe armée, & moins encore d'y reſiſter. Toutefois leſdits Sieurs de Teligny & le Brueil, & generalement tous ceux qui eſtoient là dedans, feirent tout devoir de mettre ſur un premier appareil pour ſouſtenir la premiere poincte, attendant le ſecours qui leur ſeroit envoyé. Ces nouvelles eſtans apportées à Monſieur le Conneſtable, remplirent tout le camp de grande doute, & crainte de ſurpriſe de ceſte ville par defant d'hommes (b),

(a) Goſſelini dans ſa vie de Ferdinand de Gonzague lui attribue le projet du ſiége de S. Quentin dont tous les Hiſtoriens font honneur au Duc de Savoye.

(b) Les remarques de Rabutin ſur les cauſes qui avoient contribué à laiſſer S. Quentin dans ce mauvais

redondant & retournant en partie la faute 1557.
ſur ceux de la ville (comme le bruit eſtoit) que ne vouloient ſouffrir aucunes garniſons. Et auſſi toſt s'éleva un grand murmure des cauſes, pour leſquelles on en pouvoit mal juger, & d'où & par qui elles provenoient: *ainſi que l'on voit communément infinité d'opinions eſtre forgées & controuvées en une incertaine & tumultuaire commune.* Enfin Monſieur l'Admiral, à qui le cas touchoit, ſe délibéra mettre au dernier hazard de la ſecourir. Et pource que du faict de ce ſiege toutes les opinions ſont trouvées differentes & contraires & que de moy ſeul n'en pouvois ſçavoir le plus certain, il m'a ſemblé le plus ſeur ſuivre un diſcours, que ledit Seigneur Admiral (l'un des premiers de ce (4) Royaume) qui eſtoit chef là dedans, en a eſcrit luy meſme: lequel ſelon le plus commun jugement ne vouldroit pour choſe de ce monde contrevenir à la verité.

Iceluy Seigneur Admiral doncques partit de Pierrepont le ij jour d'Aouſt, après avoir de rechef communiqué à M. le Conneſtable de tout ce qui appartenoit pour le remede de

état de défenſe ont été négligées par nos Hiſtoriens & même par M. de Thou Liv. XIX.

(a) Comme Gouverneur de Picardie.

1557. ceſte néceſſité : qui luy diſt pour la derniere fois, qu'il ſe haſtaſt de s'aller mettre dans Sainct Quentin : & à l'heure meſme partit avec ſa compagnie & celles des ſieurs Comte d'Arran, de Jarnac, & de la Faiette, & les bandes de chevaux legers des Capitaines Miraumont & Tenelles, Françoiſes, & celle d'Achiſſon Eſcoſſoiſe : ainſi y arriva, où il entra avecques luy des quatre parts de la Gendarmerie, les trois pour le plus : les autres, ou pour s'eſtre perdu par les chemins à une allarme qu'ils avoient eue, où par faute de bonne volonté n'y entrerent point. Quant aux chevaux légers François & Ecoſſois, qui eſtoient partis avec luy de Pierrepont, il n'y en avoit un ſeul arrivé, quand il partit de Ham, comme il l'avoit ordonné : auſſi n'entrerent-ils point dans Sainct Quentin : des deux compagnies de gens de pied, qui partirent de Ham, ſelon qu'il l'avoit enchargé, il en entra ceſte meſme nuict environ ſix vingt, conduits par le Lieutenant du Capitaine Rambouillet ; s'eſtant la meſme nuict eſgaré le Capitaine St. André avec autant d'autres, lequel toutefois y entra le jour enſuivant, environ quatre heures après midy. Tant y a que pour le plus deſdites deux compagnies, y en entra deux cent cinquante hommes.

Je diray maintenant quelque choſe du de- 1557.
hors, de la ſolicitude de M. le Conneſtable à y faire entrer ſecours, meſmement de gens de pied, la jugeant aſſez ſuffiſamment garnie de cavallerie. Doncques eſt il à ſçavoir, qu'eſtant noſtre armée arrivée à la Fere, l'on avoit fait partir M. le Mareſchal de S. André, avec trois ou quatre cens hommes d'armes, & le Prince de Condé, avec une partie de la Cavallerie legere (de la quelle il eſtoit lors Général) & M. Dandelot avec huict ou dix enſeignes de fanterie Françoiſe, pour s'en aller à Han: tant pour tenir l'ennemy en doute, & luy retrancher le moyen de s'eſlargir, & recognoiſtre le pays, que pour recouvrer tousjours occaſions plus prochaines d'entreprendre ſur luy: & finalement eſſayer de tous endroits à mettre gens dans S. Quentin. Sur cela ayant le ſieur de Vaulpergue fait entendre à M. le Conneſtable, les endroits que M. l'Admiral luy (a) avoit monſtré du grand clocher de la ville par où il pourroit conduire le ſecours qu'il guideroit, fut adviſé, que n'eſtant le coſté devers Han, fort preſſé & couvert des ennemis, à cauſe que ce quartier (b) avoit

(a) On verra les détails de cette conférence dans les Mémoires de Coligny ſur le ſiége de S. Quentin.

(b) Le corps de troupes angloiſes (dit M. de Thou

1557. eſté reſervé pour les Anglois, M. Dandelot avec deux mille hommes de pied, pourroit par ceſte advenue plus ſeurement de nuict ſe jetter & entrer dans la ville, pendant que noſtre gendarmerie, & cavallerie, de toutes parts tiendroit les camps des ennemis en allarmes. La quelle entrepriſe euſt ſuccédé heureuſement, ſi elle n'euſt eſté deſcouverte (comme l'on a ſçeu) par quelques chevaux legers Anglois des noſtres, qui avoient été pris des ennemis : leſquels pour ſe ſauver d'eſtre penduz (a), promirent donner tel advertiſſement, qu'il ſeroit cauſe de leur faire en brief recouvrer la ville de S. Quentin : & ſur cela leur declairerent tout le faict. Parquoy ès lieux où ils ſceurent que noz gens devoient paſſer, firent foſſoyer force traverſes & tranchées, qu'ils remplirent de leurs meilleurs harquebuſiers : & ſans faire aucun bruit, ny ſe deſcouvrir, attendirent de ſi près, qu'ils les pouvoient tirer en butte. En faiſant ainſi tomber & mourir une partie des premiers, le reſte fut rompu. & tourné en routte : les uns ſe ſauverent avec M. Dandelot, & les

Liv. XIX) n'étoit pas encore arrivé au camp devant S. Quentin.

(a) La guerre étant déclarée entre la France & l'Angleterre, on avoit droit de leur infliger ce châtiment.

autres furent tuez ou priſonniers. Sur ce pro- 1555.
pos je ne veux oublier à dire ce que M. l'Admiral meſme a eſcrit au diſcours de ce ſiège que le dit ſieur de Vaulpergue ne retint & n'imprima pas en ſa memoire les adreſſes & accès qui luy avoient eſté monſtrez & enſeignez : car aulieu qu'il donna à la teſte d'un corps de garde de gens de pied, & en lieu fort déſavantageux pour ceux qui vouloient entrer, il euſt paſſé entre deux corps de garde, l'un de gens de pied, & l'autre de cheval, où ils n'euſſent trouvé que ſentinelles. Et avant que les corps de garde euſſent penſé à ce qu'ils avoient à faire, ceux qui euſſent voulu entrer, pouvoient gaigner une colline le long des vignes, par où le Capitaine S. André eſtoit en plein jour entré, comme ils pouvoient faire en deſpit de tout le monde d'autant qu'eſtant la nuict obſcure, il euſt eſté malaiſé qu'un corps de garde ſe fuſt deſplacé pour les venir chercher, pour le moins qu'ils n'euſſent eſté en lieu de ſureté, pource que c'eſtoit fort près de la ville. Avant auſſi que paſſer plus oultre, je ne veux faillir à declairer que ce ſecours d'Anglois, que la Royne Marie envoya au Roy Philippes ſon mary, & qui arriva en ces jours au ſiège de S. Quentin, eſtoit eſtimé au nombre de neuf

1557. à dix mille hommes de pied, & quinze cens ou deux mille chevaux, ſoubs la charge des Milords, Pambrotz (a), Clinthon, & Grey: leſquels paſſans près d'Ardres, firent quelque ſemblant de s'y vouloir attacquer. Mais M. de Sauſac, qui eſtoit dedans, eſtant la place eſtant bien pourveuë & garnie, leur fit aſſez cognoiſtre & veoir, qu'il ne les craignoit pas: & ainſi ſe rendirent au lieu où ils eſtoient attenduz. Or pour maintenant retourner à la ſuitte du ſiège de S. Quentin, ayant le ſecours qu'amenoit M. Dandelot failly à entrer, ceux de la ville commencecerent à s'eſtonner. Mais M. l'Admiral fit tant pour ceſte fois, qu'il les remit, leur remonſtrant qu'il n'eſtoit point là venu pour ſe perdre, & qu'il avoit amené tant de gens de bien, que quand il n'y en entreroit point d'autres, ils eſtoient ſuffiſans pour ſe defendre contre toute la puiſſance des ennemis: mais qu'il les aſſeuroit davantage, que M. le Conneſtable tenteroit tous moyens du monde pour les ſecourir.

Or l'une des choſes, en quoy M. l'Admiral avoit plus de penſement, & l'eſprit tendu comme auſſi celle qui eſtoit la plus néceſ-

(a) Sous la conduite du Comte de Pembrok, & des Lords Clinton & Grey.

faire, eſtoit de trouver un moyen par lequel 1557.
il peuſt eſtre ſecouru. Enfin, il n'en trouva point de plus certain que par un marets, où il y avoit aucuns petits paſſages creux, qu'il falloit réparer & racouſtrer, pource que l'eau y eſtoit profonde, comme il feit. Et après qu'il fut aſſeuré qu'on pouvoit faire entrer gens par là, il en advertit incontinent M. le Conneſtable, & du jour que il avoit eu cognoiſſance de ſa cavallerie, qui eſtoit approchée bien près de luy. M. le Conneſtable luy manda qu'il l'approcheroit encore de plus près dans le jour qu'il l'avoit adverty : que cependant il ſe pourveuſt de ce qui avoit donné moyen au Capitaine Sainte-Roman d'y entrer luy donnant aſſez à entendre que c'eſtoit de bateaux, deſquels il ne pouvoit finer, n'y en recouvrer en aucune ſorte : ſeulement avoit deux ou trois petites nacelles, où il ne pouvoit tenir que deux ou trois hommes à la fois, encore à grande difficulté. D'autre part il eſt facile à préſumer, que M. le Conneſtable n'eſtoit en moindre ſolicitude & travail d'entendement à rechercher & imaginer toutes ruſes pour ſecourir ceſte ville, & remédier qu'elle ne fuſt perdue à noſtre veue, & par un ſeul defaut, qui eſtoit d'hommes : ſcachant meſmement de combien elle importoit à toute

1557. l'ouverture & eſtonnement de toute la France. Parquoy après avoir longuement débatu & conſulté de tout ce faict, la rèſolution fut d'y faire entrer gens par les endroits & paſſages de ce marets, qu'on luy avoit dit ſeurs, & reparez pour ceſt effect : & pour traverſer le courant de ce ruiſſeau qui y coule, & abreuve ce marets, il feroit porter ſix ou ſept bateaux dans leſquels paſſeroient les ſoldats, pendant qu'on donneroit l'allarme à tout le camp de l'ennemy. Eſtant ceſte entrepriſe l'une des plus grandes & louables qui ſoit mémoire des hommes avoir eſté practiquée, ſi les bateaux euſſent peu aborder à rive, comme il ne fut poſſible, à cauſe de la vaſe & de l'eſpeſſeur de la bourbe limoneuſe, & que l'iſſue en euſt eſté heureuſe & reſpondante à la délibération. En quoy l'on peult de plus en plus eſprouver les incogneus jugements du Seigneur Dieu omnipotent, la diſpoſition duquel prévient le plus ſouvent les penſées, & propoſitions des hommes, & ſans lequel inutilement & en vain travaille celuy qui entreprend la garde & defenſe des villes. Ceque dire & narrer je m'excuſerois volontiers (comme d'un récit odieux & mal plaiſant pour nous) ſi la ſuite & continuation demon propos ne m'y contraignoit : lequel palliant, & n'y recitant autant l'infortune que la proſperité

perité (ſelon que les Romains l'ont obſervé 1557.
en leurs hiſtoires) je me prouverois moymeſme menteur : en quoy tant qu'il me ſera poſſible, ne veux tomber de ma propre volonté & mouvement. Combien qu'en cela je deſire grandement, & ſupplie un chacun m'excuſer ſi je ne puis parler ſinon de ce que puis avoir ſceu certainement, & qui me touchoit de plus prés : eſtant du ſurplus les opinions & rapports ſi differens & confus, comme de choſe auſſi advenue & paſſée confuſement & au deſpourveu, qu'il n'y eut homme de noſtre coſté qui ne penſaſt plus à ſe defendre & demeſſer & retirer, qu'à conſidérer & remarquer les choſes à l'œil. Ainſi ce que j'en déduiray briefvement, ſera une attente & ouverture de continuation, que je prépare à quelqu'un qui aura veu & ſceu davantage que moy, d'y adjouſter ce qu'il ſçaura pour le mieux : ou bien celuy qui eſcrit doctement noſtre Hiſtoire Françoiſe en Latin, ſelon qu'il eſt parfaitement inſtruict de la verité, en eſclaircira toute doute & difficulté, pour la publier par toutes les nations de ce monde. Proteſtant que ce que j'en ay eſcrit, a eſté tant pour dire mon advis promptement ſur pluſieurs & variables doutes qui ſont ſur ce faict gloſez & controuvez, que pour reſpondre à certains eſcrits

1557. eſtoient, pource qu'ils ne parloient que leur langage, & n'avoient point de truchement. Ils trouverent M. le Conneſtable, qui s'eſtoit aſſemblé avec ſa cavallerie, ſes gens de pied, & artillerie : auquel iceluy ſieur de Fumet feit ſon rapport de tout ce qui luy avoit eſté commandé, appellant à teſmoings les gentilshommes qui avoient eſté envoyés avecques luy : leſquels reſpondans & alléguans raiſons à M. le Conneſtable de la diſtance de ces lieux iceluy ſieur de Fumet aſſeura qu'il ne la penſoit du camp de l'ennemy à la ville, & de la traverſe du marets, ſi longue que la jugeoient ces gentilshommes, mais que ce pouvoit eſtre environ cela. Après lequel rapport M. le Conneſtable avecques ſes forces ſe retira à la Fere, pour adviſer & conclure du ſurplus.

Dès le ſoir enſuivant, ix de ce mois, il fut adviſé de faire acheminer & paſſer les gens de pied, tant François qu'Allemans, ſur un petit pont qui fut baſty au deſſoubs de la Fere expreſſement : & pareillement quinze pieces d'artillerie, à ſçavoir ſix canons, quatre longues coulevrines, deux baſtardes & deux moyennes. Et des le matin, au poinct du jour du x feſte de S. Laurent, ſe trouverent iceux gens de pied en bataille *à la Juſtice*, eſtant au nombre de ſeize enſeignes Fran-

çoiſes, & vingt deux d'Allemans : auſquels 1557.
s'alla joindre & aſſembler toute la cavallerie, & gendarmerie, à la meſme heure, laquelle toute la nuict avoit paſſé par dedans la Fere, pour y arriver à poinct nommé. De ce lieu toute l'armée tenant ordre de bataille, s'achemina droit à ſainct Quentin. Auquel lieu arrivant environ huit ou neuf heures du matin, s'arreſta & rangea en ordonnance, au deſſus & à l'endroit de ce fauxbourg d'Iſle : & au coſté meſmes où eſtoient logées les quatorze enſeignes Eſpagnolles, qui l'avoient gagné dès le commencement. Du meſme coſté pardelà l'eau & le marets, eſtoit campée l'armée du Prince de Piedmont, faiſant grande monſtre, & eſtant de longue eſtendue : & pour ſentinelles eſtoient miſes en un moulin, qui eſtoit de noſtre coſté, ces deux enſeignes Eſpagnolles d'arquebuſiers, dont j'ay desjà parlé cy-deſſus, qui gardoient une petite chauſſée, par laquelle l'on pouvoit paſſer de l'autre part. A l'arrivée ces Eſpagnols cuiderent faire quelque reſiſtance : mais en moins de rien les noſtres les rembarrerent & chaſſerent delà, les menans battans à coups d'harquebuſes, & coups de main, juſques oultre la chauſſée. Au meſme inſtant fut affuſtée & bracquée noſtre artillerie qui tiroit ſi impe-

1557. tueuſement dans ce camp du Prince de Piedmont, que l'on y voyoit tout le monde fuïr, & s'eſparpiller de tous endroits : meſmement donnoit de telle ſorte dans les tentes, & le pavillon où couchoit ce Prince, qui avoit eſté monſtré par un Archer de ſes gardes, pris ce matin par noz coureurs, que l'on à ſceu depuis ne luy avoir reſté le loiſir d'y prendre & endoſſer ſes armes : eſtant contrainct abandonner tentes & toutes autres choſes, & avec ſon armée prendre un tour bien long au deſſoubs de la ville, pour s'aller joindre à celle du Comte d'Aiguemont : qui eſtoit campée celle part (a) : mais je dis au plus grand deſordre que l'on veit onques. Choſe qui donnoit ſi grand plaiſir à regarder à tous ceux qui le voyoient, que le vouloir & le courage de combattre par meſme affection en redoubloient. Il y avoit un paſſage fort à douter & dangereux pour nous, diſtant de ce fauxbourg d'Iſle, où nous eſtions, environ une lieuë. Pour lequel recognoiſtre, & ſçavoir ſi aucun y paſſoit, fut envoyé M. d'Eſchenets avec une guide : lequel rapporta qu'il n'y avoit veu encore perſonne paſſer, n'y prendre le chemin pour y venir : mais qu'il ſeroit beſoing y envoyer cent harquebuſiers à pied.

(a) De ce côté.

Toutefois il fut trouvé le meilleur que ce 1553
fuſt pluſtoſt une cornette de Piſtolliers du
Reingrave là preſent : afin d'avoir par eux
pluſtoſt nouvelles s'ils eſtoient forcez, que
de gens pied qui ſeroient pluſtoſt perdus que
ſecourus : auſſi qu'ils ſe pourroient plus aiſe-
ment retirer. C'eſtoit adonc que M. le Con-
neſtable eſtoit au plus fort de la diligence
qu'il redoubloit, & repartoit en toute ſorte,
pour avancer & faire entrer ce ſecours. Mais
n'y pouvans les bateaux approcher rive : tant
pour l'abondance des ſoldats qui s'y entaſ-
ſoient, & y entroient à la foule, dont ils
eſtoient ſi chargez, que pour la bourbe &
& le limon où ils eſtoient enfoncez, il n'eſtoit
poſſible d'y en conduire & paſſer grand nom-
bre : encore au ſortir des bateaux, à cauſe
de la preſſe, les ſoldats ne pouvoient ſuivre
les addreſſes & ſentes qui leur eſtoient appa-
reillées : de façon qu'ils s'eſcartoient & ſe
jettoient à coſté dans les creux des marets,
d'où ils ne pouvoient ſortir, & demeuroient
là embourbez & noyez. Cependant les enne-
à ceſte furieuſe allarme ſe retiroient tous à
la file au camp du Comte d'Aiguemont, où
ils conſultoient de ce qu'ils avoient á faire.
Se faiſant ce gros & tumultuaire amas d'hom-
mes entendre & voir, tant par le bruit des

1557. armes & chevaux, que par les cris & diverſes voix qui rempliſſoient juſques à noz oreilles, demonſtroit quelque préſage de ſanguinaire entrepriſe. Ce qu'eſtant apperceu de M. de Nevers, & craignant ſur tout ce paſſage ſuſpect dont nous avons parlé, dit à M. le Conneſtable, qu'il voyoit terre couverte d'hommes, tant de pied que de cheval, en l'armée du Comte d'Aiguemont : à laquelle s'eſtoit allé joindre le Duc de Savoye avec la ſienne, qu'il eſtoit à douter qu'ils forçaſſent ce paſſage où avoit eſté envoyé M. d'Eſchenets : pourtant qu'il eſtoit d'advis d'y aller luy-meſme, avecques plus grandes forces. Ce qui fut trouvé bon, & dont le pria bien fort M. le Conneſtable. S'eſtant acheminé ce Prince avec ſon regiment de gendarmerie, à ſçavoir de ſa compagnie & celles des Seigneurs de Curton & d'Aubigny, accompagné de M. de Vaſſé, ne fut pas ſi toſt arrivé en ce lieu, qu'il trouva qninze cens, ou deux mille chevaux desjà paſſez deça le paſſage : & une ſi grande multitude qui paſſoit & vouloit paſſer, qu'il n'eſtoit poſſible la nombrer ; eſtant tous les gens de pied derriere eux en bataille. Et lors quelques uns furent d'advis (& comme il eſtoit facile à juger) de charger ce qui eſtoit desjà paſſé ; & le renforcer

ſur ce qui paſſoit, avant qu'ils fuſſent plus 1557.
forts. Sur quoy fut remonſtré par aucuns Capitaines eſtans là n'eſtre choſe raiſonnable, ains que plus toſt l'on ſe devoit retirer, que s'advancer davantage, pour la furieuſe contenance qu'ils demonſtroient : & que M. le Conneſtable n'eſtoit point là venu en intention de hazarder les forces de France, qui eſtoient de nombre beaucoup plus petites & foibles que celles des ennemis ſi une grande contrainte ne l'y forçoit : & encore que les affections & courages fuſſent auſſi grands & forts, ſi ne falloit-il precipiter & ſoubſmettre à l'adventure, un affaire de ſi grande importance, ſans plus advantageuſe occaſion. Parquoy ſur ceſt advis ſe retirant M. de Nevers, s'alla joindre à M. le Prince de Condé, que M. le Conneſtable avoit fait demeurer à un moulin à vent avec la cavallerie legere : & eux enſemble, tenans la main gauche feirent ſi bien, que ſans aucune perte ſe r'allierent à l'armée de M. le Conneſtable, qui gaignoit tousjours pays de ſa retraitte. Les ennemis cependant ſe renforçans, s'advançoient & advantageoient ſur nous, ſe preſentans beaucoup plus forts qu'auparavant, en huict gros bataillons de cavallerie, & Reitres : & tant s'approcherent, & recogneurent

1557. de ſi près à loiſir noſtre petite armée, qui ne montoit qu'une poignée d'hommes près de la leur, n'eſtant que de neuf cens hommes d'armes mal complets, & quelques chevaux legers : qu'après avoir (5) quelque peu parlementé, le Comte d'Aiguemont (ſelon que les ennemis meſmes en ont eſcrit) avec deux mille chevaux chargea dans un flanc : & les Comtes Henry & Erneſt de Brunſvich, avec chacun mille Reitres ſouſtenus par le Comte de Horne, avec mille hommes d'armes donnerent dans l'autre. En meſme inſtant les Comtes (a) Mansfel, de Vuillen d'Oſtiat, & de Gheldres, avec autres trois mille chevaux vindrent enfoncer & ſe meſler au milieu : le tout avec une ſi eſmerveillable furie, qu'ayans renverſé les premiers rancs, & ceux qui ſouſtindrent ce premier choc, tout le ſurplus de ſoymeſme tourna en routte & fuite, en ſi grand deſordre & incredible confuſion, que l'on y pouvoit juger cognoiſtre une évidente punition divine, & un renverſement de l'air, qui juſqu'alors avoit ſuivy le Roy & les ſiens en toutes ſes entrepriſes pluſtoſt que la faute de ceux qui en avoient la conduite leſquels on ne peut accuſer d'indevoir,

(a) Les Comtes de Mansfeld, de Wuillen, de Hoograſte & de Lalain. C'eſt ainſi que les nomme M. de Thou.

ou negligence quelconque. Le Comte de 1557.
Schevalzbourg avoit eſté commandé pour garder le paſſage, avec ſon regiment de Reitres, dont il fut après mal content, pour n'avoir eu part au butin. Il eſt très-difficile declairer ou & par qui commença ce déſordre pour eſtre advenu tout à un coup : auſſi qu'il n'y a homme maintenant à qui ou le regret, ou la peur & crainte, n'en ayent effacé la memoire & ſouvenance. Il eſt vray, le commun bruit eſtre tel, que la plus grande occaſion qui eſmeut les ennemis, & qui leur donna hardieſſe hazarder leur charge ſi promptement, fut, quand un nombre d'hommes inutiles pour le combat, comme Threſoriers, & marchands, & autres telles gens qui ſuivent une armée, ou pour leur plaiſir ou pour le profit, voyans les ennemis de ſi près, d'eux meſmes, prindrent la fuite, pour ſe ſauver de bonne heure, & leurs deniers & marchandiſes : & ſemblablement les vallets que l'on feit retirer trop tard. Tous leſquels ſe retirans confuſement au grand galop, & avec grandes crieries feirent penſer à l'ennemy que noſtre armée s'esbranloit desjà, & eſtoit heure de pouſſer leur fortune & charger. Le deſaſtre fut encore ſi general & commun, que M. de Nevers, lequel en retour-

1557. nant tenoit la main gauche, lors que la premiere charge commença, de malheur ſe trouva en un vallon & chemin fort creux, entre luy & l'armée de M. le Conneſtable ou voulant tourner ſon regiment pour preſenter teſte & ſouſtenir l'ennemy, fut chocqué & renverſé, & ſes compagnies ouvertes & rompues de la preſſe & de la foule, laquelle s'y trouva ſi confuſe & meſlée des ennemis & des François, qu'il ne fut plus queſtion de tenir ordonnance, & garder ſon rang pour combattre : ains chacun penſoit à ſe ſauver & détraquer des rencontres de l'ennemy : cedant la moindre partie vaincue, à la plus groſſe & plus forte du vaincueur. Le ſieur de Giry, Lieutenant de la compagnie de M. de Nevers, y fut fait priſonnier adonc, & auſſi toſt rencontré. Le ſieur d'Eſpevilles, enſeigne de cette compagnie, y fut abbatu & jugé pour mort dès l'heure. Toutefois Dieu luy conſerva ſi bien l'entendement que ſentant ſon cheval fort bleſſé, & ſe voyant hors d'eſpoir de ſe ſauver ſans eſtre tué ou demeurer priſonnier, donna ſon drapeau au ſieur de Chazelles ſon couſin, homme d'armes de cette compagnie pour eſſayer de le rendre & qui le rendit en ſauveté, & luy demeura priſonnier. Le ſieur de Sainct Simon, qui en

eſt guidon, fut auſſi abbatu, & ſon cheval renverſé ſur luy : mais un Gentilhomme de la compagnie, qui a accouſtumé de le ſuivre, nommé le ſieur Daverly, le vint trouver & cognoiſtre, & le releva & ſauva, ayant tué d'un coup de piſtolet celuy qui le vouloit emmener priſonnier. Quant à la perſonne de M. de Nevers, après divers heurs & chocquemens, après luy avoir eſté tirées maintes piſtolades, dont la bonne trempe de ſon harnois le garentit, après avoir eſté abbatu, & auſſi toſt remonté : après, à bref dire, avoir traverſé infinis dangers, le Seigneur Dieu le tenant ſoubs ſa protection, luy feit grace de ſe pouvoir retirer, & r'allier en un lieu, où il trouva & fut ſuivy de ſes meilleurs amis, & ſerviteurs : leſquels voyans toutes ces choſes réduittes en extreme danger irremédiable, luy conſeillerent, & le conduiſirent juſques à la Fere, pour ſubvenir au plus grand beſoing de l'avenir. Je parle de ces choſes plus aſſeurement & clairement, pour en avoir pluſtoſt ſceu la verité que les autres : & auſſi que celles-cy me touchoient & appartenoient de plus près. Toutefois pour dire un mot de ce qui pourroit avoir eſté fait, & ſeroit advenue ès autres de noſtre armée, il n'y a aucune doute, que beaucoup de gens de bien 1557.

1557. & vaillans hommes de noſtre coſté, ne s'y ſoient employez juſques aux derniers ſouſpirs de leurs vies, comme l'ont teſmoigné, ou leur mort, ou la priſon. Ce neantmoins leur nombre eſtoit trop petit, & mince, pour ſouſtenir le trop gros & trop puiſſant des ennemis, dont ſeroit advenue la victoire aux ennemis : laquelle ils doivent juſtement & à bonne cauſe attribuer à Dieu, ne l'ayans acquiſe par leurs armes & leurs forces. En ce jour (dy-je) il y eut beaucoup de gens de bien & vaillans hommes de noſtre party, tuez, bleſſez & priſonniers : les noms de tous leſquels à la mienne volonté que je peuſſe ſçavoir pour leur laiſſer en ceſt endroit le teſmoignage qui leur eſt deu, de perpetuelle memoire de leur vertu : ne voulant eſtre larron & receleur de leur honneur & mérite. Mais pource qu'il ne peult eſtre parfaitement ſceu de moy, je nommeray les principaux, & ceux qui ſont venus à ma cognoiſſance. Entre autres hommes de renom, y fut tué ce tant eſtimé Prince, & tant plainct pour les vertus qui reluiſoient en luy, Jan de Bourbon, Duc d'Anghien : lequel après s'eſtre r'allié & r'aſſemblé avecques quelques troupes Françoiſes, combattit tant & ſi longuement, qu'il fut rué par terre, avec un coup de piſtolet à tra-

vers le corps, & depuis relevé & emporté 1557.
au camp des ennemis, où il ſurveſquit peu de temps enſuivant : & après fut renvoyé à la Fere, pour y eſtre enſepulturé près de ſes prédéceſſeurs, par le Prince de Piedmont, avec tant d'honneur que luy peut faire adonc eſtant bien fort regretté de luy & de tous les ennemis meſmes. Auſſi y fut tué ce vaillant & brave jeune Seigneur, le Vicomte de Thuraine (a) après avoir autant bien fait & combattu, que les forces humaines le pouvoient comporter. Le Comte de Villars y fut fort bleſſé, & long temps tenu en doute de mort. Le fils du ſieur de la Roche du Maine, les ſieurs de Chandenier (b), enſeignes de M. de Montpenſier : du Guron, enſeigne du Prince de la Roche ſur Yon : de Goulaines (c), enſeigne de M. de la Roche du Maine : de Pleuvot, Guidon de M. de Bordillon : de ſainct Gelaiz, Guidon de M. le Mareſchal Stroſſy : tous ceux là y ſont morts avec gloire & loz immortel : les ames deſquels le Seigneur Dieu aura receu en beatitude éternelle. Quant aux priſonniers, M. le

(a) François de la Tour, Vicomte de Turenne.

(b) Claude de Rochechouart, Seigneur de Chandenier.

(c) Goulaines, maiſon illuſtre de Bretagne.

1557. Conneſtable, après avoir offert à ſacrifier ſa vie pour penſer remédier à ce déſordre, eſtant fort bleſſé en la hanche, fut enveloppé & emmené priſonnier : comme il en advint au Duc de Montpenſier, qui après avoir rompu lances & juſques à un Guidon qu'il recouvra, & s'eſtre expoſé à tous dangers de ſa vie, enfin le tout puiſſant permit ſeulement qu'il reſtaſt priſonnier. Je croy qu'au ſemblable n'y eſpargnerent rien de leur force & vertu tous ceux que je nommeray cy après qui y demeurerent priſonniers : à ſçavoir M. le Mareſchal de ſainct André, Seigneur d'autant bonne conduitte (a) & digne de loüange, qu'il en ſoit de ce regne : le Duc de Longueville, le Seigneur Ludovic, Prince de Mantouë : les Seigneur, de Vaſſé, le Baron de Curton, de la Roche du Maine, & le Reingrave Colonel des Allemans : tous Chevaliers de l'ordre de France. Le Comte de la Roche-foucault, le ſieur d'Aubigny : les ſieurs de Rochefort en Brie, de Montbrung (b) fils de M. le Conneſtable : de Biron, de la Chappelle Biron : de ſainct Heran, en-

(a) Les Proteſtans l'ont peint différemment. Les Catholiques lui reprochent ſon luxe immodéré & les voies qu'il employa pour s'enrichir.

(b) De Montbéron,

ſeigne

ſeigne de M. de Bordillon : de Buſſay, Lieu- 1557.
tenant de M. le Prince de la Roche ſur Yon : de Montereul, Soubs Lieutenant de ladite compagnie : de Marçay, Guidon de M. de la Roche du Maine. Le Capitaine l'Advernade, enſeigne de M. d'Anghien : le Baron de Thouarçay, de la maiſon du Bellay : les ſieurs de Mouy, de Molinont, de Fumet, de Rezé, & de Montſalez. Et pluſieurs autres y furent tuez, bleſſez, & priſonniers : les noms deſquels, certainement s'ils pouvoient eſtre ſceu, mériteroient eſtre eſcrits en lettres d'or, pour eſtre veuz & leuz de chacun & pour ſervir d'exemple & de memoire à la poſterité. Quant à noz pauvres ſoldats, tant François qu'Allemans, ſi toſt qu'ils veirent la nuée arriver, comme gens de guerre, ſe ſerrerent tous en bataillons quarrez, & bien joints pour attendre le choc : eſtans enfoncez & rompuz en tous endroits, fut en après fort facile à l'ennemy d'en faire un cruel carnage & boucherie. Et le ſurplus, furent emmenez priſonniers à troupeaux comme moutons : leſquels à la venue du Roy Philippes au ſiege de ſainct Quentin, luy furent preſentez en triomphe, avec force enſeignes, tant de cheval que de pied. Choſe pleine de pitié, & grandement à pleindre par nous pour eſtre

1557. icelles compagnies de Fanterie, en ce peu qu'elles ſe comportoient, autant belles, bien complettes, & bien armées, que l'on en avoit veu en France il y avoit long temps. Le lieu du grand maſſacre & plus furieuſe tuerie fut (comme chacun le teſmoigne) entre le grand Eſſigny, & une maiſon de Gentilhomme, appellée Rizerolles, en un grand chemin appellé Blanc-Foſſé, où chacun tiroit pour ſe ſauver : & là eſtoient attenduz pour y payer le dernier tribut de leurs vies. Ce piteux ſpectacle & très-cruel ſacrifice dura pour le moins quatre ou cinq heures, que le veſpre commençoit (a), quand les ennemis pourſuivirent leur victoire juſques à la Juſtice, diſtant une lieue de la Ferre : & là s'arreſterent, & ne paſſerent oultre, ſelon qu'il leur eſtoit très-facile, & comme la loy de la guerre leur ordonnoit & permettoit, pour entierement uſer de leur victoire : où ils euſſent trouvé ſoudainement tout ce qui s'eſtoit ſauvé, tant eſtonné & effroyé, qu'au ſeul bruit de

(a) M. de Thou (Liv. XIX) dit qu'on évalua la perte des François à deux mille cinq cent hommes & celle de l'ennemi à cinquante hommes. Cette diſparate ſeule annonce bien une déroute complete ; & le récit de Rabutin le comfirme.

leur veuë & venue, ils demeuroient maiſtres 1557.
partout où ils euſſent paſſé ſans trouver contredit. Mais il ſemble que le ſupreſme dominateur Dieu des victoires les arreſta là tout court, & leur planta en ceſt endroit une barriere, pour n'entreprendre oultre ce que ſa volonté l'avoit permi & le vouloit. Et en cela, & ce que depuis eſt enſuivy, on a peu clairement cognoiſtre ſes eſtranges & incogneuz jugements. Quant à l'artillerie, l'on eſtime qu'elle fut toute perdue & emmenée des ennemis, reſervé deux ou trois pieces qui furent chaſſées & emmenées juſques à ceſte Juſtice de la Fere, que M. de Bordillon retourna depuis querir.

En ce lieu de la Fere ſe ſauverent & retirerent M. de Nevers, le Prince de Condé, le Comte de Sancerre, M. de Bordillon & quelques autres Seigneurs, Capitaines & ſoldats, tant de Gendarmerie que des gens de pied. M. de Montmorency, & aucuns autres preindre autre adreſſe & retraite : eſtans tous ces Princes & Seigneurs ſi haraſſez & attenuez, qu'il leur euſt eſté impoſſible de ſouffrir le moindre choc du monde, tant ils avoient eu de mal pour avoir ſouſtenu l'effort du combat ſi longtemps : & pour veoir la desfaite des leurs, & la priſe des premiers de l'armée,

1557. & le deſeſpoir de pouvoir avitailler Sainct-Quentin. Cependant on arrivoit tousjours à la file, tant de ceux qui s'eſtoient eſcartez & cachez dans les bois ou autres endroits, que d'autres qui s'eſtoient ſauvez & eſchappez des mains des ennemis : les aucuns tous ſanglans & couverts de playes, les autres tant bleſſez, qu'auſſi-toſt eſtre arrivez, expiroient & rendoient l'ame. En ceſte tumultuaire & effroyable aſſemblée, s'eſleva un bruit qui parvint juſques aux oreilles de ces Princes, que M. le Conneſtable n'eſtoit encore pris, & qu'il avoit rallié beaucoup des noſtres, & combattoit. A ces nouvelles s'eſleverent tellement leurs eſprits & courages, qu'ils recoururent incontinent aux armes : & n'oyoit-on plus partout, *que demander harnois & chevaux, & trompettes ſonner à cheval*, ayant chacun recouvert ſes forces & ſentimens pour venger la honte précédente : toutefois ce murmure ſe trouva nul, & demeura aſſoupi en peu d'heures. En après peu à peu chacun commença à s'aſſeurer, quand l'on veit que les ennemis ne faiſoient plus grandes pourſuites, & leſquels l'on rapporta ſe retirer & reprendre le chemin devers Sainct-Quentin : combien que la doute fuſt ambigue & ſuſpecte qu'ils chan-

geaſſent d'advis, & ne ſe remuaſſent de ce ſiege, comme de choſe qu'ils tenoient desjà toute acquiſe, pour ſe ſaiſir de plus grande eſtendue, que la fortune par ce bon commencement leur promettoit. Et craignoit-on que partans (a) leur armée en deux, ils ne feiſſent marcher l'une des parties devers Compienne, où eſtoit le Roy & toute la Cour, & de-là à Paris (b), pour ſaccager & esbranler le cueur & fons de ce Royaume : & qu'avec l'autre partie ils ne vinſſent aſſieger la Fere, qu'ils ſçavoient n'eſtre forte, & où ils pouvoient eſtre advertis s'eſtre retiré le ſurplus des forces de France, pour en parachever la totale extermination, & nous oſter toute reſſource & eſpérance de nous remettre ſus. Laquelle délibération s'ils euſſent ſuivy, je crois que ſans l'aide 1557.

(a) Que partageant leur armée en deux.

(b) Voyez les objections contre cette opinion adoptée par tous les comtemporains dans une de nos Obſervations ſur les Mémoires de Montluc, Tome XXIV de la Collection p. 421. On a prétendu que Charles-Quint en apprenant la nouvelle de la bataille de S. Quentin, demanda ſi ſon fils étoit à Paris. En admettant que Charles-Quint ait fait cette queſtion, il avoit probablement oublié qu'on pouvoit pénétrer dans le cœur du Royaume, mais que la retraite étoit difficile.

1557. du Seigneur Dieu, on euſt peu veoir de grandes mutations & divers maux & malheurs advenir. Pour à quoy remédier, je penſe que la grace divine inſpira M. de Nevers & les hommes de conſeil qui eſtoient auprès de luy, de faire deux choſes promptement. L'une, qu'il envoya en extreſme diligence le ſieur Deſcars devers le Roy, pour l'advertir de ceſte infortune, afin d'y adviſer & pourveoir comme il eſtoit temps; & l'autre, qu'il depeſcha auſſi-toſt ſon Trompette devers le Prince de Piedmont, avec lettres eſcrites de ſa main, par leſquelles il luy mandoit, qu'encore qu'il euſt pleu à Dieu luy donner la victoire, ſi ne pouvoit-elle eſtre ſi grande, qu'à cauſe du déſordre qu'il pouvoit ſçavoir y eſtre advenu, la meilleure part des forces du Roy ne ſe fuſt retirée & ralliée au lieu de la Fere : où auſſi il avoit pleu au Tout-Puiſſant le retirer & ſauver : que davantage elle ne luy eſtoit ſuccedée ſi entiere, que de ſon coſté il n'en fuſt beaucoup morts ou reſtez priſonniers. Pourtant qu'il luy envoyoit ſon Trompette expreſſément pour le prier de très-bon cueur l'advertir des hommes de reputation qu'il ſçauroit eſtre morts ou priſonniers de ſa part : & qu'au ſemblable il en feroit faire

recherche par ſon armée & l'en advertiroit. 1557.
Cependant M. de Nevers, avec tous les Chefs & Capitaines qui ſe retrouvoient riere (a) luy, adviſoit de fournir & aſſeurer les places douteuſes & ſuſpectées, leſquelles l'ennemy en ceſte ſoudaine terreur euſt peu ſurprendre : & quant à luy, ſe reſolvoit renfermer à la Fere. Toutefois eu eſgard à la grandeur & authorité de ce Prince, & lequel il ſembloit que Dieu euſt reſervé pour commander en ceſte neceſſité, il ne s'en trouva un ſeul de ceſt advis, & qui ne le diſſuadaſt de ceſte opinion. Le Comte de Sancerre volontairement s'en alla à Guiſe, & emmena avec luy ſa compagnie & celle du Prince de la Roche-ſur-Yon, & les deux compagnies de gens de pied de M. d'Eſtrée, & une du Capitaine Piſieux. M. de Bordillon demeura à la Fere avec ſa compagnie, celles de M. de Lorraine, du Comte de Villars, & les compagnies du Capitaine Enard, Maiſtre de camp, & cinq ou ſix autres. Au Caſtellet eſtoit le Baron de Solignac, qui en eſtoit Gouverneur, avec ſa compagnie de gens de pied & celle du Baron de Clerac. A Peronne eſtoit M. de Humieres, Gouverneur, avec ſa nouvelle compagnie de cin-

(a) Auprès de lui.

1557. quante hommes d'armes, & celles de Mr le Mareſchal Stroſſy & du ſieur de Langey, avec cinq ou ſix compagnies de gens de pied. Derechef M. de Nevers y renvoya les quatre du ſieur de Grammont. A Corbie eſtoit M. de Chaune, qui en eſtoit Gouverneur, avec ſa compagnie & celles des ſieurs de Villebon & Vaſſé; & celles de gens de pied du jeune Bellefouriere, & les deux de Blamecourt. Depuis le Roy y renvoya le ſieur de Crevecueur. A Han eſtoit le Seigneur de Sepois, qui en eſtoit Gouverneur, avec ſa compagnie & trois ou quatre autres de gens de pied : & depuis y fut envoyée (comme on m'a dit) la compagnie de M. le Mareſchal de Sainct-André. A Montdidier fut envoyé le ſieur de Buſſy d'Amboiſe avec la compagnie de M. de la Roche-du-Maine, & une ou deux de gens de pied. A Couſſy eſtoit adonc M. de Bouchavanes avec une compagnie de gens de pied du Capitaine des Hayes : & depuis y en furent renvoyées deux autres du Capitaine Porcheux. A Chauny fut envoyé le ſieur de Montigny, avec la compagnie de gendarmerie de M. de Montpenſier, & deux autres de gens de pied.

En ceſte ſorte fut ſoudainement & en di-

ligence pourveu à ces places circonvoiſines 1557.
de Sainct-Quentin, pour oſter toute occaſion à l'ennemy de s'en prévaloir & les ſouſtraire d'emblée. Oultre cela, ce Prince envoya gens par tous les paſſages & endroits des environs, à douze, quinze & vingt lieues loing, pour advertir tous ceux qui s'eſtoient ſauvez & retirez, que ils euſſent à ſe rendre à Laon, où il ſe trouveroit, pour là raſſembler les forces du Roy : promettant & aſſeurant (pour donner à chacun meilleur volonté de retourner) qu'en ce lieu il feroit faire une reveue & monſtres generales avec argent : car adonc pluſieurs compagnies, tant de la gendarmerie & cavallerie, que des gens de pied, n'avoient fait aucunes monſtres, & n'avoient de longtemps receu leur ſolde. Ces choſes ainſi ordonnées à la haſte, & ſelon la neceſſité, le lendemain de ceſte desfaite M. de Nevers à l'importunité & general advis de tous les Capitaines, ſe retira à Laon : & avec luy le Prince de Condé & quelques autres Seigneurs & Capitaines, accompagnez & ſuyviz d'environ cinq ou ſix cens chevaux au plus de toute l'armée françoiſe. Or maintenant reviendray-je aux reſponſes qu'eut ce Prince, tant du Roy que du Prince de Piedmont. Le Roy

1557. luy renvoya le ſieur Deſcars, & par luy reſcrivit, qu'ayant eſté adverti de ces piteuſes & triſtes nouvelles, celuy eſtoit une autant grande infortune qu'il luy euſt ſceu advenir pour l'heure : toutefois qu'il avoit ſi grande eſperance en Dieu, qu'il ne delaiſſeroit & le ſecourroit au beſoing. Et que de ſa part il avoit telle fiance en luy (a), qu'il luy feroit cognoiſtre le fruict de la nourriture qu'il en avoit fait : le priant mettre toute la peine qu'il pourroit à raſſembler ce qui ſeroit ſauvé de ſon armée, & le plus de gens qu'il luy ſeroit poſſible, laiſſant dans la Fere le ſieur de Bordillon le mieux accompagné qu'il pourroit : & quant à Guiſe, qu'il n'euſt ſceu mieux faire que d'y envoyer le Comte de Sancerre, mais qu'il falloit auſſi le ſecourir de ce qu'il verroit eſtre requis, & qu'il en auroit le moyen : qu'il envoyoit le Seigneur de Pot dans Han, pource qu'il avoit ſceu n'y eſtre point de chef. Pareillement qu'il ſeroit be-

(a) Le Duc de Nevers dans ces circonſtances critiques ſe montra ſupérieur à l'adverſité. Bon Général & citoyen vertueux, il déploya ſes talents & ſon activité. Mais s'il ſe montra grand à cette époque, il le fut encore plus, lorſqu'il ſervit ſans murmurer ſous les ordres du Duc de Guiſe, qui vint lui ôter le commandement.

ſoing y envoyer gens davantage, que ce 1557.
qu'on diſoit y avoir : mais que ſi d'aventure ſe trouvoit riere quelque Chevalier de ſon ordre, il entendoit qu'il y fuſt chef & y commandaſt. Au ſurplus, qu'il envoyoit le Seigneur de Lorges à Noyon pour y aſſembler les Gentilshommes de ſa maiſon & les Archers de ſes gardes, & pour pourvoir en ces quartiers là ce qu'il eſtimeroit devoir eſtre executé, ſelon les affaires de la guerre. Qu'il envoyoit d'autre part le ſieur de Noailles à Couſſy, & donnoit ordre le plus prompt qu'il eſtoit en ſa puiſſance, à toutes autres choſes, comme luy diroit ledit Seigneur Deſcars, ſuyvant la charge qu'il luy en avoit donnée. L'advertiſſoit que le plus aggréable ſervice qu'il luy pourroit faire, ſeroit l'advertir d'heure à autres de ſes nouvelles & de celles qu'il pourroit entendre des ennemis, pour ſelon icelles ſe conduire : & que s'aſſeurant que luy & ſes couſins le Prince de Condé, de Montmorency & Comte de Villars, & autres gens de bien qu'il avoit près de luy, ne luy faudroient à faire tout ce qu'il leur ſeroit poſſible, pour le bien de ſon ſervice, il ne luy en feroit plus longue lettre, & s'en remettoit du ſurplus ſur le diſcours que luy en feroit ledit ſieur Deſcars.

1557. Le Roy à ceſt advertiſſement, avec toute ſa Cour ſe retira de Compienne devers Sainct-Germain-en-Laye & à Paris, tant pour adviſer à recouvrer & redreſſer nouvelles forces pour prévenir l'ennemy en ce qu'il pouvoit adonc exécuter, que pour aſſeurer & remettre en bonne eſpérance la meilleure part de ſes pays : meſmement ceſte grande & très-opulente ville de Paris, alors ſi troublée & en crainte (a), que chacun ne penſoit qu'à fuir & ſe ſauver aux extremitez de ce Royaume. Mais l'admirable conſtance & grandeur de courage de ce grand Roy, qui ne peut oncques fléchir & varier pour aucune adverſité, les retint & aſſeura, leur envoyant pour les conſoler la Royne ſon eſpouſe, pendant qu'il s'employoit ailleurs à donner ordre aux affaires : & leur faiſant propoſer par la voix & organe de Jean de Bertrandy, Cardinal & Archeveſque de Sens, ſon Garde-des-Sceaux, telles remonſtrances : comme le Seigneur Dieu l'ayant eſleu & conſtitué leur Roy, par meſme moyen luy

(a) Il y a de l'exagération dans cette crainte que Rabutin attribue aux Pariſiens. Les comtemporains conviennent que l'allarme fut grande en cette ville, mais non pas telle que le dit Rabutin. Cependant M. de Thou s'exprime de même.

avoit créé & laiſſé le cueur & l'affection de 1557.
les regir, conſerver & defendre, juſques à y expoſer ſa propre vie : pourtant qu'ils fuſſent certains qu'il ne les delaiſſeroit & abandonneroit non plus qu'il avoit ceſte ferme crédence, que la grace divine ne l'oubliroit & ne luy defauldroit : à laquelle s'il avoit pleu luy envoyer ceſte infortune & adverſité, c'eſtoit une admonition pour recognoiſtre le Tout-Puiſſant, qui depart toutes choſes à ſon bon plaiſir, autant aux grands qu'aux infimes : ou bien qu'il la recevoit comme punition & chaſtiment de ſes fautes, ou (peult-eſtre) de ſon peuple. Neantmoins que le danger n'eſtoit ſi grand & inévitable, qu'il n'euſt moyen d'y remedier, moyennant le recours que tout chacun devoit requerir & eſperer du Dieu des victoires : & que d'eux-meſmes ſe vouluſſent aider, & luy auſſi, meſmement en ceſte neceſſité ineſperée. Sur quoy ils avoient à conſiderer que tant que les deniers de ſon revenu s'eſtoient peu eſtendre pour le ſouſtenement de ſes guerres, il ne les avoit importuné ne ſurchargé de demandes & redoublemens de tailles & autres contributions : ains que pluſtoſt avoit voulu vendre & engager ſon dommaine & s'hypothequer &

1557. emprunter d'ailleurs, que les eſcorcher & moleſter : mais que maintenant il n'y pouvoit plus ſatisfaire, pour les affaires qui luy redoubloient tous les jours, & comme ils le pouvoient veoir & cognoiſtre à leurs yeux : & pourtant qu'il les prioit tous le vouloir ſecourir de deniers ſeulement, & que du ſurplus ils ſe remiſſent ſur luy : que de ſa part il ne leur manqueroit de volonté & bonne affection, ny de force & puiſſance, pour les ſecourir, ne de toutes autres choſes qui appartiennent à authorité & eſtat d'un bon Roy envers ſes ſubjects. Ceux de Paris recognoiſſans le bon zele & parfaite volonté de Sa Majeſté, luy accorderent volontairement trois cens mille francs : comme je croy que toutes les autres principales villes de ce Royaume ſe cottiſerent & taillerent d'elles-meſmes, pour luy fournir argent ſelon leur puiſſance & faculté. Ainſi en ceſte partie s'eſtant le Roy acquitté du devoir d'un bon naturel de vray Prince à remettre ſes ſubjects eſtonnez & eſpouvantez en bon eſpoir & aſſeurance, & s'eſtant pourveu & renforcé de deniers, comme de choſe la plus requiſe & neceſſaire pour le faict de la guerre, employa en après toute diligence à lever & reſerrer gens, envoyant vers les Suiſſes, ſes

anciens confederez & alliez, pour leur de- 1557.
mander ſecours. Ce qu'ils luy ottroyerent franchement & de bon cueur, & fut faite levée en leurs Cantons, d'un coſté de ſix mille, ſoubs la charge du Colonel Luc Reitre, de Baſle : & d'autre coſté de huict mille, ſoubs la conduite de Clariz (a) de Huriz. Pareillement autant en manda à ſes amis & alliez d'Allemagne, où fut envoyé le Colonel Reichroch (b), afin de lever & amener gens le pluſtoſt que ſe pourroit faire : combien que le pays eſtoit alors ſi vuide & deſpourveu de bons ſoldats, ayans eſté dèsjà les meilleurs levez & emmenez du Roy Philippes : auſſi que le Baron de Polleville (c) dès-lors y faiſoit une autre levée nouvelle de vingt enſeignes, & quelques Reiſtres : tellement qu'il fut fort difficile à recueillir hommes ſi-toſt qu'on euſt bien voulu, & euſt eſté néceſſaire.

Oultre plus le Roy advertit M. de Guiſe (d) d'appointer toutes choſes en Italie, le plus

(a) Du canton d'Uri.

(b) Reckrod.

(c) C'étoit pour l'invaſion que le Baron de Polwiller projettoit en Breſſe.

(d) Voyez les Mémoires de Montluc, Tome. XXIV de la Collection, p. 419 & ſuiv.

1557. advantageuſement & prudemment qu'il s'aſſeu-roit de luy le pouvoir faire, & qu'il ſe retiraſt avec les forces qu'il avoit plus de beſoing. Finalement le Roy fit crier & publier par tous ſes pays, que tous ſoldats, Gentilshommes ou autres, qui avoient ſuivi les armes, ou les pourroient ſuivre & porter, euſſent à ſe retirer à Laon, où eſtoit M. de Nevers ſon Lieutenant general, où là ils ſeroient mis & receus ès roolles, & ſoubs les charges des Capitaines qui leur ſeroient deputez pour eſtre employez pour ſon ſervice, & pour la tuition (a) de leur patrie, famille & biens : & que ceux qui voudroient aller à la guerre pour leur plaiſir, ſe retiraſſent la (b) part que ſeroit ſa Cornette, ou là ſeroit dit & déclairé ce qu'ils auroient à ſuivre & à faire : & ce à peine d'eſtre declairez *rebelles & mal affectionnez à Sa Majeſté*, avec autres punitions, tant corporelles qu'aboliſſement de Nobleſſe. Voilà au plus près de la verité que j'ay peu ſçavoir, l'ordre que le Roy très Chreſtien mit partout le royaume, promptement après ceſte infortunée journée & desfaite : reſte maintenant à dire, que le Prince de Piedmont ne vouloit adjouſter foy ny à la lettre que M. de Nevers luy eſ-

(a) Pour la défenſe.

(b) A l'endroit où ſeroit ſa cornette.

crivoit,

crivoit, ny à ce que le Trompette juroit & 1557.
affermoit, qu'il ſe fuſt ſauvé : opiniaſtrant, & ne luy pouvant tomber en l'entendement, qu'il ne fuſt mort ou priſonnier : pource qu'adonc le tumulte n'eſtoit pas encore appaiſé, & n'eſtoit autre bruit parmy leur camp, ſinon que la nobleſſe de France eſtoit deſfaite & toute ruinée, & tous les plus grands de ce Royaume ou morts ou priſonniers. De ſorte que le Prince (a) Mansfel envoya chercher le ſieur de Rezé, que l'on lui avoit dit eſtre de la maiſon de M. de Nevers, pour ſçavoir de luy, & comme luy voulant ſouſtenir de force qu'il ſçavoit bien qu'il eſtoit mort ou priſonnier : toutefois que le dit ſieur de Rezé, luy maintint & aſſeura tousjours le contraire, Ce nonobſtant le Prince de Piedmont ne ſe fiant & ne ſe contentant de tout cela, le feit chercher parmy tous les morts, & feit crier (b) par toute l'armée, que tous ſoldats euſſent à repreſenter leurs priſonniers ſans les deſguiſer & receler, à peine de la vie : tous leſquels priſonniers lon dit qu'il feit paſſer entre deux

(a) Rabutin veut dire le Comte de Mansfeld.

(b) Cette opiniâtreté du Duc de Savoye à vouloir que le Duc de Nevers fût mort, montre le cas qu'il en faiſoit. Il eſt étonnant que M. de Thou ait tu ces particularités.

1557. picques, & regarder à la taille & au visage, pour veoir si le Prince y seroit recogneu. Enfin voyans la verité que luy avoit affermé le Trompette, après s'estre enquis de luy s'il y avoit beaucoup de gens morts de nostre costé, & s'il s'en estoit beaucoup sauvé, & que le Trompette luy eust asseuré que les deux parts de l'armée s'estoient sauvez à la Fere, & ailleurs, que tous les jours à la file y en arrivoit, tant de ceux que l'on pensoit estre morts ou prisonniers, que d'autres nouveaux, & de plusieurs autres choses, dont il l'interrogeoit pour le surprendre, le renvoya. Et depuis les ennemis sans attenter autre nouvelleté, & changer d'advis, se remirent à la continuation du siége de S. Quentin. L'on a voulu dire & juger (& comme il est facile à croire) que le Prince de Piedmont présumant les forces du Roy d'estre du tout desfaites, s'estant sauvé M. de Nevers, seroient bientost rassemblées: ausquelles le Roy & luy soudainement & en une nuict en feroient joindre d'autres des garnisons des villes de la frontiere qui estoit derriere eux: avec cela, que le lieu de la Fere, & le camp qui estoit assis desjà, estoit fort, tant de nature, comme de riviere & mareschages, que d'artifice, comme fossoyé & enclos de trenchées.

Par ainſi que delaiſſant ſes premieres entre- 1557.
priſes, pour aller chercher & combattre l'ennemi deſeſperé en lieu deſavantageux, ce ſeroit trop legerement hazarder la proſperité de la bonne & favorable fortune : de laquelle pour l'heure ſe contenter eſtoit aſſez & beaucoup. Parquoy les ennemis ſe reſolurent de pourſuivre le ſiege de S. Quentin, & de l'emporter à vive force, afin d'avoir en après le chemin plus ouvert & aſſeuré, pour enjamber & empieter plus avant. Un jour ou deux après que M. de Nevers fut arrivé à Laon, il fit une reveuë generale, tant de la gendarmerie, cavallerie & Reitres, que des gens de pied François & Allemans, qui eſtoient reſtez, & s'eſtoient ſauvez & retirez là : où trouva que de neuf cens à mille hommes d'armes, & de prés de mille chevaux legers & harquebuſiers à cheval, il n'en euſt ſceu alors mettre enſemble au plus douze ou qninze cens chevaux. De ſept ou huict cens Reitres (deſquels eſtoit pour l'heure General le Comte de Barbize) ne s'en trouvoit pas deux ou trois cens. Leſquels pouvoit-on à peine retenir, qu'ils ne s'en vouluſſent retourner en leur pays, & ceux qui avoient eſté fait priſonniers, & qui s'en revenoient ſur leur foy, diſoient que l'ennemy leur avoit

1557. fait faire ſerment de ne ſervir le Roy de France de ſix mois. Quant aux gens de pied, de quinze ou ſeize enſeignes Françoiſes, il n'en fut trouvé adonc que quatre au plus, encore ſi deſarmées, & les pauvres ſoldats ou tant bleſſez & devaliſez, qu'il ne pouvoit eſtimer s'en pouvoir ſervir & aider. De vingt deux enſeignes d'Allemans faiſans le nombre de dix à douze mille hommes, il s'en ſauva de trois à quatre mille, que le Capitaine Sterne, Lieutenant du Reingrave, homme de bien, & bon ſerviteur du Roy, r'allia & raſſembla: leſquels ce Prince fit loger en une petite ville nommée Brueres, à une petite lieuë près Laon. Par là on peult voir de quelles forces eſtoit en ce temps M. de Nevers accompagné, pour faire front à l'ennemy, s'il le fuſt venu chercher, ou pour s'oppoſer, s'il euſt voulu entrer en pays : en cela l'on peult auſſi évidemment appercevoir les miracles de Dieu, lequel tenoit la bride aux entrepriſes de ces grands Princes. La compagnie de M. de Nevers, & les autres de gendarmerie, qui eſtoient là, furent logées à Vaulx ſoubs Laon, à S. Marcel, & aux faulxbourgs au deſoubs de cette montagne : la cavallerie ès villages devers Creſſy, & les Reîtres à Noyon, & ès villages d'alentour, où ils faiſoient des maux

preſque autant que les ennemis meſmes. Sur ce propos je pourrois faire un fort ample diſcours, ſi je voulois particulariſer & déduire bien au long les bienfaits, largeſſes & diſtributions charitables que ce Priuce vertueux & débonnaire ſeit à l'endroit des pauvres ſoldats Gentils-hommes & autres, qui eſtoient retournez de ceſte miſerable journée, bleſſez, & deſnuez de moyens de ſe pouvoir guerir & reſouldre d'eux meſmes, oultre ce qu'ils n'a-point eſté payez de leur ſolde. 1557.

Mais pour ne ſembler trop affectionné & partial, j'en remettray la preuve & teſmoignage à la voix & confeſſion publique, & au reſſentiment de l'obligation, dont aujourd'huy, & de leur vie, ſeront tenus tous ceux qui l'ont experimenté, & qui ne peuvent ou le doivent celer: pour le moins quand les hommes ſeront ſi malins que le vouloir taire, le Seigneur Dieu ſcrutateur des cueurs, permettra que la verité ſorte en lumiere, & luy en ſera condigne retribution ſelon ſa grace. Seulement veux-je dire ce que chacun ſçait, que ſa bourſe (a) ne leur a eſté jamais fermée, ny les viandes de ſa cuiſine,

(a) Auſſi M. de Thou (Liv. XIX) déclare-t-il que ce Prince par ſa libéralité & ſon humanité gagna le cœur des officiers & des ſoldats.

1557. ny meſme celles appareillées pour ſa propre perſonne, eſpargnées ne refuſées (ſurtout aux malades) ny le travail & ſolicitude de ſes Medecins, Chirurgiens & Apothicaires pour les viſiter, guérir, panſer & ſoulager. En quoy l'on peult juger l'heur avoir eſté d'autant plus grand pour nous après ceſte infortune, qu'un tel & ſi grand Prince, & tant libéral, ſe ſoit trouvé pour adoulcir l'aigreur du mal, & ſurvenir à ceſte neceſſité commune. Or maintenant je retourneray au ſiege de Sainct-Quentin, & diray ce que j'ay peu ſçavoir, avoir eſté exploitté dehors juſques à l'entiere priſe & ſaccagement d'icelle. Sur quoy faut-il ſçavoir en premier lieu, que la nuict précédente l'entrepriſe de M. le Conneſtable, & à l'advertiſſement que M. l'Admiral avoit de luy, il avoit fait tenir les paſſages, qu'il luy avoit mandé, preſts & appareillez, juſques au point du jour à laquelle heure il les feit rompre, afin que les ennemis n'en euſſent cognoiſſance : car autant que le jour duroit, ils ne bougeoient de ſe pourmener par les marets avec les nacelles. Et à ceſte charge avoit commis le Capitaine Saincte-Roman, & quelques ſoldats avec luy, pour recueillir & conduire ceux qui luy euſſent eſté envoyez. Lequel Saincte-

Roman luy dit à ſon retour, que les paſſa- 1557.
ges qu'il luy avoit donné en charge, eſtoient ſi ſeurement habillez & reparez, qu'il euſt penſé mettre en la ville dix mille hommes avant qu'il euſt eſté jour : auſſi à la verité ils ſe trouverent ſi bons, que nonobſtant tous les empeſchements que jay dict cy-devant, M. d'Andelot y entra parlà, & avec luy une trouppe de quatre cens cinquante à cinq cens ſoldats, forts bons hommes, & cinquante ou ſoixante Capitaines ſuffiſans. Il y entra auſſi quelques Gentils-hommes pour leur plaiſir, mais bien peu : comme le Vicomte du Mont-Noſtre-Dame, les ſieurs de la Curée, & de Nattas : auſſi y entra le Seigneur de S. Remy, Gentil-homme fort experimenté en faict de mines, & lequel s'eſtoit auparavant trouvé en ſept (b) ou huict places aſſiegées. Auſſi y entra un Commiſſaire de l'artillerie, & trois canonniers,

(a) Ce ſecours, quoique inſuffiſant, contredit l'Auteur des Mélanges d'une grande Bibliothèque qui (p. 325 du volume cité cy-deſſus) dit que Dandelot étoit entré ſeul dans S. Quentin. Il avoit pourtant ſous les yeux les Mémoires de Rabutin, & conſéquemment ceux de Coligny où ſe trouve énoncée cette quantité d'officiers & de ſoldats qui pénétrèrent dans la ville aſſiégée.

(b) Particuliérement à Mets.

1557. dont il avoient affaire la-dedans : car ils n'en avoient un ſeul auparavant, ſinon de ceux de la de la ville, tels quels. Et combien que la troupe, qui eſtoit deleguée pour mettre dans la ville, n'y peuſt entrer pour les fatigues de l'ennemy, & autres cauſes précédentes : ſi peult-on croire que ce fut l'un des plus grands plaiſirs & contentements qu'euſt ſceu ſouhaiter M. l'Admiral, d'avoir M. d'Andelot ſon frere auprès de luy, pour y avoir un ſecond ſoy-meſme, & ſur lequel il ſe pouvoit du tout repoſer & remettre. Après que M. d'Andelot ſe fut ſeiché & rechauffé, pour ce qu'il avoit eſté bien fort mouillé, & qu'il eut recogneu tout le circuit de la ville, M. l'Admiral & luy derechef repartirent les quartiers avec les gens qu'il avoit amenez. Et après que le ſieur de S. Remy eut bien tout veu & meſuré la contremine que Lanfort Anglois faiſoit, il monſtra à M. l'Admiral des lieux où il luy ſembloit que il falloit contreminer : & pourtant dès l'heure, il y meit des gens en beſogne. D'autre part il renvoya querir le Capitaine Lanquetot, pour remettre la charge de l'artillerie entre les mains du Commiſſaire qui eſtoit entré : dont M. l'Admiral ſe repentit puis après : car elle eſtoit beaucoup mieux con-

duite & gouvernée par ledit Lanquetot. 1557.

Deux jours ſe paſſerent avant que M. l'Admiral ſceut la route de M. le Conneſtable, & le ſceuſt par quelques ſoldats qui s'eſtoient eſchappez des ennemis, & qui ſe vindrent jetter dans les foſſez, qui luy compterent comme le tout eſtoit paſſé. Auſſi furent veues peu après quelques Enſeignes des noſtres, que les ennemis meirent en parade ſur la teſte de leurs tranchées, pour en eſtre plus apparent teſmoignage, & pour intimider les aſſiegez. Et n'y a doute que ces nouvelles ſi fort deſcouragerent, non-ſeulement le peuple, mais (ſi j'oſe dire) une bonne partie des gens de guerre, que M. l'Admiral avoit bien fort affaire à les aſſeurer & remettre : mais ſurtout les ouvriers : car deſlors ils ſe cachoient dans les caves & greniers, de façon qu'ils les falloit arracher & tirer à force de là dedans, pour les amener aux ouvrages : meſmement qu'aux plus importans lieux l'on n'y pouvoit beſongner que de nuict, à cauſe du grand dommage que faiſoit l'artillerie, quand les ouvriers eſtoient mis en beſongne : & encore que l'on euſt mis des guets de tous coſtez, ſi ne pouvoit l'on faire en ſorte, qu'en moins d'une heure tous ſe deſroboient. Entre toutes les plus grandes neceſſitez que

1557. les assiegez eussent, c'estoit de traverses : pource que la courtine où les ennemis adressoient leur artillerie, estoit si veuë par flancs des pieces que ils avoient logées sur la plate forme d'Isle, qu'il y avoit peu d'endroits où l'on ne fust descouvert depuis les pieds jusques à la teste : à quoy toutefois lon remedioit le mieux qu'il estoit possible. Et ne se doit sur ce propos obmettre une invention de M. Dandelot, de lever une traverse, qui estoit de grand advantage & commodité : ce fut qu'il se servit de vieux bateaux, qui avoient esté autrefois faicts pour passer les rivieres, quand une armée marche : lesquels il arrangea les uns sur les autres à force de bras, & les faisoit remplir de terre, tellement qu'en un jour il feit ce que tous les ouvriers ne eussent pu faire en un mois. Non en cela seulement, mais en toutes autres choses il s'employoit & faisoit mettre la main, comme personne de jugement & comme Chevalier sage & experimenté en toutes louables & vertueuses entreprises : & se peult dire, que sans luy M. l'Admiral à la longue n'eust peu satisfaire, & fust demeuré soubs le faix au travail qu'il luy falloit supporter en ce siége. En ceste sorte passoient les affaires là dedans : maintenant puis-je dire quelque chose de ce qui se faisoit au dehors

c'eſt que peu de jours après ceſte malheureuſe 1557.
route & desfaite, le Roy Philippes arriva en ſon camp, & avec Sa Majeſté pluſieurs Princes & grands Seigneurs : à l'arrivée duquel furent faites par toute ſon armée maintes allégreſſes & ſalues, en ſigne d'aiſe & resjouiſſance, tant de ſa venue, que pour le triomphe de ſa victoire : eſtant offert à Sa Majeſté grand nombre de priſonniers (a), & pluſieurs enſeignes, & autres deſpouilles de guerre. Ce qu'il eut à grand contentement & plaiſir, & deſlors redoubla tous efforts pour en bref ſe faire rendre & obtenir ceſte ville de S. Quentin, renforçant la batterie d'autre plus gros nombre d'artillerie, & munitions qu'il feit amener de Cambray : & faiſant en toute diligence continuer & pourſuivre les mines commencées, & en entamer autres nouvelles. Bref il ne s'y perdoit aucun tems, qu'on ne l'employat pour advancer la priſe de ceſte ville : afin qu'il eut moyen d'attenter & entreprendre autre choſe avant que l'armée du Roy fuſt raſ-

(a) Ces trophées étoient de nature à flatter Philippe. On lui offrit cinquante drapeaux, trente cornettes, vingt guidons, dix huit pièces d'artillerie, & un ſi grand nombre de priſonniers, que pour éviter l'embarras de les nourir, on renvoya les ſimples ſoldats. Ce fut une faute : dont le Duc de Nevers profita.

1557. ſemblée, & aſſez forte pour l'en divertir.

Cependant M. de Nevers eſtoit tousjours à Laon donnant ordre d'amaſſer gens pour munir les villes à l'entour, depeſchant nouvelles commiſſions à divers Capitaines pour lever ſoldats (car alors le Roy luy en avoit donné toute puiſſance) meſmement envoya M. de Jours pour lever la legion de Champagne, dont auparavant il avoit eſté Coloneł : feit venir de Metz, quatre ou cinq enſeignes de la garniſon, & au ſemblable de toutes les autres villes de la frontiere en tira quelque nombre des vieilles compagnies, & au lieu d'icelles en feit entrer d'autres nouvelles, pour s'en aider où l'affaire & la neceſſité le preſſoit plus fort. D'autre part le plus ſouvent & d'heure en heure envoyoit gens en pays pour recognoiſtre l'ennemy, & deſcouvrir ſes entrepriſes, & pour y remedier : & faut dire, qu'encore que les compagnies, qui eſtoit à l'entour de luy, fuſſent desjà des précédens voyages fort haraſſées & desfaites, ſi ne leur donnoit il guéres de reſpit & loiſir pour ſe repoſer : meſmement le Prince de Condé avec la cavallerie légère eſtoit ordinairement à cheval, & jour & nuict à la ſuite des ennemis, pour leur rompre les vivres, & les travailler d'infinités de fatigues. Dequoy ils eſtoient ſi

irritez & faſchez, que tous les jours M. de Nevers n'oyoit autres nouvelles, ſinon que partie de l'armée, bien advertis du peu de gens qu'il avoit avecques luy, le venoit desfaire. Et eſt choſe veritable, que les eſpions luy rapporterent comme trois ou quatre mille chevaux s'eſtoit deſbandez, ſans ſçavoir pour quelle cauſe, & depuis l'on ſceut qu'ils eſtoient venuz ſonder les paſſages des rivieres qui eſtoient entre S. Quentin, la Fere, & Laon. Sur lequel advertiſſement ce Prince envoya cinquante ou ſoixante chevaux de ſa compagnie, conduicts par un homme d'armes d'icelle, nommé la Broſſe, auquel il commanda donner le plus avant qu'il pourroit, juſques à ſe faire prendre, pour luy en rapporter certain advis. Et d'un autre coſté eſtoit allé M. le Prince de Condé, pour les tenir de près, & pour en apprendre quelque choſe. 1557.

Cependant l'on advertit chacun de ſe tenir preſt, & ſur ſes gardes en armes, & meit l'on bons guets ſur toutes les advenues. Toutefois il n'advint rien de toute ceſte doute, & fut trouvé qu'après s'eſtre approchez juſques ſur le bord de la riviere d'Oyſe, ils s'en eſtoient retournez. Il fut dit depuis, qu'une compagnie de chevaux légers, Anglois, des noſtres, qui s'étoit révoltée devers les ennemis, &

1557. qui avoit saccagé & emmené les chevaux & meilleures hardes de leur Capitaine, nommé Crey, avoient esté autheurs & cause que les ennemis avoient attenté ceste délibération. A la vérité, & pour en faire une bresve conclusion, ce Prince estant là, s'exposoit à divers dangers, en si petite compagnie qu'il se retrouvoit pour lors, si l'ennemy le fust venu trouver : *mais il ne fut jamais mal dit, que celuy est bien gardé que le Seigneur Dieu tient soubs sa main.* Le Comte de Sancerre, & Monsieur de Bordillon, en leur endroit faisoient ordinairement sorties sur le camp de l'ennemy, & le plus souvent destrousſoient leurs vivres & charrois, & tailloient en pieces leurs fourageurs, ramenans chevaux & prisonniers : desquels il apprenoit toujours quelque chose de nouveau, combien que ce n'estoit advertissemens fort certains, & ne parloient la pluspart, sinon qu'ils vouloient aller prendre Paris. Ce néantmoins en donnoient advis à Monsieur de Nevers, qui le mandoit au Roy : lequel de son costé n'espargneroit rien de sa diligence & sollicitude pour avancer le secours qu'il attendoit avoir de ses alliez & amis, n'y à mettre sus celuy que de nouveau faisoit lever en ses pays. Mais les moyens les plus requis estoient

adonc ſi courts, & les affaires ſe préſentoient 1557.
en tant d'endroits, meſmement que ce Baron de Polleville avec une groſſe armée marchoit & entroit déjà ès limites de ce Royaume, ſans cognoiſtre où il ſe vouloit addreſſer, que ſa Majeſté ſe trouvoit quelquefois fort attediée, (a) & en doute, auſquelles le plus promptement devoit entendre.

Maintenant je pourrai retourner au ſiege de ſaint Quentin, pour dire, que Monſieur l'Admiral ayant eu cognoiſſance de ce nouveau appareil que les ennemis redreſſoient & de ce grand train d'artillerie qui de renfort eſtoit arrivé, & qu'ils redoubloient leurs trenchées, & rebaſtiſſoient gabionnades, & terreplains, il adviſa & contrepenſa plus que jamais, au moyen qu'il pourroit avoir de faire entrer gens de guerre là dedans, principalement de harquebuſiers. Tant y a, que par l'advertiſſement de quelque peſcheurs; il ſceut qu'il y avoit un endroit dans le mareſt qui n'eſtoit gueres plus creux que juſques à la ceinture d'un homme: & pour en eſtre plus certain, il l'envoya recognoiſtre par des ſoldats, qui lui rapporterent ainſi eſtre: parquoy ayant ſceu qu'il ſe devoit addreſſer en ſes néceſſitez à Monſieur de Nevers, & au

(a) Fort ennuyée.

1557. au Seigneur de Bordillon, il feit en ſorte qu'il en advertit Monſieur de Bordillon, pour le faire ſçavoir a Monſieur de Nevers, leur mandant la facilité de le ſecourir, le beſoing qu'il en avoit, & que ſi ils lui envoyoient gens, le moyen qu'ils avoient à tenir avec les guides qui le conduiroient. De cas fortuit Monſieur de Nevers ſe trouva à la Fere, quand Monſieur de Bordillon receut ſes lettres: lequel meſmes luy feit reſponſe & luy manda qu'il luy envoyeroit trois cens harbuebuſiers, qui eſtoit tout ce qu'il pouvoit faire, l'advertiſſant du jour qu'il les luy envoyeroit, qui eſtoit (ce me ſemble) le xxij. ou xxiij. du mois d'Aouſt. Pour ceſt effect (en eſtant le Roy adverty) incontinent après ce Prince aſſembla à Crecy en Valois, le Prince de Condé, Meſſieurs de Montmorancy & de Bordillon, & autres Chevaliers de l'ordre, & Capitaines, pour éxécuter ceſte entrepriſe, & eſſayer d'y faire entrer ces trois cens arquebuſiers: & furent ordonnez pour leur faire eſcorte, & les ſouſtenir (ſi d'adventure ils eſtoient forcez & chargez) du coſté de Mouy, le Seigneur de S. Simon, avec la compagnie de Monſieur de Nevers, dont il eſt guidon: & du coſté devers la Fere, le Seigneur de Chaſteluz, avec la compagnie

de

de Monſieur de Bordillon, de laquelle il eſt 1557.
Lieutenant. Leſquels harquebuſiers furent bien & ſurement conduicts juſques ſur le bord & entrée des paſſages qui avoient eſté mandez : ou ceux qui leur avoient eſté donnez pour eſcorte, attendirent tant longuement qu'ils peurent juger iceux pouvoir eſtre entrez : car de le voir, ils ne pouvoient à cauſe de la nuict & de l'allarme, qui eſtoit par tout le camp des ennemis. Toutefois depuis Monſieur l'Amiral a dit & eſcrit, que luy les attendant au lieu par lequel ils devoient entrer, pour leur faire donner le ſignal qu'il avoit mandé, quand il ſeroit temps, environ une heure après minuict, il ouyt l'allarme qui ſe donna au guet des ennemis, par où il falloit qu'ils paſſaſſent, & que ſans point de faute, Meſſieurs Dandelot, de Jarnac, & luy qui eſtoient enſemble, ouyrent clairement le nombre des ennemis eſtre petit & avec effroy, mais après s'eſtre recogneus : & voyans qu'il n'y avoit perſonne des nommez qui les chargeaſſent, donnerent ſur eux, & les maſſacrerent de telle façon, que de trois cens harquebuſiers qui eſtoient ordonnez, il n'y en entra que ſix vingts, encore tous déſarmés, & gens nouveaux, qui ne luy apportoient pas grande faveur. Quant au chef qui

1557. les conduiſoit, il n'y entra point, mais un ſergent ſeulement, ne cuidant pas qu'ils deuſſent venir ſi mal accompagnez : à cela alleguant davantage, qu'ayant veu aſſeoir les guets des ennemis deux ou trois fois enſuivans, il avoit entre autre choſe mandé audit ſeigneur de Bordillon, par l'advis des Capitaines qui eſtoient avecques luy, qu'il falloit envoyer des gens de cheval avecques des gens de pied, qui euſſent donné aux ennemis à gauche & à droict du paſſage, cependant que ceux qui devoient entrer, paſſeroient. Ce qui ſe pouvoit faire ſans danger : car il n'y avoit point trente chevaux deſdits ennemis au guet, & environ ſoixante ou quatre-vingt hommes de pied : & ſi ne falloit point craindre qu'il leur vint renfort d'ennemis ſur les bras, pour ce qu'il n'y avoit que les enſeignes qui eſtoient logées au fauxbourg d'Iſle, qui eſtoient ſix ou ſept, bien loing du paſſage. Tout le reſte eſtoit paſsé l'armée : & n'euſſent paſſé de nuict ſi toſt les deſtroits dès chauſſées, que noz gens de cheval ſe fuſſent retirez : & cependant s'il y euſt eu moyen d'envoyer encore plus grandes forces, tant plus aiſément fuſſent entrez, ne trouvans aucuns empeſchemens. Toutefois ſur tout ce propos il ne faut douter que Monſieur de Ne-

vers ; & Monſieur de Bordillon n'en ayent fait leur plein devoir ; & n'y oublierent rien qui peuſt donner bonne iſſue à ceſte conduicte : (6) mais en cela ; & en la faute qui en advint ; eſt pluſtoſt à accuſer & reprendre la défaillance de cueur & couardiſe d'aucuns de ces ſoldats ; qui aymerent mieux ſe perdre & noyer ; que d'entrer : & les autres ſe cacherent & abſenterent à l'obſcurité de la nuict, comme gens de mauvaiſe volonté. Depuis ceſte heure là Monſieur l'Amiral ne peut recouvrer à faire ſçavoir de ſes nouvelles à Monſieur de Nevers encore qu'il l'euſt eſſayé en pluſieurs ſortes, & par divers perſonnes : mais le guet & les gardes des ennemis eſtoient ſi fortes & eſpeſſes, que nul ne pouvoit paſſer. 1557.

Enfin fut cette belle & riche ville de ſainct Quentin conquiſe & priſe le vingtſeptieme jour d'Aouſt mil cinq cens cinquante ſept, en laquelle ils trouverent de grands butins & richeſſes, pour eſtre icelle ville un magazin de diverſes marchandiſes, qui ſe tranſportoient ès bas pays, & qui eſtoient auſſi de ces lieux apportées, pour le commerce & trafique de pardeçà : ſans y comprendre encore pluſieurs bons priſonniers qu'ils y recouvrent ; tant de ceux de la ville, que des

1557. chefs & Capitaines qui y eſtoient entrez pour la défendre. Quant à en nommer de ceux de la ville, il m'eſt fort difficile, pour en avoir bien peu de cognoiſſance. Quant aux gens de guerre, je pourray mettre icy les noms de ceux dont j'ay eſté adverti, tant de ceux qui y ſont morts, que faits priſonniers. Monſieur l'Admiral comme principal chef (ainſi que lon a peu voir cy-devant) fut emmené priſonnier : toutefois depuis a eſté quelque bruit qu'il fut au hazard (a) de ſe ſauver par la conduite d'un Eſpagnol : mais n'eſtant ce myſtere bien dreſſé & entendu, il fut reſerré, & l'Eſpagnol pendu & eſtranglé. Monſieur Dandelot y fut pris auſſi : mais ſe reſentant encore du mauvais traitement qu'il avoit receu d'eux en ſa priſon d'Italie, aima mieux adventurer ſa vie, que retomber une autre fois en ceſte captivité & miſere : de façon que luy aidant la grace de Dieu, il ſe coula par deſſoubs les bords d'une tente, & de nuict

(a) Nous ne trouvons cette anecdote que dans les Mémoires de Rabutin. Nos Hiſtoriens n'en parlent point. L'Auteur de la vie de Coligny l'omet également, & dans les mélanges d'une grande bibliothèque où l'on a conſigné l'extrait des Mémoires manuſcrits attribués à l'Amiral, on n'y fait pas la moindre mention de cette évaſion projettée, & du ſalaire que reçut le ſoldat Eſpagnol.

après avoir ſondé divers guez & paſſages dans le marets, trouva moyen de ſortir de leurs guetz & gardes & ſe ſauva à Han. Monſieur de Jarnac y demeura priſonnier, auſſi firent les Seigneurs de ſainct Remy, de Humes, de la Garde, de Cuzieux, de Moulins, les Capitaines Breuil de Bretagne, de Rambouillet, Sancte Roman, S. André, Lignieres, & Soleil. Ceux-cy y furent tuez, & y moururent comme l'on m'a dit : le fils du ſeigneur de la Faiette, le Capitaine Sallevert, Enſeigne de la compagnie dudit ſieur de la Faiette, les Capitaines Ogier, Vicques, la Barre, l'Eſtang, & Gourdes. Pluſieurs autres y ont eſté tuez, ou faits priſonnier, les noms deſquels me ſont incognuz, & ne les ay peu ſçavoir, pour leur faire part de quelque Mémoire de leur vertu : toutefois j'ai opinion, que quelqu'un cy après en pourra encore mieux eſcrire que moy, qui ne les laiſſera en oubly & ſuppléra mon défault, en ce que pourrois avoir obmis. 1557.

Durant le temps de toutes les exécutions cy-devant déclarées, monſieur de Nevers n'eſtoit bougé de Laon : attendant d'y recueillir & amaſſer toutes les forces du Roy, & pour pourvoir aux autres entrepriſes, que d'ailleurs les ennemis pouvoient mettre ſus : & ſur tout

1557. de fournir & munir les villes circonvoiſines de ſainct Quentin, non ſeulement de ſoldats, ſelon qu'il luy eſtoient envoyez, & y arrivoient, mais auſſi de toutes autres commoditez & proviſions : afin qu'ils peuſſent par courſes d'autant plus affoiblir & rompre l'ennemy, en luy coupant les vivres, & maſſacrant les ſoldats aux fourrages, & s'aſſeuraſſent & tinſſent forts de bonne heure, s'ils eſtoient aſſiegez, prévoyant meſmement l'obſtinée continuation des ennemis au ſiege de ceſte ville, laquelle il doutoit à la longue eſtre priſe & emportée, ne pouvant eſtre de luy en autre ſorte ſecourue, dont il ne fault douter qu'en ſon eſprit il ne ſupportaſt un fort grand & triſte regret, ainſi que ſon viſage & ſes geſtes le faiſoient paroiſtre. Et pourtant d'heure à autre advertiſſoit le Roy de tout ce qu'il ſçavoit, & luy eſtoit rapporté eſtre advenu dedans, & dehors ce ſiege : tellement que le jour de la priſe de ceſte ville, le Roy luy faiſoit reſponſe à ce qu'il luy avoit eſcrit, s'il advenoit que l'ennemy emportaſt St. Quentin, qu'il auroit à faire, luy avoit mandé que le mieux de ſa charge & de ſon faict ſeroit de pourvoir Guiſe, la Fere, & Peronne, ſans oublier Corbie ; où il eſcriroit au ſieur de Villebon ſe retirer, & faire

ſi diligemment travailler au rempliſſement du 1557.
boulevert, & rehaulſement du retrenche-
ment, que bien toſt ils ſe retrouvaſſent en
en leur perfection. Oultreplus il l'advertiſſoit
derechef, que ſelon qu'il luy mandoit par le
ſieur de Sanſac, ſi ſainct Quentin tenoit, qu'ils
dreſſaſſent une forme de camp à Han, pour
retrencher encor plus eſtroittement les vivres
aux ennemis : & là où ils le prendroient,
que retirant des places qu'il avoit laiſſé der-
riere, toutes les garniſons, il les ſuiviſt à la
queuë, & envoyaſt les Lanſquenetz qu'il avoit
à Soiſſons, Villers-Cottretz, & Dommar-
tin (a), pour ſe retirer la part (b) où il ſe-
roit. Et quant aux François, que leſdites
quatre places pourvues, il les départiſt à
Laon, & à Couſſy, avec quelques bons
chefs: luy laiſſant le ſurplus de la charge de
pourvoir à Compienne, où oultre les quatre
compagnies qu'il avoit ordonnées des Capi-
taines Certeau, & Fontaines, il ſe délibéroit
d'y envoyer encor' celles du Capitaine Bu-
chet, & une autre du Capitaine Antoine de
Novion. Or quant à ce camp, dont il eſt fait
cy-deſſus mention devoir eſtre dreſſé à Han,
eſt à ſçavoir, que deux ou trois jours précé-

(a) Dammartin.
(b) Du côté.

1557. demment, entre autres memoires que le Roy avoit envoyé à ce Prince, luy enchargeoit & l'advertiſſoit, qu'il entendoit fortifier un camp à Han : où ſe devoient trouver pour le conſidérer & entreprendre avecques luy, les Seigneurs de Sanſac, d'Eſtrée, & de Villebon, & autres expérimentez Capitaïnes : ſuivant ce que Monſieur le Mareſchal St. André en avoit desjà fait déſigner, pour la fortification du camp, qui un peu auparavant y eſtoit. Et d'autant qu'en ceſte entrepriſe l'on craignoit que les ennemis, ſe mettans entre ledit Han, & les vivres, & empeſchaſſent ceſte entrepriſe, & contraigniſſent ceux qui ſeroient là-dedans, de venir à la bataille, l'on avoit pourveu d'avoir cinq cens muiz de bled en farines, que le Sieur de Chaulne, Gouverneur de Corbie, preſtoit au Roy, pour la nourriture des forces qui entreroient dedans, ſuffiſans pour un long temps à xxv. ou xxx. mil bouches : oultre laquelle quantité de farines, on en avoit encores autres quatre cens muiz. Toutefois ces délibérations n'eurent aucun effect, & fut autre changement d'advis, par la priſe de St. Quentin, plus ſoudaine & plutoſt advenue que l'on n'eſperoit. Car incontinent après, Monſieur de Nevers n'avoit autres choſes aux oreilles, qu'adver-

tiſſemens des Gouverneurs, & chefs des pla- 1557.
ces des environs, que l'ennemy tournoit devers eux, ſe plaignans de leurs defaults & néceſſitez & demandans ſecours, ou d'hommes de vivres, de pouldres, ou de quelques autres munitions : de ſorte que l'on ne ſçavoit auſquels premierement entendre, & là où eſtoit le plus proche & urgent beſoing. Monſieur de Bordillon, qui eſtoit à la Fere, encore que ce Prince euſt mis gens dans ceſte place autant qu'il luy avoit eſté poſſible, & l'euſt munie au mieux que le moyen s'eſtoit peu recouvrer : ce néanmoins craignant la longueur du ſiege, & ne voulant attendre l'extreſme néceſſité, vouloit en avoir plus que moins, & demanda à Monſieur de Nevers ſecours de vivres & de gens. Parquoy fut commandé au Préſident Bourgeois (que le Roy avoit envoyé à Laon pour eſtre Commiſſaire general des vivres) de luy envoyer des munitions qui eſtoient dans ceſte ville de Laon, tant de farines, que de vins : & d'un meſme train luy furent envoyées, une ou deux des vieilles compagnies de gens de pied, qui eſtoient venues nouvellement de Mets. Au Comte de Sancerre, qui eſtoit à Guiſe, ſe plaignant d'avoir faute d'hommes, pour avoir eſté ceſte place accrue d'une nouvelle fortifi-

1557. cation, disant que par la revue qu'il avoit faite de ses gens, ne se trouvoit avoir que deux mil, & trois ou quatre cens hommes de pied; où il estoit nécessaire de plus de trois mil cinq cens, fallut encore luy renvoyer autres quatre des vieilles compagnies, lesquelles aussi estoient venues de Metz. Le Capitaine la Motte rouge, Gouverneur de la Capelle, envoya aussi advertissement à ce Prince, comme par ses espions il avoit sceu que les ennemis, après la prise de Sainct Quentin, délibéroient aller assieger Guise ou la Capelle, & pource qu'il estoit besoing le secourir de gens. Ainsi, encore que Monsieur de Nevers eust bien fort peu de compagnie de gens de pied auprès de sa personne, & toutes celles qui y estoient, estans encore nouvelles, si fut il force luy en envoyer deux, des Capitaines Fouquault, & Brumes. Monsieur d'Humieres, Gouverneur de Peronne, d'autre part disant avoir entendu pour vray, qu'au partir de St. Quentin les ennemis tiroient droit vers luy, demandoit encore plus grand nombre d'hommes qu'il n'avoit: combien que sa ville fust desjà pourvue de soldats en la sorte que j'ay dit cy-devant, l'on y renvoya les compagnies du Capitaine Vezigues. Certainement il y avoit de grandes opinions & conjectures, que les

ennemis s'addreſſeroient à ceſte ville, pour 1557.
beaucoup de cauſes : entre autres, pour de tant plus renforcer ſainct Quentin, & la tenir en ſeureté : eſtans ces deux villes voiſines l'une de l'autre, & pour eſtre maiſtre d'une grande partie de la riviere de Somme, qui leur ſerviroit comme d'une barriere. Meſmement Monſieur de Bordillon avoit mandé à Monſieur de Nevers, qu'il avoit ſceu de l'Enſeigne de Monſieur l'Admiral, eſtant priſonnier au camp de l'ennemy, qu'ils pourparloient desjà de tirer-là : ayans eſté advertiz par un Italien & un ſoldat du Capitaine Vicques, de l'endroit où ils la devoient battre : qui eſtoit depuis la porte de Bourgongne juſques à une tour qui eſt pendente, & depuis le chaſteau juſques à un flanc où le terroüer & le rempart ne valloit rien, pour ces cauſes eſtoit bien requis y pourvoir à temps & heure. Et en cela ſe peult voir, ſi ce Prince avoit guères de repos, ſans que je faſſe ici plus ample narration d'infinité d'autres fatigues, où ſa perſonne & ſon eſprit eſtoient inceſſamment tendus, que je laiſſeray à deſcrire à ceux qui l'ont peu voir comme moy.

Or le Roy Philippes avec ſon armée eſtoit tousjours campé à l'entour de St. Quentin, ſans qu'on peuſt ſçavoir à la vérité, ce que

1557. de nouveau il vouloit attenter. Seulement après que ceſte pauvre ville euſt eſté d'un bout à autre fouillée & ſaccagée (a), & vuide de tant de biens qui y eſtoient, commencerent à la retrencher : pour donner commencement à la fortifier. Toutefois depuis, ſur la fin de ce mois d'Aouſt, M. de Bordillon advertit Monſieur de Nevers, comme ſon eſpion luy avoit rapporté que les ennemis avoient tiré de leurs trenchées devant St. Quentin, quelques pieces d'artillerie, & eſtoit le bruit par tout le camp, que c'eſtoit pour aller aſſieger le Caſtellet. Ce qui fut trouvé véritable : car peu de jours après l'on ſceut que pour vray il eſtoit enveloppé : & que le Comte d'Aramberg (autrement dit Brabanſon) chef de ce ſiege, eſtoit campé avec mil ou douze cens chevaux le long du marets, & devers l'Abbaye de St. Martin. Au-deſſus de luy eſtoient logez trois regimens d'Allemans, à ſçavoir, Monichuiſſen, avec dix enſeignes : & plus haut ſur le chemin de St.

(a) » Les habitans de ce pays-là (lit-on dans l'Hiſtoire de la ville de Paris, Tome III, p. 286) » chaſſés de leurs » maiſons, vinrent en foule ſe réfugier à Paris; & la » ville pourvut à leur ſubſiſtance. Mais comme la guerre » dura long-tems, on ne put avoir dans la ſuite la même » attention pour eux.

Quentin, un autre regiment de Poris-van- 1557
holf, de ſept enſeignes : où ſe faiſoit une batterie de quatre pieces. Plus haut encore entre les chemins de St. Quentin & de Cambray, s'eſtendoit un autre regiment de Claes Holſtat de ſept enſeignes : & là eſtoit la plus groſſe baterie de xvj. pieces, qui tiroient aux deux bouleverts & à la courtine, avec une furieuſe & admirable tempeſte, comme les nouvelles couroient parmy nous, & auſſi que le tonnerre & retentiſſement en eſtoit le plus ſouvent entendu. Dedans eſtoit Gouverneur (comme j'ay desjà dit) le Baron de Solignac (7), Gentilhomme, duquel la valeur & bonne opinion que chacun avoit de luy, faiſoit croire qu'il ne rendroit ceſte place qu'à l'extremité, & eſprouveroit le dernier danger avant que ſuccomber de ſon honneur : meſmement tant de braves entrepriſes qu'il avoit executées ſur les ennemis durant le ſiege de S. Quentin (entre autres avoit deſtrouſſé quelque argent qu'on apportoit à leur camp) luy redoubloient une fort grande & louable reputation. De quoy s'aſſeurant M. de Nevers, & luy eſtant confermée (a) ceſte confidence par les advertiſſemens que le Baron de Solignac luy mandoit de garder ceſte

(a) Confirmée.

1557. place tant longuement que le Seigneur Dieu luy preſteroit la grace, & juſques au dernier ſouſpir de ſa vie, en donna advis au Roy : dont Sa Majeſté eut grand eſpoir & contentement. Et ce que confirma la reſponſe, que ſur cela en feit M. le Cardinal de Lorraine, eſcrivant à ce Prince, que le ſieur de Ricourt, couſin & parent du Baron de Solignac, avoit aſſeuré le Roy & luy, que ledit de Solignac mourroit pluſtoſt dans le Caſtellet, que le rendre ſans extremité irremédiable. Ceſte eſpérance, que pour le moins il tiendroit quinze jours ou trois ſepmaines, faiſoit faire toute diligence d'amaſſer & raſſembler les forces que le Roy propoſoit mettre ſus de nouveau : de ſorte que Sa Majeſté avoit mandé & fait reſponſe à M. de Nevers qu'il s'aſſeuraſt que dans ce temps-là il auroit auprès de luy une autant belle armée que la premiere pour empeſcher que l'ennemy n'entraſt en pays. Et de faict, c'eſt choſe certaine que l'on faiſoit haſter à grandes journées le ſecours des Suiſſes, & les bandes nouvelles d'Allemans, que les Colonels Reichroch & Reifberg amenoient. Pareillement l'on avoit ſceu que M. de Guiſe s'achemineroit bientoſt de pardeçà, & d'autre part journellement arrivoient à l'entour de Laon

quelques compagnies de cavallerie & fan- 1557.
terie : eſtans toutes les autres places bien pourveues, y ayant ce Prince mis un tel & ſi bon ordre, qu'elle eſtoit hors de doute, ainſi que chacun le ſçait. Mais tout le rebours de tout ce qu'on propoſoit, advint : car dès le ſix ou ſeptieme de Septembre, ſur le ſoir vindrent autres advertiſſemens de M. de Bordillon, comme le Caſtellet eſtoit rendu. Ce que M. de Nevers ne vouloit croire aucunement, pour autant que ce jour meſme le Baron de Solignac luy avoit de rechef mandé qu'il n'eſtoit encore preſt à ſe rendre, & qu'il déliberoit y mourir, ou y faire un ſi grand ſervice au Roy, qu'il en auroit à jamais mémoire. Et encore que les rapports redoublaſſent, ſi en demeura il tousjours en doute, & ne luy pouvoit tomber en l'entendement, juſques à ce que toute la nuict il envoya recognoiſtre & ſçavoir la verité : & fut trouvé qu'il eſtoit ainſi, & que davantage (comme l'on rapporta) s'eſtoit rendu à bien petite occaſion, veu qu'il n'y avoit breche raiſonnable pour donner l'aſſault, lequel pour le moins il devoit endurer, eſtant place de marque, encore qu'elle ſoit petite, autant defenſable qu'il en ſoit ſur ceſte frontiere, autant bien

1557. pourveue de munitions (comme l'on dit que M. d'Eſtrée l'aſſeura) qu'il eſtoit poſſible. Ainſi ceſte reddition ſi ſoudaine & au deſpourveu, fut trouvée fort eſtrange de chacun, veu l'eſpérance précédente, & que l'on n'avoit point ouy plaindre ceux qui eſtoient là-dedans, d'aucun defaut. Pour ce meſcontentement & ſouſpeçon eſtant iceluy Baron de Solignac depuis à Paris, le Roy le feit arreſter priſonnier : lequel ſe voulant juſtifier, a allegué ſur ceſte ſi ſoudaine reddition de la place qu'il avoit en garde, les cauſes cy-après declarées : à ſçavoir qu'il avoit eſté fruſtré du ſecours par luy requis, & néceſſaire à la conſervation de ſa place, qui eſtoit de deux mille hommes de garde, comme le Seigneur d'Eſtrée, auparavant Gouverneur, attendant le ſiege, les avoit autrefois eus. Davantage, qu'ayans trouvé les ennemis ce chaſteau ſans foſſé du coſté que ils commencerent leur principale batterie, & un baſtion demeuré bas & à reveſtir, exploiterent tellement, que les ſoldats ordinaires à la garde de ce baſtion, furent bientoſt contraincts l'abandonner, pour la grande quantité de bricque & terrain qui de la courtine neufve les endommageoit, & tomboit ordinairement ſur eux, eſtant ſi furieuſe

furieuſe & violente la batterie, qu'en peu 1557.
d'heure elle feit voyé & chemin pour monter à cheval ſur ledit baſtion, eſtant facile pour venir de là à la breſche. Laquelle combien que elle ne fuſt de tout ſuffiſante, s'aggrandiſſoit dans deux vollées de canon, & s'eſtendoit de ſix vingts pas ou plus : s'inclinant & courbant desjà le mur en ceſte longueur, & le terrain ouvers d'un pas en largeur, & de la longueur d'une picque en profond. Ce que voyans les ſoldats qui ne ſe trouvoient là-dedans en nombre de trois cens, ny la moitié d'eux en force & ſanté, prindrent tel & ſi grand eſtonnement & deſeſpoir de reſiſter, que pour quelques remonſtrances que leur ſceuſſent faire leurs Capitaines, avec offres de mourir avec eux des premiers, ne les peurent aſſeurer & remettre en volonté de combattre & attendre l'aſſault : réſervé quelques Gentilshommes & vieux ſoldats qui ſe preſenterent à toute fortune, & s'offrirent à tout devoir. Les autres prindrent reſolution de quitter là tout, abandonnans la breche, & declarerent ouvertement au Gouverneur, qu'ils ne combattroient aucunement : ne cognoiſſans (comme ils alleguoient) moyen ny apparence aucune de pouvoir reſiſter & garder

1557. ceſte place, ny faire un ſeul ſervice au Roy: & pourtant qu'il valloit mieux reſerver leurs vies à un autre qui ſeroit de plus grande importance. Qui fut un autant plus grand deſplaiſir & crevecueur audit Gouverneur & autres Capitaines, que plus de réputation ils avoient acquis, tant ès guerres précédentes, que freſchement aux ſaillies de ceſte place ſur les ennemis, & juſques à renverſer de leurs gabions, & leur faire abandonner leurs trenchées. Durant le ſiege du Caſtellet, le iv de Septembre, M. de Bordillon advertit M. de Nevers qu'il avoit ſceu que le Roy Philippes ne deſlogeroit d'auprès de S. Quentin, juſques après avoir veu qu'il adviendroit du ſiege du Caſtellet ſelon qu'il l'avoit peu apprendre de quelques ſoldats qui avoient eſté pris ce jour là à Vandueil. Leſquels luy avoient aſſeuré que la batterie devant le Caſtellet commençoit le lendemain. Ces ſoldats là faiſoient eſcorte à leurs fourrageurs, deſquels en avoient eſté tuez plus de quarante en ce lieu, & en furent emmenez force chevaux par ceux de la compagnie du Comte de Villars, que M. de Bordillon y avoit envoyé, avec quelque nombre d'harquebuſiers à cheval de la compagnie du Capitaine Lamenaz, qu'il

faiſoit ſouſtenir par deux ou trois cens harquebuſiers à pied le long du marets. La compagnie de chevaux-legers du Prince de Condé & une d'Eſcoſſois, eſtans en embuſcade près du grand Eſſigny, feirent rencontre de quelques gens de pied qui venoient à l'eſcorte des fourrageurs, deſquels environ vingt furent executez & mis en pieces, & ſans leurs gens de cheval, qui leur vindrent à ſecours, eſtans iceux gens de pied bien cinq cens, on euſt fait carnage de tout cela. 1557.

Après la reddition du Caſtellet, M. de Nevers eut quelque opinion que les ennemis tournaſſent à Guiſe, ayans pris ce chaſteau pour s'aſſeurer de ce qui eſtoit à leur doz : & pour auſſi rendre le chemin de S. Quentin à leur camp libre & ſans danger : afin que de l'un à l'autre on peuſt envoyer tout ſecours. Toutefois ſe tenant fort bien aſſeuré du Comte de Sancerre (vaillant Chevalier s'il en eſt point au monde) & que la place eſtoit feurement pourveue & munie d'autant vaillans Capitaines & ſoldats qu'il eſtoit poſſible les eſlire, & generalement de toutes les autres proviſions & munitions de guerre il en avoit un grand repos & contentement en ſon eſprit : s'aſſeurant que s'ils s'y ad-

1557 dreſſoient, ils trouveroient de la beſongne taillée pour un long ſejour : & cependant luy reſteroit tousjours le loiſir de recouvrer gens, & ſi pourroit de plus en plus fortifier les autres places circonvoiſines, & finalement ſe preſenteroit quelque propre occaſion pour leur appareiller une ſtrette (a), qui leur feroit ſentir combien ſeroit dangereux en pays d'ennemy s'eſtendre & eſlargir. Toutefois il n'advint rien de ce que ce Prince en eſpéroit : car peu de jours après la priſe de ce chaſteau, les ennemis ſans paſſer plus oultre, prévoyans à mon advis autant clairement que nous, leur intereſts & advantage, ſe retirerent à Fonſſomme, où jà eſtoit campé le Roy Philippes, avec l'autre partie de l'armée. Et eſtoient là, à mon jugement, ſur le poinct de la delibération de ce qu'en après ils auroient à pourſuivre : auſſi que l'on diſoit que le Roy Philippes attendoit reſponſe de l'advertiſſement qu'il avoit envoyé en Eſpagne à l'Empereur Charles ſon pere, pour le reſjouir de ſa proſperité, le ſuppliant en oultre luy commander & ordonner de ce qu'en après auroit à entreprendre. Il eſt facile à juger que ſelon leurs mutations & diverſitez d'entrepriſes, il falloit

(a) Un échec.

auſſi que M. de Nevers changeaſt & accom- 1557.
modaſt les ſiennes : car alors ils eſtoient les plus forts, & noz forces encore ſi naiſſantes & petites, que c'eſtoit tout ce qu'on pouvoit faire que ruiner pays au devant d'eux & à l'entour, où l'on ſçavoit qu'ils ſe vouloient eſlargir & eſtendre, & au ſurplus fournir les villes où l'on craignoit qu'ils deliberaſſent s'attaquer, pour temporiſer & les amener ou juſques à l'hyver, ou les faire conſommer temps en ſi petits exploits que l'on peuſt cependant reunir nouvelles forces pour aller au-devant d'eux. Or desjà en ce temps commençoit à s'engendrer entre eux un mutinement, meſme entre les Allemans & les Eſpagnols, tant pour le ſac & butin de S. Quentin, que pour les priſonniers de la journée de S. Laurent : de ſorte qu'on diſoit parmy nous que le Roy Philippes & le Duc de Savoye ſe voulans vendiquer (a) & dire leurs les Princes & grands Seigneurs de France priſonniers, deſquels la rançon excederoit certaine ſomme limitée & les voulans retirer & avoir preſque comme de force, des mains des Princes & grands Seigneurs d'Allemagne qui eſtoient en ce camp, les mutinerent tellement, qu'ils dé-

(a) Revendiquant.

1557. libéroient ſe départir & s'en aller, expirant le ſerment de leur ſervice : ce que eſtant ſceu de nous, eſtoient practiquez & retenus au noſtre, & dès-lors peu-à-peu à la file s'y en retiroit. Avec cela les Anglois (a) ayans eſté fort maltraittez en ce voyage, auſſi qu'ils avoient ſceu comme les Eſcoſſois remuoient meſnage en leur pays, & leur faiſoient une forte guerre, avoient desjà demandé congé, & s'en vouloient retourner. Toutefois pour remedier à toutes ſurpriſes qui peuvent advenir ſoubs la credence de telles nouvelles & bruits appoſtez, l'on ne delaiſſoit à pourvoir à toutes choſes : meſmement pour la doute qu'on euſt peu avoir que ces Anglois, en eux retournant, ne feiſſent quelques raffles & deſtrouſſes improviſtes, l'on contremanda M. de Senarpont, lequel auparavant l'on vouloit retirer de pardeçà, pour ſe mettre dans Abbeville, de ne bouger de ſon Gouvernement de Boulongne & de Montereuil, pour tenir ceſte contrée en aſſeurance : au lieu duquel y fut commandé M. de Sanſac, avec ſa

(a) Les ſuccès de Philippe II allarmoient avec raiſon les Anglois. Ils craignoient pour leur liberté, & ils colorèrent leur retraite du motif de l'invaſion des Ecoſſois en Angleterre.

compagnie & celle de feu M. d'Anghien. 1557.

Ayant le Roy Philippes pour quelques jours campé à Fonſſomme, tant (à mon jugement) pour les cauſes précédentes, que pour eſtre certainement adverty de noz forces & des empeſchemens qu'il trouveroit ou que luy pourrions donner, s'il entroit avant en pays, prit derniere reſolution d'aller aſſieger Ham (a), où feit prendre le chemin à ſon armée, ſçachant la ſituation de ceſte place fort commode à eſtre fortifiée: de laquelle un commencement eſtoit desjà projetté & deſſeigné, & toutefois ſi imparfaict & delaiſſé, qu'il ne luy pourroit faire grande reſiſtance. Et s'aſſeurant l'obtenir en peu de temps, propoſoit en parachevant la fortification, la rendre l'une des plus belles places de guerre qui ſe peuſt veoir ſur toute la frontiere, & qui ſeroit comme le ſecours & appuy de la ville de Sainct-Quentin: qu'il déliberoit auſſi rendre inexpugnable, pour avoir de ſes Pays-Bas les ſtances (b) & journées raiſonnables de retraittes pour entrer & ſortir dans le Royaume de France, quand bon luy ſembleroit. Or

(a) Ham.

(b) Ce mot ſignifie ici lieux où l'on peut camper en ſureté.

1557. pour dire un mot de la ſituation de Han, elle eſt entierement plaine & deſcouverte, ſans qu'il y ayt rien qui luy commande : flanquée d'un coſté de la riviere de Somme, & de l'autre d'un marets, d'eſtendue en certains endroits de plus de cinq cens pas, ſans que il y ayt que bien peu de plaine & terrouer ſec pour y arriver. Il y a la villette & le chaſteau. La villette, en l'eſtat qu'elle eſtoit pour lors, ne pouvoit tenir en ſorte que ce fuſt : & combien qu'il y euſt quelques fondemens & ſorties de boulevers, ſi eſt-ce qu'ils eſtoient ſi peu apparens & mal defenſables qu'il n'en falloit faire aucun eſtat. Le chaſteau eſtoit d'aſſez bonne apparence, & ſe repreſentoit aſſez furieux, ſelon les anciennes fortifications, ayant la forme quarrée, flancqué de quatre gros bouleverts ronds, avec une groſſe tour quarrée & maſſive de large eſpeſſeur, ſervant de plateforme aux courtines qui luy eſtoient alliées, & commandant en tout & partout ce chaſteau : mais le tout eſtoit à ſec de pierres & maçonnerie, ſans qu'il y euſt aucuns rempars & terreplains, ny autres fortifications, ſelon les modernes inventions, pour ſouſtenir & defendre une place longuement contre l'eſmerveillable tempeſte & furie de

l'artillerie de maintenant. Toutefois pour ne 1557.
laiſſer du tout le chemin libre & ouvert à l'ennemy de entrer encore plus avant, s'il ne trouvoit quelque arreſt, M. de Sepois, qui en eſtoit Gouverneur, avoit donné advis au Roy qu'on bruſlaſt la vilette, ſi l'on voyoit que le ſiege y vint, pour ne laiſſer lieu à l'ennemy de s'y pouvoir loger : mais quant au chaſteau, l'on le pourroit tenir & garder pour quelques jours, cependant que l'on ſe fortifieroit en avant : car il eſtoit facile à juger qu'ayant pris Han, il ne planteroit là ſon but, ains ou paſſeroit plus oultre, ou ſe jetteroit à droite ou à gauche, & s'addreſſeroit tousjours aux lieux foibles & faciles à eſtre entref occupez, pour ne perdre & mal employer la ſaiſon qui luy eſtoit fort propre. Ces choſes eſtans ſceues de M. de Nevers, de Laon envoya pour renfort le Seigneur de Helly (a), Chevalier ſage & bien experimenté, pour eſſayer d'y entrer, comme il feit, encore qu'il fuſt desjà enveloppé, ayant combattu & paſſé ſur le ventre de quelques ennemis qui le vouloient retenir & empeſcher. Et d'autre part M. de Montmorency prit le chemin à Amiens avec ſa compagnie & celle de M. le Conneſ-

(a) De Piſſeleu, Seigneur de Heilly.

1557. table, ſon pere, & les quatre mille Allemans que le Roy avoit mandé à M. de Nevers luy envoyer : combien qu'en ceſte ville d'Amiens fuſſent desjà le Vidaſme (a) d'icelle & les Sieurs d'Augueſſant & de Morvillier, avec leurs compagnies. Et à Soiſſons alla le Prince de Condé avec une partie de ſa cavallerie legere, départant le ſurplus le long des rivieres, pour en defendre les guez & paſſages aux ennemis, envoyant le Baron de Clere (b) à Noyon avec ſa compagnie & une autre d'Eſcoſſois. Le Roy (comme j'ay cy-deſſus dit) avoit desjà pourveu à Compienne, envoyant oultreplus à Beauvais le Seigneur de Marrivault (c), pour y recevoir & mettre dans la ville quelques compagnies de gens de pied françoiſes : deſquelles il en devoit envoyer deux à Montdidier, avec des farines & autres proviſions. A Senlis auſſi avoit eſté envoyé le Seigneur de Race (d). Quant à Chauny & Couſſy d'un coſté, l'on a veu cy-deſſus comme elles eſtoient pourveues ſelon

(a) Antoine d'Ailly, Vidame d'Amiens.

(b) M. de Thou (Liv. IX) l'appelle le Baron de Lery.

(c) De l'Iſle, Seigneur de Marivaux.

(d) De Raſſes, ſelon M. de Thou (Liv. XIX.)

qu'elles le pouvoient comporter, & que 1557.
l'on eſtimoit qu'elles pourroient tenir : comme auſſi de l'autre part en eſtoit de Peronne, de Corbie & d'Amiens, comme auſſi de toutes les autres places le long de la riviere de Somme. En ceſte ſorte & au mieux qu'il avoit eſté poſſible, l'on avoit garny les places circonvoiſines de Han, afin que les ennemis eſtans à ce ſiege, ne ſe peuſſent eſlargir & eſcarter, pour recognoiſtre & empieter davantage d'eſtendue : auſſi pour faire tousjours le gaſt (a) devant eux, & les affamer en leur rompant & coupant les vivres.

En ceſt endroit, & pendant que le Roy Philippes ſéjournera au ſiege de Han, il m'a ſemblé n'eſtre point trouvé mauvais, n'y hors de propos, faire une brefve digreſſion d'autres particularitez & accidens advenus és autres endroits de l'Europe, & toutesfois appartenans & provenans de ces guerres : d'autant qu'ils tendoient à un meſme effect, ou eſtoient prédictions & préſages de troubles régnans, adverſités préſentes, & de l'iſſue qui en devoit ſuccéder. L'on a peu veoir, & ſelon que l'ay deſcrit briefvement, les cauſes pourquoi monſieur de Guiſe fut

(a) Faire le dégât.

1557. envoyé en Italie : qui eſtoit (comme la plus commune opinion ſe publioit) pour le ſecours du Pape, adonc reduit en fort eſtroitte puiſſance. L'on a pu ſçavoir auſſi les exploits & éxécutions qu'y a fait ceſte armée, (8) & l'advantage & profits qui en ſont revenus & réuſſis au Roi & à ſon Royaume, dont je n'ay fait aucune mention, pour eſtre mal certain de la vérité : auſſi que l'occaſion de la faulte (comme il eſt incroyable) redonde entièrement, & eſt rejettée, par la voix publique, ſur les plus proches du conſeil du Pape, & le mauvais ordre, que trouva monſieur de Guiſe, à ſon arrivée en Italie : de quoy pareillement je ne veux traiter aucune choſe, & délibère m'en taire, délaiſſant à le déduire à ceux qui l'ont vu, & le peuvent mieux ſçavoir que moy, & reprendray ce que j'ay desjà dit. Le Roy avoit mandé incontinent après ceſte routte de ſainct Laurent, (a) à M. de Guiſe, qu'il pacifiaſt de pardelà & accordaſt de toutes choſes, le plus advantageuſement, & ſagement qu'il ſe confioit de luy : meſmement pour le repos du ſaint Pere, pour, cela le faict, ſe retirer de pardeçà avec

(a) Relativement au rappel de M. le Duc de Guiſe en France on peut lire les Mémoires de Montluc, T. XXIV, de la Collection, p. 420 & 421.

ſes forces, où il en avoit bon beſoing. Ce 1557.
Prince incontinent le fit ſçavoir au Pape, & luy donna à entendre la neceſſité qui le rappelloit & revoquoit en France, & les affaires qui environnoient le Roy : qui eſtoient cauſe de luy faire ſupplier ſa ſainɛteté le licencier, & permettre qu'il ſe peuſt retirer après avoir toutefois compoſé & tranſigé à ſon profit de ſes affaires, ſelon ſon bon advis, & conſeil. Le pape à donc desjà deſireux de terminer ceſte guerre, de laquelle il ſavoit celle de pardeçà eſtre procédée, comme il cognoiſſoit évidemment, & laquelle il doutoit prendre fin par la ruine de l'un de ces grands Princes, & finalement par la ſienne, avec une confuſion de l'eſtat Eccléſiaſtique, & avec infinité de maux & dépopulation univerſelle, propoſa (a) plus qu'au paravant s'appointer avec le Roy Philippes. Et deſlors qui étoit le huiɛtième de Septembre en ceſt an, envoya les Cardinaux Carlo Caraffe, Sainɛte Fleur, & Vitel (b), accompagnez de grands Seigneurs Romains, & Gentils-

(a) La paix de Paul IV ne fut pas difficile à faire, puiſque les conditions étoient projettés d'avance, comme on l'a vu dans les Mémoires de Boivin du Villars; nous y avons diſcuté ces évènements de manière à n'y pas revenir en ce moment. (b) Vitellozo.

1557. hommes, avec bon nombre de Cavallerie, devers le Duc d'Albe, Lieutenant général d'iceluy Roy, qui estoit lors à Cavy : place assise en la campagne Romanesque, assez près de Pilastrine, (a) pour en conclure & resouldre une pacification amiable. Tous lesquels s'étant assemblez à Genassan, lieu assez proche de là, en peu de jours tombèrent d'accord : & le mardy ensuivant, qui étoit le quatorzieme de ce mois, les susdits Cardinaux retournerent à Rome, avec la paix entre le Pape & le Roy Philippes, à telles conditions que s'en suit. Premierement, « que » de la part du Roy Philippes, le Duc d'Albe » fera les obéissances & hommages qui seront » convenables à nostre sainct pere le Pape, » comme devot fils & en signe d'obeissance » & humilité, pour impetrer grace & par- » don de lui : aussi que le Roy envoyera » homme exprès vers nostre sainct Pere, » pour faire le semblable. Et que le Pape, » comme bon pere & clement, les recevra » & acceptera pour bon fils & obeissant, » & du sainct siege Apostolique, en le fai- » sant participant des graces communes aux » autres Princes Chrestiens. Qu'icelui sainct » Pere renoncera à la ligue faite avec le tres-

(a) Paleſtrine.

» chreſtien Roy de France, & qu'il ſera 1557.
» également pour l'advenir pere commun &
» neutre. D'autre part, que le Roy Philippes
» rendra deſarmées ſur le champ au ſainct
» ſiege Apoſtolique, toutes les cités, villes,
» chaſteaux, & villages, aſſis en quelques
» païs que ce ſoit, qui auroient eſté occupez
» depuis le commencement de ceſte guerre,
» juſqu'au jour ci-deſſus declaré. Que par
» même moyen l'on rendra tant d'un coſté
» que d'autre, l'artillerie qui a eſté priſe &
» tranſportée en ceſte guerre, en quelque
» maniere & lieu que ce ſoit: & que de la
» part tant du ſainct Pere, comme du Roy
» Philippes, on remettra à toutes commu-
» nautez & perſonnes particulieres, Eccle-
» ſiaſtiques & ſéculieres, de quelque eſtat,
» degré, ou condition que ce ſoit, toutes
» coutumaces & peines, tant ſpirituelles que
» temporelles, eſquelles ils pourroient avoir
» encouru à cauſe de ladite guerre, en leur
» faiſant pardon & grace générale de leur
» rendre leurs eſtats, degrez, dignitez, juriſ-
» dictions, forteresſes, villes & chaſteaux,
» offices, benefices & facultez, & autres
» biens immeubles, deſquels ils ont eſté
» privez & deſpouillez, ou empeſchez en
» quelques maniere que ce ſoit, pour occa-

1557. » sion de ladite guerre seulement, & non
» pour autre : en déclarant expressément
» que cet article n'y comprent point & n'ap-
» porte aucun support au seigneur Marc An-
» toine Colonne, & Ascanio de la Cornia,
» ains resteroient aux contumaces où ils se
» trouvoient alors, & à la franche volonté
» & disposition du saint Pere. Oultreplus,
» que Pallian seroit remis en l'estat qu'il se
» trouvoit, au seigneur Jean Bernardin Car-
» bon, confederé & approuvé des deux par-
» ties : lequel jureroit fidelité au saint Pere,
» & au Roi Philippes, d'observer toutes les
» conventions passées entre le Cardinal Ca-
» raffe, & le Duc d'Albe, pour le service de
» leurs Princes : & demeureroit à la garde
» dudit Pallian, avec huict cens hommes
» de pied ; les frais desquels se fourniroient
» par moitié. Adjoustant à tous ces articles,
» trefves pour un certain temps, contenans
» passeport, (a) & saufconduit à monsieur
» de Guise, & à tous les Princes, Seigneurs,
» Gentilshommes, Capitaines & generalement
» à tous soldats du party du Roy Philippes,
» tant sur terre que sur la mer. » Toutes

(a) M. de Thou (Liv XVIII) en rapportant ce traité, ne parle point de ces dernières conditions, & il y a lieu de douter de leur autenticité.

ces

ces conventions eſtant approuvées & accor- 1557.
dées entre toutes les parties, le Dimanche, dixneufiéme de ce mois, le Duc d'Albe entra dans Rome, environ une heure de nuit, avec fort grandes démonſtrations & ſignes de joie, tant par les ſaluës de l'artillerie, qu'avec un nombre infini de fuſées & autres allégreſſes, que l'on a accouſtumé faire (meſmement de pardelà) à la bien venuë & amiable réception de quelque grand Prince, & en preuve & apparence de réjouiſſance. Le Lundy en ſuivant l'on tint Conſtoire, où furent eſleuz & deputez deux Legats, pour traiter la paix univerſelle, l'un qui eſtoit le Cardinal Trivolce: devers le très Chreſtien Roy de Erance: & l'autre le Cardinal Carlo Caraffe, vers le Catholique Roy Philippes.

En ce meſme temps, que ſe traittoit ceſte ſuſdite paix, M. de Guiſe eſtoit parti d'Italie, pour s'acheminer de pardeçà, s'embarquant à Hoſtie dans les galleres & vaiſſeaux de France, qui l'attendoient là, avec une partie des grands Seigneurs & Capitaines, & quinze cens ou deux mille harquebuziers eſleuz. L'autre partie de l'armée, ſoubs la conduite de M. d'Aumalle, retourna par les terres du Pape devers Bolongne, & à Ferrare, & de

(a) Trivulce.

1557. là par les Griſons & les Suiſſes. Et ainſi demembrée retourna ceſte armée du voyage d'Italie.

En ces meſmes jours auſſi advindrent de par de là eſtranges déluges & inondations de rivieres à Rome & à Florence. Celuy de Rome advint ce meſme jour de la paix, quatorzieme de Septembre : s'eſtant le Tybre (l'un des plus renommez (a) fleuves de l'Europe) grandement enflé, comme s'il euſt voulu menaſſer Rome de nonpareille ruine & démolition, croiſſant d'heure à autre, la nuict enſuivant commença à s'eſpandre par les plus prochains & bas lieux de Prato, & des vignes qui ſont à l'entour. Le lendemain s'eſtant eſlargi & desbordé par la ville, & regorgeant par tous les conduits des rues & édifices, la creuë ſe trouvoit encore en pluſieurs lieux de la ville, de la haulteur d'un homme & d'avantage : principalement en la place d'Agone, à la Rotonde & à la Doane. Tant y a que ceſte merveilleuſe & eſpouvantable inondation ne donna pas loiſir au peuple de ſe rejouir de ceſte paix, ains le rendit encore plus triſte, esbahi & déſolé qu'auparavant : qui fait croire cela eſtre advenu

(a) Renommé en raiſon des évènements dont il a été le témoin, & non pas à cauſe de la beauté de ſes eaux.

comme un ſigne & advertiſſement de Dieu, 1557.
ou pour les choſes préſentes, ou pour les futures, ou à mieux dire, pour nous eſmouvoir à converſion & amendement de noz pechez. Or ceſte creuë & furie d'eau dura tout ce jour, & juſques à quatre ou cinq heures de nuict, qu'elle commença un peu à s'abbaiſſer & decroiſtre : tellement que le matin enſuivant, ſur le poinct du jour, l'eau eſtoit déjà abbaiſſée de plus d'une palme, & ainſi petit à petit décroiſſant, après midy chacun pouvoit aller facillement à ſes affaires Pour parler de la haulteur & de la crue, aucuns ont dit, qu'en pluſieurs endroits elle a paſſé la marque qui en fut faite à l'autre grand déluge, qui advint l'an mil cinq cens trente. Les autres ont voulu dire qu'il s'en falloit bien une palme : ſurquoy ils alleguoient beaucoup de raiſons, entre autres que les caves qui ont eſté faites & cherchés dans Rome (car elle eſt augmentée en édifices d'un tiers) auroient en s'abreuvant receu & englouti une grande partie de ces eaues. Aucuns ont jugé, que le grand nombre des rues neufves a eſté cauſe de la creue : & les autres afferment, que la terre qui a eſté rehaulſée depuis ce temps là, faiſoit ſembler l'eaue plus haulte qu'elle n'eſtoit. Mais

1557. quoyque ce ſoit, il fault croire par la commune opinion, que ceſte inondation a eſté plus grande & impétueuſe que la précédente : veu qu'en la ville d'Horta, & Narni, & tous autres lieux où elle paſſa, elle délaiſſa un admirable abbatiz & ruine, ayant emporté la moitié du pont ſaincte Marie, avec l'excellente chappelle que le Pape Jules troiſieme y avoit fait édifier. Elle mina & remua certaines groſſes pierres de marbre, & gros quartier de pierre, qui défendoient le pont du Chaſteau ſainct Ange. Elle démolit & renverſa une grande partie des bouleverts & baſtions qu'on avoit fait édifier depuis un an joignant ce chaſteau. Elle abbatit en oultre la moitié du temple & la plupart des édifices du monaſtere ſainct Barthelemy, qni eſt aſſis en l'iſle Tyberine. A bref conclure, il n'y eut dans Rome, (a) rues, palais, ny édifices, où ceſt impiteux (b) orage d'eau euſt paſſé, qui ne portaſt marque & teſmoignage du

(a) M. de Thou (Liv. XVIII) en faiſant le récit de ce débordement, & des maux qu'il cauſa dans Rome, dit qu'il y périt beaucoup de beſtiaux, qu'à peine le peuple, qui habitoit les parties baſſes de la ville eut le tems de ſe ſauver ſur des bateaux. Il évalue la perte en denrées & marchandiſes à plus d'un million d'or.

(b) Impitoyable.

courroux & violence de ceſt élément irrité. 1557.
Quant au déluge de Florence (6) par le desbordement du fleuve Arno, l'on le juge encore avoir eſté plus grand que celuy de Rome, & avec trop plus importantes & incomparable ruines & pertes, tant en démolitions d'édifices, qu'en ſubverſion & dépériſſement d'or, d'argent, marchandiſes & toutes ſortes de meubles : ſans encore (qui eſt plus à plaindre) la mort & ſuffocation de pluſieurs perſonnes. Il ruina en premier lieu, & démolit ès plus entieres parties les couvents & monaſteres des pauvres filles de ſaincte Verdiane, des Recluſes & de ſaincte Marie nouvelle. Il emporta les ponts de Rubaconde, & de la Trinité. Il abbatit quaſi du tout & juſques à la prairie, & du coſté de ſainct Pol, le bourg d'Ognifanti : comme il fit du Marché neuf, où s'exerce l'art & artifice de filer & tiſtre la ſoye : de ſorte que tous les magazins & boutiques furent la plus part dépéries & gaſtées, qui eſtoit perte fort grande. Le palais du Duc n'en fut exempt, & s'en trouva offenſé en pluſieurs endroits. Quant à la région circonvoiſine, le grand chemin de Cazentin fut creuſé & enfoncé de telle façon, qu'il ne ſe pouvoit plus racouſtrer pour y paſſer : & y mourut au bourg, ſeptante quatre perſonnes

1557. emmenant les maiſons entieres à Pontaſienne, & demourans abyſmez Pereole & S. Donin, & pluſieurs autres édifices, le long de ce fleuve Arno. Au furplus, pour parler de la marque où monta l'eaue, ſur la place de S. Croix, elle exceda quatre bons doigts de creue le deluge & inondation qui advint à Florence en l'an mil trois cens quarante-ſept qui fait juger que cette moderne eſtoit fort grande, veu que la précédente eſtoit comme admirable & incroyable. Il y avoit la haulteur d'une toiſe & demie à ſaincte Croix : par la rue Belline quatre toiſes ou environ ; vers S. Ambroiſe, & S. Pierre majeur, trois toiſes : joignant Monteoro, deux toiſes : à Ceſtel, une toiſe & demie, & autant vers Noſtre-Dame de l'Annunciade : par la rue des Servi, deux toiſes : du coſté de ſaincte Marie de la Fleur, deux toiſes ou environ, & autant quaſi à ſainct Jan : aux Palais des Antinori, & Stroſſi une toiſe : & ainſi conſéquemment à ſainct Marie nouvelle, & par toute la ville de Florence. Or pour faire évidente preuve, que les eſmerveillables & incogneuz miracles & faits prodigieux de Dieu l'Omnipotent, ne ſont éxécutez & demonſtrez en un ſeul lieu, je pourrai encore icy adjouter, qu'au meſme mois, & preſque jours ſemblables, advint

de pardeçà un autre Déluge en la bien anti- 1557.
que ville de Niſmes, (a) en Languedoc : toutefois différent des autres, en ce que ce n'eſtoit par desbordemens & ingurgitations de fleuves & rivieres, mais par un eſclatement de nuées, & ouvertures des portes céleſtes (comme les philoſophes l'ont voulu appeler) lequel accideut advint le neufieme de ſeptembre en ceſt an, avec tonnerres, coruſcation, eſclaires, & fouldres ſi horribles & eſpouvantables, que tout le peuple penſoit ce jour eſtre le dernier periode de ce ſiecle. Perſévérant ceſte fureur céleſte juſques après huict heures de nuict, il tomba une ſi merveilleuſe abondance d'eaue, que ces miſérables citoyens penſoient ſubitement eux avec toute leur ville devoir eſtre engloutiz & abyſmez. Et combien qu'il ne fuſt de longue durée, comme de douze ou quinze heures, ſi eſt-ce qu'il apporta un tres grand dommage & intéreſt à ceſte ville : laquelle en fut en

(a) Ces grands orages ſuivis de pluyes violentes arrivèrent à Nimes le 11 Octobre, ſelon M. de Thou (Liv. XVIII). Cet Hiſtorien remarque qne la même année pluſieurs autres parties de l'Europe eſſuyèrent des fléaux de ce genre ; & qu'en Chine une inondation ſubmergea ſept villes, beaucoup de bourgs & de villages, dont il ne ſe ſauvat qu'un enfant trouvé vivant ſur le tronc d'un arbre.

1557. plusieurs endroits & lieux, tant publiques que privez difformée & empirée, & le territoire circonvoisin fort dégasté & appauvri, d'autant que les champs & labourages en furent pervertis, encavez & creusez, ou couverts de pierres, & autres ruines, qu'un ravage d'eaües entraine & délaisse, où sa force & violence cesse & diminue : & les oliviers (dont cette province est grandement abondante, & qu'elle cultive soigneusement, pour le grand emolument & profit qu'elle en tire des huilles) tous froissez & dérompuz, & les vignes desracinez, arrachées & sablées, avec infinité d'autres dommages & calamitez. Bref, l'on estimoit n'y avoir eu guerres chose qui n'eust senti la pésanteur de la main de Dieu. Par ce déluge aussi furent descouvertes plusieurs antiquitez cachées & ensevelies soubs terre, pour le moins depuis que les Gotz mirent à sac ceste ville, mil cent ans sont passez, comme l'on le trouve, oultre le temps qu'elles pouvoient avoir esté faites auparavant comme anciens sépulchres & monumens, grande quantité de médailles de bronze, & quelques unes d'or & d'argent : grandes collonnes d'une piece également proportionnées ; testaments & épitaphes de pierre dure, escrits & gravez en lettres Cancellates

& Romaneſques (a). Se deſcouvrit ſemblament de beaux & riches pavez, & les plans de ſalles baſſes, chambres, & portiques, deſquels ſe trouvent encore des entablemens de marbre, & porphyre, & jaſpe, marquetez à la Moſaique. Et d'avantage l'on a touvé des fragmens de vaſes antiques, & quelques uns entiers, d'une terre rouge, ſi très fine & déliée, qu'elle même porte ſon verniz : leſquels les Anciens faiſoient apporter de Samos en Grece, enrichis d'hiſtoires ou ramages ruſtiques, fort plaiſans & récréatifs à l'œil. Pluſieurs autres ſingularitez & choſes rares y furent déterrées, & miſes en lumiere, qui ont donné grand esbahiſſement à ceux qui les ont veues : leſquelles ſeroient trop prolixes & longues à icy particulariſer. L'on a voulu dire & affermer autres citez & lieux avoir eſté frappez de ſemblables deluges, meſmement veniſe : dont je ne feray deſcription, pour n'en avoir rien ſceu à la vérité, ny leu par mémoire ; & me ſuffira dire, que pluſieurs autres ſignes ont eſté démonſtrez & ſont apparuz : comme de la comette de l'an précédent, des collonnes de feu, & en aucuns lieux une chaſſe de chiens abboyans (b) 1557.

(a) Ce ſont des lettres Romaines majuſcules.

(b) On a laiſſé ſubſiſter ces contes populaires, parcequ'ils marquent l'eſprit du tems.

1557. en l'air : & en d'autres, hommes armez combattans, & les deux Soleils rouges & enflammez, qui ont eſté veuz en Allemagne : ſans que je parle de pluſieurs portentes (a), & monſtreux ouvrages de Nature produits en ce temps ſur la terre. Tous leſquels ſignes je ne puis juger eſtre autre choſe que menaſſes, & meſſages du couroux divin, nous admoneſtant ou à volontaire recognoiſſance & amendement, ou à prochaine vengeance & punition de noz iniquitez.

Puis que j'ay le plus briefvement qu'il m'a été poſſible, diſcouru aucunes particularitez & accidens advenuz ès autres endroits, meſmement en Italie, pour démonſtrer que ſi en une ſorte nous eſtions affligez de pardeçà, les autres nations pareillement en autres varietez en reſentoient leur part : maintenant je retourneray au ſiege de Han, qui ne fut long, & où ne furent faites éxécutions de grande importance (au moins dont j'aye eſté adverti) & qui méritent grande longueur de propos : car ayant le Roy Philippes d'abordée dreſſé une très furieuſe & ſoudaine batterie contre ce petit chaſteau, où il n'y avoit (comme j'ay dit) aucuns rempars ny fortifications, & y eſtant toutes les murailles à ſec,

(a) Production extraordinaire.

après avoir enduré quinze cens ou deux mille coups de canon, ayant fort grande & large breſche, tant à la groſſe tour, qu'à la courtine, luy fut rendu le douzieme jour de Septembre. 1557.

Quand l'on vit que l'ennemy prenoit ce chemin, la diverſité & abondance des doutes commença à croiſtre. Car s'eſtant advancé juſques là, ſans trouver grand contredit ny réſiſtance, eſtoit encore en pouvoir de pouſſer plus avant, & ſuivre le chemin de Compiegne (a) & de là droit à Paris: ou ſuivant la riviere de Somme, tourner à main droite devers la Picardie, & le Boulonnois: ou voltant à la gauche devers Couſſy, Soiſſon & Laon, ſe retirer en Champagne. Meſmement le Roy en avoit eu divers advis & advertiſſemens, leſquels il avoit fait ſçavoir à Monſieur de Nevers: entre autres, que ce Baron de Polleville (duquel j'ay déjà parlé cy deſſus) au partir de Saverne, avoit eſté mandé du Roy Philippes, de le venir trouver en ſon camp, avec ſa trouppe, qui pouvoit eſtre alors de vingt enſeignes d'Allemans, & de douze à quinze cens chevaux, pour de là l'envoyer en Angleterre: & qu'au demeurant la réſolution dudit Roy eſtoit, après avoir

(a) Compiegne.

1557. prins Han, de faire une grande (a) cavalcande juſques à Compienne, & en paſſant bruſler & ruiner Chauny & Noyon. L'autre advis eſtoit, que le Roy Philippes, les choſes ſuſdites exécutées, avoit délibéré de faire paſſer ſadite armée entre la Fere & Laon, & de là ſuivre les briſées de Champagne, juſques aux environs de Meſieres, pour de là la licencier & rompre : & par ce moyen ruinant les pays du Roy, ſauver les ſiens. Ainſi encores que noz forces fuſſent ſi petites adonc & foibles, que toutes enſemble ne fuſſent à la moitié près ſuffiſantes pour luy préſenter teſte, & nous oppoſer à ſes entrepriſes, ſi falloit-il néantmoins luy faire paroiſtre & croire le contraire, & luy donner à entendre, qu'en quelque lieu qu'il s'adreſſaſt il trouveroit qui lui reſpondroit. Mais ce qui advenoit le plus mal, c'eſtoit qu'il falloit de contrainte eſcarter & ſéparer nos troupes de loing, pour prévenir ces accidens douteux : tellement que pour remédier à ce dernier advis il fut de beſoing renvoyer monſieur de Jamez en Champagne, avec ſa compagnie, & pareillement M. d'Eſchenetz avec la ſienne Et à M. de Jours, auquel (comme j'ay touché cy deſſus) avoit eſté donné la commiſ-

(a) Une excurſion.

ſion de lever huict enſeignes de la Legion de Champagne, dont au paravant il eſtoit Colonnel, fut mandé de coſtoyer ceſte frontiere & ſe jetter incontinent dans la premiere ville où il ſeroit adverti que ce Polleville (a) ſe voudroit attaquer. Et d'autre part, pour fournir Soiſſons de ſoldats, eſtant l'une des plus belles villes, & en autant commode aſſiette qu'il en peult eſtre en toute ceſte contrée, & le long du cours de ceſte riviere d'Aiſne, pour eſtre fortifiée ſelon que déjà elle eſt bien commencée & avancée, y fut envoyé monſieur d'Eſtree, avec deux autres compagnies de gens de pied levées nouvellement; oultre celles qui y eſtoient auparavant, & quatre vingts harquebuſiers à cheval, ſoubs la charge du capitaine Faverolles. Et pour remédier aux advenues de Compiegne, le Prince de Condé avoit du bord de deçà ceſte riviere d'Aiſne eſtendu toute ſa cavallerie légere, & avoit fait rompre tous les ponts & paſſages: pour lequel meſme effect, le Roy avoit de rechef envoyé les ſieurs de Charmazel, & de Gondrin : eſtant au ſurplus la ville de Compiegne bien pourvue & munie de gens de guerre & toutes munitions pour arreſter l'ennemy en ſa premiere furie. Quant aux autres 1557.

(a) Le Baron de Polwiller.

1557. endroits M. de Nevers ne voulut point encore bouger de Laon, qu'il ne veiſt qu'elle addreſſe ſuivroit le Roy Philippes, après ce deruier exploit de Han : craignant ſur tout ce retour de Champagne,

Quant à la partie d'Amiens & de Picardie M. de Montmorency y eſtoit, Seigneur autant pourveu de ſens & d'experience qu'il en peut eſtre pour ſon aage, accompagné de tous ces vieux & ſages Chevaliers que j'ay ci-deſſus nommez : & les villes de cette frontiere eſtoient parfaitement garnies d'hommes, & toutes autre choſes néceſſaires. Que ſi l'ennemy ſe fuſt voulu tourner à l'un de ces trois endroits, la réſolution eſtoit priſe (à mon jugement) qu'en bruſlant (a) au devant de luy le plat pays, & ce qui ne luy pouvoit réſiſter, luy laiſſer en front toutes les villes fortes : auſquelles s'addreſſant, c'eſtoit le moins qu'il y pourroit conſumer de temps, que de trois ſemaines ou un mois, dans lequel ſéjour certainement noz forces pouvoient eſtre ſur pied : & leſquelles à reiterez & redoublez mandemens l'on faiſoit haſter & avancer, pour interrompre tous ces deſſeings & délibérations dont l'on ſe doutoit. Toute-

(a) Reſſource deſtructive & bien triſte pour le peuple des campagnes qui en étoit la victime !

fois après la prise de Han, le Roy Phippes, 1557.
sans pousser son armée plus avant en campagne, s'arresta à poursuivre & continuer le commencement de la fortification de ceste place, l'améliorant néantmoins, & y adjoustant ce que peult estre y avoit esté oublié. Vray est, que cependant pour s'eslargir & accommoder des lieux circonvoisins, qui luy pourroient servir, & estoient propres pour la faveur & appuy d'icelle, & qui estans occupez de nous, luy seroient grandement nuisibles, & suspects, les envoya saisir: la pluspart desquels il trouva déjà bruslez & ruinez, & abandonnez, pour ne les sentir tenables, ou pour n'y estre les nostres assez forts. L'une des premieres entreprises qu'il fit, fut celle de Noyon, dedans laquelle ville furent surprises les compagnies de chevaux légers du Baron de Clere, & une autre d'Escossois: pensans des ennemis habillez de semblable parure que d'autres compagnies Françoises & lesquels ne portoient croix ny escharpes, blanches ny rouges, que ce fussent amis & des leurs. Ainsi trouvant les portes ouvertes leur fut après fort facile de se rendre maistres de cette ville: laquelle toutesfois ne leur apporta grand advantage, pour avoir esté dé-

1557. jà auparavant bruſlée. Ils ſe ſaiſirent auſſi de Chauny, non (là mon advis) qu'ils euſſent en délibération de le fortifier pour attendre le canon, pour eſtre en ſituation fort difficile & commandée de deux ou trois endroits & ſubjecte à autres imperfections: ains en y logeant bonnes & fortes garniſons, pour de tant plus facillement faire la récolte des vendanges, & amas de vin, (pour y avoir en ceſte contrée en vignoble de grande eſtendue) ainſi que la ſaiſon eſtoit arrivée: & conſéquemment tant pour la conduite de tous autres vivres, qu'ils vouloient retirer en leurs places fortes, que pour y avoir une fort grande aiſance des meilleurs moulins qui ſoient ſur ceſte riviere. En ceſte ſorte s'arreſterent les ennemis aux fortifications de S. Quentin, & de Han, faiſant cependant les garniſons des uns & des autres, courſes ordinaires, deſtrouſſes, & rencontres, ſelon que les occaſions & cas fortuits les addonnoient: continuans en ceſt exercice & *guerre* (a) *guerroyable* le ſurplus du mois de Septembre, & le commencement de celuy d'Octobre enſuivant: & ne veux oublier qu'en ces entrefaites peu à peu l'armée du Roy Philippes

(a) C'eſt ce qu'on appelle la petite guerre.

s'affoibliſſoit

s'affoibliſſoit journellement : tant pour le (a) 1558.
le retour des Anglois, que pour le départe-
ment d'autres garniſons : auſſi que (comme
j'ay déjà dit cy-deſſus) beaucoup d'Allemans,
expirant le terme de leur ſervice, ſe retiroient à noſtre party : & ce qu'ayant M. de Nevers fait ſçavoir au Roy par le ſieur de Montereuil, luy avoit mandé qu'il avoit fort aggréable, & que l'on en retiraſt le plus qu'il ſeroit poſſible : tellement que noz bandes d'Allemans, auparavant fort desfaites, ſe trouverent en peu de jours bien complettes, & du ſurplus l'on en dreſſa nouvelles compagnies. Et ne ſçay ſi ſur cela de ma ſeule opinion j'oſerois dire, que ce mécontentement précédent & affoibliſſement couvert & non ſceu de l'armée du Roy Philippes, ſeroit cauſequ'il n'auroit peu, ou auroit douté d'entreprendre & d'entrer plus avant : toutefois requerant ceſt argument plus ſubtile & mieux advertie diffinition que la mienne, je n'en diray pas davantage pour ce coup. Tant y a, que pour la conſidération de ces choſes, & que l'Hiver s'approchoit, le Roy redoubla toute diligence & ſolicitude de remettre ſes forces enſemble & redreſſer une autant belle & forte armée que ſon ennemy l'euſt peu avoir eu

(a) Il faut lire le départ.

1557. l'aſſaillant, afin d'avoir ſa revenche ſur luy. Et pourtant de rechef fut envoyé au devant des Suiſſes le ſieur de Varaſſieux, pour haſter ceux qui venoient de leur pays freſchement leſquelles eſtoient déjà ſur les marches des Duchez de Bourgongne & de Champagne : & les ſieurs de Mandoſſe & Bois Rigault, furent envoyez à Lyon au devant des quatre mil qui venoient de Piedmont. Pareillement en ce temps qui eſtoit environ la my-Octobre, le ſieur de Marolles ordonné commiſſaire pour recevoir & conduire les Allemans nouveaux de Reifberg, manda qu'ils eſtoient arrivez à Iſſutille, ſur les lizieres de Champagne. Et de ailleurs, MM. de Guiſe & d'Aumalle eſtoient au chemin de leur retour, que l'on eſperoit eſtre en bref, ſelon que les nouvelles en eſtoient récentement arrivées, & leſquels encore ſe haſtoient pour ne défaillir à la néceſſité. Eſtans toutes ces choſes rangées en telle diſpoſition que l'ay cy deſſus narré, & mieux encore que ne le pourrois exprimer, le Roy manda à M. de Nevers ſe retirer à Compienne, où il avoit propoſé recueillir ſon armée : auquel lieu incontinent que ce Prince fut arrivé, s'employa à rendre ceſte ville forte & defenſable adjouſtant au naturel l'artifice : d'autant qu'il

falloit qu'à la néceſſité, & pour l'heure, elle 1557.
ſerviſt de frontiere à la France : faiſant en premier lieu eſlever deux fort larges & hautes plateformes, & autant belles qu'il en ſoit en tout ce Royaume : l'une, pour commander ſur toute la planure qui eſt entre la foreſt & la ville, & l'autre ſur tout le bas & le cours de la riviere, & le long de la prairie & au ſurplus départant toute diligence à remparer ceſte ville, flanquer de baſtions, cazesmattes, terraſſes, cavaliers, & traverſes, de ſorte qu'y arrivant le ſiege, l'artillerie de l'ennemy y euſt trouvé à manger & deſpendre pour un long temps. Avec tout cela feit deſſeigner & relever de trenchées l'encloſture d'un camp, ſi large & ſpacieuſe, qu'une armée de cent mil hommes y euſt peu loger avec tous équippages & proviſions, & auſſi ſeurement que dans une ville, avec toutes aiſances tant de la riviere que d'eſtendue.

Pendant que M. de Nevers entendoit à fortifier la ville de Compiegne, & y dreſſer le camp, & l'enclorede trenchées, ne délaiſſoit pourtant (ſelon qu'il avoit accouſtumé d'en uſer à Laon) d'envoyer journellement voir & recognoiſtre l'ennemy, mais je dy de ſi près, qu'il faiſoit peu ſouvent délibérations & ſorties que ce Prince incontinent ne le

1557. ſceuſt. Auſſi ſur ce propos veux-je bien, & puis affermer de luy qu'il n'y a Prince en tout le monde qui face plus grande deſpenſe, n'y meilleure récompenſe aux eſpions, & à ceux qui luy font certains rapports que luy. Qui eſt cauſe, qu'eſtant ſeurement adverty, il ne met rien au danger, & n'entreprend gueres de beſongnes dont il ne vienne heureuſement à fin. Mais pour ne donner opinion à perſonne que je veuille blandir & flatter, je diray qu'entre autres entrepriſes que ce Prince ayt fait à Compiegne, eſtant un jour (dont je ne ſuis records (a)) adverty que la garniſon de Chaulny, qui eſtoit fort groſſe, de quatorze à quinze cens chevaux ordinairement avoit accouſtumé de ſortir en campagne, & ne ſe contentoit ſeulement de venir voller & faire deſtrouſſes bien avant en païs, ains trouvans nos garniſons de Couſſy & de Soiſſons, pour eſtre en plus gros nombre & les plus forts, les rembarroient juſques dans les bois proches dudit Couſſy, ſans qu'ils les oſaſſent attendre : propoſa de leur dreſſer une cargue, & de s'y trouver ſi à poinct, qu'en une fois les recompenſeroit pour toutes. Parquoy pour mieux celer ceſte conduicte, voulut aller à Soiſſons,

(a) Que je ne me rappelle pas.

ſoubs couleur d'allervoir dix huit enſeignes de 1557.
Suiſſes qui y eſtoient arrivées : duquel lieu manda incontinent à M. de Bordillon, ſe trouver à certain jour & endroit, en embuſcade, avec deux cens harquebuſiers à pied & partie de ce qu'il avoit de cavallerie à la Fere : & luy d'autre coſté, avec deux cens hommes d'armes, & les Reitres : & le Prince de Condé avec ſa cavallerie légere, à ce meſme jour ſe trouverent embuſquez dans ces bois aſſez près de Chaulny. D'où fut envoyé le ſeigneur de Janliz (a) avec ſa compagnie de cavallerie pour ſemondre ceſte garniſon à ſortir, comme elle faiſoit précédemment, & pour les attirer à l'eſcarmouche : comme il feit fort bravement & hardiment, & ne faillirent ceux qui eſtoient demeurez, au nombre de trois à quatre cens chevaux, & quelques Eſpagnols à pied, à ſortir : eſtimans que c'eſtoient ſeulement leurs voiſins ordinaires qui les venoient voir, & ſe jugeoient aſſez forts pour les recevoir. Leſquels auſſi feirent fort bien, comme pareillement le Seigneur de Janliz ſceut ſagement & cautement les ſouſtenir, prenant ſa cargue de loing en les attirant, & eſſayant d'amener au combat tout le ſurplus de ces douze ou quin-

(a) François d'Hangeſt, Seigneur de Genlis.

1557. ze cens chevaux qui s'y eſtoient autrefois veus, & qui couſtumierement en ſortiroient pour de tout cela à un coup faire desfaitte & routte, & en rendre la victoire plus glorieuſe & belle, ſelon que tout le fait eſtoit ſeurement diſpoſé & appareillé. Mais de malheur ce jour meſme eſtoient partiz pour aller à leur camp, où ils avoient eſté mandez, & ne s'y trouva que ce nombre que j'ay dit cy deſſus. Tous leſquels ſoldats à la vérité démonſtrerent fort grand devoir & hardieſſe à ſe bien défendre : ce néantmoins ſe ſentans foibles, ne s'eſloignoient par trop de leur fort. Ce qu'eſtant apperceu de M. de Nevers, & qu'ils venoient à l'eſcarmouche plus froidement qu'ils ne (a) ſouloient, & autrement que l'on ne luy avoit fait entendre, commanda au Comte de Barbize (qui eſtoit adonc chef des Reitres) qu'il marchaſt & ſe montraſt avec ſes troupes, & qu'il ſe meiſt en veuë des ennemis : & d'autre part les chevaux légers ſe meirent & gaignerent entre la ville & eux de ſorte qu'ils ſe trouverent enveloppez : où fut pris un Capitaine Albanois, chef de la cavallerie qui eſtoit demeurée dans Chauny, & le ſurplus de ſes gens furent tuez ou pris. Et quant aux gens de pied Eſpagnols, qui

(a) Plus froidement qu'à leur ordinaire.

s'eſtoient coulez le long d'une trenchée, ſe voyans enfermez & enclos de tous endroits, ſe jetterent dans une petite maiſon à cent pas de la ville ; laquelle ils percerent pour ſe défendre à coups d'harquebuſades, & y reſiſterent ſi longuement qu'ils peurent, & tant que le Prince Condé feit deſcendre à pied la compagnie d'harquebuſiers du ſieur d'Alligny, pour les aſſaillir : ce qu'il feirent de telle ardeur & promptitude, qu'ils les forcerent & rendirent aux abbois, & en telle extrémité, que le Capitaine ne voulant mourir là dedans miſérablement, ſortit hors de ceſte maiſon l'eſpée nue au poing, & une targe (a) en l'autre bras, qui fut incontinent ſaiſi, eſtant le ſurplus de ſes gens exécutez ou priſonniers. Et ainſi qu'il requeroit & vouloit rendre ſa foy, le Capitaine Launay le vint tuer aſſez prés du prince de Condé. Lequel comme prince de grand cueur, & ne voulant ſupporter ceſte oultrecuidé outrage en ſa préſence, en voulut d'autant recompenſer le Capitaine Launay : qui pour éviter ceſte fureur allégua pour ſes excuſes, que ce Capitaine Eſpagnol avoit bleſſé à mort le plus vaillant de ſes ſoldats & qu'il ſçavoit de vray qu'il avoit fait fort mauvaiſe guerre aux 1557.

(a) Eſpèce be bouclier.

1557. François priſonniers à la journée de S. Laurent : ſuppliant très-humblement ce Prince, pour ces cauſes luy pardonner ſon impatience & prompte cholere, comme il feit. En après M. de Nevers feit ſonner la retraite, reprenans ſon chemin à Soiſſons, & faiſant marcher au pas & en ordonnance ſes forces, ſans aucune perte n'y rencontre : comme auſſi feit M. de Bordillon à la Fere. Depuis l'on a ſceu que l'allarme en fut donnée bien ſoudaine & eſchauffée au camp des ennemis, qui n'eſtoit qu'à quatre lieues de là : tellement que ce jour, quand les nouvelles y arriverent, desbanderent plus de quatre mil chevaux, pour ſe mettre à la ſuite des noſtres : mais ils n'y perdirent que temps & peine, & y arriverent trop tard : combien que le lendemain penſans que l'on y retourneroit, & qu'ils pourroient avoir leur revenche, s'y embuſquerent, & y appreſterent *la bienvenue & réception :* mais ce fut en faute, & demeurerent toujours les frais ſur eux : car ce ne fut celle (a) part que M. de Nevers les alla revoir, ains devers Noyon.

En telles & ſemblables courſes & entrepriſes ſe paſſa la pluſpart de ce mois d'Octobre pendant que les ennemis fortifioient S.

(a) Ce ne fut de ce côté.

Quentin, Han, & le Caſtelet : ou il beſon- 1557.
gnoient à bras deſployez, & en aſſiduité continuelle, voyans leur armée journellement affoiblir par diverſes cauſes & accidens, & pareillement que l'importune ſaiſon d'Hyver approchoit fort : & doutans que l'armée de France, ſe trouvant forte & bien toſt complette, comme ils ſçavoient & voyoient à l'œil qu'elle s'engroſſiſſoit ordinairement, de premier œuvre s'y addreſſeroit : où trouvant les ouvrages imparfaits, ſeroit aiſé à recouvrer, ce qu'avec grand fraiz auroit acquis & amélioré. Le Roy Philippes deſlors (comme l'on diſoit) s'eſtoit retiré à Cambray, & à Bruxelles, avec la pluſpart des Princes, & grands Seigneurs qui ont accouſtumé de le ſuivre. Et le Roy eſtoit auſſi à ſainct Germain en Laye, donnant ordre de remettre & renforcer ſon armée de tous équipages : laquelle adonc ſe faiſoit fort groſſe, & multiplioit tous les jours : car la pluſpart des Suiſſes eſtoient arrivez, auſſi eſtoient les bandes nouvelles d'Allemans : avec ce, l'on y avoit fait venir les autres vieilles compagnies qui eſtoient à Amiens. Et journellement s'y aſſembloient & venoient compagnies nouvelles de toutes les parts de ce Royaume : tellement que l'on n'attendoit plus pour la

1557. rendre du tout complette, que le ſecours qui retournoit d'Italie, que l'on faiſoit ſéjourner en Breſſe & Lyonnois, coſtoyant ce Baron de Polleville, duquel j'ay tant de fois parlé cy deſſus. Et pour ce qu'il tombe à propos, & que le ſuccez de ſes entrepriſes tout autre qu'il ne le ſe promettoit, advint en ceſte meſme ſaiſon, j'en diray icy un petit mot. C'eſt qu'après qu'il eut ſon armée dreſſée, au nombre (comme l'on eſtimoit) de dix à douze mille hommes de pied, où il y avoit ſix mille corſelets, & de douze à quinze cens chevaux, paſſant par les montagnes de Vaulges, & le Comté de Ferette, & liſant le Baſſigny, entra dans la Franche-Comté, entre la Comté de Montbeliard & Langres : où MM. les Comtois, ſoubs couleur qu'ils diſoient y eſtre par luy contraincts contre les promeſſes & pactions de leur neutralité, luy donnerent paſſage, vivres, & autres proviſions de camp Et delà vint deſcendre en la Breſſe, eſpérant en peu de jours la ſaiſir, & s'en rendre maiſtre, par le moyen de certaines intelligences qu'il avoit avec quelques gentilshommes de ceſte province, & autres de leurs voiſins mal intentionnez envers le Roy. Et d'abordée alla planter le ſiege devant Bourg, qui en eſt la principale ville, eſtimant la trouver

deſpourvue de toutes choſes & défenſe, & en 1557.
bref luy eſtre rendue. Ce que toutes fois il ne trouva : car le ſeigneur de la Guiche, qui en eſt Gouverneur, & le Baron de Digoine, qui y eſtoit ſon Lieutenant, eſtans advertiz de ſa venue, ou s'en doutans, y avoient desjà fait entrer la compagnie dudit ſeigneur de la Guiche, & quelques autres compagnies de gens de pied. Et d'autre part l'on a peu voir cy deſſus, comme le Seigneur d'Eſchenets avec ſa compagnie le ſuivoit continuellement de près, comme auſſi faiſoit le ſeigneur de Jours avec ſes huit enſeignes de la Légion de Champagne : leſquels lui tindrent tousjours ſi prochain voiſinage, qu'auſſitoſt que luy ſe trouverent près de Bourg, où ils entrerent : en quoy ils firent un fort grand devoir, & ſervice au Roy, & à la République : & ainſi ſe trouva fruſtré de ſa premiere opinion. Pendant qu'il arreſtoit & entreprenoit ce ſiege, l'armée du Roy qui retournoit de Italie, arriva toujours à la file : & eſtans déjà venus deux mille harquebuſiers fort braves, & ſoldats eſleus, conduicts par M. le Viſdame de Chartres, furent conduicts & entrerent dans ceſte ville. Et d'ailleurs l'on y feit approcher couvertement, & ſans faire bruit, quatre mille Lanſquenets : eſtant toute la gendar-

1557. merie, qui eſtoit arrivée, & arrivoit journellement, arreſtée & logée ès environs de luy, tant en la Breſſe, que Lyonnois, & Maſconnois, en intention de luy faire ſentir le payement de ſa téméraire & malfondée délibération. Enfin, après qu'il eut par trois fois remué ſon camp devant ceſte ville, ſe doutant, à mon advis, & prévoyant ſon danger advenir, le xvj de ce mois d'Octobre, le Seigneur d'Eſchenets feit ſortir de ceſte ville ſur l'entrée de la nuict cinquante harquebuſiers, pour aller recognoiſtre ſon camp, & la contenance & aſſeurance de ſes gens. Leſquels harquebuſiers ayans tué d'arrivée les ſentinelles, donnerent & eurent telle hardieſſe, que d'enfoncer leurs corps de gardes qu'ils maſſacrerent en partie (10) & tournerent l'autre en fuite : mettans en tel effroy tout le reſte de leur armée, que dès l'heure elle deſſogea, & feit ſi grande diligence à marcher & ſe retirer, qu'avant que les noſtres en ſceuſſent certaines nouvelles & fuſſent preſts à les ſuivre, ils avoient déja cheminé & paſſé quatre ou cinq grandes lieues ſans regarder derriere eux, laiſſant pluſieurs malades, vivres, meubles au lieu d'où ils départirent : & reprindrent le chemin de la Franche-Comté, d'où ils eſtoient

venus. Bien toſt après l'on ſceut qu'ils ſe 1557.
rompoient d'eux meſmes & abandonnoient ce baron de Polleville leur chef : pour ce qu'il ne leur avoit rien ſeu tenir de ce qu'il leur avoit promis. Voilà l'iſſue & l'effect de l'armée du Baron de Polleville, que le commun populaire appelloit le ſecours que le Roy de Boême envoyoit au Roy Philippes, & d'autres, *l'entrepriſe du Duc de Savoye*. Après qu'il eut eſſayé de mutiner le peuple de Breſſe, & de Savoye, parmy lequel je peux bien dire qu'il y en avoit beaucoup de très-mauvaiſe volonté envers le Roy, & la France : deſquels les aucuns s'efforcerent la demonſtrer alors, & les autres la diſſimulerent.

Incontinent après la retraite de ce Baron de Polleville, toutes ces forces qui eſtoient de pardelà, prindrent le chemin, & ſe retirerent à Compienne, où ſe faiſoit le plus gros amas à l'aſſemblée generale de l'armée du Roy : & eſtoit Monſieur de Guiſe desjà quelques jours de retour d'Italie, & arrivé à S. Germain en Laye, où il vint trouver le Roy. Lequel après y avoir quelque temps ſejourné, le feit ſon Lieutenant general ſur tout ſon Royaume & l'envoya en ce lieu de Compienne, pour diſpoſer & commander ſur toute

(a) Près de Sa Majeſté.

1557. ſon amée : retirant riere Sa Majeſté Monſieur de Nevers, pour luy donner intermiſſion & repos, après avoir ſupporté toutes les fatigues & labeurs que l'homme peult ſouſtenir & ſouffrir pour la tuition de ce Royaume, avec tant d'heur, moyennant la grace de Dieu, que ſa prévoyance & magnanime conſtance, avec bien petites forces, a tousjours prevenu l'ennemi en ſes déliberations, & a tenu ſoubs bride & en doute la proſpérité de ſon pouvoir dont pour le moins l'Eternel lui fera condigne retribution, & la France luy ſera à jamais redevable.

Fin du neuvième Livre.

MEMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.
LIVRE DIXIEME.

De la priſe de Calais, Guines, Hames, & de tout le Comté d'Oye : par le preux & triumphant Prince & Duc de Guiſe. De la priſe du fort Chaſteau de Herbemont és Ardennes, par le magnanime & victorieux Prince, le Duc de Nivernois : Et des grands eſtats du Royaume de France, tenus à Paris au mois de Janvier, en l'an 1558, avant Paſques.

SE trouvant l'armée du Roy aſſemblée à Compienne, dans le mois de Novembre, & parfaitement accomplie de tout attirail & munitions, pour être employée & miſe en beſongne : fut mis en conſeil & conſidération, que de premier exploit, l'aller heurter & preſenter aux rempars & fortifications de Han, & ſainct Quentin pour eſſayer & faire effort de les reprendre, ce ſeroit adjouter ſeconde ruine à la premiere, & commencer beſogne au ſouhait (peult eſtre) de l'ennemy. Eu eſgard que ſe doutant de ceſte 1558.

1558. deliberation, il auroit muni ces places tellement, que ſans remuer les armes, ni deſgainer eſpées, il ſeroit ſpectateur ſeulement de nous voir desfaire & combattre du froid & de la famine : eſtant desjà l'Hyver du tout venu & le païs circonvoiſin de fond en racine degaſté, bruſlé, & deſtruict, ſans que nullement il y euſt ordre d'y recouvrer vivres, meſmement pour les chevaux : oultre ce que la pluſpart de nos forces (& ſur tout la gendarmerie) eſtoit fort debiffée & haraſſée, tant de ce voyage d'Italie, que pour les fatigues de l'Eſté précédent. Parquoy fut jugé le plus certain avis abuſer l'ennemy en ſes opinions, & entreprendre tout au contraire de ce qu'il pourpenſoit, ſelon que luy-même par expérience nous l'avoit demonſtré : qu'il valoit mieux s'adreſſer ailleurs où l'on le pourroit tirer de ſon fort & l'esloigner, que s'arreſter à ce qu'il avoit parfaitement appareillé pour nous amuſer & nous laiſſer nous meſmes conſommer. Ainſi fut remiſe ceſte entrepriſe à autre ſaiſon plus propre, pour mettre en avant celle de Calais, que l'on a voulu toutefois dire dès long temps auparavant practiquée & menée, meſmement par la ſage conduite & intelligence du ſeigneur de Senarpont, prudent gouverneur du Boulonnois, (1) & toutefois

fois tousjours retardée & empeſchée par 1558.
diverſes & ſurvenantes occaſions : de ſorte qu'il m'a eſté dit pour choſe véritable que s'il euſt pleu à Dieu départir tant de grace à Monſieur le Conneſtable, que retourner heureuſement le jour S. Laurent, le lendemain ou jours ſuivans, il partoit pour parachever ceſte entrepriſe. Ce nonobſtant qu'à ceſte fois elle a eu un Prince autant vaillant & prompt executeur qu'il en peult être en ce monde, comme l'effect en eſt ſorty & apparu univerſellement. En narrant laquelle exécution, je ſuis contrainct ſuivre & réitérer à peu près ce que desjà en a eſté eſcrit & publiée, pour n'y avoir eſté preſent, toutefois en ayant eu autres certains advertiſſemens : Ce que néantmoins j'ay bien voulu faire pour en conſerver & continuer plus heureuſe mémoire, comme d'un œuvre autant grand & mémorable qu'il en advint en France depuis deux cens & dix ans, que, cette très-forte ville avoit eſté priſe & poſſedée des Anglois : comme d'une entrepriſe ſi promptement & ſoudainement exploitée, en choſe que l'on reputoit comme imprenable & preſque impoſſible que l'on le nombre *entre les miracles, & cas eſmerveillables de ce ſiécle:* principalement eſtant advenue en ceſte ſaiſon d'Hyver, où les marets

1558. (dont ceſte ville eſt en la pluſpart environnée) ſont inacceſſibles.

Doncques pour conduire ce fait plus couvertement, (a) & pour en oſter toute congnoiſſance & ſuſpicion aux ennemis, fut donnée une partie de ceſte armée à Monſieur de Nevers, comme dixhuit ou vingt enſeignes de Suiſſes, & autant d'Allemans, & douze ou quinze de François, & cinq ou ſix cens hommes d'armes, & quelque nombre d'artillerie, pour mener en Champagne : faiſant courir le bruit, que c'eſtoit pour aller prendre Luxembourg, & Arlon. Et monſieur de Gûiſe avec l'autre partie demeuroit en Picardie, tant pour empeſcher l'ennemy d'avitailler S. Quentin, & Han, que pour tenir en aſſurance les places de la frontiere, comme il feit, pendant que Monſieur de Nevers s'acheminoit en ſon voyage, pendant auſſi que de nouveau l'on recognoiſſoit le moyens & advenues pour donner bonne iſſue au faict de Calais, & que l'on conſidéroit s'il y ſeroit point intervenu quelque

(a) M. de Thou (Liv. XX) dit qu'avant tout on chargea Strozzi d'aller reconnoitre la place, que le 2 Novembre Strozzi, avec Maxime d'Elbene s'y rendit déguiſé, & que ſur le rapport de cet officier l'expédition fut réſolue.

obſtacle & empeſchement, & quels ſoldats 1558.
& garniſons eſtoient dedans. Les ennemis eſtans advertis du département de Monſieur de Nevers, & ſçachans le Duché de Luxembourg degarny de gens de guerre, avec ce qu'il n'eſtoit pas fort, & en la pluſpart enclos de ville & garniſons Françoiſes, departirent quant & quant un ſecours de gens & munitions pour y envoyer en toute diligence. Eſtant Monſieur de Nevers arrivé à Varennes, & à Clermont en Argonne, & à l'entour de Stenay, après y avoir fait temporiſer pour quelques jours ſa petite armée, voyant qu'il ne ſe rencontroit rien de ſoudaine priſe, ſelon qu'il avoit eſté ordonné, renvoya ſes forces de pardeçà, devers Monſieur de Guiſe: lequel s'eſtoit desjà avancé vers Amiens, feignant vouloir avitailler le chaſteau de Dourlan, & lequel ayant entendu nouvelles du bref retour des forces de monſieur de Nevers, paſſa encor plus oultre, ſoubs ombre d'aller pareillement munir & renforcer Ardes, & Bouloigne: retenant en ceſte ſorte l'ennemy en doute de ce qu'il vouloit tenter (a) tout

(a) Le projet des François n'avoit pas échappé à Philippe. Il en avertit la Reine Marie, offrit de jetter du ſecours dans Calais. Le miniſtère anglois ſe défioit de Philippe, & le refuſa.

1558. à un coup. Après qu'à grandes journées les troupes de monſieur de Nevers, furent arrivées & rejointes à monſieur de Guiſe, ce Prince ayant ſon appareil preſt, ſuivant ſa très-grande promptitude, le premier jour de Janvier ſe préſenta devant le fort Nieullay. Où d'arrivée trouvant un petit fort paliſſé & relevé de terre, que les Anglois avoient baſti à ſaincte Agathe, petit village proche & ſur le commencement de la chauſſée qui va au pont de Nieullay, le fit aſſaillir par deux ou trois mille harquebuſiers eſleuz, ſoutenuz de vingt cinq ou trente chevaux, avec telle furie & hardieſſe, qu'ayans remis & rechaſſé une enſeigne de ceux qui le gardoient, ſortie à l'eſcarmouche à la faveur du canon & du maretz, accompagagnée & couverte de ſoixante ou quatre vingts chevaux, finalement les contraignirent l'abandonner, & ſe retirer au grand fort de Nieullay (a). Ce qui donna, à mon advis, pour le premier bond, grand eſtonnement aux Anglois: car je crois qu'ils ne ſe cuidoient pour l'heure eſtre ſi près d'eſtre aſſiegez, & ne jugeoient les forces des François ſi grandes & ſi voiſines: & au contraire, ceſte premiere victoire, augmenta le courage

(a) Newnam Bridge, c'étoit ainſi que les Anglois appelloient ce fort.

aux noſtres, & grand eſpoir de venir au-deſſus 1558.
du principal, quand ils virent les ennemis de premiere lutte ne les avoir peu ſoutenir.

Tout ſur l'heure, encore qu'il fut desjà tard, monſieur de Guiſe & monſieur de Thermes, recognurent ce fort de Nieullay, & à l'inſtant furent commencées les approches & trenchées, & l'artillerie amenée & logée en diligence pour commencer dès que le jour poindroit, à le battre. Et pource que tout le fruict & l'effet requéroit une très-grande promptitude, afin de rendre les aſſiegez entierement étonnez, & ſans loiſir de s'aſſeurer & recognoiſtre, & hors d'eſpoir de pouvoir eſtre ſecouruz : (a) de meſme train ce Prince avoit fait marcher une partie de ſon armée & artillerie à main gauche, le long des Dunes pour les occuper, & pour ſe préſenter & gaigner un autre fort qui eſt à la pointe deſdites Dunes, appellé Risban (b) : lequel commande & tient ſubject tout le port, & empeſche qu'il n'y peult aborder aucun vaiſſeau ennemy. Ainſi il eſtoit neceſſaire pour obtenir après la ville de Calais, ſe ſaiſir tout à un coup de ces deux

(a) De Thou, & la Popeliniere, en décrivant les opérations de ce ſiège, ont ſuivi la relation de Rabutin.

(b) Risbank.

1558. extremitez & forts : l'un desquels (qui est celuy de Nieullay) garde & defend toutes les chaussées, & advenues par terre (estans celles parties marescageuses) afin de retrencher ce passage aux Flamens de la pouvoir secourir : & de l'autre, qui est Risban, pour aussi ne laisser prendre terre & port au secours qui leur pouvoit estre envoyé d'Angleterre, n'estant ce port de Calais, que Cesar appelle en ses Commentaires (a) ITIUS PORTUS, distans du premier port d'Angleterre, qui se nomme Douvres, que trente mille pas. Parquoy ayant monsieur de Guise toute la nuict avec d'Aumalle son frere, le Mareschal Strossy, les sieurs de Thermes, d'Estrée, grand Maistre de l'artillerie, de Sansac, de Tavanes, Dandelot, & de Sarnapont, revisité & recognu ces Dunes, approcherent encore de plus près ce fort de Risban. Et tout à l'instant la mer estant basse, fit conduire le jeune Alegre & un autre Gentilhomme par le sieur de Rendan, en un endroit du port où il avoit sceu y avoir un passage, pour le sonder, comme il fut fait & trouvé : sur le champ fut resolu avec tous les Capitaines, de battre & assaillir ces deux forts ensemble. En quoy

(a) *Iccius Portus.* il s'en faut bien que tous nos érudits s'accordent sur ce projet.

monſieur d'Eſtrée ſe rendit ſi ſoigneux, & fit 1558.
de telle aſſiduité travailler & Vaſtadours & Canonniers, que le lendemain quatrieme de ce mois, ſon artillerie ſe trouva trois heures devant le jour preſte & braquée en tous ces deux endroits, & dès que le jour apparut, en meſme temps commença à tonner & fouldroyer d'une part & d'autre. Ce qui eſpouventa tellement les aſſiegez, que ceux du port de Nieullay, à la premiere ou ſeconde vollée quitterent la place, & à la haſte ſe retirerent dans la ville de Calais. L'o an voulu dire depuis qu'ainſi leur avoit eſté mandé, pource que la ville eſtoit mal fournie d'hommes. Et s'eſtant monſieur de Guiſe en ceſte ſorte ouvert ceſte premiere entrée & advenue, fit incontinent entrer & loger les François là dedans, où il trouva force artillerie, pouldres & munitions. En après, pour fermer le pas à tout ſecours qui pouvoit venir par terre dans la ville & le maretz, derriere les chauſſées, vingt enſeignes de Fanterie Françoiſe, & les Allemans du Ringrave, avec huict cens Reitres, deux ou trois cens hommes d'armes, ſoubs la conduite du Price de la Roche-ſur-Yon : laiſſant au ſurplus monſieur de Thermes avec autres compagnies de Cavallerie & Gendarmerie, & les Suiſſes, ſur l'advenue de Gui-

1558. nes aux Dunes, où ce Prince avec le demeurant de l'armée, alla camper. Une heure ou deux après la priſe du fort Nieullay, ceux qui eſtoient dans celuy de Risban, ſe rendirent à la diſcrétion de monſieur de Guiſe, duquel ils furent traitez humainement; & demeura ainſi ce Prince ſaiſi & emparé en un meſme jour des deux principales places qui luy eſtoient très importantes & néceſſaires, pour jouir de ſa pleine victoire. Parquoy tenant & pourſuivant de près ceſte heureuſe occaſion, que la favorable fortune luy préſentoit, le Mardy en ſuivant, quatrieme de ce mois, fit amener & loger ſix canons, trois longues coulevrines devant la Porte à l'eau, pour rompre les flancz & defenſes, & fait là remuer terre, & relever terreplains & gabionnades, comme s'il euſt voulu en ceſt endroit, dreſſer ſa principale batterie: ayant avec pluſieurs vollées de canon deſarmé ceſte porte, & ouvert & fracaſſé en ceſt endroit quelques tours qui pouvoient nuire aux aſſaillans d'aller à breche qu'il délibéroit entamer, tenoit ainſi les aſſiegez en opinion que ce ſeroit celle part (a) qu'ils ſe devroient le mieux defendre: ſans ſe douter du Chaſteau, qui eſtoit creux & à ſec, & ſans aucuns rempars, où tout à un

(a) De ce côté.

coup l'on addreſſa autres quinze canons en batterie : chargeant & deſchargeant tout le jour ceſte tempeſte d'artillerie, de ſi eſmerveillable furie, que ſur le ſoir la breche ſe fit fort large & apparente. 1558.

A l'heure meſme avant que la nuict fuſt venue monſieur de Guiſe fit paſſer monſieur Dandelot avec douze ou quinze cens harquebuſiers & corcelets, une infinité de Gentilshommes, pour aller inveſtir & ſe fortifier au long du quay, & l'eſtendue du port, qui eſtoit entre les Dunes & la ville, & pour auquel lieu aller falloit paſſer quelque peù d'eau: luy ordonnant en oultre, que ſi toſt qu'il s'en ſeroit rendu maiſtre, il fiſt beſongner chacun à creuſer une trenchée & traverſe avec des outils qu'il fit lors bailler, à tous les ſoldats, qui traverſaſt & allaſt reſpondre à la douve & muraille du foſſé en ceſt endroit, que l'on feroit rompre en après : par où s'eſcouleroit l'eauë des foſſez dans le port, & par où auſſi l'on pourroit aller à couvert depuis ledit port juſques eſdits foſſez, ſur ce propos fault il auſſi que je die, que de ſi longue main avoit eſté pourvu aux artifices, & choſes néceſſaires pour ce ſiege, qu'expreſſément pour paſſer les hommes & autres munitions ſur les glaces & lieux mareſcageux, l'on avoit fait porter par

1558. mer grande quantité de clayes poiſſées afin que l'eauë ne puſt mordre & les tranſpercer & corrompre. Et pour couvrir les harquebuſiers, à cauſe que le ſable & la greve eſtoit découverte & en vue l'on avoit fait amener pareillement grand nombre de pierriz & pailliz de bois très ſec, pour eſtre plus forts & legers, de la haulteur d'un homme, & de l'eſpeſſeur de demy pied, couverts au dehors de trois ou quatre doigts de papier collé l'un ſur l'autre, choſe que l'harquebuſade ne peut faulſer aiſément : leſquels avoient par le bas un appuy, au bout duquel eſtoit une pointe de fer longue d'envion un pied & demy bien aſſerée, pour le planter, afin qu'il enſtraſt plus facilement en terre quelque dure qu'elle fuſt. Et derriere iceux pailliz (que l'on (a) a appellé Poſtes) les harquebuſiers pouvoit tirer plus aſſurément par une petite lumiere qui eſtoit au milieu. Voyant monſieur de Guiſe que la breche s'ouvroit fort, & pouvoit eſtre raiſonnable dans deux ou trois vollées de canon, ſe délibéra au pluſtot d'y faire donner l'aſſault. Cependant pour tenir tousjours les ennemis en allarmes, & les empeſcher de s'y rempa-

(a) M. de Thou (Liv. XX) nous apprend que les clayes poiſſées dont on vient de parler, & ces boucliers nommés Poſtes, étoient de l'invention de Senarpont.

rer, fit paſſer ſur les huict heures du ſoir, 1558.
après la retraite de la mer, le ſieur de Grandmont avec deux ou trois cens harquebuſiers, des plus aſſurez & juſtes, pour aller recognoiſtre la contenance des aſſiegez, & pour avec force harquebuſades, deſloger ceux qui s'y préſenteroient, & monſtreroient le nez. Et de meſme ſuite le Mareſchal Stroſſy avec autres deux ou trois cens harquebuſiers conduits par le Capitaine Sarlaboz, & cent ou deux cens pionniers, alla gaigner l'autre bout du port, pour s'y loger en des petites maiſonnettes qui y eſtoient : & là ſe fortifiant avec une trenchée, y demeurer du tout ſupérieur & commander à tout ce port. Toutefois les boulets y pleuvoient ſi eſpeſſement, qu'après y avoir eſté tuez vingt ou vingt-cinq, que ſoldats que pionniers, furent contraints s'en retirer, & ſe rendre vers monſieur de Guiſe, lequel n'en eſtoit loing, s'eſtant desjà avancé & paſſé près du bord, avec meſſieurs d'Aumalle & Marchis (a) d'Elbeuf ſes freres, & meſſieurs de Montmorency, & de Bouillon, ſuivis de pluſieurs Gentilshommes. Sur ces entrefaites, ayant ce Prince fait recognoiſtre la breche par deux ou trois fois, tant par le ſeigneur Brancazzo, (b) que par autres, &

(a) Le Marquis d'Elbœuf. (b) Brançac.

1558. eſtans adverti qu'il eſtoit temps, & qu'elle ſe trouvoit preſte à eſtre aſſaillie : ſans attendre plus longuement, fait donner le ſignal, & fait avancer le Seigneur de Grandmont des premiers avec ſes harquebuſiers, ſoutenuz d'autant de corcelets, conduits par le Mareſchal Stroſſy : ſuivis encore deux ou trois cens ſoldats. Et luy d'un autre coſté ayant paſſé dans l'eauë juſquà la ceinture, ſe mit le premier devant toutes les autres troupes juſques au pied de la breche : laquelle les François aſſaillirent de premiere furie de ſi grande hardieſſe & impétuoſité, qu'après avoir taillé en pieces ceux qu'ils rencontrerent des premiers, contraignirent en peu d'heure le ſurplus leur quitter la place de ce chaſteau, & les chaſſerent & rembarrerent dans la ville. Ainſi les noſtres à vives forces s'advantagerent de ce paſſage & premiere entrée, dans Calais : où monſieur de Guiſe leur commanda ſe fortifier, & ne s'en laiſſer débouter pour le ſurplus de la nuict : leur laiſſant pour chefs & conducteurs, meſſieurs d'Aumalle & Marchis d'Albeuf ſes freres : & luy, pource que la mer s'enfloit, repaſſa de l'autre part en l'armée afin de leur renvoyer ſecours incontinent qu'il ſeroit jour, & afin qu'il n'y advint déſordre.

Quand les Anglois ſe furent un peu reco- 1558.
gnuz, & eurent repris leurs ſens, ſe repentant de la grande faute qu'ils avoient faite, d'avoir abandonné ſi ſoudainement ce chaſteau, par où ils voyoient l'ouverture aux François dans leur ville : ils retournerent avec une plus grande hardieſſe que celle de l'aſſault, pour recouvrer ce chaſteau : jugeant que ceux qui ſeroient là dedans ne pourroient ſouſtenir longuement, & ne ſeroient ſecouruz, à cauſe que la mer étoit haulte & enflée. Pourtant la teſte baiſſée vindrent à r'aſſaillir les noſtres où il y eut fort aſpre & obſtiné combat : mais ils y trouverent ſi grande & rebelle réſiſtance, que finalement ils en furent auſſi reculez qu'auparavant. Ce nonobſtant demourans opiniaſtres à regaigner leur chaſteau, amenerent deux ou trois pieces d'artillerie ſur l'autre bout du pont devers la ville, pour enfoncer la porte, & en chaſſer ceux qui s'y mettroient en défenſe : & d'une plate forme qui eſtoit ſur l'un des coings de la grande place, faiſant tirer en plomb là dedans infinies cannonades, leur ſembloit qu'homme du monde ne s'oſeroit y monſtrer, rechargerent un autre aſſault encore plus furieux que le premier. Où s'il y fuſt bien aſſailli, encor mieux défendu : car les ayant repouſſez vivement, & y

1558. eſtans demeurez ſur le champ morts ou bleſſez plus de deux ou trois cens de leurs plus braves hommes, malgré eux & à leur nez, les noſtres fermerent les portes, & tout ſoudain les remparerent par derriere. Dont après, tout courage & eſpoir défaillirent aux Anglois, tellement qu'il adviſerent deſlors à parlementer & traiter de quelque compoſition graſcieuſe & honneſte, que cuider davantage reſiſter, & l'obtenir par force. Parquoy le lendemain au matin le Millord Dunfort, (a) qui en eſtoit Gouverneur, envoya devers monſieur de Guiſe, deux des principaux de la ville, qui demanderent fort groſſes & advantageuſes conditions : toutefois finalement ils ſe rangerent, & reçurent les capitulations & articles qui s'en ſuivent. « Qu'ils auroient » la vie ſauve, ſans qu'aux perſonnes des » hommes, femmes, filles, & enfans, il fuſt » fait force, ny aucun deſplaiſir. Se retire- » roient les habitans de ladite ville la part » que bon leur ſembleroit, fuſt en Angle- » terre ou en Flandres, avec leurs paſſeports » & ſaufs-conduits néceſſaires pour leur ſeu- » reté & paſſages : demeurant ledit Millord » Dunfort, avec autres cinquante perſon- » nes, priſonniers de guerre, tels que

(a) Le Lord Wentvorth.

» monſieur de Guiſe voudroit choiſir. Et 1558.
» quant aux autres ſoldats & gens de guerre,
» ſeroient tenus paſſer en Angleterre : laiſ-
» ſeroient l'artillerie, pouldres, boulets, ar-
» mes, enſeignes, & généralement toutes
» munitions, tant de guerre que de vivres,
» en ladite ville, ſans en rompre, bruſler,
» cacher ny endommager aucune choſe.
» Quant à l'or & argent monoyé ou non
» monoyé, biens, meubles, marchandiſes &
» chevaux, le tout demeureroit en la diſcré-
» tion de mondit ſieur de Guiſe, pour en
» diſpoſer ainſi que bon luy ſembleroit. Tou-
» tes leſquelles choſes eſtant tranſigées &
» accordées le huitieme (a) de ce mois de
» Janvier, ce Prince commença à faire ſortir
» & mettre hors la ville une grande partie
» de ce peuple : & le lendemain le reſte
» ſuivit, ainſi qu'il leur avoit eſté promis,
» ſans leur eſtre fait aucun tort ny d'eſtour-
» bier, n'y demeurant un ſeul Anglois : mais
» bien une incroyable quantité de pouldres,
» artillerie, munitions, laines, & vivres qui

(a) M de Thou date cette capitulation du 10 Janvier : mais cet Hiſtorien convenant que le ſiége commença le premier de ce mois, & qu'il ne dura que ſept jours, il s'enſuit qu'il a mal daté le jour où la capitulation ſe fit.

1558. » ont eſté reſervez & retenuz, & le ſurplus » (a) fut donné en proye aux ſoldats.

En ceſte ſorte en moins de ſix ou ſept jours fut reconquiſe toute la ville de Calais, que l'on eſtimoit pour le préſent comme imprenable : devant laquelle (ainſi que le teſmoignent les Chroniques de France) regnant Philippes ſixieme, dit de Valois, & en Angleterte Eduard iij, l'armée angleſque tint le ſiege l'eſpace d'un (b) an entier. Finalement eſtans les aſſiégez reduicts à telle neceſſité & famine, que de manger les ratz, & les cuirs de beuf, eſtans dedans Capitaine & chef un vaillant chevalier nommé meſſire Jean de Vienne, leur fut rendue le troiſieme d'Aouſt en l'an mil trois cent quarante ſept. Et de la quelle ville iceux Anglois ont jouy depuis le terme de deux cens dix ans : tellement que maintenant l'on peult dire qu'en ayant eſté par eux depoſſedé un *Philippes* Roy de France *eſtant un Philippes* Roy d'Angleterre, elle a

(a) Le Duc de Guiſe partagea le produit de ce riche butin entre les officiers de ſon armée. Quelque beſoin qu'on eut d'argent, on n'oſa pas déſapprouver ces libéralités : c'étoit ainſi que le Duc de Guiſe s'attachoit ceux qui ſervoient ſous ſes ordres.

(b) Ce fameux ſiège, ſoutenu par Jean de Vienne dura onze mois & quelques jours.

eſté

eſté reduite & remiſe ès mains de ſon vray & na- 1558.
turel Seigneur. Ainſi les faits eſmerveillables de l'Omnipotent ſurpaſſent toutes les puiſſances & préméditations des hommes quelques grands qu'ils puiſſent eſtre. Il ne faut douter que lorſque les Anglois l'uſurperent, elle ne fuſt de beaucoup moins forte qu'elle n'eſt pour le jourdhuy : car adonc, je penſe, & comme encore l'on le peult veoir, qu'elle eſtoit ſeulement fermée & cloſe de murailles de pierre, avec force tours rondes, proches les unes des autres, percées pour tirer fleches, & tous autres coups de traicts ſans feu, à la vieille mode, ſans aucun rempars, ny autres artifices & fortifications inventées contre l'eſmerveillable tempeſte de l'artillerie, dont à preſent l'on bat les forteresſes. Mais en l'eſtat où elle eſt maintenant, eſt jugée l'une des plus belles & fortes villes de guerre de l'Europe : d'autant qu'oultre ce que naturellement elle eſt ſituée en lieu inacceſſible, pour eſtre environnée des trois parts de riviere, ruiſſeaux, & mareſcages, & de l'autre, flancquée de la mer, avec un fort grand & ſpacieux port : ſans eſtre en rien ſubjette ny commandée, artificiellement ils luy ont donné une forme plus quarrée qu'autrement, reveſtue par le dehors de remparts fort larges, & maſſifs, & bien conroyez :

1558. ayant aux trois coings devers les marets trois gros bouleverts en pointe, & triangulaires, bien flancquez & armez pour courir & defendre les courtines : & à l'autre quarré devers les Dunes, eſt le chaſteau, par lequel (pour n'en avoir pas eſté cogneu ou pour n'avoir remedié à l'imperfection) eſt advenue ceſte derniere priſe. Oultre plus ceſte ville eſt en tout environnée de foſſez larges & fort creux à fonds de cuve, tousjours pleins d'eauë, à cauſe qu'il y a une petite riviere qui vient devers Hames, laquelle paſſant à travers la ville les abbreuve & remplit : auſſi que tous les autres petits ruiſſeaux qui reſourdent dans ces maretz, y tombent & s'y eſcoulent la pluſpart. Mais, ce qui eſt encore plus à louer en une ville de guerre, il y a une des plus belles places publiques qu'il eſt poſſible, en laquelle pour le moins l'on mettra en bataille de quatre ou cinq mille hommes. Pour conclure, je croy que ceſte ville eſt accomplie de la meilleure part des perfections requiſes en une fortereſſe inexpugnable : & ſi le profit & le grand revenu du port l'ameliore encore davantage, pour eſtre l'un des principaux & renommez de la mer Oceane : auquel ſont apportées de toutes les parties du monde infinies & ineſtimables richeſſes, & toutes ſortes de marchandiſes, & de la auſſi en après départies

& diſtribuées en divers pays & regions : de laquelle traſicque & commerce revient journellement grand denier & emolument. En ce port à la priſe de ceſte ville furent trouvez, prins & ſaccagez, quelques vaiſſeaux pleins & chargez de marchandiſes, & autres meubles de bonne eſtoffe & valeur : & dit on que d'autres ſe cuidans ſauver à voile en mer, furent combattuz & arreſtez. Toutefois il eſt fort difficile le ſpécifier & déduire plus apertement, d'autant qu'en tels ſaccagemens & pillages, le tout y eſt ſi confus, que le plus ſouvent le faux y prècéde le vray. Pendant auſſi que l'on combattoit ceſte ville, le tonnerre & bruit de l'artillerie eſtant entendu d'Angleterre, ou bien eſtans advertis de ce ſiége, furent armez force navires, & remplis de ſoldats & toutes munitions pour y envoyer ſecours. Mais quand ils approcherent, & qu'ils recogneurent les enſeignes & croix blanches plantées & venteler (a) desjà ſur la tour de Riſban, & les murailles de la ville, ſans approcher davantage, s'en retournerent, pour reporter advertiſſement de ceſte mauvaiſe (2) adventure en leur pays. 1558.

Eſtant la ville de Calais ſurpriſe & emportée en ſi peu de jours qu'a eſté dit cy deſſus,

(a) *Venteler*, c'eſt-à-dire s'agiter au gré du vent.

1558. par la tres prompte diligence de M. de Guiſe : fut en après diſputé & conſulté, auquel des deux l'on s'adreſſeroit ou à Gravelines, ou à Guines : d'autant que ces deux fortereſſes ſembloient eſtre comme les deux eſpaules & appuis de ceſte ville, & comme deux forts bouleverts & obſtacles, pour clorre les deux principales advenues : à ſçavoir Gravelines pour Flandres, & les Pays-Bas, & Guines pour France. Toutefois toutes cauſes amplement debattues & eſpluchées, la plus ſaine opinion réſolut (à mon jugement) que Guines importoit plus pour la conſervation de Calais que Gravelines, encore qu'elle fuſt plus forte & de difficile oppugnation (a). Selon lequel advis ce Prince d'invincible courage, & auquel le travail de la guerre eſt comme exercice couſtumier, propoſa l'aſſiéger, & n'en départir qu'il ne l'euſt ou de gré, ou de force. Parquoy ſans donner grand loiſir à l'ennemy de reſpirer & penſer aux remedes, pourſuivant de près ſa victoire, le treiſieme de ce mois enveloppa & alla aſſiéger Guines : là dedans eſtant chef, un grand Seigneur Anglois nommé Milord Grey (b), avec

(a) Attaque.

(b) Le Lord Gray, Gouverneur de Guines fut moins ſcrupuleux que le Lord Wentworth. Il demanda

force gens de guerre, & toutes autres muni- 1558.
tions. D'arrivée noz ſoldats François trouvans la ville abandonnée, s'y logerent, pour s'en aider à battre & aſſaillir la fortereſſe qui eſtoit joignante : mais les Anglois les ſurprenans ſur un commun deſordre (a) des logis, firent une ſortie par une poterne du chaſteau, & les en debouterent de premiere furie, & maugré (b) eux mirent le feu par la meilleure part des maiſons, puis ſe retirerent. Tantoſt après M. de Guiſe, ſuivant ſon accoutumée celerité & promptitude, fit commencer les tranchées encor que l'eſpouvantable & incredible tempeſte de l'artillerie luy donna tous les empeſchemens qu'il eſtoit poſſible : ce nonobſtant d'une obſtiné aſſeurance, ſans intermiſſion fit pourſuivre l'œuvre, où luy meſme pour augmenter les courages, & pour ſervir d'exemple à chacun, ſe preſentoit le

du ſecours à Philippe, qui lui envoya ſix cens Eſpagnols. (Voyez M. de Thou, & Belleforeſt.)

(a) C'eſt-à dire occupés au pillage.

(b) Cette priſe de la ville ne décidoit rien, puiſque c'étoit le château qu'il s'agiſſoit de forcer. Tavannes dans ſes Mémoires (T. XXVI de la Collection, p. 174) en racontant que deux jours après la conquête de Calais on s'empara de la ville de Guines, a voulu parler ſans doute de l'évacuation que les ennemis firent d'eux-mêmes.

1558, premier, & avoit auſſitoſt la main à l'outil & à tirer & poulſer le canon, que le moindre pionnier de toute la troupe. Et tellement continua à remuer terre & dreſſer gabionnades, que dans deux ou trois jours après il approcha & mit les bouches de ſon artillerie au nombre de trente cinq pieces, en batterie, juſques ſur le bord & contreſcarpe des foſſez pour battre tant de droit fil, qu'en croiſſant & traverſant en trois endroits : principalement l'addreſſant à l'un des plus grands & principaux bouleverts qui flancquoit d'un coſté la courtine de la porte, & de l'autre part leur grand boulevert, qu'ils appelloient le grand boulevert de la Cuve ; entreprenant le plus fort de ces bouleverts, ſoubs eſperance d'obtenir en après à bon marché les moindres & plus petits. Autant ou plus ſoudainement commença la batterie, laquelle dura ſans ceſſe deux jours & demy, en ſi eſmerveillable furie & tonnere, que le commun bruit eſt tel, en ſi peu de jours y avoir eſté deſchargez de huit à neuf mille coups de canon. De ſorte qu'eſtant ce gros boulevert deſarmé & ouvert, apparut dans le vingtième de ce mois raiſonnable pour l'aſſaillir & forcer. Ce neantmoins M. de Guiſe bien inſtruict, & ſçachant en combien de ſortes & artifices ſe peult racouſtrer & réparer une breche, & les

moyens & ruſes que l'ennemy peult inventer 1558.
pour y attrapper l'aſſaillant, & ſe fortifier au dedans : avant qu'y hazarder ſes ſoldats voulut à plus que d'une fois faire recognoiſtre la breche & l'accès pour y aller. Et pourtant du premier coup envoya quatre ſoldats des plus diſpos qu'il peut eſlire, ſuivis d'une vingtaine d'autres braves & vaillans, qui en furent incontinent retirez par ſon commandement. Le lendemain de rechef y renvoya cinq ou ſix autres ſoldats non moins hardis & adventureux que les premiers : leſquels donnerent bon eſpoir & advenue de ceſte breche. Ce nonobſtant ce Prince très humain, ne ſe fiant à tous ces rapports, pour ne vouloir expoſer à crédit & à une ſoudaine fricaſſée (a) la vie de ces vaillans hommes, qui ſont volontiers des premiers en un bon affaire, encore une autrefois pour gaigner & preoccuper des premiers le deſſus, & le plus hault du parapect, qui eſtoit du coſté des aſſaillans, afin de couvrir & ſouſtenir certain nombre de pionniers, qu'il y feit monter par meſme ſuite, pour applanir & adoucir la montée de la breche qui eſtoit encore haulte & roide. Et com-

(a) Expreſſion du tems qui ſignifioit la boucherie qui réſultoit de l'effet des mines & feux d'artifices employés par les aſſiégés dans un aſſaut.

1558. manda toutefois à ces ſix vingt ſoldats n'attenter n'y entreprendre au par deſſus de leur charge, & ce qui leur avoit eſté commandé : à quoy ils obeirent, executans hardiment & vaillamment ceſte entrepriſe : & ſe peult croire que ce ne fut ſans experimenter & ſe ſoubſmettre à infinis dangers qui ſont ordinairement preſts & préparez à ceux qui font les premiers eſſaiz des aſſaults. Combien que ce Prince les ayant en fort grand eſpargne, eſtimant leurs vies fort cheres, pour les ſoulager, les faiſoit raſreſchir & recharger de ſois à autre. Enfin eſtant certain que le chemin eſtoit abbaiſſé & preparé, commanda à M. Dandelot, General ſur toute la fanterie (a) Françoiſe, ſe tenir preſt avec ſes ſoldats, pour quand il donneroit le ſigne ſe preſenter promptement à l'aſſault. Et luy pour ſpeculer & veoir à l'œil le commencement & l'iſſue de ce qu'il en adviendroit, & s'il eſtoit poſſible, le dedans de ceſte breche, & l'appareil que nos gens y trouveroient, monta ſur un tertre, & colline aſſez haulte : d'où il deſcouvrit, que pour ſouſtenir & defendre ceſte breche ne ſe preſentoient tant d'hommes qu'il doutoit & avoit en opinion. parquoy tout à l'inſtant ce meſme jour xx de ce mois, feſte

(a) On diſoit autrefois *fanterie* au lieu d'infanterie ; & ce mot eſt familliér à Rabutin.

S. Sebaſtian, feit avancer & marcher droit à 1558.
la breche (pour ouvrir le premier paſſage) un regiment d'Allemans (a) eſleus : leſquels de grande aſſeurance & ſans crainte s'y enfournerent ; par meſme moyen feit ſigne à M. Dandelot qu'il ſuiviſt avec ſes troupes, comme il feit. Et tout cela enſemble feit un merveilleux effort pour entrer, ſe plongeans la pluſpart des ſoldats & entrans dans l'eaue (b), & les creux des foſſez profonds de ſeptante pieds de hanlteur, de telle ardeur & deſesperée hardieſſe qn'ils en oublioient tout danger, fuſt de l'eauë ou du feu : encore que M. de Guiſe euſt fait baſtir des ponts à travers ces foſſez de pippes & vaiſſeaux vuides attachez les uns aux autres, ſur leſques lon avoit fait jetter & lier des planches & clayes : ce nonobſtant la véhemente furie les précipitoit & poulſoit tellement, qu'ils n'avoient eſgard

(a) Choiſis.

(b) Rabutin en voulant peindre l'intrépidité des ſoldats françois n'a pas fait attention que s'ils s'étoient jettés dans des foſſés de ſoixante dix pieds d'eau, la plupart ſe ſeroient noyés. M. de Thou plus ſage dans ſon récit, qui au ſurplus s'accorde avec celui de Rabutin, dit que le Duc de Guiſe fit traverſer le foſſé en queſtion par l'infanterie ſur des clayes & tonneaux qu'on lia enſemble. (Voyez Liv. XX de ſon Hiſtoire.)

1558. n'y à ponts n'y à paſſages pour le ſeul deſir d'y entrer. Toutefois leur impetuoſité ne peut eſtre ſi grande & furieuſe, que de premier bond ne fuſſent repoulſez par les ennemis, s'aidans fort bien de leur feux artificiels, & combattans pour leur tuition avec une eſtrange & incroyable obſtination. Ce qu'appercevant M. de Guiſe deſcendit incontinent de celle montagnette : & ſe repreſentans au milieu d'eux reprenant les uns ſollicitant les autres, leur remit de telle ſorte le cueur en ventre, que retournans viſages & recommençans de plus belle, redoublerent un extreme devoir, & s'y eſvertuerent de telles forces, que les aſſiegez defaillirent ſoubs le faiz, ne pouvans davantage ſouſtenir ceſte derniere recharge : & eſtans ainſi renverſez abandonnerent l'entrée & la breche aux notres, avec perte des leurs de plus de trois à quatre cens hommes, entre leſquels ſe trouverent près de de quatre vingt ou cent Eſpagnols des plus braves & de réputation qu'ils euſſent ; le ſurplus tourna le doz, & furent ou tuez à la furie, ou faits priſonniers. D'un autre coſté ce jour meſme les Allemans du Colonel Reichroch (b), conduits par ſon nepveu, forcerent & emporterent deux autres petits bouleverts,

(a) Pour leur défenſe. (b) Reckrod.

qui auſſi avoient eſté battus, où l'on avoit 1558.
fait breches. Et ainſi fut ce jour du tout gagnée la baſſe court du chaſteau. Le Mylord Grey avant ceſte perte & prévoyant ce danger arriver, s'eſtoit retiré avec un ſien fils, dans le vieil chaſteau & leur principal fort, qu'ils appelloient le boulevert de la Cuve, comme auſſi eſtoient les principaux Capitaines & meilleurs ſoldats: & avec eux avoient tranſporté leurs plus riches & précieuſes bagues & meubles. Tous ceux là ayant quelque peu pourpenſé à leur fait, ne ſe ſentans aſſez aſſeurez & forts pour eſprouver de rechef ceſte *effrenée & comme enragée* furie des François, délibererent de parlementer. Et envoya le Mylord Grey ce jour meſme deux gentils-hommes vers M. de Guiſe, lui remonſtrer, qu'en defendant ceſte place de marque & d'importance, à la garde de laquelle il avoit eſté commis il ne devoit trouver eſtrange n'y mauvais, s'il s'eſtoit comme homme fidele & ſelon ſon devoir bien defendu, & juſques à endurer l'aſſault, faiſant autrement que c'euſt eſté contre ſon honneur & ſa foy: le requerant enfin luy octroyer une honneſte compoſition. Ce Prince, après avoir entendu ſes propoſitions, en remit la reſponſe au lendemain. Et non ſans que depuis beaucoup d'hommes

1558. de bon jugement ne ſe ſoient grandement eſmerveillez, comme ce Mylord Grey que l'on a tenu entre les plus eſtimez & experimentez Capitaines de ſa nation, perdit ſi toſt cognoiſſance & entendement, & que ſi ſoudainement le cueur & le courage luy aſſoupirent, ſe rendant ſi legerement : ſans adviſer & conſiderer qu'il eſtoit encore ſur pieds, & preſque auſſi fort qu'en premier, ayans encore ce vieil chaſteau ſain & entier de très forte & très ancienne matiere, environné de foſſez fort creux & pleins d'eauë ; où il euſt fallu faire nouvelle batterie, & où auſſi il ſe fuſt peu retrencher, eſtant la place aſſez ſpacieuſe- Oultre cela luy reſtoit ce gros & large boulevert de la Cuve, qui commandoit à tous les autres : le tout garny d'artillerie & munitions, defendu des mieux adviſez & plus vaillans hommes qui fuſſent. Mais en cela ne faut donner autre reſponce, *ſinon que ce ſont œuvres de Dieu, lequel quand il luy plaiſt déprime & rabaiſſe les grands, & fait faillir le ſens & ſcience aux ſages, & extolle & eſleve de meſme les petits & infirmes.* Or le lendemain, qui eſtoit le xxj de ce mois, M. de Guiſe accorda ceſte compoſition qui s'enſuit au Mylord Grey, » que les ſoldats ſortiroient » avec leurs armes, mais que leurs enſeignes

» demeureroient dans la place, avec toute 1558.
» l'artillerie, pouldres, boulets, & toutes
» autres munitions tant de guerre que de vi-
» vres. Quant au Mylord Grey, & tous les
» Capitaines & hommes de qualitè qu'il avoit
» avec luy, ils demeureroient priſonniers de
» guerre, en la puiſſance du Roy, & de M.
» de Guiſe ». Eſtant cette capitulation re-
ceuë & approuvé des aſſiegez, le jour enſui-
vant ſortirent de ceſte place de neuf cent à
mil hommes de guerre : partie Anglois, par-
tie Bourguignons, & quelque uombre d'Eſ-
pagnols, ſans le menu populaire : qui prin-
rent tous tel chemin qu'ils voulurent ſans
leur faire aucun mal ny deſplaiſir, & reſterent
ou furent en tout (par leur dire meſme) des
leurs, de morts ou bleſſez de quatre à cinq
cent. Le Mylord Grey fut (a) retenu priſon-
nier auſſi fut un Capitaine Eſpagnol que l'on
appelloit *Mont-dragon*, lequel auparavant
ayant eſté priſonnier en la Baſtille à Paris,
s'eſtoit ſauvé & depuis s'eſtoit renfermé là
dedans. Cela fait M. de Guiſe, pource que
ceſte place ſembla dangereuſe ſi elle eſtoit re-

(a) On a vu dans les Mémoires de Tavannes Tome XXVI de la Collection P. 174 que le Duc de Guiſe fit préſent de ce priſonnier à Tavannes, & qu'il en tira une forte ran[illegible]n.

1558. priſe, & grandement nuiſible au chemin de France à Calais, meſmement pour eſtre fort proche d'Ardres, auſſi que ce ſeroit double deſpence de la garder, ayant fait mettre hors toute l'arrillerie, munitions & vivres, la feit ruiner & démollir. A ce propos j'ay bien voulu cy adjouſter, qu'il eſt eſcrit aux chroniques de France, qu'en l'an mil trois cent cinquante & un, la ville & le chaſteau de Guines furent prinſes par les Anglois, nonobſtant les trefves qui eſtoient alors, pour la conſpiration & trahiſon d'un nommé Guillaume de Beaucouroy, Lieutenant du Capitaine dudit lieu, lequel pour ceſte cauſe, & ſelon qu'il le meritoit, en fut decapité, & après pendu. Doncques ne reſtoit plus de tout le Comté d'Oye qu'un petit chaſteau appellé Hames, qu'il ne fuſt remis entierement en l'obeiſſance du Roy. Et pour ce que ce chaſteau, encore qu'il ſoit petit & non remparé, n'y fortifié d'artifices, eſt neantmoins naturellement en telle, difficile, & comme inacceſſible forte aſſiete (pour eſtre environné de paluds (a), viviers & mareſcages) qu'il eſt preſque impoſſible d'y approcher n'y aſſoir artillerie, n'ayant qu'une bien eſtroitte chauſſée pour y aborder, encore traverſée en pluſieurs en-

(a) Marais.

droits de ponts de bois rompus & oſtez ; l'on 1558.
eſtoit en fort grand doute en quelle maniere & invention l'on le pourroit aſſieger. En ces entrefaites M. de Sipierre, qui avoit eſté commis avec la compagnie de M. de Lorraine, dont il eſtoit Lieutenant, & quelques autres, pour garder ceſte chauſſée, advertit M. de Guiſe que ceux qui eſtoient dans Hames, effroyez & eſpouvantez de la priſe de Guines, l'avoient abandonné, & s'en eſtoient fuis ceſte nuict là par certains ſentiers qu'ils ſçavoient dans ces marets. Et ainſi fut fort aiſé à s'en ſaiſir, où l'on trouva force artillerie & proviſions. En après demeurerent les François en tout & par tout les maiſtres, & n'y eut forts ny chaſteaux, qui ne leur fuſſent ou rendus, ou abandonnez : eſtant choſe manifeſte qu'en ces places que M. de Guiſe a conquis ſur les Anglois, oultre les riches butin qui y ont eſté trouvez & pris, ont eſté gaignées & recouvrées plus de deux à trois cent pieces d'artillerie de fonte montées ſur rouës, & autant de fer. En quoy ſera clairement cognue la fertilité & richeſſe du pays, & combien ceſte gent Angloiſe curieuſement travailloit, & eſtoit ſongneuſe à cultiver, augmenter, & garder ceſte province : laquelle (à mon (a)

(a) Comme ces ſortes de diſcuſſions ſont étrangères

1558. opinion) eſt celle dont la ſeule ville de Calais porte le nom maintenant, & laquelle Ceſar eſcrit en ſes commentaires avoir conjuré avec les Belges contre les Romains, & qui envoya en ceſte guerre dix mil hommes de ſecours.

Au meſme temps que M. de Guiſe entreprenoit & eſtoit en ce voyage, M. de Nevers qui n'ayme à eſtre oyſif & ſéjourner longuement en repos inutile, ayant envoyé au long de la frontiere de Champagne, tant pour ſçavoir comme toutes choſes y paſſoient & eſtoient conduites, que s'il s'y pourroit recouvrer aucune occaſion d'entreprendre ſur l'ennemy de ce coſté : fut adverty que la pluſpart des garniſons & forces ordinaires du Duché de Luxembourg eſtoient retirées où eſtoit leur plus groſſe armée, ou en leurs maiſons, tellement que les places fortes eſtoient fort vuides & deſpourveues. Sur lequel advis voulant délibérer & fonder une bonne exécution, ſecrettement & le plus couvertement qu'il fut poſſible, advertit les Gouverneurs & Capitaines qui eſtoient reſtez ès places de ſon

aux Mémoires de Rabutin & aux objets qui y ſont traités, nous renvoyons le Lecteur à la nouvelle hiſtoire de Calais, ouvrage ſavant, & plein de recherches en ce genre.

Gouvernement,

Gouvernement, qu'ils euſſent à tenir leurs 1558.
compagnies preſtes, & au meilleur équipage que faire pourroient : & oultre plus, de recueillir & amaſſer tant d'hommes de guerre & ſoldats de cette contrée qu'ils en ſçauroient recouvrer. Et d'ailleurs manda aux chefs & membres des compagnies de Meſſieurs de Bouillon & de Jamets, qu'ils euſſent à faire retirer en leurs garniſons tous les Gentilshommes de leurs compagnies avec armes & chevaux, pour eſtre preſts à eſtre employez quand ils ſeroient advertis : commandant oultre plus au ſieur de St. Simon, Guidon de ſa compagnie, qui lors eſtoit près de luy, mander & reſerrer le plus qu'il pourroit de ceux de ſadite compagnie, meſmement de ſes voiſins (car le ſurplus avoit eu congé pour ſe retirer ès vieilles garniſons) afin de l'accompagner & ſe trouver en ce voyage. Ainſi ayant diligemment pourveu à toutes choſes M. de Nevers, partit en poſte d'une ſienne maiſon près de Chaalons en Champagne, le ij de Fevrier, feſte de Noſtre-Dame de la Chandeleur, & arriva le Vendredy enſuyvant à Yvoy : où ce jour meſme avoient aſſignation & eſtoit le rendez-vous à tous les ſuſdits Capitaines, & où auſſi ſe trouva ce bon vieillart & ſage Chevalier M.

1558. de Jamets. Auquel lieu, & en préſence de tous leſdits Capitaines qui s'y eſtoient desjà aſſemblez, le Seigneur de Haulcourt, Gouverneur de ceſte ville d'Yvoy, remonſtra en bons termes, *ſentans ſon ſage & bien adviſé Capitaine*, à M. de Nevers, qu'il n'avoit pour l'heure place plus dommageable & nuiſible à ceſte frontiere, que le chaſteau de Herbemont, pour eſtre le principal lieu où s'amaſſoient toutes les aſſemblées des Ardennes, & où ſe dreſſoient toutes les entrepriſes que ils appareilloient ceſte part, & où auſſi après ils faiſoient leurs retraites. Parquoy eſtoit la premiere place où il falloit, & où eſtoit le plus neceſſaire s'addreſſer : en laquelle prenant, on couvroit non-ſeulement ceſte ville d'Yvoy & toute ceſte frontiere, mais auſſi l'on s'eſtendoit & avoit-on entrée de plus de ſix ou ſept grandes lieuës dans le pays de l'ennemy. Sur leſquelles remonſtrances, après avoir adviſé de tous moyens, fut réſolu par M. de Nevers, d'attenter (a) ceſt exploit, & de partir ce jour meſme à minuict. A quoy le Seigneur Deſpots (qui pour lors commandoit en toute ceſte frontiere, en l'abſence de ce Prince & de M. de Bordillon) avoit donné ſi bon ordre,

(a) d'entreprendre.

que desjà estoit prest un bon nombre de che- 1568.
vaux, pour trainer six canons & une longue coulevrine, & par mesme moyen avoit levé certain nombre de payſans & manœuvres, pour ſervir de vaſtadours & pionniers : eſtans avec tout cela les compagnies de gens de pied & de cheval (ſi peu qu'on en avoit) preſtes à marcher, l'on commanda aux ſieurs de Trouſſebois, Gouverneur de Meſieres, de Chambry, Gouverneur de Maubert-Fontaine, & à celuy de Bouillon, que dès ce ſoir ils allaſſent le plus ſoudainement & diligemment qu'ils pourroient enclorre & envelopper ce chaſteau : & par le chemin de Sedan, avec autres compagnies de gens de pied, & quelques chevaux-legers, on fit marcher une partie de l'artillerie. D'un autre coſté le ſieur de Haultcourt eut la conduite du reſte de l'artillerie & des munitions, dont eſtoit Commiſſaire le Capitaine Jacques (a) Tolf : le tout conduit avec une ſi grande promptitude, que M. de Nevers le Samedy à ſept heures du matin avec ſes petites forces & équipage ſuſdit, ſe trouva campé devant ce chaſteau : & non ſans avoir eu grandes fatigues & difficultez à faire paſſer l'artillerie oultre la riviere de Semois, qui a ſon cours

(a) M. de Thou l'appelle Jacques Wolf.

1558. au-deſſoubs de ce chaſteau, à cauſe des grandes neiges & glaces. D'arrivée fut de près recogneue la place avec force eſcarmouches, & où le Capitaine Caumont avec ſa compagnie feit fort bravement, ayant gaigné maulgré toutes les harquebuſades & canonnades de ce chaſteau, une petite baſſecourt & encloſture où les bonnes gens & payſans faiſoient la retraite de leur beſtail. Tantoſt après fut affuſtée & logée une partie de l'artillerie pour canonner & battre l'un des flancs de ce chaſteau, mais pour ce que l'on cognut la petite exécution qu'elle y faiſoit, à cauſe de la difficile & mauvaiſe aſſiette où elle eſtoit, l'on fut contraint, & la feit on planter & braquer droit au front & à la teſte, pour battre un boulevert qui y eſtoit, & qui couvroit & defendoit la ſeule advenue pour y aller & entrer. Laquelle y tira ſi furieuſement, & y beſongna ſi bien en peu d'heure, que ce faiſant & monſtrant preſque la breche raiſonnable pour y donner l'aſſaut, le Capitaine ſe préſenta à parlementer, requerant quelques conditions : mais eſtant du tout debouté de ſes demandes, & luy eſtant faite brieſve reſponſe par ce Prince, « qu'il falloit parler d'autre compo» ſition que de ſe rendre à ſa volonté &

» diſcretion, autrement que s'il ne ſe haſ- 1558.
» toit bientoſt, il le feroit, avec tous ceux
» qui eſtoient avec luy, tailler en pieces :
iceluy Capitaine craignant tomber en ce danger (encore qu'il ne luy fuſt ſi proche que faute de cueur le luy repreſentoit) ſe confiant en l'humanité de bonté de ce Prince ſe rendit à ſa miſericorde. Et laquelle auſſi aux prieres de M. de Jamets, il trouva & experimenta : uſant M. de Nevers de telle clemence & douceur que le renvoyer avec ſa femme & famille, & generalement tous les ſoldats qui eſtoient là-dedans, vies & bagues ſauves, & ſans eſtre pillez ny rançonnez. Cela fait, ce Prince envoya quelque nombre de chevaux-legers & harquebuſiers à cheval, pour recognoiſtre les forts de Jamoigne, Chigny, Roſſignol & Villemont, partie deſquels ils trouverent desja abandonnez, & les autres à la premiere ſemonce ſe rendirent. L'on eſtoit ſur les arres, & en deliberation de pouſſer encore plus avant & donner juſques à Neufchaſtel ès Ardennes : mais les pluyes, neiges & grandes froidures interrompirent ſes deſſeings. Or la ſeule priſe de ce chaſteau de Herbemont ne doit eſtre miſe & nombrée entre les moindres : car oultre ce qu'il eſt naturellement

1558. fort & facile à eſtre rendu inexpugnable, comme eſtant ſitué ſur un hault & dur rocher, de tous endroits inacceſſible, forts que par l'advenue, où il fut battu & pris, & hors de batterie, encore eſtoit-il fort propre & convenable pour couvrir & aſſeurer toute ceſte advenue des Ardennes en toute la Champagne : & ſecondant le fort chaſteau de Bouillon, pour commander & aſſubjectir toutes les Ardennes : il appartient au Comte de Billiſtin & de Rochefort, à la garde duquel fut ordonné Capitaine le ſieur de la Croix, Lieutenant de M. de Haultcourt. De ceſte priſe advenue le vj de Fevrier, M. de Nevers advertit incontinent le Roy par le ſieur de Sainct-Simon, Guidon de ſa compagnie, lequel en fut très-aiſe & content, & en rendit (comme j'eſtime) graces à Dieu, de ce qu'eſtant la fortune contraire changée en un meſme temps & en divers lieux, luy ottroyoit de ſi belles & amples victoires, qu'elles ſembloient à tout le monde comme miraculeuſes, tant eſtoient admirables.

Le Roy, ſur ce proſpere commencement qu'il avoit pleu au ſupreſme Dieu tout-puiſſant luy départir, délibera s'évertuer davantage, & employer juſques au bout toute

ſa puiſſance, pour contraindre ſon ennemy par un dernier effort, ſe retirer des limites de ſon Royaume, ou il avoit empieté, ou accepter une amiable paix, ainſi que par pluſieurs fois luy avoit préſentée, & acquérir avec les armes le repos univerſel à tout ſon peuple. Pour ce faire, tant pour déclairer & demonſtrer publiquement ſon entiere affection & intention, que pour requerir & convier chacun à le ſecourir de ſes moyens, voulut convoquer & aſſembler en ſa capitale ville de Paris (4), tous les eſtats de ſon Royaume, au ſixieme jour de Janvier en ceſt an. Auquel jour ſe trouverent au Palais Royal pluſieurs Prelats & Miniſtres de l'Egliſe, deputez & envoyez pour toute la generalité, comme auſſi feirent autres grands Seigneurs & Gentilshommes pour la nobleſſe : & generalement autres pour la juſtice & le populaire, tant des villes que du labeur. Et où meſmement le Roy voulut comparoiſtre & aſſiſter avec François, ſon premier fils, Daulphin de France, pour declairer par ſa propre voix & parolle à ſon peuple & ſubjects, les parfaites & cordiales affections qu'il avoit envers eux, & qu'au réciproque il eſperoit & attendoit d'eux, avec un grand contentement du paſſé : & 1558.

1558. finalemeut pour leur affermer & aſſeurer le deſir qu'il avoit de les conſerver & defendre, & d'uſer envers eux de tous offices d'un bon Roy. Doncques eſtans tous les deputez de ces eſtats arrivez & aſſemblez en l'une des ſalles de ce Palais, appellée la ſalle Sainct-Louys, furent les Prelats & Miniſtres Eccleſiaſtiques, veſtus de leurs rochets & ſurplis, aſſis ſur des ſieges qui leur avoient eſté preparez à dextre & à ſeneſtre : & en un ſiege hault eſlevé du coſté droict, eſtoient les Baillifs, Seneſchaux & autres pour la nobleſſe. Sur un banc bas couvert de fleurs de lis eſtoient les Préſidens des Parlemens : au bout duquel ſur un autre plus petit du meſme coſté, eſtoient les gens du Roy du Parlement de Paris, les deux Avocats & Procureur du Roy. Au milieu du parquet y avoit une petite table quarrée, couverte d'un tapis de toille d'argent, près de laquelle eſtoient aſſis trois Secretaires des commandemens, à ſçavoir l'Aubeſpine, Duthier & Clauſſe : & deux pas plus avant, ſur un banc bas au pied de la chaire du Roy, eſtoient aſſis les Thréſoriers-Generaux des Finances ; au-deſſus deſquels, & au plus éminent & apparent lieu de ceſte ſalle, eſtoient deux chaires, l'une, & la plus haute,

couverte de velours violet, ſemé de fleurs 1558.
de lis d'or, qui eſtoit le ſiege du Roy : & à un pas & demy près d'un meſme rang, y en avoit une autre plus baſſe, couverte de toille d'or pour M. le Daulphin, ſon fils : & au-deſſus eſtoit un ders (a) de meſme parure que le couvert de la chaire royale. Le Prevoſt des Marchands de Paris & les Eſchevins, les Deputez de Rouen, ceux de Lyon, ceux de Tholoze, & conſécutivement des autres villes, furent rangez du coſté des Eveſques, où la place eſtoit plus ſpacieuſe. Toſt après arriverent les Chevaliers de l'ordre de France, ayans au col leur grand ordre : à ſçavoir, M. de Nevers, M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, le Comte de Sanſerre, Meſſieurs Durfé & de Bordillon : leſquels monterent du coſté droict au-deſſus de toute la nobleſſe, auprès du Duc de Lorraine & autres jeunes Princes. Peu après vindrent le Roy & M. le Daulphin ſon fils, accompagnez de Meſſieurs les Cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Guiſe, de Chaſtillon & de Sens : eſtant le Roy aſſis, s'aſſirent M. le Daulphin & leſdits Cardinaux du meſme coſté & rang. Le Roy commença

(a) Un dais : autrefois on écrivoit ders. (Voyez le Cérémonial de Godefroy, p. 321, 335, &c.)

1558. le premier à remonſtrer « que depuis ſon » advenement à la Couronne, il avoit con- » tinuellement eu la guerre contre les an- » ciens ennemis de France, les Anglois & » les Bourguignons : laquelle il fut contraint » commencer pour le recouvrement des pla- » ces frontieres que leſdits ennemis avoient » uſurpées & occupées, comme le Boulon- » nois & autres, & que pour fournir aux » frais d'icelle guerre, il avoit eſté contraint » vendre ſon domaine, & depuis impoſer » ſur ſes ſubjects pluſieurs ſubſides, deſquels » à ſon très-grand regret, ils ont eſté fort » travaillez. Que pour l'eſgard & commiſé- » ration de eux il s'eſtoit offert d'obtenir la » paix ; encore que ce fuſt à conditions » dommageables pour luy, mais pour le » deſir ſingulier qui l'eſmouvoit de tenir » ſon peuple en pacifique repos : lequel a » tousjours trouvé fort fidele & enclin à ſon » obeiſſance & ſervice. Et pource qu'il » avoit eſté adverty que ſeſdits ennemis eſ- » toient en plus grande déliberation que » jamais d'entreprendre & aſſaillir le Royau- » me de France, il avoit toute ſa fiance » après Dieu, en la fidelité & ſecours de » ſeſdits ſubjects : & pourtant il propoſoit » comme contraint par la neceſſité, de faire

» une forte, grande & extreſme guerre pour 1558.
» recouvrer une bonne paix. Mais d'autant
» que l'argent eſt le principal nerf de la
» guerre, il prioit bien fort un chacun des
» Eſtats le vouloir maintenant ſecourir pour
» reſiſter à l'ennemy, & qu'en après il ſe
» mettroit en tout devoir d'acquerir & con-
» ſerver à ſes ſubjects une tranquilité : pro-
» mettant en foy de bon Roy & Prince, les
» traiter d'ores en avant ſi gracieuſement,
» & remettre toutes choſes en tel ordre,
» que chacun auroit occaſion de ſe conten-
» ter : que pour teſmoignage de ſa bonne
» volonté & affection, il avoit voulu faire
» telle promeſſe en public & en preſence
» de ſon fils, afin que tous deux y fuſſent
» compris & obligez ». Le Roy ayant fini ſon propos, M. le Cardinal de Lorraine tenant le premier lieu, & parlant pour l'Eſtat de l'Egliſe, commença une oraiſon & harengue fort docte & gravement prononcée, qui dura l'eſpace d'une heure, tant à la louange du Roy, que pour le remerciement de ſa volonté & promeſſe : concluant pour le Clergé, « que tous leurs
» corps & biens ils ſoubſmettoient à ſon bon
» plaiſir & diſpoſition ». M. de Nevers parlant pour la Nobleſſe, en peu de paroles

1558. dit, « qu'elle eſtoit tant affectionnée à ſon » ſervice & à la defenſe du Royaume, » qu'elle preſentoit au Roy, non-ſeulement » les corps & les biens, mais la vie ». Et après M. de St. André, Premier-Preſident de Paris, reſpondant pour la Juſtice, eſtant à genoux, & tous les Preſidens des autres Parlemens de France, a en premier lieu remercié le Roy « du bien & honneur qu'il » avoit pleu à Sa Majeſté leur faire, érigeant » un quart eſtat de ſa juſtice, & auſſi de » manifeſter à ſes ſubjects ſa bonne volonté » & affection, avec pluſieurs autres propos » & remerciemens, tendans à louer ſa grandeur, & ſa promeſſe de vouloir magnanimement ſouſtenir la guerre, pour en repoulſant l'ennemy acquerir une longue, » & perpetuelle paix à ſes ſubjects : & puis » redreſſer toutes choſes en leur ordre, & » bonne ſuitte, au repos & contentement de » chacun : offrant pour ceſt eſtat, & pour » y ſurvenir, non ſeulement les biens, mais » les corps des officiers de ſa juſtice ». Pour le dernier eſtat du populaire, & des deputez de villes, M. du Mortier ſe leva, & ayant fait trois grandes reverences, « remercia le » Roy très-humblement de ſa bonne volonté » qu'il porte à ſes ſubjects, les voulant con-

» ſerver en paix, après avoir reſiſté à l'en- 1558.
» nemy : ſpecialement luy approuva & loüa
» grandement ce grand deſir qu'il avoit de
» pollicer la France, laquelle a ſouffert quel-
» ques déſordres pour la neceſſité des guer-
» res : que neantmoins encore que le pauvre
» peuple fuſt desjà fort attenué & affoibli
» de puiſſance, ſi eſt ce qu'il le ſaigneroit
» encore pluſtoſt ſoy-meſme, pour après luy
» avoir expoſé les corps, & les biens, luy
» ſacrifier les vies, pour la tuition du Royau-
» me ». Après que tous les deputez eurent parachevé leurs dires, & propoſitions avant que le Roy ſe levaſt de ſon Tribunal, M. le Cardinal de Sens, Garde des Seaux de France, ſe mit à genoux devant le Roy, inclinant ſa teſte fort bas, puis ſe levant ſe retourna devers les aſſiſtans, & dit « que
» le Roy luy avoit commandé porter ce pro-
» pos à tout le peuple, que pour commencer
» de remettre toutes choſes en bonne diſ-
» poſition, pour le ſoulagement & repos de
» France, un chacun des deputez des villes
» euſt à rédiger par eſcrit toutes leurs do-
» leances, & mettre par articles les poincts
» ayans beſoing de reformation, & iceux
» rendre entre les mains dudit ſieur du Mor-
» tier : ſur leſquels le Roy, avec les Sei-

1558. » gneurs de ſon Conſeil, ordonneroit par-
» ticulierement à un chacun ce qu'il verroit
» eſtre à faire par raiſon, & dans tel temps
» qu'il leur ſeroit dit : & que les deputez
» n'euſſent à s'en aller de la ville juſques
» à ce que ils euſſent entendu la volonté
» plus ample du Roy ». Ces choſes dites le Roy ſe leva & s'en alla, puis tout chacun ſe departit. Quelques jours après les deputez des villes furent mandez au logis de M. le Cardinal de Sens : où ſe trouva M. le Cardinal de Lorraine, avec autres Seigneurs du Conſeil privé : & là iceluy Cardinal de Lorraine declaira, & remonſtra auſdits deputez des villes, la fin & le but de ceſte aſſemblée, qui eſtoit, « que le Roy vouloit em-
» prunter trois millons d'or, & qu'il vou-
» loit trouver trois mille perſonnes en ſon
» Royaume, qui luy preſtaſſent chacun mille
» eſcuz : declairant que le Clergé avoit desjà
» offert mille hommes qui en preſteroient
» chacun mille : qu'il falloit que les villes
» de France nommaſſent & trouvaſſent deux
» mille hommes, & qu'on leur conſtitueroit
» une rente au denier douze ». Et dit davantage ledit Seigneur, « que le Roy vou-
» loit diminuer les tailles pour le ſoulagement
» du menu peuple qui eſtoit fort travaillé,

» & qu'on ne mettroit plus de ſubſides ſur 1558.
» la marchandiſe, pour l'entretenement du
» commerce : enchargeant auſdits deputez
» de faire deux choſes, l'une de bailler cha-
» cun à part ſoy des roolles des aiſez, qui
» fourniroient argent, & l'autre de mettre
» & donner par eſcrit entre les mains du
» ſieur du Mortier tous les articles qui bons
» leur ſembleroient pour la réformation des
» affaires ». Au partir de là, les députez adviſerent enſemble, « que pour le devoir » de leurs charges ne devoient bailler au-» cun roolle : parce qu'il eſt impoſſible de » pouvoir cognoiſtre la faculté des particu-» liers : car tel a reputation d'avoir argent » qui n'en a point ». Et pour ſe deſcharger de donner tels roolles, le meſme jour furent devers M. le Cardinal de Lorraine, auquel remonſtrerent, » qu'il eſtoit poſſible accom-» plir & rendre certainement tels roolles, » à raiſon qu'on ne peult ſçavoir & cognoiſtre » la puiſſance & moyen des habitans : parce » que tel a des biens en apparence, qui n'a » point d'argent : & pour le regard des mar-» chands qui font leur train ſur le crédit, tel » fait grand monſtre, & traficques exterieu-» rement, qui eſt fort proche de faire banc-» queroutte ». Depuis MM. du Conſeil

1558. privé mirent ce faict en délibération : sur quoy conſiderans qne les deputez des villes ne pourroient fournir tels roolles veritables, pour l'incertitude des facultez des perſonnes, conclurent qu'on chargeroit & cottiſeroit en chacune ville tant d'hommes qui preſteroient argent, & s'ils ne pouvoient preſter mille eſcuz (5), qu'ils en preſteroient cinq cens : en augmentant le nombre des perſonnes. Le quart Eſtat depuis bailla les articles pour la réformation des affaires (a) ſelon le temps préſent. Le dixieme du mois de Janvier, le Roy, la Royne, le Dauphin, pluſieurs Princes & grands Seigneurs, & géneralement toute la cour, furent ouyr Meſſe en la ſaincte Chapelle, pour rendre graces à Dieu de la prinſe de Calais : pour leſquelles bonnes nouvelles, tous les Eſtats enſemble accreurent de plus grande volonté d'aider au Roy à pourſuivre ſa victoire : tellement que deſlors l'Eſtat Eccleſiaſtique accorda au Roy en pur don un million d'or, oultre les decimes. Et le quart Eſtat deux millons, *luy declairant que ſi cela n'eſt ſuffiſant pour ſouſtenir la guerre, & contraindre l'ennemy ſe ranger à quelque*

(a) Il eſt probable qu'on ne s'occupa point par la ſuite de ces réformes : au moins l'hiſtoire n'en fait-elle aucune mention.

bonne

bonne paix, ils expoſeroient tout le demourant 1558
de leurs biens & perſonnes pour ſon ſervice. Ce que j'ay bien voulu declairer & deduire amplement (a), encore qu'il ait eſté desjà publié. mais pour en rafraichir la memoire, & la rendre plus durable & exemplaire à la poſterité : faiſant demonſtration & repreſentant le bon naturel & très grande humanité d'un grand Roy envers ſes ſubjects affligez : voulant pour leur tuition expoſer, non ſeulement ſes avoirs & puiſſance, ains ſa propre vie. En quoy auſſi ſera veuë *la très affectionnée & très fidele obeiſſance d'un bon peuple, ne refuſant, ains preſentans les biens, les corps, & les vies, pour aider & ſecourir ſon Prince.*

Le quinzieme de ce mois, le Roy faiſant ſa déliberation d'aller veoir ſa ville de Calais pour la fortifier, voulut premierement aller au palais pour tenir le ſiege de la juſtice : & y demeura depuis huict heures du matin juſques à unze, accompagné de M. le Daulphin, & de cinq Cardinaux, avec les autres Seigneurs de ſon privé conſeil. Où devant Sa Majeſté furent leuz & publiez pluſieurs

(a) Cet enthouſiaſme du tiers-Etats eſt un des plus beaux traits de noſtre hiſtoire. Il doit rendre cette partie nombreuſe de la nation chère à jamais à ſes Souverains.

1558. Edicts (6), & autres conſtitutions touchant l'ordre politique. Quelques jours en ſuivant il parfit ſondit voyage de Calais, & viſita d'un bout à auſtre ceſte belle & tres forte ville, pour adviſer & diſpoſer tant de la fortification qu'il y pouvoit adjouſter, que de toutes autres neceſſitez, pour la conſerver & garder : ordonnant pour y commander & y eſtre ſon Lieutenant & Gouverneur, M. de Thermes, Chevalier de ſon ordre, autant ſage & digne de ceſte charge, qu'il en euſt peu eſlire en tout ſon royaume.

Je ne veux oublier à dire, avant que faire fin à ce livre, que M. de Guiſe attendant la venue du Roy, & temporiſant avec l'armée en ceſte nouvelle conqueſte du Comté d'Oye, commençoit tousjours cependant à fortifier & ameliorer Calais : & d'autre part parachevoit de ruiner Guines, ainſi s'accommodant & appropriant de ce qu'il voyoit neceſſaire, & ruinant ce qui eſtoit nuiſible, pour aprés avoir ſceu le bon plaiſir & volonté de Sa Majeſté, donner & paſſer oultre, ou à Gravelines, ou à S. Omer. Toutefois l'hyver s'aigriſſant & empirant en froidures, & toutes rigueurs du temps, l'on adviſa de rompre camp, pour mettre une partie de l'armée ès

garniſons, & villes fortes de la frontiere, & renvoyer le ſurplus ſe rafreſchir & repoſer, pour ſe trouver preſt de nouveau, à l'Eſté en ſuivant. 1558.

Fin du dixième Livre.

MÉMOIRES

DE

FRANÇOIS DE RABUTIN.

LIVRE ONZIEME.

Du mariage de François, premier fils du Roy, & Daulphin de France, avec Marie de Suart, Royne Heritiere d'Ecoſſe. De la priſe de la très-forte ville de Theonville, & de la ruine d'Arlon. De la desfaite des François près Gravelines, & autres choſes advenues depuis. Finalement de la paix faite & accordée entre ces deux grands Rois, en l'an mil cinq cens cinquante-neuf.

1559. AVANT le Roy (ainſi qu'a eſté declairé cy-deſſus) pourveu & donné ordre de recouvrer deniers, comme la premiere & plus néceſſaire choſe pour venir à bout de toutes autres, il voulut en ſecond lieu de bonne heure s'aſſeurer d'hommes, meſmement d'Allemans, ſur tout des Reitres & Piſtolliers: pource que l'an précédent, les plus grandes forces que ſon ennemy euſt, & dont l'on eſtimoit qu'il s'eſtoit peu le plus advantager ſur luy, eſtoit par le moyen de ces Reitres

(qu'ils ont depuis appellé *Harnois noirs*) 1559.
leſquels ſe trouvans tous chargez de piſtolles (armes de traict à feu, furieuſes & eſpouventables) ſembloient eſtre inventez pour l'eſtonnement & roupture de la gendarmerie Françoiſe. Et pourtant afin d'en affoiblir d'autant ſon ennemy, & pour accouſtumer & apprendre aux François à eſtre uſagiers & aſſeurez de telles armes, voulut en retirer à ſon ſervice, & pratiqua celeément (a) & couvertement en eſtre faite en toute l'Allemagne la plus grande levée qu'il ſeroit poſſible : n'y eſpargnant la ſolde ny l'accouſtumée liberalité des Rois de France : auſſi que la premiere entrepriſe où il vouloit entamer ſon ennemy, advenoit en tel endroit, que ceſte nation y eſtoit la plus proche & moins ſuſpecte. Par meſme moyen ordonna aux Capitaines de ſes vieilles Enſeignes, qui eſtoient en garniſon ès villes fortes le long des frontieres, qu'ils euſſent à tenir leurs compagnies complettes & bien armées : départant oultre plus à nouveaux Capitaines, nouvelles commiſſions, pour faire levées de ſoldats & gens de guerre, ſpecialement en la Guyenne, & ès provinces les plus eſloignées de deçà, & que ce fuſt

(a) Secrettement.

1559. le plus tacitement & ſans bruit que ſe pourroit faire : leur enchargeant très-expreſſement ne mettre rien aux champs, ſans ſpecial commandement de luy. La gendarmerie, afin de ne rien eventer, n'en fut pluſtoſt haſtée ; ains ſelon l'ordonnance ordinaire fut advertie de ſe trouver avec tout équippage aux monſtres generalles qui ont accouſtumées eſtre faites ſur la fin du mois d'Avril. Ainſi le Roy de bonne heure aſſigna les arres (a), & dreſſa ſon premier eſtat, pour raſſembler & mettre aux champs ſon armée à l'eſté prochain.

En après avant commencer tout autre œuvre, voulut eſtre parfait & accompli le mariage de François ſon premier fils Daulphin de France & de Marie Stuart Royne heritiere d'Eſcoſſe (1(l'une des plus belles & vertueuſes Princeſſes de l'Europe ; fille de Jacques de Stuart V du nom, & dernier Roy d'Eſcoſſe, & de Marie de Lorraine, auparavant veufve du Duc de Longueville. Moyennant lequel mariage (2), l'on dit que par le conſentement des Eſtats, ce Royaume d'Eſcoſſe ſeroit comme uny & joint

(a) Par ces expreſſions l'Auteur entend une gratification qu'on donnoit aux troupes. C'étoit une ſorte d'arrhes de la ſolde qu'on leur avoit promiſe.

à la Couronne de France : & auquel ſuc- 1559.
cederoient par cy-après les premiers fils & Daulphins : & deſlors leur fut donné ce tiltre *de Roy Daulphin*. Ceſte memorable ſolemnité fut celebrée en la ſameuſe ville de Paris, le vingt-quatrieme d'Avril en ceſt an 1558 avec très-opulentes & très-magnifiques pompes, & triomphes qui ſeroient trop prolixes à ici particulariſer : où ſe trouverent pluſieurs Prelats, & grands Princes de ces Royaumes, comme les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guiſe, de Chaſtillon, & de Sens, & le Roy & Royne de Navarre, les Ducz de Lorraine, de Guiſe, de Nevers, de Nemours & d'Aumalle, les Princes de Condé & de la Roche-ſur-Yon, & pluſieurs autres Princes & grands Seigneurs François. Du Royaume d'Eſcoſſe y vindrent l'Archeveſque de Glaſco, Metropolitain de ce Royaume, le Reverend Prelat Robert Reid, Eveſque des iſles Orcades, & premier Preſident d'Eſcoſſe, lequel déceda à Dieppe, en retournant, le Prieur de Sainct-André, fils naturelle du dernier Roy. Le Comte de Rothes, le Comte de Caſſelles, le Milord Flemyng, le Milord Setomi, le Baron de Dun, & autres Seigneurs & Gentilshommes de ce pays : leſquels eſtoient fort aiſes &

1559. contents de ſe trouver & veoir ceſte très-grande & indiſſoluble alliance de ces deux Royaumes. Durant ces feſtins & jours de bonnes cheres vindrent quelques nouvelles de propoſition de paix, moyennée par la Ducheſſe Douairiere de Lorraine (a) laquelle eſtant lors près du Roy Philippes ſon Couſin, pour ſa vertu, de Sa Majeſté grandement favoriſée, faiſoit tout devoir, & employoit juſques au bout ſon gentil eſprit, pour accorder & unir ces deux grands Princes : & auquel tant ſainct œuvre elle s'eſt rendue ſi ententive & perſéverante, que Dieu luy a fait la grace par ſon moyen, l'iſſue en avoir eſté heureuſe, ainſi que l'on verra cy-après.

Ceſte très-illuſtre Princeſſe, deſlors comme mere très-affectionnée & deſireuſe de la veue & préſence de ſon fils, le Duc de Lorraine, qui eſtoit en France, obtint ſaufconduit de ces deux Princes, à ce qu'il l'allaſt veoir à Peronne, où elle l'attendoit, comme

(a) Les propoſitions avoient été diſcutées par le Connétable dans ſa priſon : il étoit vraiment l'ame de la négociation ; & les démarches de la Ducheſſe de Lorraine ſervoient de voile pour couvrir le miſtère (Voyez Tomes XXIV de la Collection, p. 449, Tome XXVII, p. 281, Tome XXXI, p. 400, & les Obſervations ſur le dixième Livre des Mémoires de Boivin du Villars.

il fit accompagné de M. de Vauldemont ſon 1559.
oncle : & où peu de jours enſuivans ſe trouva auſſi M. le Cardinal de Lorraine, que le Roy y envoya pour entendre ſur quels moyens & articles l'on pourroit entrer en termes de paix. Toutefois que pour l'heure les choſes ne peurent trouver bon fondement, & s'en retourna ledit ſieur Cardinal ſans aucun effect: & avec un bruit qui s'eſleva de par-deçà, que les ennemis l'avoient voulu arreſter & ſurprendre par les chemins : depuis il fut ſceu que c'eſtoient les garniſons de Sainct-Quentin, & de Han, & quelque autre petit amas d'armée, qui s'eſtant mis aux champs avoient desfaits ceux de Nelles, & ſaiſi & prins ceſte petite ville. Au meſme temps vint d'autre part advertiſſement, comme une armée de mer (a) Angleſque avoit eſté deſcouverte ſur la coſte de Normandie, au nombre de ſept à huict-vingts vaiſſeaux, que l'on doutoit faire deſcendre au Havre de Grace, ou à Dieppe, ou en quelque autre endroit qu'ils ſentiroient deſpourveu & mal gardé. Parquoy ſoudainement & en diligence y fut envoyé le Duc de Bouillon, pour y pourvoir & commander : mais eſtans desjà les communes adverties, ſelon qu'elles

(a) Angloiſe.

1559. ont accouſtumé s'aſſembler & mettre en armes au ſignal que l'on fait de garde en garde, ceſte armée marine ne print point terre, & ne fit deſcente en aucun lieu, ains ſe jetta en haute mer. l'on a voulu dire depuis, que les Anglois avoient mis en mer ceſte armée pour empeſcher l'avitaillement que l'on faiſoit à Calais, ou bien pour la doute qu'ils avoient que noſtre armée-meſme, qui portoit ceſt avitaillement, en après ne fiſt deſcente en leur pays.

Dès le commencement du mois de May enſuivant M. de Bordillon fut envoyé à Metz pour ſecrettement recognoiſtre encore une autre fois les moyens & endroits par où ſe pourroit (a) aſſieger Theonville : & pour entendre quels vivres & gens de guerre eſtoient dedans, ſoubs couleur & un bruit que l'on faiſoit, que le Roy l'avoit là en-

(a) Dans les Mémoires de Vieilleville, Vincent Carloix prétend que ce fut ſon maître, & non pas Bourdillon qui inveſtit Thionville. Notre Obſervation, n° 4 ſur le ſeptième Livre des Mémoires de Vieilleville Tome XXXI de la Collection p. 398, contient la diſcuſſion de ce fait ſur lequel les Ecrivains comtemporains ne ſont pas d'accord. Nous ajouterons ici que M. deThou (L.XX) fait en même tems inveſtir cette ville par Bourdillon & Vieilleville; & cette opinion eſt la plus vraiſemblable.

envoyé pour aller au-devant & recevoir 1559.
certains grands Princes d'Allemagne qui venoient devers Sa Majesté. Et par mesme moyen pour à l'improviste faire envelopper ceste ville par les forces d'Allemagne, qui y devoient bien-tost arriver, comme il fit : car tost après estant venu des premiers l'un des fils du Duc de Lunebourg, les Colonels Grombak, Scheneveux, Baudo-pré, & Henry Stoup, avec chacun quatre cornettes de Reitres, comme aussi Reisberg avec quatre autres cornettes dont il estoit Lieutenant, pour l'un des fils du Lansgraf de Hess, qui sont en tout de quatre à cinq mille chevaux. Et les Regimens de gens de pied des Colonels Rocquendolf, Reichroch, de Lussebourg fils dudit Reicroch, & celuy dudit Reisberg, chacun de dix Enseignes, avec celuy de Waldebourg, qui n'estoit que de quatre : montant le tout au nombre de treize à quatorze mille hommes de pied. Avec toutes ces troupes alla des premiers environner & enclorre ceste très-forte place : où alla pareillement M. de Vieilleville, Gouverneur de Metz, avec sa compagnie, & une partie des vieilles Enseignes Françoises qui estoient là en garnison : & d'autres furent tirées aussi des plus prochaines garnisons, comme de

1559. Verdun, de Thoul, & (a) Danvillé. Peu de jours enſuivans, le dixhuictieme de ce mois de May, M. de Nevers partit de Chaalons en Champagne pour ſe trouver à ce ſiege, & alla paſſer à Stenay, afin d'y amaſſer le ſurplus des vieilles Enſeignes, où l'on les avoit mandées ſe rendre : & ſemblablement pour faire marcher l'artillerie, pouldres & munitions qui y eſtoient, & que desja en ce lieu l'on avoit aſſemblées pour ceſte entrepriſe. Au partir de là M. de Nevers print le chemin du (b) Pont Camouſon, où ſe trouva auſſi M. de Guiſe : & de-là enſemble allerent au coucher à Mets, d'où ils departirent le premier (c) jour de Juin environ minuict, pour aller recognoiſtre ceſte ville, & adviſer & conclure avec tous les Capitaines, des moyens que l'on devroit tenir pour l'obtenir & recouvrer.

Un jour ou deux enſuivans, ces deux Princes ſe départirent le commandement de l'armée, M. de Guiſe demeurant campé deça la riviere de Moſelle, vers Florenges, pour

(a) Damvilliers.

(b) Pont-à-Mouſſon.

(c) M. de Thou adopte la même date ; mais l'Auteur de la relation du ſiège de Thionville la contredit (Voyez le Tome XXIV de la Collection p. 433.)

commander en la bataille, & comme Lieu- 1553.
tenant-General pour le Roy : & M. de Nevers paſſa de l'autre part, & alla loger en un chaſteau appellé *la Grange aux poiſſons*, pour commander en l'avant-garde. M. de Nemours avec la cavallerie legere, campa un peu plus avant ſur le chemin de Luxembourg, au-deſſoubs d'un mont qu'on appelle Mont d'Eſtrain : & M. de Jametz avec quelques compagnies de gendarmerie & Reitres, encore plus avant ſur l'advenue & chemin de Metz. Dès le commencement furent les premieres approches & trenchées faites deçà la riviere, & priſes d'aſſez loing, fort larges & creuſes, & au-dehors devers la ville, relevées fort haultes : ayans les terrains & gabionnades, en façon de platteformes, tant pour eſtre à couvert contre la foüldre de l'artillerie qui tiroit inceſſamment de la ville, que pour donner plus aiſément à plomb là-dedans, & pour de tant plus facilement deſcouvrir les endroits où il falloit battre, & rompre les defenſes. Là-deſſus furent logées trois ou quatre longues coulevrines, & cinq ou ſix canons renforcez, qui tiroient de droict fil aux parapects d'un gros boulevert qui eſtoit en teſte, & taſchoient à demonter trois ou quatre pieces que les enne-

1559. mis avoient miſes ſur une tour au-dedans de la ville, leſquelles pieces battoient & deſcouvroient tout le circuit, & faiſoient de grands meurtres par noſtre camp. D'autre part au couvert & ſeurté de ces premieres trenchées, en furent repriſes & recommencées la nuict enſuivante deux autres aux deux bouts, le long deſquelles l'on fit tant que l'on coula & affuſta en chacune cinq ou ſix canons, pour rompre en croiſant & traverſant les flancs & defenſes de ce boulevert, & des platesformes qui eſtoient aux deux coings de ceſte courtine. A la faveur deſquelles trenchées, l'on en approcha d'autres plus près de la riviere, où furent logées autres dix ou douze pieces en batterie : & n'eſt à douter que ce ne fuſt avec un grand labeur, & hazard de M. d'Eſtrée, & des Commiſſaires & canonniers : voire des Princes & grands Seigneurs qui s'y trouvoient le plus ſouvent des premiers, y pleuvant les boulets auſſi eſpais que la greſle : dont eſtoit fait grand maſſacre de ces miſerables pionniers & vaſtadours.

Tant y a que nonobſtant tous ces dangers, le cinquieme jour de Juin l'on commença à battre ceſte ville de trente cinq groſſes pieces : qui eſſonna fort pour le premier

advenement les aſſiegez, voyant que contre 1559.
leur eſperance, & malgré toute la tempeſte de leur artillerie, en ſi peu de temps l'on en avoit approché la noſtre, en telle quantité & en tel endroit qu'ils ne ſe doutoient pas, & ce que desjà les faiſoit craindre & debattre, & mal eſperer de ce ſiege : mais ſurtout pour le principal default, qui eſtoit d'hommes, ſur lequel au deſpourveu avoient eſté enveloppez. Parquoy de-là en avant tous les efforts des ennemis tendoient à recouvrer ſecours, tellement que dès le troiſieſme de ce mois, environ minuict, le Comte de Horne (a) y eſtant en perſonne (b), penſant ſurprendre noſtre guet, eſſaya d'y faire entrer trois Enſeignes de vielles bandes Eſpagnols : mais trouvans les advenues bien gardées & les guets renforcez, fut contraint ſe retirer avec ſa courte honte : ne trouvant à ſon retour au logis le nombre de ſes gens auſſi complet comme il l'avoit mené. Et de-

(a) Philippe de Montmorency comte de Hoorn.

(b) Les Mémoires de Montluc, & de Vieilleville ne parlent point de cette tentative du Comte de Hoorn pour jetter du ſecours dans Thionville, ni de l'autre tentative dont il va être queſtion. Il en eſt fait mention dans M. de Thou & dans nos autres Hiſtoriens qui ont copié le récit de Rabutin.

1559. rechef un jour ou deux après, à la diane & & changement du guet, ſe vindrent preſenter quatre Enſeignes de gens de pied Wallons Namurois, ſouſtenuz de cinquante hommes d'armes : leſquels pour la ſeconde fois ne ſe retirerent à ſi bon marché encore que les premiers. Après que par deux jours entiers l'on eut tiré aux defenſes, & qu'elles ſemblerent aſſez rompues & defarmées, l'on commença (a) le huictieme jour de tirer en batterie, fort furieuſement & ſoudainement : eſtant principalement l'artillerie addreſſée à à ce gros boulevert rond, & à la courtine joignante, de telle ſorte que dans deux ou trois jours enſuivans, ce boulevert fut en la meilleure part eſcartelé & ouvert, & la muraille abbaiſſée & ruinée de près de quarante pas de long. Toutefois la breche, pour en parler à la verité, eſtoit fort douteuſe & non raiſonnable pour eſtre aſſaillie : d'autant que, oultre ce qu'il falloit paſſer la riviere de Moſelle à gué, pour y aller encore que l'on la vouluſt dire gueiable en ceſt endroict, elle davantage eſtoit bien haulte,

(a) Selon M. de Thou Liv. XX on commença à battre la ville de front : mais auparavant on avoit renverſé les défenſes extérieures & cela peut ſe concilier avec Rabutin.

&

& le rempart derriere bien peu offenſé. 1559.

Or du coſté de M. de Nevers, à l'un des coings de la courtine eſtoit une tour ronde aſſez baſſe qui ſervoit d'un flanc, & au-dedans de la ville, en l'encoignure eſtoit une plateforme plus haute qui commandoit dans ceſte tour : mais elle eſtoit ſi mal percée, & la plateforme ſi inegalement appropriée, & ſans contremines, que l'une apportoit bien peu de ſecours & d'advantage à l'autre : de façon qu'eſtant tout cela bien conſideré de M. de Nevers, M. de Guiſe & luy adviſerent enſemble qu'il n'y avoit ordre d'emporter ceſte ville (a) ſi ce n'eſtoit par ceſt endroit. Parquoy fut conclud de faire une trenchée de ce coſté pour gaigner le pied de ceſte tour : & nonobſtant que les marets y fuſſent fort humides & abreuvez d'eauë, l'on les plancha d'ais, & de clayes, & furent les coſtez & entredeux affermis & conroyez de gazon, de paulx & de joncs, de telle induſtrie & diligence, que contre l'opinion

(a) Voilà bien la tout, ou tourrillon contre lequel on diſpoſa les batteries ; & Rabutin en dit aſſés pour montre que le plan de l'attaque fut changé. Mais il en attribue le projet aux ſeuls Ducs de Guiſe & de Nevers, tandiſque Vincent Carloix le revendique excluſivement pour ſon maitre.

1559. de beaucoup de gens, ces trenchées ſe trouverent autant belles & ſeures, que ſi elles euſſent eſté en terre ferme. En quoi il faut dire & confeſſer que M. de Nevers ne s'y employoit point ſeulement en qualité de Prince, pour non-ſeulement y commander, mais comme le moindre ſoldat de toute la troupe n'en bougeoit & jour & nuict : & avec telle promptitude continua ceſte œuvre, que nonobſtant les boulets d'artillerie qui y greſloient innumerablement, qui eſtoient cauſe que l'on n'y pouvoit beſogner que deux ou trois heures de la nuict dans bien peu de jours il approcha ces trenchées fort près du but & juſques-là ou il vouloit aller. Auſſi avoit-il tellement gaigné le cueur des hommes ; qu'eſtant ſuivy de pluſieurs Gentils-hommes & ſoldats, il n'y avoit celuy depuis le grand juſques au petit, qui volontairement n'y meiſt la main.

Pendant que l'on travailloit à ceſte beſongne, M. de Guiſe, tant pour ſçavoir ſi la breche commencée eſtoit ou ſe pourroit parachever raiſonnable, & quels flancs & defenſes reſtoient encore aux ennemis, que pour conſidérer & recognoiſtre l'aſſeurance des aſſiegez, le ſoir du ix de ce mois après minuict envoya cinq ou ſix cens ſoldats des

plus braves & experimentez harquebuſiers 1559.
& corcelets, ſoubs la conduite des Capitaines Cypierre le Jeune Sainct-Eſtef, Millas, Sarlaboz, & Jacques y donner un faulx aſſault; avec commandement de ne rien hazarder, & entreprendre, ſi ce n'eſtoit avec bien grand advantage. Eſtans arrivez au pied de la breche, & crians de toutes parts *Eſcalle*, *Eſcalle*, comme s'ils euſſent voulu combattre & aſſaillir generalement, ils effroyerent tellement ceux de la ville qui y eſtoient en garde, ou les trouverent ſi endormis, que cela leur préſenta occaſion de pouſſer encore plus oultre, & ſans grande reſiſtance, gravirent & monterent juſques au hault du rempart: éxécutans à la premiere rencontre ceux qui ſe preſenterent des premiers, de ſorte qu'en ceſt effroy ineſperé, ils ſe faiſoient maiſtres de toute la ville, ſi tous les ſoldats euſſent eſté auſſi hardis, & courageux que les Chefs, & les euſſent ſuivis. Mais eſtant l'allarme généralle par toute la ville, & s'adreſſans celle (a) part tous les gens de guerre qui eſtoient là-dedans, ne fut poſſible aux Chefs & plus hazardeux ſoldats ſouſtenir ceſte recharge, & furent ainſi repoulſez & renverſez: y reſtans pluſieurs des plus vaillans ſol-

(a) De ce côté.

1559. dats des noſtres tuez & bleſſez, & des plus vaillans ſoldats des noſtres tuez & bleſſez, & des principaux Capitaines : entre leſquels fut tué le Capitaine Jacques, ſoldat fort eſtimé & plainct, & le Capitaine Sainct-Eſtef fort bleſſé au bras, comme auſſi fut l'Enſeigne du Capitaine Cypierre. Les aſſiegez voyans qu'on les tenoit & ſerroit de ſi près, que les aller forcer dans leur ville, par ſi petite entrée : & que d'un autre coſté l'on fouilloit & cherchoit-on un autre paſſage & entrée pour aſſaillir leur ville, en lieu qu'ils jugeoient inacceſſible, preſumerent mal, & préveurent dèslors leur futur danger, s'ils n'eſtoient en brief ſecourus. Et pourtant en toutes les ſortes qui leur eſtoient poſſibles, chercherent moyens d'advertir ceux de Luxembourg, les vouloir ſecourir : toutesfois ils ſe voyoient de ſi près tenus, & enveloppez, & les paſſages ſi occupez, qu'ils ne pouvoient y envoyer perſonne, ſinon avec un grand hazard. Ainſi après avoir fait pluſieur ſignals de nuict, avec feux & torches allumées, & cognoiſſans que pour tout cela ne leur arrivoit rien de renfort, ils entreprindrent de faire une ſortie, à la faveur de

(a) C'eſt là l'aſſaut auquel nous fumes repouſſés, ſelon les Mémoires de Vieilleville.

laquelle ils envoyeroient gens pour advertir 1559.
le Prince Mansfel (a), Gouverneur de Luxembourg, de leurs neceſſitez, & pour entendre de luy ce qu'ils auroient à faire : principalement ſoubs couleur que l'un des premiers Chefs de ceſte entrepriſe ſe diſoit avoir cognoiſſance au Duc de Lunebourg, que ils ſçavoient ou avoient eſté advertis avoir ſon regiment de Reitres en garde en l'endroit où ils vouloient paſſer. Parquoy ſuivant ceſte déliberation, le xi ou xij de ce mois, entre trois & quatre heures, après midy ſortirent de là dedans environ de trois à quatre cens hommes de pied, & cent ou ſix-vingts chevaux à l'eſcarmouche : partie deſquels tirans droit le chemin de Luxembourg furent arreſtez ſur cul, & là eſcarmouchans & combattans, l'un d'eux commença à crier, & demander le Duc de Lunebourg, pour parlementer avecques luy de la reddition de la ville, & cependant ſe parforceroient de faire gaigne- chemin à leurs gens. En quoy eſtant deſcouverte leur fraude & intention, furent ramaſſez & recueillis de telle ſtrette, que ſans leur donner loiſir de paſſer oultre,

(a) Le Comte de Mansfeld que Rabutin gratifie du titre de Prince.

1559. furent remis, & rembarrez jusques dans leurs portes.

Quand les trenchées de M. de Nevers furent parachevées, & parvenus jusques à la contreſcarpe, & entrée du foſſé, l'on commença à y relever, & terraſſer une gabionnade, & y furent approchez cinq ou ſix canons pour rompre la caze-matte d'un ravelin, qui eſtoit & joignoit ceſte tour, à l'encoignure de la courtine : & de meſme ſuite de l'autre coſté de la riviere, l'on creuſa & approcha une trenchée, bien fort près du bord, & là pareillement l'on amena cinq à ſix canons, pour rompre le coſté & flanc de la plateforme de devers Metz, qui pouvoit cognoiſtre & voir jusques au pied de ladite tour. Tout à l'inſtant l'on amena en ces trenchées cinq ou ſix cens harquebuziers, les plus ſeurs & juſtes que l'on peut eſlire : leſquels eſtans couchez ſur le ventre, & ayans fait avec des gazons, de petites lumieres, par dedans leſquels ils prenoient leur mire, tiroient à couvert ſi juſtement & eſpeſſement, que il n'y avoit homme des aſſiegez qui s'oſaſt preſenter, n'y ſeulement ſe deſcouvrir ſur le hault de ceſte tour n'y de la plateforme, à qui ils

ne fiſſent faire le ſaut : de maniere que le 1559.
ſeizieme de ce mois ſur les neuf heures du ſoir, d'une furie & hardieſſe incredible, ils entreprindrent & gaignerent le pied de ceſte tour, fort près de une paliſſade qui eſtoit enjoingnante, & fermoit l'un des bouts de de ceſte contreſcarpe : de laquelle ils arracherent les pieux & pallis, larges de quatre pieds, & d'un en eſpeſſeur, qu'ils mettoient devant eux, & s'en couvroient contre les harquebuſades & mouſquetadas (a) que ceux de la ville leur envoyoient en infinité. Nonobſtant toutes leſquelles, s'y fortifians & couvrant d'une petite trenchée qu'ils y releverent incontinent, occuperent oultre plus ce ravelin qui y eſtoit joignant : où ils ſe logerent ſi près des ennemis qu'ils ſe pouvoient de main à maiu tirer coups de pierres & de picques. En après l'on fit paſſer quarante ou cinquante mineurs & pionniers, pour enſapper & derocher les fondemens : mais pour ce que le ciment, & maſſonnerie eſtoit fort dure & eſpeſſe, & qu'avec leurs pics & marteaux, ils n'en pouvoient guères

(a) Ce combat décrit dans les Mèmoires de Montluc & auquel il eut bonne part, a été adopté par M. de Thou ; & ici il a ceſſé de ſuivre Rabutin dans les détails de cet évènement.

1559. elocquer & arracher, l'on amena un ou deux canons jusques dans le fossé, au plus près du pied de ceste tour, desquels ayant esté tiré trois ou quatre volées, le pertuis commença fort à s'aggrandir & ouvrir.

Cependant de l'autre part l'artillerie qui tiroit en batterie ne se refroidissoit, ains se reforçoit d'heure à autre, tonnant sans intermission faisoit voller esclat des murailles & maisons, rempliſſoit de toute horreur ceste ville : avec noz soldats travailloient continuellement les assiegez d'innumerables harquebuzades, de maniere que d'un costé & d'autre, on ne voyoit que fouldres, feuz, & esclairs. Estant l'ouverture de ceste tour continuée, & une partie de la muraille, sur laquelle estoit posé le parapect de ceste tour abatue, fut question en après de l'occuper & gaigner : & ce que fut par noz soldats aussi-tost entrepris que commandé : toutefois que la resistance des ennemis s'y trouva tant desesperée, que pour la premiere & seconde fois, en furent reculez. Ce neantmoins le danger évident & la terreur des feuz & artifices, ne les peut tant intimider & affoiblir de courage, qu'ils n'y retournassent aussi hazardeusement, que le premier coup : & là certainement fut veuë la vertu, & valeur

des Princes & Chefs, & la militaire & bien 1559.
affectionnée obeiſſance des ſoldats : car & M. de Guiſe (a), & M. de Nevers, chacun endroit ſoit, ſans avoir reſpect, & oublians le degré, & authorité qu'ils tenoient, & faiſans autant bon marché de leurs perſonnes que le moindre de tous ceux à qui ils commandoient, les morions en teſte, & les grandes targes d'acier au bras, ſe preſenterent les premiers pour monſtrer le chemin à chacun. Auſſi ne ſe peut-il dire qu'ils ne fuſſent bien ſuivis : & croy qu'il ne peut eſtre leu, n'y avoir eſté veu ſoldats mieux faire & combattre qu'à ceſte fois : pource que d'autant que les aſſiegez réſiſtoient & ſe parforçoient de toutes leurs forces, & avec toutes ſortes de feuz artificiels, & en toutes inventions, les repoulſer & renverſer, il ſembloit que d'une rage furieuſe, les noſtres en fuſſent davantage enflammez & poulſez, grimpans les uns le long de leurs picques, les autres avec eſchelles, & quelques pieces de bois & perches, baſtiſſoient des taudis,

(a) Montluc & Vieilleville y eurent part : ils ſe ſignalèrent par leur bravoure : pourquoi n'en point parler ? mais on l'a déjà dit. Alors, comme de nos jours, on ne s'oublioit pas & on oublioit les autres.

1559. & ſe chafaudoient les uns ſur les autres comme maçons : & où les armes leur defailloient aux mains, arrachoient les pierres des murailles pour les ruer.

En ce très-furieux combat ſe paſſa toute ceſte nuict, eſclairée de divers feux, tant d'artillerie & harquebuſerie, , que d'autres artificiels, comme trompes à feu, grenades, & pluſieurs fricaſſées qui ſe appareillent à un aſſaut. Tant y a que l'obſtinée reſiſtance des ennemis ne ſceut eſtre ſi ferme & opiniaſtre, que les noſtres ne demeuraſſent maiſtres : & furent veuës ce matin les Enſeignes Françoiſes plantées ſur le parapect, & le hault de ceſte tour. Il ne ſe faut eſbahir ſi les aſſiegez employoient tous leurs efforts à debouter & repoulſer les noſtres de ceſte advenue, s'aſſeurans & comme un jour ou deux précédemment ils avoient recogneu à une ſortie ou deux qu'ils avoient faite, ſitoſt que ceſte tour ſeroient gaignée & occupée, facilement tomberoient en priſe : d'autant que là l'on pouvoit ſapper & miner le pied de ceſte plateforme, & la faire ſauter ſans qu'ils y peuſſent remedier : n'ayant aucunes contremines & caze-mates, ainſi qu'il en fut fait : car toſt après que les noſtres s'en furent

saisis, l'on y fit entrer force mineurs & pion- 1559.
niers, qui commencerent à grotter (a). Ce matin ainsi que ces Princes estoient encore en ses trenchées, délibérans & concluans de tout ce fait, M. le Mareschal de Stroſſy fut (b(attaint d'une harquebusade au-dessus du tetin gauche, M. de Guise parlant à luy, & ayant l'une des mains sur son espaule : duquel coup ce vaillant Seigneur décéda bien peu après, fort regretté de chacun depuis les grands jusques aux petits (c), pour beaucoup de bonnes vertus, qui reluisoient en luy : estant l'un des bons serviteurs dont le Roy eust sceu faire perte. Les grottes & mines dessoubs ceste tour & plateforme, s'en alloient prestes à y mettre le feu, quand les assiegez

(a) Ceſt-à-dire travailler sous terre.

(b) Cela ne s'accorde pas avec le récit des Mémoires de Vieilleville où l'on fait périr le Maréchal Strozzy avant qu'on eût changé l'attaque, & conséquemment avant la prise de cette tour. Montluc est plus croyable, en plaçant cet événement au moment où l'on se disposoit à cette nouvelle attaque. Mais Carloix, pour honorer son maître & le faire valoir, ne se piquoit pas toujours d'exactitude.

(c) Strozzy a été loué par les uns, & dépriné par les autres. (Voyez le Vol. XXIV de la Collection, p. 432 & suiv.

1559. le xxi (a) de ce mois, environ les neuf heures du matin, feirent monter un trompette devers la porte de Luxembourg, pour demander à parlementer : pour leur reddition, lequel eſtant entendu, fut accordé que pour ceſt effect le ſieur de Caderobbe qui en eſtoit Gouverneur (b) pourroit à fiance venir devers ces Princes, pour en traitter & tranſiger. Pour la ſeureté duquel, & comme en maniere d'hoſtages, pendant le pourparler furent envoyez dans la ville le Seigneur de Haultcourt, Gouvèrneur d'Yvoy, & le Capitaine Cadiou, Gouverneur de Montmedy : cependant toutefois l'on ne laiſſoit à pourſuivre la batterie, & la continuation des mines n'eſtoit intermiſe. Finablement, après que les vaincus eurent eſté entierement deboutez de pluſieurs frivoles demandes & réquiſitions,

(a) Ce fut le 22 Juin. (Liſez les Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 185.)

(b) M. de Thou (Liv. XX) obſerve avec raiſon que cette conduite du Gouverneur étoit contraire aux uſages militaires. Un Gouverneur ne doit jamais ſortir de la ville où il commande ; Montluc, qui étoit témoin oculaire, ſe tait ſur cette particularité. Il dit ſeulement qu'on ſe donna de part & d'autre quatre ôtages & qu'on régla les articles de la capitulation (Tom. XXIV de la Collection p. 120.)

leur fut ceſte capitulation propoſée & ap- 1559.
prouvée d'eux, à tels articles qui s'enſuivent.

« Premierement, Que le Seigneur de » Caderobbe & les Capitaines mettroient » & delivreroient preſentement en l'obeiſ- » ſance du Roy & des Princes là preſens, la » ville & fortereſſe de Theonville au meſme » eſtat qu'elle ſe trouvoit, ſans y rien ruiner, » ny demollir. Laiſſeroient en icelle toute » l'artillerie, pouldres, boulets & munitions » tant de ladite artillerie que de guerre, ſans » plus en conſommer, gaſter, cacher n'y » demolir aucune choſe, n'y ès choſes ſuſ- » dites proceder de male foy. Laiſſeroient » pareillement leurs armes, avec les Enſei- » gnes, tant de cheval que de pied, de » quelque langue & nation que ce fuſt, & » ſans en rien gaſter, comme deſſus. En ce » faiſant ſera permis auſdits Gouverneur & » Capitaines, & generalement aux gens de » cheval, d'en ſortir avec leurs armes, & » aux ſoldats avec leurs eſpées & dagues, » pour toutes armes, & les uns & les autres

(a) Si l'on en croyoit Vincent Carloix, il n'y auroit point eu de capitulation: mais on a prouvé qu'il s'eſt trompé. (Liſez le Tome XXXI de la Collection, p. 398.)

1559. » avec ce qu'ils auront d'habillemens & » argent, ſans qu'ils fuſſent fouillez ne qu'il » leur fuſt fait aucun deſplaiſir. Sortiroient » pareillement les Doyen, & gens d'Egliſe, » Gentils-hommes, & Bourgeois, avec tout » ce qu'ils pourront emporter d'or, d'argent, » & autres leurs meubles. Et leur ſera baillé » au ſortir de ladite ville bonne & ſuffiſante » conduite : ſans qu'il leur fuſt fait tort en » leurs perſonnes & biens meubles, or n'y » argent, *n'y toucher à l'honneur des femmes* » *& des filles : que ces Princes ſur leur foy* » *promeirent conſerver de tout leur pouvoir.* » Et ſeroient ſemblablement accommodez » de bateaux & chariots : pour emporter » leurs malades, la part que bon leur ſem- » bleroit, & recevroient en ladite ville tels » perſonnages qu'on leur voudroit envoyer, » juſques au nombre de quatre, & en en- » voyeroient leſdits Gouverneur & Capi- » taines quatre autres des principaux d'entre » eux, devers les Princes, pour ſeureté & » accompliſſement de la préſente capitula- » tion ». Laquelle fut ſignée de la main deſdits Princes, & d'iceux Gouverneur & Capitaine, le xxij de Juin, mil cinq cens » cinquante-huit.

Ces choſes ainſi paſſées & accordées, ce

jour meſme ſortirent de la ville près de trois 1559.
à quatre mille perſonnes du populaire, hommes, femmes, filles & petits enfans : comme auſſi feirent le lendemain les gens de guerre, au nombre de quatorze à quinze cens, la pluſpart bleſſez & fort mal de leurs perſonnes. En quoy ſe pouvoit cognoiſtre le travail & continuel dommage que noſtre artillerie leur faiſoit. Au meſme inſtant M. de Nevers entra dans ceſte ville pour policer & donner quelque commencement d'ordre à ceſte nouvelle conquéſte : & pour empeſcher qu'il ne ſurvint aucun mutinement & meurtre, ainſi que bien ſouvent l'on voit advenir ès recherches & pilleries que font les ſoldats, où ils penſent & eſperent recouvrer quelques butins & profits. Et d'autre part M. de Guiſe eſtoit demeuré au-dehors, à ce qu'il ne fuſt fait aucun grief & tort aux miſerables & pauvres habitans, n'y aux ſoldats auſſi, ſelon qu'il leur auroit eſté promis : uſant (a) encore

(a) Voilà un démenti formel donné à Vincent Carloix qui reproche au Duc de Guiſe de s'être comporté dans cette circonſtance avec inhumanité : non ſeulement cette imputation eſt cnntredite par les contemporains : mais le caractère connu du Duc de Guiſe ne permet pas d'y croire. L'ambition, qui le dévoroit, n'exclut jamais de ſon cœur la nobleſſe & la généroſité.

1559. ce Prince envers eux de ſa tant accouſtumée pitié & clémence, que retenir les plus malades & bleſſez pour les faire penſer & guerir : ordonnant expreſſément Chirurgiens & autres gens pour ceſte charge. Oultre plus commande une bonne & forte eſcorte pour la conduite de ceux qui eſtoient ſains, & qui pouvoient s'acheminer, afin que par les champs ils ne fuſſent devaliſez & brigandez : & par meſme moyen feit ſerrer & amaſſer tant de chariots & bateaux, que faire ſe peut, pour emmener & tranſporter le réſidu des bleſſez & malades & le meilleur de leurs meubles. Ainſi gracieuſement furent traitez ceux de Theonville après la reddition de leur ville : dans laquelle l'on feit depuis entrer neuf ou dix Enſeignes de fanterie Françoiſe : & en fut donné le Gouvernement (a) à M. de Vieilleville, pour eſtre ceſte place fort voiſine, & comme un ſecours de Metz. Au recouvrement de laquelle le Roy borna fort bien & ſeurement ſa frontiere celle part (b). Eſtant en ce qu'elle comporte, l'une des fortes villes & de naturel & d'artifice,

(a) Cette erreur a été commune à pluſieurs écrivains du tems, qui ont confondu Vieilleville avec ſon Lieutenant, à qui ce Gouverneur fut donné.

(b) Dans cette partie.

qui

qui peult eſtre en toute l'Europe, & com- 1559.
me de toute ancienneté elle en a auſſi la réputation : combien que ce ſeul defaut s'y ſoit trouvé dont la priſe ſeroit advenuë. Mais ſur cela, il faut confeſſer que les eſprits des hommes ſont pour ce jourd'huy ſi ſubtils & aigus, que je croy n'eſtre rien impoſſible maintenant aux hommes, meſmement où la volonté & permiſſion divine s'entremeſle. Auſſi faut-il confeſſer que l'effect de ce ſiege fut tenu de ſi près, & pourſuivy avec tant de promptitude, & le torment (a) des aſſiegez tellement redoublé, qu'à peine leur donnoit-on loiſir de reſpirer: qui eſt le principal moyen pour rendre toutes choſes difficiles & laborieuſes, traitables & faciles.

Ceſte ville encore que quelques-uns qui ſe ſont eſſayez de la portraire (b), luy ayent donné forme ronde, me ſemble toutefois pluſtoſt pentagone qu'autrement, à parler plus familierement, preſque de la vraye forme & deſſeing d'une eſcarcelle (c): ayant du coſté de la riviere de Mozelle à

(a) Le tourment.

(b) D'en donner le plan.

(c) L'eſcarcelle étoit une grande bourſe de cuir qui ſe fermoit avec un reſſort de fer.

1559. l'endroit où on la battoit, une courtine de trois à quatre cens pas de profil & diametre : aux deux bouts de laquelle ſont deux plateformes fort belles & maſſives, mais non encore accomplies comme il ſeroit requis pour le mieux, à cauſe que elles ne ſortent aſſez en dehors, & qu'en ceſt endroit il y a faute de flancs : leſquels encore ſi peu qu'il y en avoit, furent tantoſt oſtez & rompuz, n'ayant ceſte courtine en tout pour la flanquer, que ceſte tour ronde, qui fut auſſi batue, comme a eſté dit cy-deſſus. Aux autres trois encoignures ſont auſſi trois plateformes fort bien terraſſées, deſquelles les defenſes paroiſſent aucunement en dehors, mais c'eſt ſi peu, & de ſi facile oppugnation, qu'elles ne pouvoient empeſcher d'y aſſaillir une breche. Il eſt vray, & c'eſt mon advis, ou ceux qui l'ont fortifiée ont eu plus d'eſgard, qu'en la pluſpart de ce circuit elle eſt cloſe de marets & de petits ruiſſeaux qui les abbreuvent & s'y eſcoulent : qui faiſoit penſer & croire qu'il n'y avoit lieu d'y pouvoir approcher & loger artillerie : & par ainſi qu'à ſi peu de rempars qu'on adjouſteroit dedans la ville, la difficulté & naturel du lieu inacceſſible, leur ſerviroit au ſurplus aſſez de defenſe : mais,

ſuivant ce que j'ay dit cy-deſſus, les 1559.
inventions des hommes ſont en ce regne ſi eſtranges & incredibles, que l'uſage & longue experience y ſont novices & comme apprentives. Au demeurant ceſte ville eſt au-dedans autant parfaitement [illegible]mparée & terraſſée, que l'on peut dire & ſouhaiter, n'eſtant aucunement commandée n'y ſubjecte à aucune montagne ou colline, en tout ſon contour & environ : qui me fait dire pour concluſion, que c'eſt l'une des plus belles oppugnations (a) d'une très-forte ville, que le Roy de France peut avoir faite pour eſtendre ſes limites, & autant (b) duſible pour la conſervation des frontieres de ſon Royaume. Je ne veux oublier à dire, avant davantage (c) m'eſlongner de ces termes, que M. de Guiſe incontinent après ceſte priſe envoya devers l'Eveſque de Treves, qui eſt l'un des Electeurs de l'Empire, n'eſtant la ville de Treves diſtant de Theonville que neuf ou dix lieuës, ce me ſemble, pour l'aſſeurer & oſter de toute crainte & ſuſpicion de l'armée du Roy, la Majeſté duquel ne vouloit en aucune ſorte entreprendre ſur

(a) Que c'eſt un des plus beaux ſiéges.
(a) Convenable.
(b) Eloigner.

1555. ſes terres, biens & appartenances, ains pluſtoſt le conſerver & ayder de ſon pouvoir & faveur, & tout ce qui eſtoit & attentoit au Sainct-Empire.

Quelques jours après la priſe de ceſte place, l'armée françoiſe demeura campée à l'entour, tant pour faire reparer & racouſtrer les breches, pour la rafreiſchir de nouveau, que pour attendre le ſurplus de la gendarmerie qui arrivoit tous les jours à la file : auſſi que le nombre des eſtrangers que le Roy avoit aſſeuré & retenu à ſa ſolde, n'eſtoit pour lors encore complet & venu : meſmement l'on attendoit l'un des freres du Duc de Saxe, qui dès ce temps, s'eſtoit acheminé de ſon païs pour venir au ſecours & faire ſervice au Roy & à la couronne de France, en recognoiſſance des plaiſirs & faveurs que leur maiſtre en avoit receu. Pendant lequel temps l'on envoya deux ou trois mille chevaux recognoiſtre la ville de Luxembourg, eſtant adonc la deliberation en termes & miſe en avant ſi on l'iroit aſſieger ou non. Sur quoy aucuns alléguoient eſtre le plus expédient, qu'adonc l'on pourroit entreprendre, jugeans que ceſte grande villaſſe non aucunement forte, pleine de populaire, pauvre & effrayé, ne tiendroit jamais vingt quatre heure, & encor' que l'on

ſceut bien que le Prince Mansfel & (a) comte 1552.
d'Horie, & pluſieurs autres Seigneurs & Capitaines fuſſent dedans avec force gens de guerre, ſi eſt-ce que la terreur générale des hommes, ſurpaſſeroit & ſurmonteroit l'aſſurance du plus petit nombre, outre ce que il ſeroit fort difficile que les vivres qui eſtoient là dedans puſſent longuement ſuffire pour toute la multitude que s'y eſtoit reſervée (b) : par ainſi que c'eſtoit le meilleur au plutôt les aller aſſaillir en ceſt effroy, avant leur donner loiſir de penſer aux remedes, & ſe pourvoir & fortifier. Autres remonſtroient tout le contraire, diſans que nonobſtant que ceſte ville fuſt foible & peu fortifiée, ſi eſt-ce qu'elle eſtoit ſi grande, & d'eſtendue ſi diverſe & ſéparée, qu'il faudroit une fort grande armée pour l'enclorre & envelopper entierement. Laquelle encore il faudroit démembrer & ſéparer en lieux où il y auroit difficulté de ſe pouvoir ſecourir les uns les autres : eſtant meſmement garnie & pourvue comme l'on l'avoit peu ſçavoir certainement, de bons Chefs,

(a) Selon ſon uſage, Rabutin nomme toujours *prince* le Comte Erneſt de Mansfeld. Quant à ce Comte d'Horie, dont il parle ici, de Thou l'appelle le Comte *d'Oye* ne ſeroit-ce point plutôt le Comte de *Hoya* ?

(b) *Réſervée* ſignifie refugiée, ſauvée.

1559. & gens de guerre expérimentez, entre autres du nombre des vieilles Enſeignes Eſpagnolles que le Prince Mansfel y avoit fait venir, en ferme aſſourance de defendre & garder la capitale ville de ſon Gouvernement. Au ſiege de laquelle pour le moins ſe conſommeroit un long-temps qu'il vauldroit beaucoup mieux employer en plus longue eſtendue & recouvrement du territoire circonvoiſin : pendant lequel temps, ceux qui ſeroient dedans ceſte ville, mangeroient leurs vivres, ou ſeroient contraints vuider & ſe deſcharger de nombre : & cependant l'on apprendroit tousjours quelque chôſe de leur faict & neceſſitez, pour ſelon que l'on verroit pour le mieux, reſouldre de ce ſiege.

Selon ceſt advis, ainſi que j'en puis juger par l'apparence qui s'en eſt demonſtrée, l'armée Françoiſe au deſlogement d'auprès de Theonville, alla camper auprès du Mont St. Jean : dont elle départit le premier jour de Juillet s'approchant près de Arlon : dedans laquelle ville le bruit eſtoit, eſtre environ cinq ou ſix cens Enſeignes de gens de pied, & quelques gens de cheval. Ceſte ville, le deuxieme de ce mois, fut ſommée de ſe rendre : toutefois ceux qui eſtoient dedans voulans contrefaire *des braves*, & ſe perſua-

dans reporter quelque honneur en leur red- 1558.
dition, voulurent parlementer, proposans certaines conditions assez audacieuses & téméraires, dont ces Princes irritez, ou plustost se mocquans, soubs fainte de ce parlement, leur appareilloient couvertement une camisade, pour leur faire sentir l'effect & payement de leurs réquisitions, ayans ordonné dix-huict Enseignes Françoises pour leur en aller porter tesmoignage par certains endroits que l'on avoit recogneuz faciles à estre eschellez : mais ceux qui estoient dedans, se doutans ou advertis de ceste appareil, en ces entrefaites sortoient par une poterne, en un endroit où l'on ne se doutoit point, & abandonnerent ainsi la ville, après y avoir mis le feu par tout. Ce qu'estant apperceu des François, à la foule entrerent là-dedans, & essayerent en toutes sortes d'esteindre ce feu, pour seulement recouvrer les meubles & butins qui brusloient : toutesfois il estoit desjà si embrasé (a) qu'il n'y eut ordre d'en sauver la meilleure partie. Trois ou quatre jours après, quand

(a) Ces détails sont bien plus simples que le récit de Montluc (Tome XXIV de la Collection, p. 131 & suiv. Montluc met le plus grand appareil à la prise de cette ville que les ennemis évacuèrent. Vieilleville raconte le fait avec la même simplicité. Cependant on remar-

1559. la plus grande violence du feu fut amortie, l'on fit ſapper & demolir les fondemens des murailles & fortifications, & fut ainſi demantelée & ruinée, en la meilleure part, afin d'oſter en après toutes occaſions à l'ennemy de ſoy pouvoir reloger & fortifier de ce lieu. Derechef M. de Nevers avec trois ou quatre mille chevaux, la pluſpart Reitres, alla recognoiſtre Luxembourg, où furent dreſſées de fort braves & furieuſes eſcarmouches, & ſortirent ceux de dedans de fort grande aſſeurance au combat, & en grand nombre : faiſans ſuffiſante démonſtration de n'avoir aucune crainte, & d'avoir volonté de ſe bien defendre ; avec ce l'infinité de canonnades qu'ils deſchargerent faiſoit juger qu'ils n'avoient faute de munitions : & la multitude de gens, qui ſe preſentoient en armes ſur les murailles, couvertes d'Enſeignes, donnoit à penſer qu'il y avoit force ſoldats là-dedans ; de ce lieu auſſi M. de Haultcourt Gouverneur d'Yvoy, avec cinq ou ſix compagnies de gens de pied, & cent ou deux cens carabins. (qui ſont harquebuſiers à cheval) & M. de Prie, avec la compagnie de gens d'armes

quera que M. de Thou (Liv. XX) a adopté la ſubſtance du récit de Montluc.

du Comte de Villars (dont il eſt Lieutenant) 1553.
y eſtant les ſieurs de Guevant, Enſeigne, & de Vauzay, Guidon, avec deux pieces d'artillerie, allerent prendre & ſaiſir les chaſteaux de Roſſignol, Villemont, & Chigny, que les ennemis avoient repris depuis le voyage de Herbemont : deſquels les deux, à ſçavoir Roſſignol, & Villemont furent bruſlez & ruinez, & Chigny fut bien gardé & fortifié, pour favoriſer tant Herbemont, que Yvoy.

En ce lieu près d'Arlon commença le premier mutinement entre les François & Allemans : meſmement les Reitres le troiſieſme de ce mois, environ les quatre heures du matin : leſquels eſtoient desjà tellement eſchauffez & aigris, qu'ils s'eſtoient mis en armes, preſts à ſe choquer, ſe couper la gorge les uns aux autres, quand M. de Guiſe & M. de Nevers en eſtans advertis, ſe preſenterent & mirent entre deux & les ſeparerent ſans coup ruer, & dèſlors chercherent tous moyens, & donnerent tout ordre, à ce que tels mutinemens, & ſéditions (qui ſont fort dangereux en une armée) n'advinſſent. Sur quoy je ne puis que je ne die (n'eſtant toutefois aucunement picqué, & tranſporté d'affection naturelle) que ceſte nation, là où elle ſe ſent la plus forte, eſt, ou eſt

1559. devenue la plus préſumptueuſe & hautaine qui peult eſtre entre toutes les autres, & laquelle ſe peult moins converſer & hanter ſans querelles (a) meſmement pour beaucoup de bonnes complexiõns qui ſont en elle, & qu'ils honorent fort auſſi. Je laiſſeray ce propos odieux & inutile, pour parachever de dire qu'en ce lieu M. de Guiſe receut une grande perte par feu, lequel fut mis en ſes tentes, ne ſçay-je comment à la verité : luy furent bruſlez & eſtouffez les meilleurs de ſes chevaux de ſervice, & la pluſpart de ſa vaiſſelle d'argent dépérie, fondue & perdue, avec pluſieurs autres bons meubles, eſtimez à la valeur de plus de ſept ou huit mille eſcuz : & a-t-on voulu dire davantage, que ſa perſonne fut en danger, avec d'autres Gentils-hommes de ſa maiſon. Il en advint autant à M. de Bordillon, qui fut encore pourſuivy de ce

(b) Il y a apparence que Rabutin *par ces complexions* des Allemands entend l'ivrognerie à laquelle ils étoient alors fort adonnés. Tous les écrits du tems, & ſpécialement les Mémoires de Vieilleville leur font ce reproche. Auſſi dans les Mémoires de Tavannes remarque-t-on qu'à la revue générale de l'armée, lorſque Henry y arriva, on entremêla les troupes étrangères & françoiſes, Tome XXVII de la Collection p. 8.

feu de ſi près, juſques à bruſler ſon lit de 1559.
camp. Ce ſont les faveurs & largeſſes que fortune le plus ſouvent a accouſtumé départir à ceuy qui ſuivent les armes.

L'armée Françoiſe demeura campée à l'entour d'Arlon, depuis le premier jour de Juillet juſques au neufieme, tant pour ruiner ceſte ville d'Arlon, que les autres forts des environs: pareillement auſſi pour adviſer, & attendre s'ils ſe preſenteroit quelque occaſion d'aſſieger Luxembourg. Toutefois ſe repreſentant l'entrepriſe de plus en plus douteuſe, & d'ailleurs eſtant de longue main, les principaux deſſeings premeditez & tendans devers la Picardie: où là M. de Thermes devers Calais avoit une petite armée, & M. d'Aumalle à la Fere dreſſoit un autre amas & aſſemblée, pour ſe joindre & aſſembler à certain lieu ordonné. Au partir delà, le camp s'alla fermer auprès de Vireton, où il fit ſéjour huict jours entiers: pendant leſquels, le plus ſouvent ſe dreſſoient forces eſcarmouches devant Luxembourg; quelquefois auſſi ceux de là dedans eſtoient bien ſi hardis, que de venir eſcarmoucher & donner allarmes juſques en noſtre camp: qui faiſoit de plus en plus penſer, que ce ſeroit perdre tems de les aſſiéger. En ces entrefaites, & pendant

1559. ce ſéjour, vindrent nouvelles, que M. de Thermes le treizieme de ce mois avoit eſté desfaict près de Gravelines, & m'eſt fort difficile de déduire & narrer certainement tout le faict de ceſte adventure, tant pour n'y avoir eſté préſent, qùe pour en eſtre les rapports ſi différens & partiaux, que la verité s'y trouve le plus ſouvent maſquée & diſſimulée : & par ainſi, en la cuidant quelquefois enſuivre, on fait bien ſouvent tort & injure à qui l'honneur appartient : *oultre ce, que pour* (a) *le jourd'huy à la trop tenir de près, & declairer, il n'y va que de la vie.* Toutefois ne voulant offenſer perſonne, je diray ſimplement ce que j'en ay appris. Ayant M. de Thermes aſſemblé à Calais de quatre à cinq cens hommes (b), trois compagnies de chevaux

(a) Cette réticence de Rabutin n'oſant pas dire la vérité, *parcequ'il y va de la vie*, n'auroit-t-elle point rapport à l'inaction où reſta le Duc de Guiſe ? dans une des notes ſur les Mémoires de Montluc (Tome XXIV de la Collection p. 136) on a remarqué d'après M. de Thou que pluſieurs perſonnes prétendirent que cette inaction du Duc de Guiſe eut pour but de laiſſer écraſer M. de Termes. Quoiqu'il en ſoit, cette phraſe de Rabutin peut donner lieu à des conjectures.

(b) M. de Thou (Liv. XX) évalue ſes forces à cinq mille hommes de pied, & quinze cent de cavalerie.

legers Eſcoſſoiſes, quatorze enſeignes de gens 1559
de pied Françoiſes, & dix huict d'Allemans, où ſe trouverent ſemblablement pour chefs & Capitaines MM. de Villebon, de Senarpont, d'Annebault, de Chaulne, & Morvilliers: & eſtant adverti que la pluſpart des villes, ſelon la coſte de la (a) marine, eſtoient mal pourveuës & garnies de gens de guerre (3), fit une entrepriſe de s'aller emparer d'une fort belle ville appellée Duinkerke, ſolon ceſte coſte, où il y a un fort beau & riche port: délibérant encore d'entrer plus avant, voire entreprendre & eſſayer Gravelines, s'il s'en offroit quelque occaſion. Suivant ceſte délibération, & feignant toutefois prendre autre chemin paſſa au deſſus de Gravelines, & alla aſſieger une petite ville appellée Berghes (b), laquelle il print en peu de temps, & fut pillée, & ſaccagée, où furent trouvez & prins de grands butins: cela faict ſans y faire ſejour, il vint aſſieger Duinkerke: laquelle après avoir tenu quatre jours ſeulement fut prinſe, pillée, & ſaccagée, & où ſe trouverent de plus riches, & precieux meubles, & butins „ que les précédens: de ſorte que l'on diſoit qu'il n'y avoit juſques aux *gou-*

(a) De la mer.
(b) Bergues S. Vinox.

1559. *geats, & laquais* (a), *qui ne s'y fussent faits riches.* Durant ces executions M. de Thermes va devenir malade à Duinkerke, ce nonobstant, afin de poursuivre ce bon commencement, & premiere pointe, mesmement en ceste terreur & espouventement où il voyoit tout le pays esbranlé, il fait marcher & approcher l'armée de Gravelines, en remettant la charge à MM. de Villebon, & de Senarpont. Ainsi estant ceste armée campée le long de la marine, & des dunes près de Gravelines quelques jours se passerent en escarmouches & sorties de ceux de la ville, attendant la convalescence, & bonne disposition de M. de Thermes, afin d'adviser & resouldre de ce siege, ou d'autre exploit pour le mieux. Et cependant le Comte d'Aiguemont, qui est Lieutenant pour le Roy Philippes en ces Pays-Bas, assembla les garnisons à la plus grande diligence qu'il peut, & ramassa tant de gens du pays dés communes, que de gens de guerre, jusques au nombre de quinze ou seize mille hommes de pied, & de trois à quatre mille chevaux, y comprins douze ou quinze cens Reitres qui estoient ceste part (b)

(a) M. de Thou accuse Villebon de tous ces excès. *Il étoit* (dit-il) *accoutumé aux pillages & aux incendies.*

(b) Dans cette partie.

en garniſon : en intention de venir faire teſte 1559.
à noſtre armée, & luy retrencher le chemin d'entrer plus avant, ou pour le moins interrompre l'entrepriſe, & ſiege de Gravelines, dont il ſe doutoit. Dequoy l'on dit que Meſſieurs de Villebon & de Senarpont advertirent M. de Thermes : lequel, encore qu'il ne fuſt bien ſain, luy eſtant redoublé que le Comte d'aiguemont, avec ſes forces marchoit desjà vers eux, ſe retira la part (a) où eſtoit l'armée : où il ne fuſt ſitoſt arrivé, que l'ennemy ſe trouva desjà fort près & voiſin, toutefois ſans que les deux armées fiſſent aucun ſemblant de venir aux priſes. M. de Thermes ſentant ſes forces inegales, & beaucoup moindres que celles de ſon ennemy, délibéra ſe retirer devers Calais : d'autre part l'ennemy, ou s'en doutant, ou en eſtant adverti, propoſa de s'y oppoſer, & luy couper chemin, & l'enſerrer entre Gravelines & luy, & le contraindre de combattre à ſon déſavantage, ou l'affamer. Ce que conſiderant, & prévoyant M. de Thermes, ſe miſt en devoir de prévenir, & de paſſer le premier la riviere, qui vient devers S. Omer, & paſſa auprès de Gravelines : toutefois ce ne fut encore ſi toſt, que les ennemis ne

(a) Du côté.

1559. l'euſſent desjà la pluſpart paſſée, & la paſſoient encore, ſe voyans les uns & les autres.

Quand l'avant garde de M. de Thermes fut arrivée à l'autre bord, elle ſe rangea un peu plus avant en bataille, pour couvrir & ſouſtenir le ſurplus de l'armée, qui traverſoit par la riviere au pluſtoſt qu'il eſtoit poſſible, lors que deux trouppes d'ennemis, partie Reitres, partie cavallerie, chacune de douze à quinze cens chevaux, qui eſtoient arreſtez, & ſe preſentoient en front, commencerent à marcher, comme voulans charger: l'une deſquelles, & la premiere s'advançant, donne en teſte à noſtre avant garde, qui fuſt fort bien & vaillamment ſouſtenue, comme auſſi fut l'autre, furent à ce premier choc ſi bien rembarrées & repoulſées, que les noſtres deſſors penſoient avoir gaigné le camp, & eſtre demeurez les maiſtres, crians desjà *victoire, victoire!* Sur cela, & comme ils eſtoient eſcartez, arriva un gros hot (a) de gendarmerie d'autres quinze cens ou deux mille chevaux où l'on dit qu'eſtoit le Comte d'Aiguemont, qui les rechargeant de nouveau, & miſt à vau de routte, eſtant meſmement mal ſecouruz du ſurplus de noſtre gendarmerie, & où l'on accuſe aucuns des chefs, & quelques

(a) Un gros corps de gendarmerie.

compagnies

compagnies avoir fait mauvais devoir, ainsi 1559.
que les ennemis mesmes l'ont rapporté & tesmoigné, disans que si les premiers des nostres eussent esté soustenuz, & secouruz à la premere charge où ils avoient si bien fait, de deux ou trois cent chevaux seulement, ils eussent tenuz leur armée en ordre, & avoient la victoire en main. An surplus en ce désordre s'estans noz gens de pied mis & serrez en bataillons, quand ce vint à combattre, & que les ennemis se presenterent pour les rompre, les compagnies Françoises soustindrent, & combattirent tant longuement qu'ils se purent remuer, & jusques à ce que les armes, & les vies leur defaillirent : mais l'on dit que les Allemans ne firent aucune résistance, ains se rompans d'eux mesmes, haulserent leurs picques, jetterent là leurs armes : ce que l'on a trouvé bien estrange, & mauvais (4). Voilà comme pour verité l'on m'a fait entendre la desfaite de M. de Thermes prés Gravelines, où estant fort blessé, il demeura prisonnier, comme aussi firent les Seigneurs de Senarpont d'Annebault, de Villebon, de Morvilliers, & de Chaulnes, & beaucoup de gentilshommes & vaillans soldats, les noms desquels certainement je voudrois sçavoir, afin qu'en les nommant icy, par leur mémoire ils peus-

1559. ſent ſervir d'exemple à leurs ſucceſſeurs : & n'y ay point ouy parler qu'il y ſoit mort gens de renom de noſtre part, combien que je ſçache bien, & comme il ne peut eſtre autrement, qu'il n'y ait eu beaucoup de gens de bien tuez & bleſſez, leſquels, encore qu'ils n'ayent grand bruit, & ne ſoient grands Seigneurs, ont autant vertueuſement & honorablement combattu, & fait leur devoir, que aucun des chefs meſmes. Toutefois n'en ayant peu recouvrer les noms, je fuis contraint les paſſer en ſilence, ſoubs proteſtation, que s'ils eſtoient ſceuz de moy, je ne ſerois receleur de leur vertu & merite : ains le declairerois d'autant bonne volonté, que du plus grand Capitaine de ce royaume. Ceſte double (a) recharge de fortune adverſe, interrompit, comme l'on a voulu dire, beaucoup de belles & advantageuſes entrepriſes qui avoient eſté de longue main préméditées & préveuës, pour avoir ſa revenche ſur l'ennemy : neantmoins que deſſors le bruit eſtoit de quelques propoſitions de paix, & diſoit-on que M. le Mareſchal de S. André avoit eu ſauf conduit & congé ſur ſa foy, pour en venir faire l'ouverture, & porter les propos au

(a) Rabutin l'appelle double, parceque ce fut à peu près le ſecond Tome de la déroute de S. Quentin.

Roy, à la ſollicitation de ceſte vertueuſe Prin- 1559.
ceſſe la Ducheſſe douairiere de Lorraine : laquelle ainſi que l'ay touché dès le commencement de ce livre, aura à jamais ceſte gloire d'avoir donné le commencement, & fin à ceſte paix, & d'avoir reconcilié ces deux grands Rois, ſi fort irritez. Auquel bon & ſainct œuvre chacun ſçait bien (a) auſſi que ce bon & vertueux Chevalier M. le Conneſtable s'eſt employé juſques à tout, voire depuis le temps qu'il fut priſonnier : la vertu duquel en cela, & toute autre choſe d'importance, a eſté reverée, & en admiration aux ennemis.

Après avoir ſceu ces nouvelles, l'armée françoiſe fit peu de ſejour en Champagne : ains, ſans longuement camper ny s'arreſter, à raiſonnables journées tira & s'approcha de Picardie : meſmement ayant eſté rapporté que les ennemis s'aſſembloient & tenoient desjà camp en grand nombre près de Marolles & Maubeuges, qui n'eſt fort loing de Guiſe. Parquoy coſtoyant ceſte liſiere, &

(a) Rabutin veut toujours qu'on ait été redevable de la paix à la Ducheſſe de Lorraine. Quant au Connétable, il a raiſon de dire qu'elle fut ſon ouvrage : mais ſi Rabutin lui en fait un mérite, on a vu dans les Mémoires précédents & ſurtout dans Boivin du Villars qu'on ne l'a pas épargné à ce ſujet.

1559. paſſant près de Sedan & de Meſieres, & le long du pays de Tiraſſe : noſtre camp ſe vint dreſſer & loger le vingt-huictieſme de ce mois de Juillet, au lieu de Pierrepont, lieu fort propre & en commode aſſiette pour la *ſtance* & ſejour d'une armée : pour eſtre & de naturel aſſez fort & facile à fortifier, & oultreplus environné de campagnes deſcouvertes de longue eſtendue, où l'on peult ranger & ordonner une armée en bataille : avec ce, de ce lieu l'on peult eſlire telle adreſſe que l'on veult pour y départir ſecours, ſoit en Champagne ou en Picardie.

En ce lieu de Pierrepont, ſur la fin de ce mois, le Duc Guillaume de Saxe, ſecond fils de Jehan Federich, Electeur & Duc de Saxe (a), duquel j'ay desjà parlé cy-deſſus, ſe vint joindre à l'armée du Roy : au ſervice duquel il amena avec luy ſept cornettes de Reitres, montans au nombre de deux mille cent chevaux, à trois cens chevaux pour cornette, fort bien en poinct, & ſe repreſentans hommes hardis & furieux, la pluſpart Pruſſiens. Avec luy vint auſſi Jacob

(a) probablement cette liaiſon avec l'Electeur de Saxe Jean Frédéric donne l'explication du mauvais accueil qu'Auguſte de Saxe fit à Vieilleville. Voyez le Vol. XXXI de la Collection p. 343.

de Ausbourg, vieil ſoldat experimenté aux armes, ayant eſté Lieutenant du Marquis Albert de Brandebourg en toutes ſes guerres fort eſtimé de luy : qui amena pareillement au ſervice du Roy un régiment de dix enſeignes de gens de pied Allemans, bons ſoldats & aguerris, comme ils le demonſtroient en leurs apparences. Le ſeptieſme du mois d'Aouſt, jour de Dimanche, ce Prince Allemant alla à Marchetz, trouver le Roy & luy faire la reverence, accompagné de cent Gentilshommes de ſa nation, de ſes plus favoriſez & cognuz. Le Roy luy fit fort bon & honorable recueil, le remerciant de ſa bonne volonté & affection, avec promeſſe & aſſeurance de le recognoiſtre toutes les fois qu'il en ſeroit requis, & que le moyen ſe preſenteroit. Le Roy s'eſtoit approché de ce lieu de Pierrepont, pour veoir ſon armée en ordonnance, & rangée en bataille, y eſtant le lieu fort propre, comme je l'ay dit, pour autant qu'on avoit fait entendre à Sa Majeſté, & comme il eſtoit vray, qu'il ſe trouveroit avoir, & verroit aſſemblée l'une des plus belles & des mieux complettes armées que le Roy de France meit oncques aux champs; n'eſtant mémoire qu'en toute autre précédente s'y ſoient veuz 1559.

1559. tant d'eſtrangers Allemans, meſmement de cavallerie, montant au nombre de près de huict mille chevaux. Parquoy le huictieſme de ce mois d'Aouſt, après que M. de Guiſe luy euſt donné à diſner, & à tous les Princes qui accompagnoient Sa Majeſté audit Pierrepont, une heure après midy alla trouver & veoir ſon armée miſe en ordonnance en une belle campagne raſe, au-deſſus de ce lieu. De laquelle ordonnance j'ay bien voulu faire icy ample deſcription, ayant eſté de moy diligemment & ſongneuſement veue & conſiderée, comme de choſe rare, & digne de marque (a) & mémoire, & ſervant d'advertiſſement à ceux qui ſuivent les armes. En premier lieu ſa forme eſtoit en demy cercle, ou comme un croiſſant : ayant les deux cornes de l'avant-garde & arriere-garde eſtendues comme les deux aiſles, & au milieu eſtant comme le corps & principale force & la bataille. A la corne feneſtre devers Laon, & ſur le chemin de Creſſy à la pointe de l'avant-garde eſtoient les compagnies d'harquebuſiers à cheval des Capi-

(a) On a vu dans les Mém. de Montluc (T. XXIV de la Collection p. 137) que cette armée rempliſſoit une lieue & demie de pays, & qu'il falloit trois heures pour en faire le tour.

taines Faverolles & Trichaſteau, chacune 1559.
de cent chevaux, & celles de chevaux-legers des Capitaines Pieries, Laigny, la Vallette, Rotigotty & Bueil, chacune de cent chevaux, joignant & ſuivant leſquelles eſtoient les quatre cornettes de Reitres du Duc de Lunebourg, qui ſuivoient autres compagnies de cavallerie legere des Capitaines, Comte de Roiſſy, Lombay, Truchepot, Thomas (a) & Comte d'Eu (b), chacune de cent chevaux, reſervé celle du Comte d'Eu qui eſtoit de deux cens, & celle de gendarmerie de cinquante hommes d'armes, de M. de Nemours, qui y eſtoit en perſonne, comme Général ſur toute la cavallerie légere. Tout auprès d'un moulin à vent qui eſtoit là, commençoit la bataille, où eſtoient de premier front les compagnies de gendarmerie de Meſſieurs de Gurton, Prince de la Roche-ſur-Yon, de Randan, de la Rochefoucault, de la Vauguyon, de Janlis. De la Roche-du-Maine & de Montmorency, chacune de cinquante hommes d'armes : entre leſquelles & les autres compagnies qui joignoient, eſtoient quatre cornettes de Reitres du Co-

(a) Thomas Albanois.

(b) De Cleves, Comte d'Eu.

1559. lonel Scheneveux (a) : puis s'eſtendoient de front les compagnies de gendarmerie de Meſſieurs de Beauvais, Tavannes & de Bordillon, chacune de cinquante hommes d'armes, & celles de Meſſieurs les Ducz de Lorraine & de Guiſe, lequel eſtoit là en perſonne comme Lieutenant-General pour le Roy, & commandant en la bataille : duquel la cornette eſtoit au-devant de ſa compagnie, & ſa garde de cent Reitres ſoubs la charge du Capitaine Baudopré encore plus avant, comme auſſi eſtoient cent harquebuſiers à cheval ſoubs la charge du Capitaine Ventou. Au-deſſoubs de ce Prince eſtoit le Duc de Saxe avec ſes ſept cornettes de Reitres : & tout après eſtoient rangez en bataillon quarré les deux regimens de gens de pied Allemans, des Colonels Reifberg de dix enſeignes, & de Waldebourg de quatre, qui flancquoient, d'autre coſté quatre cornettes de Reitres du Colonel Henry Stoup. En après s'entreſuivoient en file les compagnies de gendarmerie du Comte de Charny & Prince de Salerne, chacune de cinquante hommes d'armes, & celle de cent de M. le Conneſtable. Au bout de ceſte file eſtoient en bataille les dix enſeignes d'Al-

(a) M. de Thou l'appelle de Schenwe.

lemans du regiment du Comte de Rocquen- 1559.
dolph, & ſix de Suiſſes ſoubs la charge du Colonel Willes Frelich. L'artillerie eſtoit après attelée & trainée la bouche devant, preſte à jouer, montant au nombre de quarante canons, douze coulevrines baſtardes & une moyenne, au coſté de laquelle eſtoient arrangez ſeize enſeignes de vaſtadours & pionniers : & tout au-devant eſtoient avancées quatre compagnies d'enfans perduz : de l'autre flanc de ceſte artillerie, à la main droite, eſtoient pareillement en bataille huict enſeignes d'infanterie françoiſe : joignant leſquelles, eſtoit auſſi en bataille le regiment du Comte Reichroch de neuf enſeignes. A leur coſté droit eſtoient quatre cornettes de Reitres du fils de Lanſgraf (a) de Heſſe. Puis s'eſtendoient en front les compagnies de Genſdarmes du Roy, Daulphin & des Ducz d'Aumalle & de Bouillon, chacune de cent hommes d'armes : au-deſſoubs deſquelles compagnies s'eſtoient mis en bataille les deux regimens d'Allemans des Colonels Luxebourg & de Jacob d'Auſbourg, chacun de dix enſeignes. En ceſt endroit convenoit l'autre corne, ou, ſi on veult, l'aiſle droite tirant devers Marle, &

(a) Du Landgrave.

1559. là eſtoit la compagnie de M. de Nevers de cent hommes d'armes, où ce Prince ſe trouva en perſonne, comme commandant pour lors en l'arriere-garde, encore qu'il ſe trouvaſt mal. Toutefois que depuis pour mieux recouvrer ſa ſanté le Roy luy permiſt ſe retirer à Laon, & en ſon lieu fut ordonné M. d'Aumalle. Tout joignant ceſte compagnie, eſtoient celle de M. d'Eſchenetz, de cinquante hommes d'armes, & celle de M. le Mareſchal de Sainct-André, de cent, & au-deſſus d'eux quatre cornettes de Reitres du Colonel Grombau (a). Encore plus hault qu'eux s'eſtendoient en file les compagnies de gendarmerie de Meſſieurs le Marquis d'Albeuf & Duc de Montpenſier. Ainſi eſtoit rangée ceſte belle & furieuſe armée, que le Roy accompagné de pluſieurs grands Princes de ſon Royaume, viſita, & voulut veoir d'un bout à autre. En quoy il ne fault douter que Sa Majeſté print un ſingulier plaiſir & contentement, voyant tant de Princes, grands Seigneurs, Capitaines, Gentilshommes, & generallement tant d'hommes là aſſemblez, ſe preſentans pour ſacrifier leurs vies pour ſon ſervice & pour ſouſtenir ſa querelle. Mais ce qui donna encore plus

(a) Grombach.

grande admiration, & là où on peult cog- 1559.
noiſtre les eſtranges & horribles puiſſances & inventions de ce furieux & ſanglant Dieu Mars, ce fut à ouyr tonner & bruire ceſte artillerie, & là veoir deſcharger harquebuſiers & les piſtollades de ces Reitres : on euſt dit proprement que le ciel & la terre s'eſclattoient en infinis tonnerres, ou que le Tout-Puiſſant vouloit à ce coup fouldroyer toute ceſte machine ronde. Après ceſte reveue generalle, ſe retirant ce ſoir meſme le Roy à Marchetz, chacune compagnie retourna en ſon quartier ; ſe trouvant à mon advis chacun ſoldat bien las & travaillé d'avoir demeuré depuis le matin ſix ou ſept heures en bataille, juſques à quatre ou cinq du ſoir, chargé d'armes, & peult eſtre mal repeuz, & davantage alterez pour la grande chaleur qu'il fit ce jour, la pouſſiere qui y fut remuée & eſmeue, qui ſont les exercices ordinaires, que pauvres ſoldats ſont couſtumiers avoir.

En ceſt endroit, & pendant le ſejour de Pierrepont, je feray une briefve digreſſion, pour dire comme une armée de mer de ſix ou ſept vingts vaiſſeaux Flamens & Anglois, ayant coſtoyé & taſté les endroits foibles de la coſte de Bretagne, finablement

1559. le vingt-neufieſme du mois de Juillet précédent en ceſt an, à la pointe du jour comparut devant un havre, nommé le Conqueſt, où eſt ſituée l'Abbaye de Sainct-Mahé (que l'on dit eſtre *in finibus terræ* (a)), leſquels d'abordée ſembloient eſtre plus de quatre cens : mais s'eſtans arreſtez & les voilles baiſſées pour commencer leur deſcente, fut cognu qu'ils ne pouvoient eſtre plus de ſix ou ſept vingts, partie de bien grands, comme vaiſſeaux *Sarragoſſes* & autres du port de mille ou douze cens tonneaux : s'approchans du port environ les huit heures du matin, ils trouverent ſix ou ſept vingts hommes & quelque peu d'artillerie qui leur reſiſterent & tirerent parmy eux : combien que c'eſtoit bien peu envers eux & n'en firent grand cas. A leur premiere arrivée ils ſonnerent une fanfare avec leurs trompettes, laquelle finie, ils deſchargerent toute leur artillerie en façon d'une ſalve. Puis après jetterent quinze bateaux à plat fond, portans chacun cinq cens hommes, tous leſquels arrivans en terre, faiſoient bien le nombre de ſix ou ſept mille

(a) *Aux extrémités de la terre* ceſt-à-dire *de la Bretagne* ce mot populaire, qui étoit alors en vogue, annonce l'étendue des connoiſſances géographiques à cette époque.

hommes, qui donnerent ſi grand tremeur & frayeur de plein ſault à tout le peuple, qu'on leur abandonna tout ſoudainement. Parquoy ſe voyans ſupérieurs & maiſtres, commencerent à piller & ſaccager le village de Conqueſt, où en après ils meirent le feu, meſmement aux temples & Egliſes, où davantage ils perpetrerent (a) infinité d'inſolences ſcandaleuſes & infaſmes. Quatre enſeignes de Flamens ſe jetterent à la campagne pour butiner, leſquelles eſtans rencontrées de M. de Kerſimon, qui en dix ou douze heures avoit amaſſé des Gentilshommes & des communes juſques au nombre de cinq ou ſix mille hommes, tant de cheval que de pied, les desfit & en maſſacra plus de cinq à ſix cens, avec ce plus de ſix ou ſept vingts reſterent priſonniers, l'un deſquels priſonniers, qui eſtoit Hollandois, confeſſa que trente navires eſtoient venues d'Hollande par le commandement du Roy Philippes à l'Iſle de Huye (b) trouver l'armée d'Angleterre qui eſtoit au nombre d'environ cent ou ſix-vingts vaiſſeaux, où ils pouvoient avoir quinze (c) ou ſeize chevaux 1559.

(a) Ils commirent.

(b) De Wight.

(c) N'y a-t-il point ici une faute d'impreſſion? car

1559. legers : & que le deſſeing de toute ceſte armée eſtoit de prendre Breſt avant que s'en retourner : ayans commiſſion ainſi le faire à peine d'eſtre penduz à leur retour : les Anglois qui eſtoient deſcendus avec les Flamens, quand ils veirent ceux qui s'eſtoient advancez des premiers, ſi mal menez, & ſi bien eſtrillez, à touté haſte retournerent en arriere pour cuider regaigner leurs vaiſſeaux, où ils ne laiſſerent pourtant à eſtre pourſuivis, & ſentirent leur part des coups, & où ſurtout ils beurent plus que leur ſaoul d'eauë ſallée : depuis ſe tindrent tousjours embarquez devant ledit Conqueſt. Cependant les Communes de l'Eveſché de Leon & de Cornouailles à la conduite des Gentils-hom-s'aſſemblerent & ſe preſenterent à eux au nombre de trente mille hommes.

Deux ou trois jours après arriva aux ennemis renfort de trente grands navires : & néantmoins tous firent voile & ſe retirerent 12 ou 15 lieuës en mer, tirans vers l'Iſle de Baſt (a), où ils s'arreſterent vis à vis du Roſou (b), qui eſt un havre au meſme Eveſché, & n'eſt de diſtance du conqueſt que de huit

avec 15 ou 16 chevaux légers que pouvoit-on faire?

(a) L'iſle de Bas.

(b) Roſcoff.

ou dix lieuës pour le plus. Les communes par terre les coſtoyerent tousjours à veuë d'œil, afin qu'ils ne prinſent terre en quelque lieu au deſpourveu. M. d'Eſtampes qui eſt Lieutenant pour le Roy au Duché de Bretaigne en ayant eu advertiſſement en toute diligence, meit enſemble ſept ou huit mille chevaux, & douze ou quinze mille hommes de pied pour leur faire teſte, & les ſouſtenir s'ils ſe fuſſent addreſſez en quelque endroit pour entrer en pays : ayans ſeulement fait *leurs monſtres*. Ce que j'ay bien voulu adjouſter icy, pour faire paroiſtre en combien d'endroits, tant ſur terre que ſur mer, la guerre ſe demenoit pour la querelle de ces deux Princes, *& combien auſſi de divers eſtranges maux adviennent au pauvre peuple, par le moyen & occaſion d'icelles guerres*; maintenant j'iray retrouver l'armée du Roy. 1559.

Trois ou quatre jours après ceſte reveuë generale, noſtre armée decampa de Pierrepont tirant le chemin devers Creſſy & la Fere : meſmement pour avoir eſté ſceu, que l'armée de l'ennemy fort engroſſie marchoit en pays, ſuivant la traicte devers Peronne. Et nonobſtant que la paix ſe traitaſt à bon eſcient, & que ſoubs ceſte intention plu-

1559. sieurs allées & venues (a) se fissent d'une part & d'autre, pour adviser & determiner du lieu propre, où se trouveroient les deputez pour cest effect: si est-ce que l'on estoit tousjours en doute, que soubs ce pretexte & dissimulation, il n'advint quelque surprise: ainsi que d'autres fois se trouve avoir esté fait. Parquoy si tost que nouvelles vindrent que l'ennemy s'acheminoit ceste (b) part, estant M. de Humieres adverty (qui en est Gouverneur) on lui envoya de renfort les compagnies de cavallerie legere, des Capitaines Piennes, la Vallette, Tuti, la Ferté, des Barons de Banna, & Trichasteaux, de Laigny, & de Faverolles, avec quatre enseignes de de gens de pied Françoises. Toutefois l'ennemy, sans faire semblant de s'y vouloir arrester, coulant seulement le long de ceste riviere de Somme, reprint le chemin plus à main droite devers Miraulmont, approchant de Corbie, pour de là tirer vers Authie, à deux ou trois lieuës près de Dourlan, qu'ils menassoient fort, selon que les rapports en venoient tous les jours. Nostre armée ayant

(a) Sans doute il s'agit ici des voyages du Connétable qui, de sa prison, vint trouver le Roy: mais Rabutin avoit trop de circonspection pour oser s'expliquer.

(a) De ce côté.

fait

fait peu de séjour à la Fere, & passant près 1559.
de Chauny, vers Nesle, & près Gorbie, finalement vint camper auprès d'Amiens, le long de ceste riviere de Somme, où elle arriva sur la fin de ce mois d'Aoust. Et pour remédier à ce que celle place de Dourlan, où estoient chefs adonc Messieurs de Bouchavanes & de Crevecueur, ne fust surprise & assaillie au despourveu, à cause des advertissement qui venoient, comme les ennemis bastissoient force gabions & dressoient autres préparatifs pour un siege, M. de Guise, dès le dix huitieme de ce mois d'Aoust, avoit commis le Capitaine la Ferté pour y conduire trois ou quatre cens harquebusiers à pied, soubs la charge du Capitaine Drenelle, oultre les compagnies de cheval & de pied qui y estoient desjà. Et incontinent que ces deux grandes armées eurent choisy leurs stances & lieux pour camper: celle du Roy Philippes s'estendant le long de la riviere d'Authie, & celle du Roy le long de la riviere de Somme, au dessoubs d'Amiens, se fermerent & remparerent encore de trenchées flancquées & armées d'artillerie (5), comme s'ils eussent attendu d'estre assiegez l'un de l'autre, & comme s'ils se fussent desjà tout résoluz d'y

1559. fit une entrepriſe d'aller ſurprendre ſainct Omer, par le moyen de quelques intelligences que les François priſonniers là dedans avoient avec aucuns habitans d'icelle ville qu'ils avoient attirez à leurs factions, pour laquelle entrepriſe mieux couvrir & diſſimuler, iceluy ſieur Viſdame vint à Ardes ſoubs couleur de vouloir pourvoir & munir ceſte place, y temporiſant pour ceſte cauſe certains jours : où là eſtant ſe devoient trouver à Devre Monſieur de Sipierre avec la compagnie de Monſieur de Lorraine, dont il eſt Lieutenant, & celles des Capitaines Laigny, chevaux legers, & Thomas Albanois, & une de harquebuſiers à cheval, comme auſſi le ſeigneur de Mailly, gouverneur de Monterueil (a), & douze compagnies de gens de pied. Toutefois de malheur, un ſoldat Eſpagnol de la compagnie du Capitaine la Lane, ayant eſté adverty de toute ceſte menée, en diligence en advertit ceux de ſainct Omer, ſoubs eſperance d'en recouvrer toute bonne retribution & récompence. A l'arrivée à Devre, Monſieur de Sipierre, avec la compagnie de Monſieur de Lorraine & les autres, desfeit vingt ou vingt-cinq chevaux de la garniſon de Ranty, qui eſtoient là venus *pour voller la vache & piller*

(a) Montreuil.

le pauvre païſant, ſelon qu'ils ont accouſtumé 1559.
par toute ceſte frontiere. Eſtans ceux de ſainct Omer advertis, ſans faire bruit, meirent gardes & guets par tout, & donnerent tout bon ordre pour n'eſtre ſurpris. Ce nonobſtant les priſonniers François, non ſçachans que tout leur fait fuſt deſcouvert, ne laiſſerent à pourſuivre & exécuter leur délibération, & d'abordée tuerent deux ou trois corps de gardes: cela fait ſe retirerent & gaignerent le chaſteau où ils ſe renfermerent. Ceux de la ville, pour les avoir & pour enfoncer les portes qu'ils ſçavoient n'eſtre remparées, menerent deux canons, deſquels ayans tiré cinq ou ſix vollées & eſtant faite ouverture, taillerent en pieces, à l'arrivée, la plupart de ceux qu'il y trouverent. Et ainſi n'eut bon effect ceſte entrepriſe, combien que Monſieur le Viſdame, encore qu'il ſceuſt toutes ces choſes, ne laiſſa de s'y aller préſenter, & au partir de là bien faſché, & ennuyé de ſi mauvais exploit, s'en retourna à Calais, & toutes les autres compagnies au camp.

Depuis le partement de l'armée Françoiſe de Pierrepont, & pendant qu'elle s'achemi-noit & ſéjournoit près d'Amiens, elle s'augmenta & engroſſit de beaucoup plus qu'elle n'eſtoit à la reveue generalle: car il s'y joi-

1555. gnit autres dix enſeignes de Suiſſes, oultre les ſix qui y eſtoient. D'autre part Monſieur de Tours s'y vint aſſembler avec huit ou dix enſeignes Françoiſes de la legion de Champagne, lequel depuis fut envoyé à Calais. Semblablement y arriverent dix ou douze enſeignes vieilles retournans de Ferrare, que l'on nommoit le tiers de l'Italie, ſoubs la charge du Colonel la Molle, que j'ay bien voulu icy nommer, pour avoir eſté ces compagnies trouvées fort belles, remplies de vieils ſoldats aguerris, à ſçavoir celles des Capitaines de Moneſtier du Daulphiné, du Baron de Dorade Gaſcon, Bourdet, Berthelemy, Colincourt, Iaulnay, Mazey, Vallefenieres, la Chapelle, qui fut tué près de Ferrare, & celle de Beguin qui fut depuis caſſé. Oultre cela y vindrent encore les compagnies de gendarmerie qui s'eſtoient trouvées à la deſfaite de M. de Thermes : leſquelles eſtant quelque peu ſéjournées & refaites, y furent mandées. Je ne feray point icy de nombre de pluſieurs grands Seigneurs & Gentilshommes qui s'y trouverent pour leur plaiſir, comme auſſi toute la maiſon du Roy & ſes gardes, qui donnoient accroiſſement à ceſte armée. L'on diſoit auſſi que l'armée du Roy Philippes s'eſtoit de beaucoup ren-

forcée, & qu'y eſtoient arrivez beaucoup de 1559.
regimens de gens de pied d'Allemans, & force Reitres. Pour concluſion, il ſembloit que ces deux grands Rois deuſſent aſſembler en ces lieux toutes leurs forces, pour à ceſte derniere fois départirent toutes leurs querelles, avec une trés-cruelle & ſanglante bataille, y eſtans là en perſonne, ou ſe contraindre l'un l'autre d'accepter les conditions de paix. Mais le Seigneur dominateur & tout puiſſant, lequel void de ſon ſiege celeſte juſques au bas, voire le dedans des cueurs des hommes, & ſans le vouloir duquel toutes choſes ſont impoſſibles aux humains, voyant ſon pauvre peuple affligé de tant d'autres calamitez, adoucit & refrena l'ire & fureur de ces Princes, & ne voulut permetttre que la vie & le ſang de tant de milliers d'hommes terminaſt leur courroux, ou les irritaſt davantage : ains toutes armes depoſées, & ceſſant toute hoſtilité, divinement inſpirez, ſe rengerent unanimement de recevoir une amiable paix & union entre eux, uſant d'une reciproque équité, ſe faiſant juſte (a) reſtitution : par le moyen de laquelle ceſſeroient & ſeroient aſſoupies

(a) Avec la permiſſion de Rabutin il nous doit être permis d'obſerver que les François n'eurent pas la por-

1559. toutes vieilles querelles, pour eſtre de-là en après unis & pour donner repos à leur peuple preſque desjà exanimé.

Pour donner commencement & proceder à ce ſainct œuvre, fut approuvé & deſigné le lieu & Abbaye de Cercamp, limitrophe & comme ſituée en la ſéparation d'Arthois & Picardie, & là ſe trouverent Deputez pour le Roy, environ la my-Octobre, M. le Cardinal de Lorraine, Archeveſque de Reims, & premier Pair de France : Anne de Montmorency, auſſi Pair & Conneſtable de France : Jacques d'Albon Seigneur de Sainct-André & Mareſchal de France : Meſſire Jean de Morvilliers Eveſque d'Orleans, Conſeiller au Conſeil-Privé du Roy & Claude de Laubeſpine, Chevalier, Seigneur de Haulterme, Conſeiller auſſi du Conſeil-Privé, & Secretaire d'Eſtat des Finances du Roy. Et de la part du Roy Philippes, Dom Fernando Alvarez de Toledo Duc d'Alve, que nous diſons en France d'Albe, Grand-Maiſtre de ſon Hoſtel : Guillaume de Naſſou (a) Prince d'Oranges Chevalier de l'Ordre de la Toiſon :

tion avantageuſe : il n'y a qu'à lire les neuvième & dixième Livres de Boivin du Villars, pour s'en convaincre.

(a) Naſſau.

Rigomez (a) de Silva, Comte de Melito, 1559.
Eſchançon de la Majeſté : Meſſire Antoine Perrenot Eveſque d'Arras, & Meſſire Vigilius (b) de Zubicher, Chevalier & Preſident du Conſeil-Privé du Roy Philippes : Eſtans ſur toute ceſte aſſemblée tenus (c) & receus de chacun de ces deux Princes, la Ducheſſe Doairiere de Lorraine, & le Duc de Lorraine ſon fils, comme neutres, & vrais mediateurs de tous leurs différens. Et ne veux oublier à dire ſur ce propos, qu'avant que ceſte aſſemblée ſe fermaſt, M. le Cardinal de Lorraine avoit fait un voyage devers le Roy Philippes, comme pour adoulcir & regler les plus grandes difficultez amiablement entre eux, avant entrer plus avant en parlement. Depuis encore M. le Conneſtable ayant com-

(a) Ruy Gomez.

(b) Ulric Wiglius de Ayta, Seigneur de Swichen en friſe.

(c) M. de Thou (Liv. XX) ajoute que pour la Reine Marie y aſſiſtèrent Thomas de Thyrlebi, Evêque d'Ely Thomas Howard d'Eſtingam, premier Gentilhomme de la chambre de cette Reine, & Nicolas Woton, Doyen d'Yerck. Thomas Languſei de Stropiano, & le Préſident de la Cour d'Aſt y ſtipuloient les intérêts du Duc de Savoye. Le ſeul Roi de Navarre n'avoit perſonne pour défendre les ſiens.

1559. posé de sa rençon, estant remis en pleine liberté, estoit venu trouver le Roy en ce lieu d'Amiens, pour conferer avec Sa Majesté, & (comme l'on disoit) pour quasi conclure & resouldre de sa derniere intention sur chacun des principaux articles. Lequel après avoir esté bien receu (a) & caressé de son Maistre (selon que le mérite un tel bon & fidele serviteur) un jour ou deux après, estant seurement informé de la volonté du Roy, s'en retourna pour entrer en ce parlement : délaissant à chacun une très-grande esperance, que la départie ne se feroit, qu'avec une ferme & longue paix. Et ce qui en donna encore plus grande confirmation, fut, que presque en ce mesme temps les deux armées s'esloignerent & départirent, par l'advis & opinion (ainsi que le bruit couroit) des Deputez : à ce qu'estant ces deux armées proches & voisines, par le moyen de quelques courses, ou telles autres entrepriſes, les choses ne vinssent à s'aigrir & changer.

L'armée du Roy Philippes au partir d'Authie, coula le long de la riviere devers

(a) Voyez les Mémoires de Tavannes, Tom. XXVII de la Collection p. 9, ceux de Montluc, Tome XXIV, p. 440, & les Mémoires de Boyvin du Villars.

Abbeville, puis tout-à-coup se retourna 1559.
dévers S. Omer, & s'alla rempre en Artois : parquoy afin d'éviter toute suspicion, & afin de luy oster toute occasion d'entreprendre au despourveu, l'on la feit tousjours costoyer de ville en ville, de dix-huit Enseignes Françoises, jusques à ce qu'elle fust du tout rompue. Nostre armée semblablement fut (a) separée & escartée en divers endroits : car la gendarmerie, la pluspart fut renvoyée se rafreschir & reposer en leurs maisons, & non sans sans cause, estant autant mal menée & travaillée qu'elle eust peu estre, non pas des corvées & autres fatigues militaires, mais de l'indisposition & rigueur du temps (b) de la cherche & faute de vivres, mesmement pour les chevaux, & à bref dire, pour tant d'autres necessitez, que sans le repos de la paix, il estoit à douter qu'elle ne succombast soubs la pesanteur du faiz. Quelques compagnies d'icelle gendarmerie, des plus loingtaines où travaillées, furent logées ès plus prochaines garnisons, pour

(a) Ce fut, nous le répetons, une grande faute en politique que fit Henry II. Le licenciement de son armée rendit les Espagnols plus intraitables ; & ils reculèrent alors le traité de paix.

(b) Voyez l'observation cy-dessus, n° 5.

1559. ſe rafreſchir, attendant les monſtres : & les gens de pied François furent auſſi departiz & mis en garniſon ès villes & places fortes & le long de la frontiere. Quant aux eſtrangers, les Allemans, tant Reitres que Lanſquenets, demanderent M. de Nevers (pource qu'il eſt Prince de l'une des plus anciennes Maiſons de la Germanie) pour les mettre hors limites de France, & pour leur eſtre ſeureté d'une grande partie de leur ſolde, qui leur eſtoit deuë. Ce que ce Prince débonnaire accepta volontairement, pour d'autant plus demonſtrer ſa parfaite affection au ſervice du Roy & de France : & en quoy il s'acquitta ſi bien, que nonobſtant la rigueur qu'ils tindrent, de vouloir eſtre payez en *or*, il moyenna & reigla ſi prudemment tout ce fait, & pluſieurs autres occaſions de mutinemens qu'ils cherchoient, qu'enfin, contents & paiſibles, il les convia & licentia hors des pays du Roy, dont toutefois ſon Comté de Thetelois ſupporta les principaux frais. Les Suiſſes furent plus gracieux, car ſoubs Commiſſaires qui leur furent ordonnez, vivans paiſiblement par eſtappes, qui leur furent eſtablies & dreſſées, à journées raiſonnables ſe retirerent en leur pays. Sur le rompement de ceſte armée, je ne veux laiſſer

au bout de la plume, comme ce jeune Comte de Lunebourg (a), que l'on a veu cy-deſſus avoir amené des Reitres au ſervice du Roy, fut au camp près d'Amiens arreſté & ſaiſy priſonnier, & depuis amené en la Baſtille à Paris; pour avoir mis la main aux armes contre M. de Guiſe, lors Lieutenant-Général pour le Roy, & repréſentant Sa Majeſté, n'en pouvant dire autre plus certaine cauſe. 1559.

Pour retourner à l'Aſſemblée des Deputez, le principal effect de la paix eſtoit aſſis ſur un ſi bon fondement, qui eſtoit ſur les mariages de Dom Carlo ſeul fils du Roy Philippes, & Prince d'Eſpagne, avec Madame Eliſabet fille aiſnée du Roy: & de M. de Savoye avec Madame Marguerite, ſœur unique du Roy, que par telles & ſi eſtroittes alliances, chacun propoſoit voir toutes ces grandes Maiſons réunies & raſſemblées. Et quant au ſurplus,

(a) Dans une note ſur les Mémoires de Tavannes (Tom. XXVII de la Collection p. 6) nous avons nommé ce Seigneur Allemand le Baron de Lawembourg. Nous devons déclarer que nous avions ſuivi à cet égard quelques Hiſtoriens modernes. Au ſurplus ce Comte de Lunebourg, que de Thou (Liv. XX) appelle le Duc de Lunebourg eut probablement cette querelle avec le Duc de Guiſe dans ce moment de trouble où les Allemands ſe mutinerent.

1559. les courages de ces deux Princes ſembloient eſtre ſi conformes, & divinement inſpirez en toutes reſtitutions, reciproques & amiables, que, pour concluſion, toute la Chreſtienté ſe promettoit obtenir une paix univerſelle : quand ſur le poinct que l'on n'attendoit plus que la ratification & promeſſe de toutes ces choſes, la Royne Marie d'Angleterre, & les Anglois, envoyerent de nouveau brouiller les cartes, & pervertir tout ce bon commencement, pour le fait de Calais : demeurans opiniaſtres à la ravoir, alleguans ſur cela infinité de vieilles querelles, qui ſeroient icy trop longues & ennuyeuſes à dechiffrer : & leſquelles auſſi je ne pourrois certainement déduire, pour n'avoir leu n'entendu tous ces droicts, & n'eſtant curieux & ſtudieux de telles matieres. Tant y a, que ces nouvelles propoſitions, accompagnées de pluſieurs autres difficultez que ceſte Royne meit en avant à ſon mary, remeirent toutes concluſions en premiere doute, & à recommencer : & d'autant plus eſloignées des premiers termes, qu'elles ſembloient eſtre proches d'avoir bonne iſſue. Pendant toutefois que chacun des Deputez de ſon coſté ſongeoit à inventer quelques expédients pour tranſiger & appoinctr de ceſte article de Calais (pource que

le Roy n'eſtoit rien moins que réſolu de le garder & ne le point rendre, que la Royne d'Angleterre & les Anglois eſtoient importuns & pertinaces (a) à le demander) icelle Princeſſe paſſe de ce ſiecle tranſitoire, en l'autre des bienheureux, ſur la fin du mois de Novembre (b) : laquelle peu de jours après ſuivit ce bon Cardinal Pol (c) de la Maiſon d'Yorck, duquel j'ay tant de fois parlé en mes livres précédens. La mort deſquels ſuſcita nouveaux troubles en Angleterre, de ſorte que les inſtitutions de l'ancienne Religion Eccléſiaſtique, que de nouveau ladite Royne & ce vertueux Cardinal avoient à grande difficulté remis ſus, furent de rechef abolies & depravées, pour r'introduire & adhérer à la nouvelle doctrine qu'ils ont appellé *Evangelique*. 1559.

La Princeſſe Yſabelle (d) fille du Roy Henry dernier de ce nom, Roy d'Angleterre, & d'Anne de Boulan (une ſimple Damoiſelle qu'il eſpouſa pour ſon plaiſir, & qu'il feit en après décapiter (6) laquelle

(a) Opiniâtres.

(b) Le 17.

(c) Par rapport au Cardinal Pole, liſez l'Obſervation n° 2 ſur le dixième Livre de ces Mémoires.

(d) Eliſabeth.

1559. auparavant avoit eſté tousjours captive, fut appellée de tous les Eſtats du pays, & eſleuë pour Royne, & coronnée le xv (a) du mois de Janvier enſuivant. Ces ſoudaines & ineſperées mutations furent cauſe de faire ſéparer ceſte aſſemblée ſans aucune réſolution : d'autant que le decès de ceſte Royne femme du Roy Philippes luy importoit de beaucoup, & où il y avoit beaucoup de choſes à demeſler, qui requeroient tems & ſejour : parquoy delaiſſans tous traittez au meſme eſtat où ils ſe retrouvoient pour lors, les Deputez ſe départirent ſur le commencement de Decembre, remettant la partie à ſe raſſembler au Chaſteau Cambreſis, pour parachever & conclure du ſurplus, au mois de Janvier enſuivant, après qu'on auroit veu en quels ſuccès ſe termineroient beaucoup de varietez & changements qui ſe préparoient & ſe demonſtraient desjà en l'Europe. Meſmement le bruit s'eſlevoit fort, que les Allemagnes ſe diſpoſoient à convoquer une aſſemblée généralle (qu'ils ont nommé (b) Diée) en laquelle ſe devoit trouver & comparoir l'Empereur & la pluſpart des Electeurs, & géneralement beau-

(a) Eliſabeth fut proclamée Reine immédiatement après la mort de ſa ſœur.

(b) Diette.

coup

coup des principaux Princes & plus grands 1559.
Seigneurs de toute la Germanie (a) ; laquelle Aſſemblée ſe devoit faire en la ville d'Auſbourg, autrement dite Auguſte.

Peu de jours après le département de ceſte aſſemblée, nouvelles vindrent de pardeçà, que la nouvelle Royne d'Angleterre Yſabel avoit envoyé un Milord devers le Roy Philippes, pour ſe ſoubmettre (7) & ſon Royaume en ſa protection : qui ne fut ſans faire penſer à pluſieurs perſonnes, & comme la publique renommée le publioit par tout, & faiſoit croire que le mariage ſe pourroit redreſſer entre luy & elle, pour de tant plus ſtabiliter les premieres alliances, & rendre ce Royaume de plus en plus fortifié, & mieux appuyé du ſupport de ce grand Roy : combien que le faict ſemblaſt fort difficile & eſtrange, d'eſpouſer les deux ſœurs. Il fut dit pareillement, que icelle Royne envoya devers l'Empereur & les Electeurs, pour ſe ſoubmettre & ſes païs en leur protection, à quoy elle fut reçeuë : & que depuis l'Empereur envoya devers elle le Comte Laderon pour entamer les propos du mariage de l'Archiduc Ferdinand ſon fils, & d'elle. (8) Toutefois le bruit eſtoit tel, qu'à ſa récep-

(a) Allemagne.

1559. tion & couronnement elle avoit promis & juré, ne prendre à mary aucun prince eſtranger, ains un qui fuſt de ſes païs & origine. Les cauſes (à mon advis) pourquoy elle s'aſſeuroit ainſi de bonne heure des Princes ſes voiſins, & principallement qu'elle avoit plus à craindre, eſtoit à raiſon de la mort du vieil Roy de Dannemarc, qui eſtoit décédé environ ce temps, (9) ayant délaiſſé un fils remuant & Martial: lequel elle doutoit luy appareillet à ſon advenement quelques nouveaux attentats, prétendant le Royaume d'Yrlande: ou bien auroit ce fait pour aſſentir & apprendre quelque ſecret de la volonté de ces Princes: ſe doutant bien que ce changement & réception de nouvelle religion eſtoit odieuſes à beaucoup d'eux, & à d'autres eſtoit agréable.

Pendant le délay & remiſe de la réſolution de la paix, chacun de ces Princes endroit ſoy, ne delaiſſoit pourtant à prévoir aux objects que le temps par occaſion leur attribuoit: & ſelon que les événements ſuccédoient, ſe parforçoient d'accommoder les remédes. Et d'ailleurs durant ce loiſir, mettoient à fin & accompliſſoient leurs plus privez & particuliers affaires: afin que quand encore toutes choſes changeroient en pis, pour le moins

fuſſent deſchargez d'autant de temps bien employé & d'expédition de négoces. 1559.

Entre autres œuvres mémorables que le Roy Philippes accomplit en ce mois de Décembre, furent les obſeques de l'Empereur Charles ſon pere (lequel eſtoit mort en Eſpagne au mois de Septembre auparavant, comme l'on m'a dit) qu'il célébra à Bruxelles le vingt-neufvieme de ce mois, avec fort religieuſes & dévotes cérémonies, faiſans ample démonſtration d'une ſinguliere & très-parfaite amitié du fils au pere : magnifiées & extollées auſſi de très-opulentes & riches pompes funèbres, pour déclairer & rememorer univerſellement la haulteſſe & geſtes d'éternelle récordation de ce grand Empereur. A toutes leſquelles choſes icy particulariſer, il me faudroit recommencer un livre à part : & lequel toutefois, ſans en rebaſtir d'autres, ſe vend & publie desjà par tout : mais pour faire un brief extrait des principales ſingularitez qui en ſont eſcrites, cette navire (a)

(a) C'eſt-à-dire que Philippe fit conſtruire pour cette cérémonie funéraire un vaiſſeau à la Proue duquel l'eſpérance étoit debout, la foy aſſiſe ou au mât, & dont la charité tenoit le gouvernail. Par cet emblême allégorique il vouloit montrer que ſon père dans le cours d'une vie auſſi agitée que l'avoit été la ſienne n'avoit eu pour but que

1559. me ſemble plus à louër, que l'on euſt dit eſtre tirée ſur mer par deux monſtres marins, conduits par une jeune pucelle, tenant en main une ancre d'argent, paroiſſant & démonſtrant une face joyeuſe, comme voulant prendre port : ayant la pouppe enrichie d'excellentes & ingénieuſes graveures, & peintures, avec les arbres & tous équippages de noir, & pluſieurs enſeignes & flammes de diverſes couleurs pendues au timon. Tout le dedans de laquelle navire eſtoit rempli de riches quarreaux ſur leſquels eſtoient poſez les eſcuſſons & armoiries des Royaumes & païs que poſſédoit Sa Majeſté : & au devant du grand maz, aux pieds d'un riche ſiege Impérial qui eſtoit vuide, ſur une pierre quarrée, où eſtoit eſcrit CHRISTUS, eſtoit la Foy veſtue d'un drap blanc, tenant la Croix rouge en ſa main. Derriere ſur la pouppe eſtoit la Charité, qui tenoit en main le gouvernail de ceſte navire, comme le voulant addreſſer à main droite. Tout cela ſignifiant (comme je conjecture) que toute l'intention & les labeurs de ce grand Empereur, ne tendoient qu'à l'augmentation & accroiſſement de la foy de Jeſus-Chriſt, y eſtant con-

de travailler à l'accroiſſement de la Religion. Telle eſt l'explication qu'en donne M. de Thou (Liv. XXI.)

duit par une ſiguliere charité & amour qu'il luy portoit, & aux peuples que Dieu luy avoit ſoubmis pour commander. Aux deux coſtez de ceſte navire eſtoient peintes les victoires (10) qu'avoit en ſa vie obtenu ceſt Empereur, tant contre les voiſins, que contre les barbares infideles & eſtrangers, avec les dictons & trophées mis & appoſez ingénieuſement dans des compartimens, & tables d'attente bien rapportées & inventées. Beaucoup d'autres ſingularitez y furent vuës & remarquées comme elles le méritoient, que j'adjouſterois icy, ſi elles n'eſtoient desjà écrites, & ſi communes, qu'elles ne ſerviroient que de redites. Avant auſſi le retour de ceſte aſſemblée, le Roy voulut eſtte accompli & parfait le mariage de Charles Duc de Lorraine, & de madame Claude ſa ſeconde fille. Et furent ces mémorables & ſolennelles nopces celebrées en la ville de Paris, & capitale de France, avec toutes largeſſes, & feſtins remplis de délices. Les cérimonies & ſolennitez furent parachevées dans ce beau & riche temple de noſtre Dame, en la préſence du Roy & de la Royne, & de pluſieurs Prélats & Princes, comme de meſſieurs les Cardinaux de Lorraine, de Bourbon & de Guiſe, de Chaſtillon, & de Sens: des Ducs 1559.

1559. de Guiſe, d'Aumalle, Comte de Vaudémont, Marquis d'Albeuf, & grand Prieur de France, les plus proches parens de l'eſpoux : & d'autres Princes, comme des Ducs de Montpenſier, de Nevers, de Nemours, Princes de Condé, de Ferrare, & de la Roche-ſur-Yon, le Duc de Longueville, le Comte d'Eu, & autres : enſemble pluſieurs grands Seigneurs, qui tiendroient icy un grand roolle à tous nommer. Près de ſept ou huit jours durerent ces jours feriaux (a) : èſquels n'eſtoient veuz & démonſtrez que tous plaiſirs, & toutes ſortes de jeux & paſſetemps, tant au Palais royal, qu'en ceux de meſſieurs de ceſte maiſon de Lorraine : èſquels ſe tenoit maiſon ouverte, & ſe faiſoient convives (b) & diſtributions profuſes, & à qui en vouloit. Meſmement devant le palais de M. de Guiſe fut fait un tournoy ouvert à tous chevaliers, pour s'eſprouver en lice à la lance, & au combat de toutes ſortes d'armes. Beaucoup d'autres choſes exquiſes & de marque y furent erigées & faites, ou que je ne puis pas avoir veuës, ou dont je n'ay pas ſouvenance : que je délaiſſeray à deſcrire à quelqu'un qui les aura, ou mieux conſidérées, ou mieux

(a) Ces fêtes.

(b) Repas.

retenues que moy. Quelques jours auparavant ces feſtins, (11) le Roy avoit fait partir M. de Bordillon, & M. de Marillac Archeveſque de Vienne (l'un des plus doctes & dignes Prelats du Royaume) pour ſe trouver de ſa part à ceſte Diée qui ſe devoit (a) faire à Ausbourg, dont nous avons parlé cy deſſus: & où jà eſtoit attendant l'Empereur, dès la fin du mois de Décembre. Où pareillement le Roy Philippes avoit envoyé le Comte d'Aramberg (dit Brabanſon) pour autant que la commune renommée eſtoit, ceſte convocation & aſſemblée eſtre faite pour beaucoup de poincts qui importoient toute la Chreſtienté, & les Princes Chreſtiens, ſpécialement pour le faict de la Religion que l'on voyoit preſque du tout exterminée: & d'autre part pour adviſer à trouver remedes & moyens de reſiſter au Turc. Lequel ne ſe contentant d'avoir uſurpé la Hongrie, & la meilleure part de la Tranſylvanie, taſchoit d'empietter en Autriche, & ſe fortifier pour ceſte occaſion à l'entour de Vienne. Et où jà eſtoit allé le Roy de Boheme avec certaines forces pour le divertir, & interrompre une fortification qu'il s'efforçoit rebaſtir ſur ſes frontieres, que les Chreſtiens luy avoient desjà 1559.

(a) A la diette d'Auſbourg.

1559. une autrefois abbattue & démolie : & laquelle s'il avoit relevée, porteroit grand dommage à Vienne. Pour ces cauſes & autres très-néceſſaires, & appartenans au bien univerſel, y eſtoient mandez les Electeurs, & Potentats des Allemagnes : comme auſſi en avoient eſté advertis, pour y aſſiſter ou y envoyer, tous les autres Princes Chreſtiens.

En ce meſme mois de Janvier, le xxvij le Pape Paul fit un Conſiſtoire qu'il ne voulut du tout fermer, ains comme huys à demy ouverts : & en particulier fit appeller le Seigneur Camille Orſin, le Marquis de Monteſarche, le Seigneur Ferrand de Sanguine, le Gouverneur de Rome, le Vicegerent de la chambre Apoſtolique, le Dataire, l'Eveſque de Bergamo, le Berego (a), le Fiordebelle, & trois Secretaires. Et eſtant aſſis en ſa chaize commença ſon propos par la mauvaiſe adminiſtration qu'il voyoit eſtre faite des Eſtats de l'Egliſe, qui requeroient une ſévere & bien reiglée reformation : ſe plaignant ſur tous, en termes généraux, de ſes neveux, toutefois ſans nuls nommer. Leſquels il declaira avoir privez de toutes authoritez, qu'il leur avoit com-

(a) Ce *Berengo* ne ſeroit-il point le Barriſel? quant au Fiordebelle, nous ignorons ce que Rabutin entend par là.

miſes & données, à ſçavoir le Seigneur Dom Joanni Caraffe (qui eſt le Duc de Palliane) de l'eſtat genéral de l'Egliſe, & de toutes penſions & appointemens qu'il avoit du S. Siege Apoſtolique : & d'avantage, de la charge des galleres de l'Egliſe. Et que quant à celles des Sforces qui étoient en différent, il evocquoit icelle cauſe à ſa perſonne pour la terminer. Plus Dom Antonio Caraffe, qui eſt le Marquis de Montebel, de l'eſtat qu'il avoit, tant de Gouverneur des ſoldats, que de celuy de la garde de ſa perſonne, & de toutes penſions & appointemens qui luy pouvoient appartenir en quelque maniere que ce fuſt. En outre privoit le Cardinal Caraffe de toute adminiſtration, de tous pouvoirs, *de motu proprio*, conceſſions, privileges, & authoritez qu'il pouvoit en ſa perſonne avoir & tenir du S. Siege Apoſtolique, enſemble de la légation de Bologne : & révoqua & caſſa tous Gouverneurs, Nonces, Commiſſaires, Capitaines des places, & tous autres officiers, excepté ceux qui ſeroient par cy après de rechef nommez par Sa Saincteté. Voulut que ſeſdits trois neveux, avec tous leurs ſerviteurs & famille, euſſent à ſortir & s'eſloigner de la ville de Rome dans le terme de douze jours : enjoignant expreſſément au 1559.

1559. Gouverneur & Vicegerent, qu'ils euſſent à donner ordre, que iceux ſes neveux partiſſent, & que ſon intention fuſt ſans repliques & excuſes, miſe à exécution. Et après ſe tournant vers leſdits Secretaires, leur commanda qu'ils notaſſent bien en mémoire tout ce qu'il avoit dit, déterminé & prononcé touchant leſdites privations, & tout le demourant ils le redigeaſſent par eſcrit, afin d'en laiſſer une perpetuelle memoire : pource qu'il vouloit dès le ſoir meſme le voir couché par eſcrit. Ceſte ſentence ouye, chacun demeura comme eſtonné & muet, & n'y eut perſonne qui oſaſt y repliquer, conſideré le courroux avec lequel il l'avoit prononcée. En après il continua ſon diſcours fort gravement & elegamment, touchant le reiglement des miniſtres & adminiſtration Eccleſiaſtique, & le bien & utilité que c'eſtoit d'ainſi uſer d'un tel chaſtiment néceſſaire des erreurs qui s'y commettoient. Que pour ceſte cauſe vouloit luy-meſme le premier commencer aux ſiens, afin que Dieu n'y miſt la main pour les punir en après plus aigrement ; alleguant pour exemple, Pierre-Loys Farneze, & addreſſant ſa parolle au Cardinal de ſainct Ange là préſent, luy dit que ſi le Pape Paul troiſieme l'euſt chaſtié, faiſant ſans reſpect ſevere demonſtration de

ſes abuz & enormitez, Dieu n'en euſt pas fait 1559.
un ſi horrible & manifeſte chaſtiment. Et quant à l'adminiſtration en general, bien toſt Dieu aidant, il pourvoiroit en ſorte, que commençant à ſoy meſme le premier, il feroit exemple aux autres. Et de ceſte heure là ordonna au Seigneur Camille Orſin de prendre la charge de toutes choſes appartenantes au faict de la guerre, & qu'il adviſaſt en quoy il ſe pourroit aider du Marquis de Monteſarche, & du Seigneur Ferrand de Sanguine (a). Le lendemain fut audience publique, que Sa Saincteté tient une fois le mois, & qu'elle meſme a inſtituée : en laquelle avant que commencer autre choſe, elle appella les ſuſdits Camille, Marquis & Ferrand, diſant *qu'elle avoit ordonné ceste audience afin qu'un chacun peuſt venir à ſa Saincteté, & luy dire librement ſon affaire, & avoir ſatisfaction d'eſtre ouy de ſon Prince. Parquoy ils adviſaſſent que toute perſonne, de quelque condition qu'elle fuſt, n'euſt à eſtre empeſchée de ſe trouver & offrir en ſa préſence :*

(a) Cela ne s'accorde pas avec les dépêches de l'Evêque d'Angoulême, puiſqu'on y lit que Ferrand de Sanguini eut ſon audience de congé comme tous ceux qui étoient amis, ou dépendants des Caraffes. (Voyez l'Obſervation n° 12.)

1559. *que s'il y en avoit quelqu'un ſi oſé d'empeſcher le moindre pauvre;* Veh illi! *malediction à luy qu'il luy donneroit telle punition, que ce ſeroit une exemple à tout jamais.*

Après s'adreſſa à Meſſire Marc Anthonio Borgueſe, advocat des pauvres, luy diſant hault & clair, » qu'il ne pouvoit luy faire » plus grand plaiſir, ne ſervice plus agréable » à Dieu, puiſque il eſtoit advocat des pau- » vres, que de faire ceſt office entierement, » prenant garde que nul de ceux qui alloient » luy porter des requeſtes ne demouraſt ex- » cluz & debouté, pour autant que ſon in- » tention eſtoit, que ceſte audience ſerviſt » de ſyndicat pour tous ſes miniſtres: & que » chacun d'eux cognoiſſant que tout pauvre » qui ſe ſentiroit grevé de quelque injure, » ſe pourroit aller plaindre à Sa Sainɛteté: » par ainſi, ſi juſques à l'heure il n'y avoit eu » bon ordre, qu'il vouloit qu'elle y fuſt à » l'advenir: dont toutefois il avoit grand re- » gret & repentance, que de meilleur heure » la faute n'eſtoit venue à ſa cognoiſſance ». En ceſte ſorte, ce bon pere commença à procéder à la réformation des abuz des miniſtres de l'Egliſe Romaine: & ce que je n'ay voulu faillir de réiterer & rememorer icy, encore qu'il ſoit desjà imprimé & publié partout (12).

Mais comme un exemple autant notable qu'il 1559.
en peult eſtre veu ny leu. Et à la mienne volonté que pluſtoſt les paſteurs & conducteurs de ce troupeau eccleſiaſtique euſſent ouvert les yeux pour ſe recognoiſtre, & adviſer les lourdes & ſi evidentes fautes, qu'eux & leurs collateraux & ſubſtituts miniſtres ont commiſes en leurs charges, qu'elles ont eſté un thème & argument (en reprenant icelles) de cauſer & formaliſer divers ſciſmes & ſectes en noſtre religion. Depuis, ce bon paſteur, pour donner moyen autant aux petits qu'aux grands, de luy faire entendre & ſçavoir leurs doléances, fit mettre un tronc dans l'Egliſe S. Pierre, duquel luy ſeul tient la clef, où chacun pourra mettre par eſcrit en billets & requeſtes ce qu'il aura à requerir & remonſtrer a Sa Saincteté, & ce qu'ils n'oſeroient expoſer en public. Le Seigneur Dieu luy doint la grace de continuer & parachever ce bon commencement, à ce que par l'aveuglement des miniſtres, & confuſion des abuz, le pauvre populaire ne ſoit plus ſeduit & mené en la foſſe de tenebres: ains que la lumiere ſoit eſlevée ſur le tonneau, illuminante & eſclairante à tout le monde.

Maintenant, après avoir quelque peu parlé des mutations qui regnoient & eſtoient adve-

1559. nues en l'Europe, je retourmerai à ceſte derniere réſolution de la paix entre les Princes, tant deſirée & attendue par tout le monde, que tous les peuples Chreſtiens inceſſamment tendoient les mains au ciel, pour la requerir à celui qui eſt la paix luy meſme. Et croy que tous les autres Empereurs & Rois, tant Chreſtiens qu'infideles, eſtoient eſcoutans & attendans l'iſſue : ſçachans certainement que ces deux grands Rois unis & alliez feroient trembler & ranger tout le reſte de ceſt Hemiſphere ſoubs eux. Or ſur la my Fevrier ſeulement ſe trouverent au Chaſteau Cambrezis les meſmes deputez de ces deux Princes que j'ay nommez cy deſſus, comme auſſi fit Madame la Douairiere de Lorraine, & où alla auſſi M. de Lorraine, lequel depuis alla trouver Madame Claude ſa nouvelle eſpouſe, pour le ſingulier deſir que madame ſa mere avoit de la voir : laquelle encore paſſa plus avant juſques à Mons en Henault où eſtoit le Roy Philippes, duquel elle fut magnifiquement & dignement honorée, & eſtrenée de très riches & rares preſens. Pour la Royne d'Angleterre ſe trouverent à ceſte aſſemblée : l'Eveſque Thavart (a), Millord & grand

(a) Rabelais ſe trompe : ſon Evêque Thavart étoit Thomas Howard, Comte d'Eſtingham. L'Evêque d'Ory

Chambellan de la dite Royne, l'Eveſque Dory, & le Doyen de Cantorbie. Du commencement & entrée (à ce que l'on a dit & ſceu) les deputez du Roy Philippes ſe demonſtrerent auſſi froids & nouveaux, comme ſi c'euſt eſté choſe nouvelle, & dont jamaiz ils n'euſſent ouy parler. Qui dona au ſemblable, aux deputez du Roy occaſion de faire auſſi bonne mine & contenance qu'eux, & leur donner à entendre que l'extrême neceſſité ne contraignoit point le Roy Philippes d'avoir la paix avecques luy, ains pluſtoſt une pure & entiere affection d'avoir ſon alliance pour reunir & raſſembler ces deux grandes maiſons, desjointes & ſeparées pour petites cauſes. Et avec ce l'incitoit la pitié & commiſeration univerſelle, tant de la Religion Chreſtienne, qui s'en alloit, ſans une paix dépérie & comme eſteinte, que des pauvres peuples ruinez & deſtruits: à quoy l'on devoit avoir plus d'eſgard que à toutes autres particulieres & privées affections. L'on a jugé que ce qui au commencement tenoit les deputés du Roy Philippes ſi roides, eſtoit pour raiſon que leurs affaires alloient bien du coſté d'Italie, & 1559.

étoit l'Evêque Ely, & ſon Doyen de Cantorbie étoit le Docteur Wotton.

1559. eſtoient les (a) plus forts en Piedmont : ayans conquis de nouveau quelques places ſur le Roy. Enfin eſtans ces deux Princes rangez en une meſme volonté, comme inſpirez d'une meſme grace de Dieu : & y eſtans davantage ſollicitez & induicts par ceſte vertueuſe princeſſe de Lorraine, les deputez de chacun party rentrerent plus que auparavant à la détermination & concluſion d'une bonne & ſtable paix. Et pource que comme l'on a veu cy deſſus, le Roy Philippes eſtoit de nouveau veuf, & que pour plus eſtroite & ferme alliance, le mariage de luy, & de Madame Eliſabeth fille aiſnée du Roy, eſtoit plus traitable & de plus grande authorité que du fils : les deputez adviſerent aux moyens pour le contracter, ce que heureuſement parfirent : pareillement celuy de M. de Savoye avec Madame Marguerite, ſœur unique du Roy : qui eſtoient les deux principaux poincts où conſiſtoit tout le but & effect de ceſte paix. Mais quand ce vint à diffinir en après de pluſieurs autres particularitez, comme de la reddition des villes, réparation des torts, reſtitution

(a) Cela n'étoit point ſurprenant. On a vu dans les derniers Livres des Mémoires de Boyvin du Villars, qu'on laiſſoit le Maréchal de Briſſac manquer de tout.

des

des dommages & intéreſts de pluſieurs Prin- 1559.
ces & autres qui avoient eſté deſtruits, ou fort endommagez en ces guerres, pour la reſtitution des foruſſis (a) & exilez, pour la tuition & protection d'aucuns qui auroient eſté en ces guerres ennemis de l'une des parties, il s'y trouva tant d'eſpines & difficultez, qu'à tous coups (b) l'on diſoit que tout eſtoit rompu, & que la paix ne ſe feroit pas : de ſorte que quelquefois les deputez ſe ſont trouvez preſts à ſe départir ſans aucun effect. Meſmement le Duc de Savoye (tout le bien duquel eſtoit occupé de ces deux Princes) inſiſtoit fort (& à bonne cauſe) à ce que, avec toute ſureté & l'un & l'autre luy en feiſſent reſtitution : & avec tel accord & conſentement unanime, ratifié par tous deux à ceſte fois, que par cy après ils ne euſſent plus à y rien quereller & demander : voulant demeurer neutre, parent & amy à tous deux. Ainſi & en ce ſeul faict y pouvoit avoir beaucoup de diſputes & altercats : eſquels ſe paſſa tout le

(a) On déſignoit par ce nom de *Foruſſis* tous ceux qui pour ſuivre les intérêts de la France avoient abandonné Naples, Milan & les autres ſouverainetés d'Italie dont ils étoient originaires.

(b) Ces diſputes n'étoient que pour la forme : on étoit convenu de tout.

mois de Mars que l'on n'attendoit la paix qu'en doute. Sur la fin de ce mois toutes difficultez s'en alloient appoinctées & finies, reſervé un ſeul article, de la jouiſſance de quelques villes en Piedmont, pour certain tems, que chacun de ces Princes vouloit : ſur le quel article ſe trouva tant grande contrarieté d'opinions, & ſi mal accordantes, que l'on veit l'heure que l'aſſemblée ſe départoit auſſi mauvais amis qu'auparavant. Mais le Seigneur Dieu qui guidoit à mon advis ce ſainct œuvre, voulant monſtrer aux quelques grands eſprits & ſçavans qu'ils ſoient, *que ſans ſon vouloir leur ſcience n'eſt que folie*, ayant entendu de ſon throſne celeſte les clameurs de tant de miſérables peuples attendans ceſte paix, enfin les raſſembla & leur ſuggera & enſeigna les moyens pour pacifier toutes choſes : de maniere que le troiſieme d'Avril, en l'an mil cinq cens cinquante & neuf, en ce lieu de Chaſteau Cambreſis, en cette belle maiſon de l'Eveſque de Cambray, Meſſieurs les deputez ſusdits pourveus & garnis de tous pouvoirs de leurs Princes & maiſtres, conclurent une alliance & amitié perpetuelle entre eux, avec une paix & communion entre leurs peuples & ſubjects, pour aller, venir, negocier & trafiquer, comme amis, & ſans aucun

danger, pour converſer enſemble & exercer tous commerces & marchandiſes par terre, mer, rivieres & toutes eauës douces : enſemble appoincterent & tranſigerent de pluſieurs autres leurs differents & diſcords, ainſi que l'ou pourra veoir par les articles qui ſur tout ce fait ont eſté paſſez & redigez par eſcrit.

Quatre jours après, le Roy en advertit la ville de Paris, pour en loüer, & en rendre tres-dignes & tres-devotes graces à Dieu afin auſſi de s'en resjouir, & celebrer les feux de joie : ainſi qu'il en fut fait, & là & partout le royaume de France. Eſtant ceſte tant heureuſe & tant deſirée paix autant bien venue & receuë avec actions de graces à celuy de qui elle vient, & avec autant de joye & allegreſſe extérieure, que pour toute autre felicité qui pourroit advenir ne doutant point qu'au ſemblable n'en ſoit fait autant des eſtrangers. La tres-haulte & celeſte Trinité, de qui elle eſt fille, la nous veuille envoyée, non point faite des hommes, ou ſelon le monde, mais d'en hault & ſelon ſon vouloir & nous la veuille continuer ſi longuement, que noz cueurs convertis à malice & iniquité, puiſſent eſtre fleſchis & frappez d'amendement, en recognoiſſant celuy qui nous invite & appelle avec toute bonté & douceur. Et finalement

1559. ſoit occaſion, & donne pouvoir aux Princes Chreſtiens, de relever l'Egliſe de Dieu chancelante & vacillante, & d'extirper & reformer tant de hereſies & ſcifmes qui y regnent: & en augmentant la foy de Dieu partout le monde, puiſſent maintenir eux & leurs peuples en tranquillité & heureux repos. Amen.

Fin de l'onzième & dernier Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE NEUVIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) Le meſſage de ce Héraut d'armes, & la manière dont il fût reçu, ſont de ces faits qui tiennent eſſentiellement à l'Hiſtoire des mœurs & des uſages de ce Siècle. Pour ſuppléer au récit trop ſuccinct de Rabutin, nous conſignerons ici le procès verbal de cette réception. Le 7 de Juin 1557 (dit-on dans le recueil de (a) Ribier) le Roy eſtant à » la ville de Rheims en champagne, en l'Ab- » baye ſaint Remy, arriva au logis dudit Sei- » gneur, Guillaume Nory Héraut d'armes » d'Angleterre veſtu d'un manteau de drap » noir, ſans autrement ſe faire connoiſtre, » ny déclarer ſa qualité, juſqu'à ce qu'il fuſt » à la porte du conſeil du Roy, où il demanda » à parler à M. le Duc de Montmorency Pair

(a) Lettres & Mémoires d'Eſtat, Tome II, p. 690.

» & Conneſtable de France ; lequel après le
» conſeil tenu, le fit entrer en ladite ſalle, où
» il demanda audit Nory l'occaſion de ſa
» venue : à quoy il reſpondit *eſtre deſpeché*
» *de la Reine d'Angleterre ſa maitreſſe pour*
» *dénoncer & déclarer la guerre au Roy*, monſ-
» trant à ceſte fin une petite lettre en parche-
» min ſcellée du grand ſceau de ladite dame
» Reine du premier jour de ce dit mois, con-
» tenant en ſubſtance pouvoir audit Héraut
» de faire ladite déclaration, ſur quoy mon-
» dit ſieur le Conneſtable luy dit *qu'il ſe reti-*
» *raſt, & qu'il luy feroit entendre ce qu'il auroit*
» *à faire, après avoir ſceu ſur ce l'intention du*
» *Roy.* Et pour ce que le meſme ſoir le Roy
» partoit pour aller à la chaſſe à deux lieues
» de cette ville, d'où il ne revint que le jour
» d'hier bien tard, fut remiſe l'audience du
» héraut à ce jourd'huy 9 dudit mois que
» mondit ſieur le Conneſtable environ midy
» a fait venir par devers lui en ſa chambre
» iceluy Hérault : auquel en préſence d'au-
» cuns Seigneurs, Chevaliers de l'ordre &
» gens du Conſeil privé du Roy, il a de-
» mandé *s'll ſçavoit bien ſon eſtat* (a), &

(a) Les Hérault d'armes, vêtus ſelon le coſtume de leur état, & portant leur écuſſon ſur la poitrine, devoient en pareille circonſtance notifier la commiſſion,

» *quelle eſtoit la charge d'un Héraut, auſſi*
» *par où il eſtoit entré en ce Royaume, à*
» *qui des Gouverneurs des frontieres il avoit*
» *declaré ſa qualité, & l'occaſion de ſa ve-*
» *nue, & comme il avoit eſté ſi téméraire de*
» *venir ſi avant, ſans autrement ſe déclarer*
» *ny découvrir portant avec luy une telle*
» *commiſſion; qui eſtoit autant que de ſe*
» *venir précipiter & mettre en danger d'eſtre*
» *pendu & eſtranglé, comme il avoit mérité.*—
» A quoy ledit Héraut a fait reſponſe, *qu'il*
» *eſtoit venu à Boulogne, & paſſé outre,*
» *ayant toujours eu ſon écuſſon à l'eſtomac,*
» *ſans que perſonne luy ait rien demandé, &*
» *qu'il ne penſoit pas avoir failly, d'autant*
» *que la paix n'eſtoit pas rompue; ayant eſté*
» *chargé de ſadite maitreſſe ainſy, & d'ap-*
» *porter quelques lettres à ſon Ambaſſadeur*
» *réſident par deçà, ainſy qu'il avoit fait.*
» Et comme mondit ſieur le Conneſtable
» eut répliqué *que tant mieux méritoit-il*
» *d'eſtre puny, & qu'il eſtoit venu à la dé-*
» *robée, feignant d'eſtre ſerviteur dudit Am-*

dont ils étoient chargés, au Gouverneur de la première place frontière où ils ſe préſentoient. En ſe conduiſant ainſi, leur perſonne étoit ſacrée. Il paroît que le Hérault de Marie n'avoit point rempli ces formalités, & que le Connétable lui en faiſoit un crime.

» *baſſadeur, dont s'il n'avoit affaire à un* » *Roy très-clément & débonnaire, il ſeroit* » *en évident danger de perdre la vie; mais* » *pour montrer par iceluy Seigneur ſa grande* » *bonté, & excuſer cette faute qu'il ne vou-* » *loit prendre à la rigueur, il l'ouyroit très-* » *volontiers.*

» L'ayant mondit ſieur le Conneſtable » laiſſé en ſa chambre, accompagné de deux » Roys d'armes, s'en alla trouver le Roy, » auquel il fiſt entendre tout ce que deſſus, » & combien ledit Héraut s'eſtoit oublié, & » avoit beſoin de ſa miſéricorde; uſant de » laquelle en ſon endroit, & pour faire » connoiſtre ſa magnanimité & grandeur, » ledit Seigneur, ſans avoir eſgard à tout » cela, l'a envoyé querir par un Capitaine » de ſes Gardes grandement ſuivy; & ayant » devant luy leſdits deux Roys d'armes, a » eſté amené par ledit Capitaine des Gardes » en la ſalle dudit Seigneur, qui y eſtoit » accompagné de la perſonne de Mgr le » Dauphin, ſon fils aiſné, de MM. les Car- » dinaux de Lorraine (a), de Guiſe, de Chaſ-

(a) Le Chancelier Bertrand que Paul IV eut beaucoup de peine à nommer Cardinal, ſous le nom du Cardinal de Sens. Le Pontife prétendoit » que la dignité » de Cardinal eſt ſi grande, qu'elle n'admet en compa-

» tillon & de Sens, Garde des Sceaux de
» France, de MM. les Ducs de Lorraine,
» de Longueville, de Nivernois (a) & de
» Montmorency, Conneſtable, du Prince de
» Mantoue, & de pluſieurs autres Princes,
» Seigneurs, Chevaliers de ſon ordre, Eveſ-
» ques, Prélats, Capitaines & Gentilshom-
» mes en grand nombre, préſens les Am-
» baſſadeurs de noſtre St. Pere le Pape, du
» Roy de Portugal, de la Seigneurie de
» Veniſe, du Duc de Ferrare, & autres;
» où après pluſieurs révérences faites par
» ledit Héraut ainſi conduit que deſſus, &
» eſtant à genoux ſa cotte d'armes ſur le
» bras, luy a eſté demandé par le Roy à
» haute voix, *de par qui il eſtoit envoyé &*
» *pourquoy ?* Et ayant reſpondu que c'eſtoit

» gnie aucun office ſéculier, & qu'un Cardinal ne de-
» vroit pas accepter un Royaume, à cauſe que c'eſt
» une dignité temporelle & ſéculière, & ne pouvoit ni
» devoit eſtimer autre dignité plus grande que la ſienne,
» ni en accepter, ſi ce n'étoit le Pontificat... Malgré ces
raiſonnements, Paul IV, *par amour pour le Roi*, accorda
le Chapeau au Chancelier. (Voyez les dépêches de M.
de Selve dans le recueil de Ribier, Tome II, p. 682 &
ſuiv.)

(a) Le Duc de Nevers : on voit qu'on lui donnoit indifféremment le titre de Duc de Nivernois.

» la Reyne, ſa maitreſſe, & préſenté ſon dit
» pouvoir que ledit Seigneur a fait lire pu-
» bliquement, luy a dit : *Héraut, je vois*
» *que vous eſtes venu iey pour me dénoncer*
» *la guerre de par la Reyne d'Angleterre : je*
» *l'accepte : mais je veux bien que tout le*
» *monde ſache que j'ay obſervé envers elle*
» *ſincerement & de bonne foy* (a) *ce que je*
» *devois à l'amitié que nous avons enſemble,*
» *comme j'ay deliberé de faire, & feray tant*
» *que je vivray à l'endroit de tout le monde,*
» *autant qu'il appartient à Prince grand de*
» *vertu & d'honneur; & eſpere, puiſqu'elle*
» *y vient avec ſi injuſte cauſe que Dieu me*
» *fera, s'il luy plaiſt, cette grace qu'elle*
» *n'y gagnera non plus que ſes prédéceſſeurs*
» *ont fait, quand ils ſe ſont attaquez aux*
» *miens, & qu'ils ont fait dernierement à moy*
» *dont la mémoire* (b) *eſt récente; & qu'il*

(a) Ce n'étoit pas là ce dont Marie convenoit, puiſqu'elle réprochoit aux repréſentans de Henri (MM. de Noailles) d'intriguer en Angleterre, tant qu'ils pouvoient, pour lui ſuſciter des embarras. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que leur correſpondance imprimée ne déſavoue pas pluſieurs de ces griefs.

(b) Henri vouloit parler de la priſe de Boulogne. Au ſurplus ſa prédiction s'accomplit par la conquête de Calais qui fut réuni à la France.

» *monſtrera en cela la juſtice de ſa grandeur*
» *ſur celuy qui a le tort, & eſt cauſe des*
» *maux qui procéderont de cette guerre : vous*
» *défendant ſur la vie de parler plus avant,*
» *parce que c'eſt une femme ; & ſi elle eſtoit*
» *autre, j'uſerois auſſy d'autre langage :*
» *mais vous vous en irez hors de mon Royau-*
» *me le pluſtoſt que vous pourrrez...*

« Cela fait, a eſté reconduit par les ſuſ-
» dits, & accompagné juſques au logis de
» l'Ambaſſadeur d'Angleterre ; où le Roy
» plein de libéralité luy a envoyé pour pré-
» ſent (a) une chaiſne de deux cens eſcus ;
» afin que par-là ce qu'il a veu & ouy de
» la bouche dudit Seigneur, il puiſſe porter
» plus de teſmoignage en ſon pays de la
» vertu & généroſité dudit Seigneur desjà
» aſſez connue de tout le monde ».

(2) Marie, pour plaire à Philippe, ne cherchoit qu'à engager l'Angleterre dans une guerre avec la France. Le Monarque

(b) Quoique ce préſent fut conforme aux anciens uſages, le Monarque eut bien de la bonté de s'y prêter. La conduite de Marie l'en exemptoit. Le jour même où le Héraut d'armes faiſoit cette parade, le Manifeſte de Marie, contenant une déclaration de guerre, étoit affiché à Londres.

l'ouvrage de l'Amiral, & que l'unique différence qui ſe trouve entre l'un & l'autre, c'eſt que le copiſte a ôté au tableau ſa couleur originale, pour y ſubſtituer la ſienne. En conſequence on n'a pas balancé à ſupprimer des Mémoires de Rabutin un morceau qui ne lui appartient pas. On a cru avec raiſon que le Lecteur aimeroit mieux entendre Coligny s'exprimer lui-même, que par l'organe d'une bouche étrangère. Car (nous l'avons déjà dit) notre intention eſt de publier immédiatement après les Mémoires de Rabutin, ceux de l'Amiral de Coligny, & d'y joindre quelques opuſcules (a) de ce genre qui clôront le regne de Henri II. Si dans le texte de Rabutin on a laiſſé ſub-

(a) Le volume, dans lequel nous inſérerons ces Mémoires de Coligny (la ſeule production authentique que nous ſachions être ſortie de ſa plume) contiendra les Mémoires de Saligñac ſur le ſiège de Metz, & ceux de la Chiſtre concernant l'expédition du Duc de Guiſe en Italie, la priſe de Calais & de Thionville. Par ce moyen nous finirons le règne de Henri II; car les Mémoires de Rochechouard & de Mergey, qui nous y rameneront un moment, doivent plutôt ſe claſſer ſous les règnes de François II de Charles IX & de Henri III: ceux de Mergey s'étendent même juſqu'à celui de Henri IV, puiſque l'Auteur y parle de la mort du Comte de la Roche-Foucault tué en 1597 au combat de S. Yrié.

ſiſter un foible fragment des Mémoires de l'Amiral, nous obſerverons que cette portion y eſt enchaſſée de manière qu'on ne peut l'élaguer ſans mutiler Rabutin lui-même. Au ſurplus, ce fragment ſe réduit à peu de choſe.

(5) Si l'on s'en rapporte à Guichenon (a), qui ne cite point ſes autorités, le Duc de Savoye engagea l'action, malgré les principaux Officiers de ſon armée qui lui donnèrent leurs avis par écrit. Le Prince (prétend-il) mit les avis dans ſa poche, & s'écria : *Sonnez Trompettes !*... Se tournant enſuite vers les Capitaines Eſpagnols : *Meſſieurs*, leur dit-il, *ſi j'échappe du combat, je rendrai compte de mes opérations à Sa Majeſté Catholique ; ſi j'y meurs, elle n'aura pas droit de ſe plaindre de moi, puiſque j'aurai payé de ma perſonne*... L'anecdote ainſi racontée eſt brillante (b) ; mais il faut ſuppoſer que

(a) Hiſt. généalogi. de la royale maiſon de Savoye, Tome I, p. 671.

(b) Il s'en faut bien que Mathieu, dans ſon Hiſtoire de Henri II, p. 169, confirme ce fait. Car il prétend que le Duc de Savoye, après avoir chargé le Comte d'Egmont de l'exécution, » demeura dans le camp, » pour tenir toujours les aſſiégés en bride. (ce ſont là ces expreſſions) Nous ajouterons que l'honneur de ce ſuccès

dans une circonſtance auſſi urgente on ſe ſoit amuſé à rédiger des avis par écrit. L'opinion commune nous ſemble plus probable ; c'eſt que le Duc de Savoye prit ſon parti ſur le champ, & que le Comte d'Egmont, voyant la cavallerie françoiſes miſe en déſordre par les valets & goujats qui ſe précipitèrent ſur elle, détermina le Prince à commencer le Combat. Quant aux cauſes de la déroute des françois, il paroit clair que le Connétable ne ſe retira pas aſſés promptement, que le défilé, par lequel on pouvoit lui couper la retraite, fut mal gardé, & que l'apparition ſubite de l'ennemi d'ébouchant en force par ce défilé produiſit tout le mal. M. de Thou & Mathieu ont adopté le récit de Rabutin. ainſi il n'y a rien à apprendre d'eux ſur ce ſujet. Nous nous bornerons donc à renvoyer le lecteur aux mémoires de Tavannes (a). On y à rapproché les différentes opinions (b) ; & elles ſe réſument à ce qu'on vient de dire.

a été attribué au Comte d'Egmont ſeul par beaucoup d'écrivains. Mais le Duc de Savoye n'eut-il que le mérite du projet, & des diſpoſitions qui ſe firent en conſéquence, il y auroit de l'injuſtice à l'en dépouiller.

(a) Tome XXVI de la Collection, p. 235.

(b) Les Mémoires de Jean ſieur de Mergey nous ramèneront encore à cet évènement.

(6) L'auteur de la vie de (a) Gaſpard de Coligny attribue le mauvais ſuccès de cette entrepriſe (b) au Duc de Nevers, qui *par là cherchoit à faire ſa Cour à la Ducheſſe de Valentinois. Le Duc de Nevers* (dit cet écrivain) *étoit un de ceux qui n'étoient pas des amis de l'Amiral; & il ſe mettoit plus en peine que la choſe réuſſit ſelon les déſirs de Diane, que ſelon le bien du Royaume . . . .* Il réſulteroit de cette imputation odieuſe que la Ducheſſe de Valentinois vouloit qu'on ſacrifiât l'Etat, & que le Duc de Nevers auroit eu la baſſeſſe de ſe prêter à ſes vues. Heureuſement pour la mémoire de ce Seigneur les faits hiſtoriques dépoſent en ſa faveur. On ſait qu'il n'embraſſa jamais aucun parti, & que l'amour du bien public fut l'unique mobile de ſes démarches. Vivant dans un tems où il falloit tenir à quelqu'une de ces factions que l'intrigue nourriſſoit au pied du trône, & qui ſous les règnes ſuivants ſe développèrent d'une manière monſtrueuſe, la neutralité procuroit beaucoup d'ennemis & peu d'amis. le Duc de Nevers étoit dans ce cas; & en liſant la plupart de nos hiſto-

(a) P. 189 & 160.

(b) On verra cet écrivain démenti par Coligny, lui-même dans ſes Mémoires.

tiens, on peut s'en convaincre. A l'exception de M. l'abbé Garnier, qui lui rend juſtice, à peine les autres font-ils mention de ce Seigneur : l'auteur de la vie de Gaſpard de Coligny n'eſt pas plus exact dans cette imputation, que lorſqu'il reproche au Duc de Nevers de n'avoir rien fait depuis la déroute de St. Quentin. Que vouloit-il donc que ce Seigneur fit avec les foibles débris d'une armé battue & épouvantée ? il jetta des garniſons dans les places voiſines, il en impoſa à l'ennemi par ſa contenance, & il donna à la France le tems de reſpirer. Si quelqu'un eut droit de ſe plaindre, ce fut lui aſſurément qui pour prix de tant de ſervices, ſe vit peu de tems après ſubordonné au Duc de Guiſe. La faveur & le crédit l'emportèrent ſur ſes ſervices : mais le Duc de Nevers goûta cette jouiſſance que fait apprécier le vrai patriote, c'eſt la conſcience d'avoir fait ſon devoir.

(7) Quelques écrivains, & particuliérement un moderne (a), ont déſigné ce Baron de *Solignac* ſous le nom de *Salignac* : il nous ſemble que le dernier auroit du prévenir le

(a) Melanges tirés d'une grande Bibliothèque (Mémoires militaires du ſeizième ſiècle, article Rabutin.

lecteur que Rabutin, dont il faiſoit l'extrait, l'appelle conſtamment le Baron de *Solignac*. Nos Principaux (a) Hiſtoriens n'ont point varié à cet égard ; & on peut le voir dans le récit qu'ils font des moyens (b) de juſtification employés par le Baron de Solignac, après la priſe du Catelet. Si cette diſcuſſion au premier coup d'œil paroit minutieuſe ; nous répondrons que la confuſion des noms en fait d'hiſtoire, entraîne aprés elle beaucoup d'inconvénients & qu'on doit l'éviter autant qu'il eſt poſſible.

(8) Dans les Obſervations ſur le huitième livre des mémoires de (c) Boyvin du Villars on a diſcuté les cauſes qui s'oppoſèrent aux ſuccès du Duc de Guiſe. Ce général joué par le Pape, ou plutôt par ſes neveux, ne trouva ni les troupes, ni les munitions que ceux-

(a) Voyez M. de Thou, Liv. XIX ; la Popeliniere, Tome I, Liv. IV, fol. 193, verſo ; le Père Daniel, édit. de Griffet, Tome IX, p. 842, & la nouvelle Hiſtoire de France de M. l'Abbé Garnier, édit. in-12, T. XXVII, p. 414.

(b) Ces moyens ſont les mêmes que ceux énoncés par Rabutin.

(c) Voyez auſſi les Mémoires de Montluc T. XXIV de la Collection, p. 418 & ſuiv.

cy avoient promis à la Cour de France. Contraint d'agir offenſivement, & de ſe porter ſur le royaume de Naples avec des forces inférieures à celles que le Duc d'Albe avoit raſſemblées, le Prince Lorrain échoua devant les murs de Civitella. Si alors il ne s'étoit pas replié prudemment dans les états du Pape, il *n'auroit eu* ſelon l'expreſſion de la Chaſtre, *d'autre iſſue qu'une Royne pareille à celle qu'avoit eu M. de Lautrec.* Le Duc d'Albe ſentant ſa ſupériorité, ne manqua pas de le ſuivre, & ſagement évita la bataille que ſon adverſaire lui préſentoit. Le Duc de Guiſe malgré ſes grands talens & la bravoure des troupes qu'il commandoit vit enlever pluſieurs places ſous ſes yeux. Le Duc d'Albe fit une démarche forcée ſur Rome qui trembla à ſon approche. Auſſi ceſſa-t-on à Rome de ménager le Duc de Guiſe. Paul IV même ſe permit des ſarcaſmes ſur ſa capacité militaire. On ignore comment ce Seigneur ſe ſeroit retiré de la poſition embaraſſante dans laquelle il étoit, ſi les ordres de Henri II, après la déroute de Saint-Quentin, ne l'euſſent pas ſur-le-champ ramené en France. Le déſaſtre de ſa patrie fut pour lui un évènement heureux : on l'y rappella comme l'Ange tutélaire de

l'Etat. La fortune, qui ſembloit ne s'occuper que de ſa gloire & de ſon élévation, lui prépara à ſon retour des triomphes, au lieu d'humiliations dont il avoit la triſte perſpective, s'il étoit reſté en Italie. En publiant les Mémoires de la Chaſtre, cette ſuite d'évènements reprendra ſa place naturelle.

(9) Un Moderne (Riguccio Galluzzi) fait une peinture effrayante du débordement de l'Arno, & des ravages qu'il occaſionna. « Les » pluies énormes (raconte-t-il) (a) qui » étoient tombées en Septembre dans le Mugello & dans le Caſentino, causèrent une » déſolation générale dans les campagnes & » dans la Capitale. Ces deux Provinces ſituées, l'une au pied de l'Appennin, l'autre ſur monts-mêmes, déchargèrent leurs » eaux dans l'Aarno. Les pluyes devenues » auſſi violentes dans l'une que dans l'autre, augmentèrent tellement les eaux de

(a) Iſtoria del Gran-Ducato, Tomo I°, Liv. 2°, p. 326. Nous empruntons d'autant plus volontiers le texte de la traduction Françoiſe de cet ouvrage important, & trop peu connu, que nons avons été à portée, en la vérifiant ſur l'original, de nous convaincre qu'elle eſt littérale : on la trouve, rue & hôtel Serpente, à Paris.

» ce fleuve, qu'elles s'élévèrent au-deſſus
» de leurs rives, renverſèrent les bords,
» les digues. Rien ne put tenir contre l'im-
» pétuoſité du flot. Les moulins, les mai-
» ſons, tous les édifices voiſins du fleuve
» furent renverſés de fond en comble; &
» les habitants périrent malheureuſement
» dans cette inondation. Les courans s'ou-
» vrirent des nouveaux lits dans les champs;
» & aucune terre ne fut plus propre à être
» enſemencée. Cette inondation ſi ſubite ſe
» porta juſqu'à la ville, rompit les levées,
» renverſa le troiſième pont; & les ruines
» formant une eſpèce de digue, occaſion-
» nèrent l'expanſion & le tranſport ultérieur
» des eaux. Elles s'élévèrent en quelques
» contrées à la hauteur de onze braſſes.
» Tous les lieux ſouterains en furent rem-
» plis, & les vivres, qu'on y conſervoit,
» furent perdus. Les fondements, les voû-
» tes des édifices en ſouffrirent beaucoup.
» Pluſieurs habitans de la ville y périrent.
» La ville même fut remplie de fange. La
» terreur devint général, & fut ſuivie de la
» corruption de l'air & de la plus grande
» diſette. La chaleur du mois de Septem-
» bre, faiſant fermenter les dépots limo-
» neux, produiſit beaucoup de fièvres ».

— Riguccio Galluzzi, en confirmant les calamités ſurvenues à Rome par des cauſes ſembables, dit que le Pape fut ſur le point de ſe retirer en Lorette.

(10) M. de Thou (a) raconte différemment l'iſſue de l'expédition du Baron de Polwiller en Breſſe. George de Mions, Gentilhomme de cette Province, pourſuivi comme faux monnoyeur, s'étoit refugié auprès du Duc de Savoye. Sur les Mémoires qu'il fournit, le Prince chargea le Baron de Polwiller de tenter une invaſion dans la Breſſe. Le 13 Octobre (continue M. de Thou) Polviller vint mettre le ſiége devant la ville de Bourg. La Guiche, Gouverneur de la Province, étoit abſent pour cauſe de maladie. Digoine, ſon Lieutenant, appella Deſchenets à ſon ſecours. Celui-ci dans une ſortie fit beaucoup de mal à l'ennemi. Cet échec dégoûta les troupes de Polwiller. Leurs murmures, l'abondance des pluyes, & les ſecours qui marchoient de toutes parts, inquiétoient cet Officier. Il ſavoit que la Guiche & Villefrancon, frère de Tavannes, avoient réuni à Maçon un corps de troupes, & que Tavannes lui-même s'approchoit à la

(a) Liv. XIX.

tête (a) d'une diviſion de l'armée du Duc de Guiſe revenant d'Italie. Polwiller prit ſon parti, & délogea. Sa retraite, ou plutôt ſa fuite, ſe fit avec tant de précipitation, qu'il étoit éloigné de cinq lieues, avant que les aſſiégés en fuſſent inſtruits. Ainſi ſe termina (remarque M. de Thou) la formidable entrepriſe de Polwiller. Geerge Mions & ſes adhérents furent jugés par contumace. Le Parlement de Chambery ordonna qu'ils ſeroient livrés au bourreau, expoſés à la riſée de la populace, leurs corps coupés en quatre quartiers. Eux & leurs deſcendants notés d'infamie.

(a) Cela ne s'accorde pas tout à fait avec le récit de cet évènement dans les Mémoires de Tavannes, T. XXVI de la Collection p. 170. On y attribue à ce Seigneur la prétendue défaite de Polwiller qu'il ne vit ſeulement pas. Son approche a été une des cauſes qui contribuèrent à ſa prompte retraite : mais ce fut la vigoureuſe réſiſtance de Digoine, du ſieur Deſchenets, & du Vidame de Chartres qui ſauva la Breſſe.

Fin des Obſervations ſur le neuvième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE DIXIÈME LIVRE DES MÉMOIRES DE FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) DANS les Mémoires de Tavannes (a) on a obſervé que Monchy de Senarpont, Gouverneur de Boulogne, avoit fourni les plans de l'attaque de Calais. Pluſieurs Écrivains ont contredit cette aſſertion. Un Moderne (b) dans l'extrait qu'il a donné des Mémoires de Rabutin, aſſure que ſi l'on en croit l'Amiral de Coligny, ce fut d'après des Mémoires qu'il avoit anciennement dreſſées, que le Duc de Guiſe fit cette conquête. Sans doute cette autorité ne ſuffiroit pas pour qu'on la mit en oppoſition avec l'opinion (c) généralement

(a) Tome XXVI de la Collection, p. 172.

(b) Mêlanges tirés d'une grande Bibliothèque, p. 288, Tome Dd.

(c) Voyez les Mémoires de Tavannes cités cy-deſſus; M. de Thou, Liv. XX; la Popeliniere, Liv. IV, fol. 101,

reçue, qui attribue à Senarpont l'invention du projet, & qui en même-tems atteſte que ſur le rapport de cet Officier le Connétable auroit executé l'entrepriſe, s'il n'eut pas été pris à S. Quentin. Ce commun conſentement n'a pas empeché trois (a) Hiſtoriens de préférer le témoignage de Brantôme : mais ils n'ont emprunté qu'une partie de ſon récit. » J'ay oui dire (raconte t-il (b)) que l'Admiral » fut l'inventeur de cette entrepriſe, & que » durant la trève il avoit envoyé M. de Bri- » quemant reconnoitre cette place. Il ajoute enſuite » que le Duc de Guiſe dépeſcha le » petit Feuquieres nourri de feu M. le Duc » d'Orléans, pour retirer les plans en queſtion » des mains de Madame l'Admirale, & que

verſo, l'eſtat de la religion & de la république par le Préſident la Place, p. 12 ; le diſcours de la priſe de Calais imprimé en 1558 ; Pelcarius, Liv. 28, p. 904 ; les geſtes de Henri II, p. 55 ; l'Hiſtoire des cinq Rois p. 55 ; la continuation de la nouvelle Hiſtoire de France, T. XXVII, édit. in-12, p. 425, &c. &c.

(a) Daniel, Hiſt. de France, édit. du Père Griffet, Tome IX, p. 849 ; Boſſuet abrégé de l'Hiſtoire de France, Tome IV, p. 82 ; Hume, Hiſt. de la maiſon de Tudor, T. III, édit. in-4°, p. 527.

(b) Tome III de ſes Mémoires à l'article du Duc de Guiſe, p. 55.

» Feuquieres les repporta ». Brantôme dit encore (& c'eſt ce qu'ont omis les Hiſtoriens dont on a parlé) » que Senarpont, Lieute-» nant de Roy en Picardie, faiſoit la choſe » très facile : ainſi on voit que l'anecdote rapportée par Brantôme a pour baſe un ſimple oui-dire, & qu'en adoptant ce temoignage, on n'a pas fait la moindre attention à la ſuite du récit en ce qui concerne Senarpont. Au ſurplus il nous ſemble que Matthieu concilie aſſez bien ces différentes opinions. Nous ignorons pourquoi aucun de nos Hiſtoriens n'en a fait uſage. » On mit ſur le tapis (lit-on dans ſon (a) ouvrage) » ſi on reprendroit les pla-» ces perdues, on ſi l'on feroit quelque nou-» velle entrepriſe, pour réparer le deſplaiſir » de la bataille de S. Quentin, qui le fut par » le recouvrement de Calais. Le Duc de » Guiſe l'entrepriſt ſur le premier deſſein que » Senarpont en avoit formé & propoſé au » Conneſtable & à l'Admiral, qui eſtoient » lors priſonniers ; ceſtuy-cy à l'Ecluſe, » l'autre à Gand, qui fut fort marry que ſa » priſon donnoit à une autre l'honneur d'une » ſi glorieuſe entrepriſe : auſſitoſt qu'il euſt » l'advis que le Duc de Guiſe l'avoit inveſtie,

(a) Règne de Henri II, Liv. III, p. 189.

» il dit *qu'elle eſtoit priſe, & la comparoit à* » *une belle Dame, qui pour n'avoir jamais eſté* » *recherchée, eſt eſtimée invincible, & néant-* » *moins ſe rend au premier effort d'une vio-* » *lente priere* ». Si nous ne nous trompons point, ce récit fait diſparoître la variété des opinions. Il conſerve à Senarpont l'honneur de ſa découverte. Cet Officier communique ſon projet au Connétable, qui plein de confiance, comme on le ſait, dans l'Amiral, lui en aura fait part ; & l'Amiral à ſon tour ayant conſtaté l'utilité de la choſe, il ne ſeroit point étonnant qu'on lui eut donné le mérite de l'invention, & que même à la fin il eût conſidéré le projet comme lui appartenant.

(2) Si tôt qu'on fût en Angleterre la priſe de Calais, il s'eleva un cri univerſel d'indignation. A Londres on étoit habitué à croire Calais imprenable. Auſſi ſur une des portes du château de cette ville avoit-on gravé les vers ſuivants...

Les François à Calais viendront planter le ſiége,
Quand le fer & le plomb nageront comme liége.

On prétend que quelque tems avant la reddition de cette place, un mauvais plaiſant

afficha d'autres vers qui n'étoient pas propres à raſſurer. les voici...

Le vent eſt nord;
Talbot eſt mort.
Calais eſt aux Anglois:
Il ſera aux François
Avant les Rois.

Quoiqu'il en ſoit, ſi Calais repaſſa ſous la domination Françoiſe, ce fut le réſultat de la parcimonie de Marie & de ſon conſeil. Pour épargner une partie de la ſolde de la garniſon, tous les hyvers on en licentioit les trois quarts. La Cour de France inſtruite de cette meſquinerie, ſaiſit le moment; & le Lord Wentvorth, faute du nombre de troupes néceſſaires, fut obligé de capituler. Ce Seigneur en avoit écrit fortement à Londres. Mais (dit un (a) moderne) *le conſeil de la Reine compoſé en partie d'Eccleſiaſtiques, ignoroit entierement tout ce qui appartenoit à la guerre, & n'étoit occupé qu'à extirper l'héréſie du royaume.* Ces Conſeillers répondirent leſtement au Lord Wentvorth *qu'avec leurs baguettes blanches ils défendroient Calais contre*

(a) Robertſon, Hiſt. de Charles-Quint édit. in-4°, T. II p. 180 & 181.

un ennemi, qui oseroit l'attaquer pendant l'hiver. Ce lazzi pouvoit avoir une sorte de gaité : mais les lazzis n'empêchent point une ville d'être prise. On conçoit que cet événement ne diminua pas le mécontentement de la nation, & que Marie n'y gagna pas du côté de l'amour de son peuple. Quand on apprit cette nouvelle au Pape Paul IV, il ne put retenir la causticité de son caractère. » Sire (écrivoit M. de (a) Salvé à Henri II, de Rome le premier Fevrier 1558) » le Pape » dit avoir à s'en resjouir pour trois raisons » 1° pour le particulier & grand amour qu'il » vous porte ; 2° pour le bien universel de la » Chrestienté dépendant de la paix, laquelle » se pouvoit espérer avec plus de raison & » apparence, maintenant que vostre Majesté » a eu une bonne & grande revanche, de la- » quelle il monstroit bien connoistre l'impor- » tance, disant estimer plus cette conquête » que si Votre Majesté avoit conquis la moitié » du royaume d'Angleterre ; 3° pour l'honneur » & gloire de Dieu, qui avoit voulu monstrer » sa justice & chastier *la superbe* de la Reyne » d'Angleterre, qui contre raison avoit fait » retenir audit Calais un serviteur de Sa Sain-

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, Tome II, p. 725.

» teté qui alloit pour les affaires de la légation
» d'Angleterre (a) & la révocation du Car-
» dinal Poole ; auquel perſonnage l'on avoit
» oſté les écritures & Mémoires avec moins
» de reſpect qu'on ne luy en auroit porté en
» Turquie ; & que Dieu en avoit bien ſceu
» faire la raiſon, & luy en faire porter la pe-
» nitence, auſſi bien que du beau défy qu'elle
» vous envoya faire cet eſté par ſon hérault :
» *appellant la perte de Calais le douaire que le*
» *Roy Philippe luy avoit aſſigné au lieu du*
» *dot qu'elle luy avoit porté en mariage, &*

(a) Paul IV étoit l'ennemi Peraonnel du Cardinal Pool : il ne pouvoit lui pardonner d'avoir contribué à la trève de Vaucelles. Il le manda à Rome comme ſuſpect d'héréſie, le révoqua de ſa légation en Angleterre & nomma à ſa place un Obſervantin de baſſe naiſſance qu'il venoit de revêtir de la pourpre Romaine. Envain Philippe & Marie ſe rendirent-ils les Apologiſtes de Pool, & l'empechèrent-ils d'obéir à la citation du Pape Paul IV ne ſe ſeroit pas modéré ſans la déroute des François à S. Quentin. Le Cardinal reſta en Angleterre ; mais par humilité il ne remplit plus ſes fonctions de Légat. Par la ſuite Paul IV reconnut ſon innocence. Ce Prélat monrut le même jour que Marie. Il fut regretté généralement ſans la crainte qu'il avoit d'irriter Paul IV, le plus intolérant des hommges, il auroit tenté de ramener au ſein de l'Egliſe les Proteſtans par la perſuaſion & par l'exemple de ſes vertus.

» *alléguant à ce propos, en riant ces vers de* » *Virgile...*

Quam tu urbem ſoror hanc cernes? Quæ ſurgere regna
Connubio tali?

(3) D'après le récit de M. de Thou (L.XX) on croiroit que ce fût le Lieutenant de Beaucourroy, qui livra Guines, & qui fut pendu. Selon Rabutin, au contraire Beaucourroy, étoit Lieutenant du Capitaine de Guines. Nous préſumons que le *Capitaine*, dont il s'agit ici, doit être le Connétable Raoul, Comte d'Eu, & de Guines, qui, à cette époque, ayant été accuſé d'intelligence avec les Anglois, perdit la tête ſur un échaffaud. Ce châtiment infligé ſans formes juridiques fit murmurer la nation contre le Roy Jean : du murmure à la haine il n'y a qu'un pas : peut-être cette éxécution militaire, en révoltant les eſprits, influa-t'elle plus qu'on n'a cru ſur les malheurs dont le règne de ce Prince fut un tiſſu.

(4) Les Ecrivains du tems, & preſque tous nos Hiſtoriens ont déſigné cette aſſemblée ſous le nom d'états généraux. Pour être telle, il auroit fallu qu'elle eût été précédée d'états provinciaux, qui auroient nommé des Deputés, & dreſſé ce qu'on appelle *les cahiers de doléances.*

doléances. Mais les circonſtances étoient trop urgentes, pour s'aſſujétir à ces formalités. Le Préſident Hénault (a) a fort bien caractériſé cette aſſemblée, en lui donnant le nom *d'aſſemblée de Notables.* Le Clergé y fut repréſenté par des Archevêques & Evêques, la Nobleſſe par les Sénéchaux & Baillis, & le tiers-Etat par les Officiers Municipaux des villes. Henri II y appella les premiers Préſidents des Parlements, & les gens du Roy de celui de Paris. Pour la première fois on détacha ces Magiſtrats du tiers-Etat; & ils le précedèrent pour la ſéance. M. de Thou, Matthieu, la Popeliniere (b), le Préſident la Place, &c. atteſtent, comme Rabutin, que l'ouverture de l'aſſemblée ſe fit le 6 Janvier 1558 dans la ſalle qu'on nomme la chambre de S. Louis. » Le Roy (raconte (c) Matthieu) » dit lui meſme l'eſtat de ſes affaires, » & ne s'en rapporta pas à ſon Garde des » Sçeaux, comme on a fait depuis, ny à un » Mémoire eſcrit & leu par un Sécrétaire » comme faiſoit l'Empereur Charles. Car aux

(a) Abrégé chronologique, édition de 1749 in-8°, p. 367.

(b) La Popeliniere a copié le récit de Rabutin; & les autres en ont pris la ſubſtance.

(c) Liv. III, p. 180.

» venu assaillir en Picardie, a pris la ville de
» S. Quentin, & défait le secours que M. le
» Connestable y conduisoit : ma résolution
» est de mourir, ou de r'avoir ce qu'il m'a
» pris, & de dresser une armée si puissante,
» & de luy faire la guerre si furieusement,
» que je le rendrai en tel estat qu'il sera bien
» content de me rendre le mien, & que je
» le laisse en paix. *cela ne se peut faire sans ar-*
» *gent : je n'en ai point : les moyens d'en avoir*
» *ne sont pas présens ; & le tems nous presse :*
» *voilà pourquoy je vous ay assemblé pour*
» *vous prier de secourir vostre Roy, vostre*
» *patrie & vous mesmes en une si urgente &*
» *pressante necessité, vous jurant en parole de*
» *Roy que je ne poserai les armes que je ne vous*
» *aye donné une bonne & asseurée paix.* Cela
» fait j'espere, avec la grace de Dieu, mettre
» un si bon ordre en mon Royaume, qu'on
» n'aura pas sujet à l'advenir de se plaindre
» du passé. Je dy ceci en prèsence du Dau-
» phin mon fils, qui me dois succeder, afin
» qu'il s'en souvienne, & qu'il effectue mes
» volontés, s'il plaist à Dieu de disposer de
» moi, & desire qu'un chacun croye que le
» bien de mon royaume m'est plus cher que
» ma propre vie.

(5) Ribier (a) nous a conſervé une lettre de M. de l'Hopital au Cardinal de Lorraine, qui donne une idée de la maniere dont ſe fit la perception de ces taxes perſonnelles ou emprunts forcés. » Monſeigneur, (écrivit l'Hopital (b) au Prélat, Miniſtre des finances, le 10 Juin 1558) » auſſitoſt que j'ay receu voſtre » lettre du 9 (c) de ce mois, par laquelle » vous me commandez de preſſer en toute di- » ligence les deniers des emprunts de la gé-

(a) Lettres & Mémoires d'Eſtat, Tome II, p. 743.

(b) A cette époque Michel de l'Hopital n'étoit plus Conſeiller au Parlement. Accuſé d'être l'auteur des Sémeſtres, il avoit quitté cette compagnie, pour prendre une charge de Maître des Requêtes. Henri II, par édit du mois de Janvier 1554 créa un office de Préſident en la chambre des Comptes de Paris, *pour être Chef & Premier Préſident en icelle chambre par deſſus & outre le nombre des ſix qui y ſont de préſent*... L'Hopital en fut pourvu par lettres du 6 Février ſuivant. Charles IX en 1563 ſupprima cette charge, lorſque Michel de l'Hopital eut été nommé Chancelier. En lui donnant cette place, à la chambre des Comptes on lui avoit attribué l'inſpection ſur toutes les ordonnances qui s'expédioient en Finance. Cette particularité, & d'autres ont été omiſes par ceux qui ont fait ſon éloge.

(c) Il y a dans l'imprimé le 19: mais cette date impliquant contradiction avec celle de la lettre, nous avons préſumé que c'étoit une faute typographique.

» néralité de Paris, je l'ay communiqué aux » Commiſſaires deputez par le Roy, qui » m'ont dit que pour le récouvrement de » ce qui reſte', ils ont baillé les noms aux » Quarteniers, chacun en ſon quartier, » pour en faire la recherche, *avec com-* » *mandement ſur peine de la garniſon*; ce » qu'ils ont fait, & ſont délibérez mardy » prochain d'envoyer garniſon ès maiſons » de ceux qui ſe trouveront refuſans. Il » eſt bien vray que *la pluſpart* (a) *ſont* » *menu peuple, & leſquels ſeront aſſaillis* » *les derniers*. Leſdits Commiſſaires m'ont » dit que depuis cinq ou ſix jours ils ont » envoyé les roolles de Meſſieurs de la » Cour des Comptes & Généraux des Ay- » des, pour eſtre iceux taxez par le Roy, » ou ſon Conſeil, & l'exécution de la taxe » eſtre commiſe & baillée à quelques Pré- » ſidens en chacune compagnie; & leſdits » roolles ont eſté adreſſez à Meſſieurs les

(a) Cette claſſe de citoyens devoit être d'autant plus dans l'impoſſibilité de payer, qu'on avoit eu beaucoup de mal à lui faire acquitter ſa part du contingent de cent mille écus octroyé par la ville de Paris. On verra dans les Mémoires de la Chaſtre que les Bourgeois les plus pauvres furent taxés à 20 liv. & les plus riches à 120 liv.

» Super-Intendants des finances, dont ils » n'ont encore reſponſe. J'ay auſſi mandé » le Receveur de la ville pour entendre » quels deniers il a deſdits emprunts, qui » m'a dit que depuis huit jours il a payé » vingt mille livres ſur une reſcription de » M. le Tréſorier (a) de l'*Eſpargne* de » trente-deux mille livres, & qu'il ne luy » reſte maintenant que cinq ou ſix mille » livres en main. L'Eſchevin *Martel* m'a » dit qu'il fait toute diligence pour recou- » vrer les deniers de ceux qui ont pro- » mis; & je tiendray la main que les de- » niers ſoyent avancez, ſelon que les affai- » res du Roy le requierent ».

(6) *Ces Edits & conſtitutions touchant l'ordre politique*, que Rabutin ne détaille pas, étoient, 1° l'établiſſement d'un tribunal de l'Inquiſition, modélé ſur celui que Paul IV

(a) Ce Tréſorier de l'Épargne ſeroit il Alain Veau, cet homme intègre, dont Vigneul Marville (mélanges d'Hiſtoire & de littérature, Tome II, p. 271) rapporte l'épitaphe honorable? la voici.... « Cy repoſe noble » homme Alain Veau, celui auquel l'intégrité & fidelité » au maniment des finances ſous les Rois François I, » Henry II, François II, & Charles IX, a pour heureuſe » récompenſe acquis *ſans envie* ce beau titre de *Tréſorier ſans reproche*. Il décéda le 10 de Juin 1575.

avoit érigé à Rome. On y appoſa cependant quelques modifications. Un autre Edit détruiſit les Sémeſtres, & rétablit les Epices. On révoqua l'ampliation accordée aux Préſidiaux. Les Treſoriers qu'on avoit rendus alternatifs ceſsèrent de l'être. Ils payèrent une ſomme de cent mille livres, dont le Roy leur tint compte en augmentations de gages. Comme on exemptoit ces hommes opulents de la contributiou des deux millions d'écus d'or, impoſée ſur le tiers-Etat; le Parlement voulut réclamer. Mais cette ſomme de cent mille livres, payée dans un moment de détreſſe, étoit trop précieuſe, pour qu'on eut égard aux repréſentations.

Fin des Obſervations ſur le dixième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE ONZIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) Depuis long-tems la maiſon de Guiſe deſiroit l'accompliſſement de ce mariage. Les Princes Lorrains comprenoient aiſément qu'en plaçant leur nièce ſur le trône de France, ils ſe donnoient un luſtre & une conſidération, dont ils pouvoient tirer le plus grand parti. Henri II n'étoit pas immortel; & le titre d'oncles du nouveau Roi augmentoit leur puiſſance & leur crédit. La jeune Reine d'Ecoſſe, comme on l'a vu (a), avoit été ammenée en France, *pour y être nourrie avec le Dauphin*; & elle n'avoit fait ce voyage que dans l'eſpérance d'unir ſa main à celle du Prince. Les ennemis de la maiſon de Guiſe n'épargnèrent rien pour retarder, & même pour empêcher la conſommation de ce mariage.

(a) Obſervations ſur les Mémoires de Tavannes Tome XXVI, de la Collection p. 209 & 210.

Catherine de Médicis. redoutant d'avance l'aſcendant que la beauté de Marie obtiendroit ſur l'eſprit du Dauphin, alléguoit qu'il falloit différer à cauſe de la mauvaiſe ſanté de ſon fils. Le Connétable & ſes partiſans repréſentoient à Henri II que par cette alliance l'Ecoſſe deviendroit une des Provinces de la France, mais que les habitans de ce royaume, naturellement fiers, & habitués à vivre dans une ſorte d'indépendance, ne reſpecteroient guères les Gouverneurs ou Vicerois qu'on leur envoieroit. Si pour contenir les François dans leur Iſle (diſoient-ils) il importoit à la France d'entretenir avec l'Ecoſſe d'étroites relations, il ne falloit pas mettre ce peuple dans le cas de ſe revolter un jour. Il étoit donc plus ſage de marier la jeune Reine d'Ecoſſe à un Prince du ſang qui iroit gouverner en perſonne. La préſence du Monarque en impoſeroit aux Barons Ecoſſois; & par ce moyen on auroit un allié fidèle, toujours prêt à effectuer une diverſion en Angleterre. Ces motifs fondés ſur une ſaine politique, & habilement developpés avoient retardé la conſommation d'une alliance après laquelle ſoupiroient les Guiſes, & la Reine d'Ecoſſe elle même. Elevée à la Cour de France, Marie Stuart en avoit pris les goûts & quoiqu'elle ne connut le ſéjour d'Edimbourg

que par relation, le parallèle ſeul l'épouvantoit. Tel étoit l'état des choſes, lorſque le Connétable fut pris à S. Quentin. Sa captivité laiſſa le champ libre aux Guiſes; & l'autorité ſe concentra dans leurs mains. Malheureuſement il falloit que Henri fut gouverné par les premiers qui le circonvenoient. On profita donc des circonſtances pour l'amener au point où l'on tendoit. La France preſſée par les Eſpagnols avoit encore à ſe défendre contre les Anglois. On auroit bien voulu occuper ceux-cy dans leur propre pays. On propoſa aux Ecoſſois une diverſion. La Régente d'Ecoſſe ſœur des Guiſes, intrigua de ſon mieux, pour que la propoſition fût accueillie. Mais les Seigneurs Ecoſſois commençoient à calculer leurs vrais intérets. Inſtruits par l'expérience, ils ſavoient que l'iſſue de leurs guerres avec l'Angleterre avoit toujours été funeſte à l'Ecoſſe: d'ailleurs à cette époque l'Angleterre ne leur inſpiroit ni crainte, ni défiance. L'épouſe de Philippe II, acharnée à perſécuter les hérétiques, ne manifeſtoit aucune de ces vues ambitieuſes qui inquiétent les puiſſances voiſines. Les intrigues de la Régente d'Ecoſſe ne réuſſirent pas. Comme la France croyoit intéreſſant pour elle d'entrainer les Ecoſſois dans ſa querelle, les Guiſes firent entendre à

Henri II qu'on n'y parviendroit qu'en terminant le mariage du Dauphin avec la jeune Marie. Le Connétable étoit abſent, & preſque oublié en ce moment. Perſonne n'oſa réclamer ; & moyennant quelques terres & châteaux, dont on gratifia Catherine de Médicis, elle ceſſa de parler de la ſanté délicate de ſon fils. Nous examinerons dans l'Obſervation ſuivante la nature des meſures que prit le Parlement d'Ecoſſe, & ce qui en réſulta. Nous nous bornerons à dire que ce (a) mariage (on le préſume bien) occaſionna de grandes fêtes. Conformément au génie de la nation (b), on ne ſongea plus aux malheurs de l'état, à l'épuiſement des finances, & à la poſition allarmante d'un ennemy établi à main armée dans le cœur du royaume. On n'attend pas de nous le détail de ces fêtes. Il ſe trouve dans l'Hiſtoire de la ville de Paris par Felibien.

(a) Les noces furent célébrées à Paris le 28 Avril. 1558, ſelon l'Hiſtorien Mathieu.

(b) » Les déſaſtres paſſez (écrivoit Mathieu dans » ſon Hiſtoire de Henri II, p. 181) » n'empêchent » & n'eſtourdiſſent jamais en France les joyes préſentes; » celles pour les nopces du Dauphin & de Marie Stuard » Royne d'Eſcoſſe fuſt auſſi entiere, comme ſi toute l'iſle » euſt été réduite ſous la Coronne de France; & ne ſe » parloit à Paris que de feſtes & de feſtins...

Elles y ſont décrites, ainſi que celle dont la conquête de Calais avoit été le prétexte : on y lit que Henri II demanda à ſouper aux Bourgeois de Paris, pour ſe réjouir avec eux de cet évènement. Le ſouper fut ordonné à l'Hôtel de ville ; & on nomma vingt-cinq bourgeoiſes pour y figurer. Jodelle un des poëtes à la mode de ce tems-là, offrit d'augmenter les plaiſirs de la fête, en y faiſant repreſenter un Drame lyrique de ſa compoſition : on convint du prix ; & on fit l'avance des habits aux acteurs qu'il choiſit. Mais le plus grand déſordre régna dans l'exécution : on n'entendit point les acteurs, parcequ'ils etoient trop enrhumés. La foule des ſpectateurs produiſit la confuſion. Les Pages, & les Officiers ſervants du Roy pillèrent (dit-on) le ſouper. Les Dames de la cour & les vingt cinq bourgeoiſes faillirent être étouffées. Les filoux coupèrent les bourſes ; & chacun comme il put ſe ſauva mourant de faim. Enfin le Poëte Jodelle, au lieu du payement qu'il attendoit, fut réduit à prendre la fuite. On avoit volé aux acteurs les habits empruntés au nom de l'Hôtel de ville ; & on en rendoit le malheureux Jodelle reſponſable : il ne manquoit plus que de lui imputer le pillage du ſouper.

(2) Le Parlement d'Ecoſſe nomma huit de ſes membres pour repréſenter la nation au mariage de Marie Stuart. Ces Députés, dont Rabutin & les autres Contemporains eſtropient les titres & les noms, étoient l'Archevêque de Glaſgow, l'Evêque de Roſſ, l'Evêque d'Orkney, les Comtes de Roth & de Caſſils, le Lord Fleeming, le Prieur de S. André, & Jean Erskine de Dun. Les clauſes du contract de mariage ont été recueillies par pluſieurs de nos Hiſtoriens. » Le douaire » accordé à la Royne d'Ecoſſe ; (raconte un d'entre eux (a)) » eſtoit de ſoixante » mille livres, ſi ſon mary mourroit Roy de » France, ou de trente mille s'il décédoit » Dauphin, & l'aſſignation ſur Touraine & » Poictou, comme l'avoit la Royne Eleonor. Le premier maſle qui naiſtroit de ce » mariage, eſtoit Roy de France & d'Ecoſſe ; » & le Dauphin du jour du mariage portoit » le titre de Roy d'Ecoſſe. Si le mariage » ne produiſoit que des filles, la coronne » eſtoit pour l'aiſnée avec quatre cent mille » eſcus de dot... Mais ce que Mathieu & les autres Hiſtoriens de ſon tems n'ont pas dit

(a) Mathieu Hiſt. du règne de Henri II, Liv. 3 p. 182.

ce ſont les particularités qui précédèrent la rédaction du contract de mariage. Un étranger (a), qui a travaillé ſur les pièces originales, nous fournit ces faits. On fit ſigner à Marie » trois actes également injuſtes & ir- » réguliers (ce ſont les expreſſions de l'écrivain, » elle y declaroit qu'au défaut d'héritiers » provenus de ſon mariage, elle donnoit le » royaume (b) d'Ecoſſe en pur don à la Cou- » ronne de France, annullant toutes pro- » meſſes à ce contraires que la néceſſité de » ſes affaires - ou les ſollicitations de ſes ſu- » jets, auroient pu, ou pourroient par la ſuite » lui extorquer. Il eſt à propos d'obſerver (ajoute l'Hiſtorien) » que ceux qui jouèrent » les rôles principaux dans cette trame (c) de » perfidie & de deshonneur, furent le Roy » lui même, le Garde des Sceaux le Duc de » Guiſe, & le Cardinal de Lorraine... Il y a lieu de conjecturer que les Députés Ecoſſois avoient eu connoiſſance de cette manœuvre.

(a) Hiſt. d'Ecoſſe par M. Robertſon, T. I, p. 238.

(b) Cela étoit abſolument contraire aux droits éventuels du Duc de Chatellerault que la Cour de France néanmoins reconnut.

(c) Ces actes furtifs ſont avoués dans la nouvelle Hiſt. de France par M. l'Abbé Garnier, Tome XXVII, p. 471.

La conduite, qu'ils tinrent, l'annonce. Ils avoient consenti à ce que le Dauphin prit le titre de Roy d'Ecosse, parcequ'ils regardoient ce titre comme purement honorifique. Mais la Cour de France, qui y attachoit d'autres idées, demandoit *que la Couronne matrimoniale* fut conservée au Dauphin. Cette demande cachoit un sens mistérieux que les Députés pénétrèrent. Suivant les loix de leur pays, l'homme qui épousoit une héritière, restoit usufruitier de ses biens, s'il lui survivoit, exilla-t-il même des enfants nés de leur mariage. On croyoit en France pouvoir l'étendre jusqu'à la Couronne d'Ecosse. Le Garde des Sceaux (Bertrand) sans s'expliquer sur cette interprétation, fit la proposition en général. Après la cérémonie des noces, nous apprend M. de Thou (a), les Députés étant introduits dans le conseil du Roy, Bertrand leur demanda » s'ils avoient apportés la Couronne » & les autres marques de l'autorité souve- » raine, afin que l'époux de la Reine fut créé » Roy d'Ecosse. Les Députés répondirent » qu'ils n'avoient point eu d'ordre à ce sujet. Le Garde des sceaux ajouta » qu'il ne re- » queroit d'eux en ce moment que ce qui » dépendoit de leur volonté, mais qu'on de-

(a) Liv. XX.

» ſiroit qu'ils promiſſent par écrit de faire » ce qu'on leur demandoit. Les Députés (a) (continue M. de Thou) repliquèrent » qu'ils » ne pouvoient excéder les bornes ſtrictes de » leur commiſſion, que par rapport à eux in- » dividuellement ils accorderoient aux Fran- » çois, comme à des alliez & amis, tout ce » qui pourroit leur plaire, mais qu'ils les » prioient de ne rien exiger qui ne fut juſte » & équitable.... quoiqu'il en ſoit cette *couronne matrimoniale*, ſi ardemment ſollicitée par la France (ce qui n'auroit été qu'une puérilité, obſerve M. Robertſon, ſi on n'y eut pas attaché de grands droits) fut accordée par le Parlement d'Ecoſſe. On nomma pour la porter en France le Comte d'Argyll, & Jacques Stewart Prieur de S. André, les deux chefs du parti proteſtant en Ecoſſe. Ils n'accomplirent point leur miſſion : des retards affectés de leur part, & des révolutions ſur

(a) Quatre de ces députés (l'Evêque d'Orkney, le Comte de Rothes, le Comte de Caſſils, & le Lord Fleeming) moururent en s'en retournant. Ils furent enlevés par des fièvres milliaires qui alors étoient épidémiques. On prétendit qu'ils avoient été empoiſonnés, & on chargea la maiſon de Guiſe de ce crime. Mais M. de Thou & M. Robertſon n'ajoutent pas foy à cette imputation odieuſe.

lesquelles les mémoires de Castelnau nous ramèneront, en furent les causes.

(3) Le neuvieme Livre des Mémoires de Boivin du Villars contenoit une relation des opérations militaires du Maréchal de (a) Termes à cette époque. Nous l'avons supprimée de notre édition, parcequ'elle n'a aucun rapport à l'ouvrage de Boivin, & qu'elle embarassoit le fil de sa narration. Cette relation fut rédigée par le Maréchal de Termes lui même à Paris le 30 Août 1559, c'est-à-dire lorsqu'il eut recouvré sa liberté. Ce militaire la composa, pour rendre compte de sa conduite au Maréchal de Brissac, son ami, & *son compagnon d'armes.* Malheureusement ce journal finit à un moment bien intéressant; c'est lorsque l'armée Françoise est aux mains avec celle du Comte d'Egmont. Ainsi les détails de la défaite & les causes qui y concoururent, ne s'y trouvent point. Malgré cette imperfection, on regardera toujours comme précieux un écrit sorti de la plume d'un vieux guerrier que le sort des armes avoit maltraité. Ce sont là des monuments que l'on doit conserver. D'ailleurs, en ce qu'il contient, il

(a) Il venoit d'être honoré du Bâton de Maréchal de France vacant par la mort de Strazzi.

ſuppléera aux omiſſions de Rabutin, & aux récits trop ſuccints de Montluc, de Tavannes, & de Vieilleville. Cette relation paroît encore avoir un genre de mérite qui n'eſt pas commun ; c'eſt celui de la bonne foi & de la ſincérité. Mais laiſſons le Maréchal de Termes s'exprimer lui même.

Diſcours du voyage de Dunquerere (a), *envoyé par Monſieur le Mareſchal de Termes à Monſeigneur le Duc de Guiſe.*

» MONSEIGNEUR, pour l'ennuie que j'aye » que vous ſçachiez à la verité, comme tou- » tes choſes paſsèrent en noſtre voyage de » Dunquerere, je vous en ay bien voulu » faire ce petit diſcours, qui vous fera en- » tendre, Monſeigneur, que ſi lorſque les » legionnaires devoient eſtre enſemble pour » faire monſtre & marcher quant & quant, » euſſent eſté preſts, nous euſſions faict une » ouverture de playe ſi grande & ſenſible à » l'ennemy, que ſes affaires en euſſent re- » culé de beaucoup, & le ſervice du Roy » advancé : mais ayant iceux legionnaires » tardé de venir plus de quinze jours davan- » tage qu'ils ne devoient, je ne doute pas » que noſtre entrepriſe ne fuſt deſcouverte » par leſdicts ennemis, qui fut cauſe d'une

(a) Dunkerque.

» fort grande conſequence pour le ſervice
» de Sa Majeſté. Car ſi deſlors qu'elle nous
» commanda de ſortir en campagne nous en
» euſſions eu le moyen, il eſt bien certain
» que nous euſſions eu noſtre commodité de
» faire la plus grande partie de ce que nous
» euſſions voulu. Or eſtans lesdicts arrivez à
» Calais le dernier jour de Juin 1558. Le
» meſme jour nous les fiſmes marcher avec le
» reſte des forces juſques ſur le bord de la ri-
» viere, en délibération de la paſſer le len-
» demain, pour exécuter ce que nous avions
» reſolu avant noſtre partement dudict Calais,
» qui eſtoit d'aſſaillir Gravelines, de laquelle
» nous eſperions avoir fort bonne iſſue, at-
» tendu qu'il n'y avoit dedans que neuf en-
» ſeignes d'Allemans du regiment du Colon-
» nel Municoſſen, & une enſeigne de Wa-
» lons qui avoient tousjours accouſtumé d'y
» eſtre : toutesfois ainſi que la plus grande
» partie de l'armée avoit paſſé la dicte riviere,
» & que le reſte ſuivoit à la file, un valet de
» chambre de Sa Majeſté nommé la Vau-fur-
» vint avec une depeſche dudict Seigneur,
» par laquelle il nous faiſoit entendre quel-
» ques advis qu'il avoit receus du remuement
» que l'ennemy vouloit faire du coſté d'Arras,
» & que pour eſviter à tous inconveniens

» voyant que ſes fortereſſes eſtoient toutes
» deſgarnies de gens en ce quartier là, il avoit
» adviſé de les en ſecourir de ceux de noſtre
» trouppe, advenant qu'il en receut encore
» quelqu'autre plus ſeur advertiſſement, &
» que pour ceſte cauſe, il vouloit que nous
» n'engageaſſions point nos forces en lieu
» dont incontinent nous ne peuſſions retour-
» ner en arriere quand il nous commande-
» roit. Qui fuſt occaſion de nous faire inter-
» rompre le deſſein qu'avions fait d'attaquer
» ledict Gravelines, & en faire prendre un
» autre pour ne laiſſer les forces inutiles, &
» conclumes de donner juſques à Dunque-
» rere, & ce faict M. de Villebon paſſa avec la
» plus grande partie de la cavallerie la riviere
» pour gaigner le devant, & moi je demeuray
» à faire ſuivre le demeurant des forces, de
» peur que ceux de la ville leur vinſſent don-
» ner ſur la queuë, & ayant rendu le tout de
» là l'eau, nous adviſames d'envoyer un
» petit nombre de cavallerie, battre les che-
» mins de Bourbourg & Dunquerere, la-
» quelle pourſuivant ſon entrepriſe; trouva
» un nombre de gens ſous trois enſeignes, en
» un village nommé Mardicque, où il s'ar-
» reſta pour les aſſieger attendant que nous
» fuſſions là, avec l'Infanterie & artillerie,

» & nous en ayant le ſieur Senarpont aver-
» tis, incontinent nous nous acheminaſmes
» avec leſdicts gens de pied & artillerie :
» mais avant que nous y peuſſions arriver,
» il fiſt ſi bien qu'il trouva moyen de les tail-
» ler tous en pieces avec la cavallerie ſeule,
» de façon que nous trouvant à une petite
» lieuë dudict Dunquerere nous adviſames
» eſtre bon dès le jour meſme l'aller recognoiſ-
» tre : ce que les Seigneurs de Villebon, de
» Senarpont & moi exécutaſmes, quelques
» ſaillies que ceux de dedans fiſſent pour nous
» en vouloir empeſcher, & ayant bien à plein
» recogneu que ce n'eſtoit pas fortereſſe,
» pour nous faire engager plus haut de deux
» jours, nous réſolumes de l'aſſaillir, &
» auſſi toſt nous fiſmes marcher noſtre infan-
» terie, & le reſte de la cavallerie qui eſtoient
» demeurez audit Mardecque, avec laquelle
» de prime-face nous fimes abandonner à
» ceux qui eſtoient hors de la ville, le faux-
» bourg où l'Infanterie Françoiſe ſe logea
» le ſoir meſme : & pour n'uſer d'aucune
» longueur, la nuict les approches furent
» faictes, & l'artillerie miſe en batterie,
» qui commença à l'aube du jour, & dura
» juſques entre neuf & dix heures, qu'elle
» fit quelque peu de breſche de la longueur

» de cinq ou six pas, quoy voyant ceux de
» dedans, & que nos ſoldats eſtoient desjà au
» pied de la breſche, ſe trouvant tous eſton-
» nez de ſe voir de ſi près attaquez, ils de-
» manderent à parlementer, auquel parle-
» ment ils propoſerent les choſes ſi eſloignées
» de la raiſon que nous n'y vouluſmes aucu-
» nement entendre, & eſtant ſur ces entre-
» faictes ayant nos dicts ſoldats recogneu la
» commodité qu'ils avoient d'entrer dedans,
» ſe mirent en devoir & vindrent à chef de leur
» entreprinſe, leſquels ſaccagerent la ville,
» & après les avoir laiſſez ce jour à faire le ſac
» nous les fiſmes tous retirer au camp ſoubs
» leurs enſeignes, laiſſant dedans deux com-
» pagnies pour la garde de la ville, en atten-
» dant que nous euſſions reſponſe du Roy, ſur
» la depeſche qui luy fuſt portée par le ſieur
» de Bazordan qui retourna vers nous le dou-
» zieſme Juillet: & par icelle depeſche nous
» mandions à Sa dicte Majeſté, qu'il luy
» pleuſt nous faire entendre ſa volonté ſur la
» fortification d'icelle ville de Dunquerere,
» que nous trouvions bien fort aiſée, &
» durant ceſte attente afin que chacun euſt
» moyen de s'accommoder des butins qu'ils
» avoient faicts, nous les fiſmes ſejourner un
» jour & le lendemain nous fuſmes à une au-

» tre ville à trois lieuës dudict Dunquerere ;
» nommée Bergues avec une partie des for-
» ces pour la recognoiſtre, & ayant veu que
» c'eſtoit encores moins que le dict Dunque-
» rere ; & auſſi que quand nous les envoyaſ-
» mes ſommer ils reſpondirent qu'ils y vou-
» loient tous mourir : nous y laiſſaſmes le
» ſieur de Creſecques, & le maiſtre de camp
» le Breul, avec leſdicts légionnaires & quel-
» ques enſeignes vieilles, qui ſe logerent
» bien près de la ville, en intention que
» nous partirions le lendemain de bon matin
» avec le reſte du camp & l'artillerie, pour
» toutes les forces jointes enſemble aſſaillir la
» ville : mais avant que j'y fuſſe ny la dicte
» artillerie, ledict ſieur de Villebon qui s'eſ-
» toit acheminé dès le matin devant, trouva
» que ceux de ladicte ville l'avoient la nuict
» abandonnée, y ayant ſeulement laiſſé quel-
» que petit nombre d'hommes qui ſe rendi-
» rent ſoudain : dequoy m'ayant le dict ſieur
» Villebon adverti, je fis retourner le reſte
» des forces que je menois avec ladicte artil-
» lerie, au meſme lieu dont nous eſtions
» deſcampez. Toutefois ce ne fuſt que moy
» tout ſeul, je ne donnaſſe juſques audict
» lieu de Bergues pour le voir & le recognoiſ-
» tre, & ayant veu qu'elle ne nous pouvoit

» ſervir, ſinon de tenir nos forces ſeparées,
» il fuſt adviſé de la bruſler : ce qui fut exé-
» cuté le lendemain. Cela faict & eſtans tous
» enſemble au camp devant Dunquerere,
» voyant que noz ſoldats eſtoient ſi empeſchez
» des butins qu'ils avoient faicts, & que pour
» garder cela ils abandonnoient leurs enſei-
» gnes, il fut tenu là deſſus un conſeil, où
» il fut réſolu, que l'on feroit paſſer tout le
» butin à Calais, pour donner occaſion aux
» ſoldats ſe tenir près leurs enſeignes ; & faire
» le ſervice du Roy qu'ils laiſſoient aupara-
» vant pour prendre garde à ce qu'ils avoient
» gaigné : ce qui fut faict & pour l'eſcorter le
» dict ſieur de Villebon, s'en alla juſques ſur
» le bord de la riviere, & eſtant là donna
» charge à M. de Senarpont de le conduire
» avec quelque nombre de cavallerie juſques
» auprès de Calais, enquoy il fiſt ſi bonne
» diligence, qu'après avoir rendu le tout en
» ſauveté, il revint trouver ledit ſieur de
» Villebon ſur le bord de la riviere où il l'at-
» tendoit, & s'en viendrent enſemble juſques
» au camp, où nous les attendions juſques
» au lendemain. Le jour meſme je fus ſur-
» prins de la goutte qui me tenoit aux deux
» pieds, aux deux genoux, aux deux bras &
» au col. Tellement que je ne me pouvois

» aucunement ſouſtenir ſans eſtre couché dans
» un lit, comme eux meſmes le ſçavent, &
» eſtant en ceſte extremité nous regardaſmes
» à ce que nous devions faire pour le ſervice
» du Roy, afin de ne laiſſer les forces inutiles ;
» dont il y en avoit aucuns qui eſtoient d'advis
» d'aller juſques à Mend-Port. Toutes-fois il
» ſe trouva une difficulté qui eſtoit que d'aller
» là, ce n'eſtoit qu'enrichir nos ſoldats pour
» n'en tirer après aucun ſervice, & nous laiſ-
» ſer en un incouvenient : cequi fut trouvé
» à propos, & là deſſus ledict ſieur Villebon
» propoſa aller devant Gravelines, en atten-
» la reſponſe de Sa dicte Majeſté que nous
» eſperions de jour à autre ſur la depeſche
» qui fut portée par le dict ſieur de Bazordan.
» A quoy un chacun s'accorda, & s'en par-
» tit le dixieſme Juillet m'ayant laiſſé audict
» Dunquerere en l'eſtat meſme que j'ay dict
» cy-deſſus : & le lendemain qu'il fut arrivé
» audit Gravelines, il me manda par le ſieur
» Morvillier & un Commiſſaire de l'artillerie,
« comme il avoit recogneu la nuict la ville,
» & qu'il trouvoit que aiſément ſe pouvoit
» faire breſche, mais que M. de Bugnicourt
» (a) eſtoit dedans avec quatre mille hommes
» *qu'il ne me ſembloit pas raiſonnable que ſi*

(a) Ponce de Lalain, Seigneur de Benicourt.

» *mille que pouvions eſtre dehors en aſſailliſſent*
» *quatre mille dans une place : & aucontraire,*
» *que j'eſtois d'opinion qu'il ſe retirast ſur le*
» *paſſage de la riviere* juſques à l'arrivée dudit
» Sr de Bazordan, lequel nous apporta la deſ-
» peche envoyée de S. M. par laquelle il nous
» eſtoit mandé de fortifier le dit Dunquerere,
» ayant pour cet effect envoyé deux mille
» eſcus pour commencer. Toutefois voyant
» que l'ennemy s'eſtoit renforcé, il nous ſem-
» bla pour ceſte cauſe qu'il n'y avoit nul pro-
» pos de nous y amuſer pour lors, & m'ayant
» ledit ſieur de Villebon adverty, le dou-
» zieſme jour de Juillet par iceluy ſieur de
» Morvillier, que les ennemis eſtoient ſortis
» de la ville tous en bataille, & qu'il ſeroit
» bon & néceſſaire que j'allaſſe juſques au
» camp pour regarder ce que nous aurions à
» faire : je lui fis reſponſe que *pour ce jour là*
» *je ne m'y pouvois trouver, mais que le len-*
» *demain de bon matin, j'y ſerois*, comme je
» ne faillis, & à mon arrivée je trouvai ledit
» Sr de Villebon qui ſe vouloit aller promener
» par le camp, lequel enſemble ledict ſieur
» de Senarpont, le Maiſtre de camp, & les
» autres Capitaines fuſmes incontinent aſſem-
» blez, & fuſt conclud qu'à la marée l'on fe-
» roit paſſer tout le bagage, pour le faire

» acheminer droict à Calais, accompagné
» d'une trouppe de cavallerie, & que le
» lendemain à la marée du matin nous paſſe-
» rions avec tout le camp, pour aller loger
» entre Calais, & Gravelines, au meſme lieu
» où nous campaſmes à noſtre premiere ſortie
» de Calais, en intention de n'en bouger
» ſans cognoiſtre ce que l'ennemy auroit dé-
» liberé de faire : car s'il s'en fut retourné
» du coſté de Luxembourg noſtre deſſein eſ-
» toit de repaſſer l'eau & rentrer en pays,
» pour tant plus faciliter les entreprinſes du
» coſté où vous eſtiez, Monſeigneur, &
» ainſi que nous attendions que ladite marée
» fut baſſe & que ledit bagage ſe mit en ordre
» pour paſſer, nous allaſmes desjeuner, &
» après avoir beu un coup je montai à cheval
» ayant prins avec moi ledict Maiſtre de camp
» & quelques autres Capitaines, & allay re-
» cognoiſtre l'endroit juſques où leſdicts enne-
» mis vindrent. Je trouvay qu'ils avoient eſté
» juſques dans noſtre camp, & à quatre cens
» pas près du logis d'iceluy ſieur de Villebon,
» mettre le feu dans une maiſon qui eſtoit là
» à deux mille pas de la ville où l'on les pou-
» voit combattre avec grand avantage qui euſt
» voulu, & demandant auſdits Maiſtre de
» camp & Capitaines à quoy il avoit tenu,

» ils me reſpondirent *que c'eſtoit à cauſe du*
» *mauvais ordre qu'il y avoit, & que perſonne*
» *ne leur en avoit rien commandé*, & ſur cela je
» me retirai au logis dudit Sr de Villebon pour
» faire diligenter le partement dudit bagage,
» où eſtant l'on nous vint advertir que l'on
» voyoit paſſer la riviere auſdits ennemis au-
» près de la ville, ou la marée eſt pluſtoſt
» baſſe d'une bonne heure qu'au lieu où il
» ſ'la nous falloit paſſer; & voyant cela nous
» adviſames de là paſſer auſſi incontinent,
» craignant qu'ils ne ſe vouluſſent camper
» entre le dict Calais & nous, pour ſeulement
» coupper le paſſage des vivres qui nous ve-
» noient. Et là deſſus ayant contremandé le-
» dict bagage, afin qu'ils ne paſſaſſent point,
» de peur de deſordre, le dit ſieur de Villebon
» paſſa le premier avec toute la cavallerie ex-
» cepté les compagnies de MM. de Vaſſé &
» d'Annebaut, pour mettre le tout en ba-
» taille à meſure qu'ils paſſeroient. Les vieux
» François paſſeront les premiers, les légion-
» naires après, & ſes Allemands les derniers,
» & moi je demeuray avec quatre ou cinq
» cent harquebuſiers, & les compagnies deſ-
» dicts ſieurs de Vaſſé & d'Annebaut de delà,
» tant pour faire diligenter le reſte deſdictes
» forces & bagage, qu'auſſi de crainte que

» ceux de la ville où nous voyons encore
» remuer force enſeignes au lieu meſme où
» ils s'eſtoient campez hors ladite ville, nous
» vinſſent donner ſur la queuë : ayant en-
» voyé dire au ſieur de Villebon qu'en fai-
» ſant mettre la cavallerie en bataille, il la
» fit armer ſur l'aiſle droite de quelques har-
» quebuſiers : & eſtant ſur le bord de la ri-
» viere en un lieu d'où je ne pouvois voir
» les ennemis & bien peu les noſtres, où
» je faiſois diligenter le paſſage de ce qui
» eſtoit reſté encore, l'on me vint dire que
» les ennemis marchoient, & qu'il ſeroit
» bon que je fuſſe auprès de nos gens. Pour-
» quoy laiſſant la charge pour laquelle j'eſ-
» tois là audit ſieur d'Annebaut, & au fils
» dudit ſieur de Vaſſé qui eſtoient avec moy,
» je paſſay du coſté de nos forces & allay
» droict à la teſte de la moitié de noſtre ca-
» vallerie, laquelle j'exhortay de bien com-
» battre ; & voyant que l'eſcadron de la ca-
» vallerie ennemie eſtoit de beaucoup plus
» gros que le noſtre, je donnay juſques à
» nos gens de pied qui eſtoient à la main
» gauche aſſez près de là pour prendre un
» nombre d'harquebuziers & les mener à
» coſté de la noſtre pour la ſouſtenir : ce
» que je fis ; & après que le premier choq

» de la cavallerie ſe fit, je commençay à » voir que les ennemis s'en retournoient » du coſté meſme qu'ils eſtoient venus, & » nos gens parmy eux, de façon que je pen- » ſois une fois qu'ils fuſſent en route.

» Quoy voyant je m'en allay faire mar- » cher nos gens de pied pour les mener au » combat; & pour ſçavoir à la verité comme » les choſes paſſerent audict combat, je m'en » remets à tous les gens de bien qui y eſ- » toient; qui me gardera d'en faire aucun » diſcours, pour ne vous ennuyer auſſy de » plus grand langage. Fait à Paris le ving- » tieſme jour d'Aouſt 1559 ».

(4) Nous ajouterons à ce récit de Rabutin quelques éclairciſſements d'après M. de Thou. Quand le Comte d'Egmont (raconte cet Hiſtorien (a)) eut rangé ſon armée en bataille, *nous avons vaincu* (dit-il) *pourvu que ceux, qui aiment la gloire & leur pays, veuillent me ſuivre*... En même tems il pouſſa ſon cheval vers l'ennemy. L'Infanterie Gaſcone, *ſuivant le courage naturel à cette nation* (ce ſont les paroles de M. de Thou) ſoutint long-tems l'effort des Eſpagnols; & il y a apparence qu'elle auroit triomphé, ſi l'infanterie Allemande;

(a) Liv. XX.

& une partie de la cavallerie ne l'euſſent pas abandonnée. On accuſa ſurtout les Allemands d'être reſtés conſtamment la picque haute, & d'avoir pris la fuite, ſans rendre aucune ſorte de combat. Il paroit que deux cauſes opérèrent la défaite de l'armée Françoiſe. Une diviſion de cette armée, étant ſéparée de l'autre par la riviere, la ſecourut trop tard. D'ailleurs dix vaiſſeaux Anglois qui croiſoient ſur la côte, attirés par le bruit du canon, mirent les François entre deux feux. Comme il n'avoit pas été poſſible de prévoir cet inconvenient, l'effet qu'il produiſit fut terrible. Bientôt l'armée Françoiſe fut en déroute ; & la courageuſe réſiſtance de l'infanterie Gaſconne ne ſervit qu'à la faire hacher. On reprocha à M. de Termes de ne s'être pas retiré pendant la nuit : mais le mauvais état de ſa ſanté, & la jalouſie (a) de quelques uns de ſes principaux

(a) Le Baron de Forquevaulx dans ſa vie de M. de Termes (p. 77 de ſes vies de pluſieurs grands Capitaines) fait les mêmes Obſervations. Les ennemis du Duc de Guiſe ont prétendu qu'il avoit influé dans cet évènement. On s'eſt fondé particuliérement ſur le refus de M. de Termes de ſervir ſous ce Prince dans ſon expédition d'Italie : ſi le fait étoit vrai, il couvriroit d'opprobre la mémoire du Duc de Guiſe. Mais des accuſations auſſi atroces, pour qu'on les admette, doivent être revêtues de preuves authentiques.

Officiers

Officiers occaſionnèrent ce déſaſtre qui coûta cher à la France.

(5) Nous placerons ici le dernier morceau qui ait été détaché des Mémoires de Boivin. C'eſt un Journal anonime en date du 2 Septembre 1558 de ce qui ſe paſſoit à l'armée du Roy. Il étoit addreſſé au Maréchal de Briſſac ſous le titre *d'advertiſſement*. Il renferme pluſieurs anecdotes négligées par nos Hiſtoriens. On y apperçoit les reſſorts ſecrets que l'intrigue faiſoit mouvoir pour la paix de Cateau Cambreſis. On y voit auſſi les petits moyens employés par le Duc de Guiſe pour relever l'éclat de ſon pouvoir, & la conſidération due à la place de Général en chef qu'il occupoit.

« Advertiſſement du 2 Septembre : que le » Roy eſt depuis le dernier jour du mois » paſſé en ſon camp, qui eſt planté tout au- » près des portes d'Amiens, eſtant derriere » luy la riviere de Somme qui ſéparoit le ſien » & celuy du Roy d'Angleterre, & mainte- » nant entre ces deux armées il n'y a rien » qui puiſſe empeſcher qu'elles ne s'appro- » chent de bien près : la grandeur des tren- » chées eſt telle que nous n'en avons veu de » noſtre aage de ſemblables, & ce qui les

» nous à fait faire telles eſt le grand nombre
» de gens de cheval que nous avons, qui
» n'eſt moindre que de quatorze à quinze
» mille chevaux & pluſtoſt davantage : &
» quant à nos gens de pied, nous les pouvons
» préſentement compter juſques à 35000
» hommes ſeulement : mais ayant fait rentrer
» dans ce camp les compagnies qui ſont en
» garniſons des villes prochaines qui ſont,
» ainſi que nous cognoiſſons, hors de la
» doute du ſiege, nous n'aurons pas moins
» de 40000 hommes de pied. Et eux ſembla-
» blement ont leurs forces qui ſe peuvent
» dire pareilles aux noſtres, logez à 5 lieuës
» de nous ſeulement, & tiennent toute telle
» contenance que nous, ſe retranchans ainſi
» que nous faiſons, comme s'ils avoient
» crainte d'eſtre aſſaillis & de venir com-
» battre. Or ſi par devers eux ils font courir
» un bruit d'une bataille, je vous puis bien
» aſſeurer que tout ce qui eſt de noſtre coſté
» eſt en auſſi bonne devotion de combattre
» & bien faire qu'il eſt poſſible, quand la
» fortune ſe préſentera. Toutesfois il ſemble,
» ſelon l'opinion & jugement de beaucoup
» de nous, que ces deux armées s'en abſ-
» tiendront ; & qu'au lieu de ce faire, quel-
» que bonne paix nous ſera moyennée, de

» laquelle je vous diray comme les fonde-
» ments ſe jettent. Je vous ay mandé cy-de-
» vant que M. le Mareſchal de Sainct André
» eſtoit retourné en Flandres, où il a eu
» congé de communiquer avec M. le Con-
» neſtable, lequel le Roy Philippes a fait
» venir de Gand à Arras, où il a fait loger
» ledit Sieur avec mondit Seigneur le Ma-
» reſchal de Sainct André & M. l'Admiral,
» qui desjà ſont aſſemblez audit lieu avec
» le Conſeil dudit Roy & Madame de Lor-
» raine, pour mettre en avant le propos de
» paciſier nos affaires, de quoy nous atten-
» dons bonne iſſuë, tant pource que noſtre
» Roy en a plus ouvertement que par le
» paſſé declaré ſa volonté à ce coup-cy :
» comme auſſi il n'eſt pas fort vray ſembla-
» ble que ſans une grande aſſeurance d'icelle,
» il euſt eſté permis à mondit ſieur le Con-
» neſtable de s'approcher ſi près de nous,
» ayant moyens de ſe rendre amy de ſes
» gardes pour les amener pardeçà quant &
» luy. Auſſi qu'à bien prendre les affaires,
» ladite paix n'eſt moins neceſſaire à nos
» ennemis qu'à nous meſmes. J'ay bien
» voulu vous prévenir de ces propos pour
» vous faire entendre le préparatif où nous
» en ſommes; car advenant la concluſion

» d'icelle, je remettray cela aux advertiſſe-
» ments qui vous en ſont faits de la part du
» Roy : mais bien vous diray-je que ce qui
» mettra les choſes en plus de longueur ſur
» l'intereſt particulier de M. de Savoye, au-
» quel l'on fit bonne recompenſe pour ſon
» pays de Piedmont, de laquelle s'il ne ſe
» vouloit contenter poſſible que les Eſtats
» de pardelà ne ſe voudront auſſi tant em-
» peſcher de ſon fait qu'il voudroit bien.
» De tout ceſt affaire nous eſperons que dans
» huict jours la réſolution nous en viendra
» par la venuë de l'un des noſtres que je
» vous ay nommez. Mais cependant que
» nous nous tenons ſur nos gardes noſtre
» frontiere eſt fort foulée de la compagnie
» qui y eſt, de laquelle ſi nous avons en-
» cores à y eſtre longuement ſentira une
» grande ruine. Il y a parmy nous beaucoup
» de malades, tant de Seigneurs qu'autres,
» de flux de ventre & de fievres, mais il
» n'en meurt pas beaucoup, Dieu merci. Le
» Roy de ſa part a ſenti le brouillard qui
» court la nuict en ce pays, & en a prins un
» rhume qui luy eſt deſcendu ſur les doigts,
» dont il a eſté mal dès hier, & encores
» aujourd'huy s'en eſt ſenti, qui l'a con-
» traint de garder la chambre. Je ne veux

» oublier à vous dire qu'en ce jour perſonne » n'y a peu entrer ſinon ceux de Lorraine, » qui ont oſté à tous la commodité de le » voir n'approcher. Il a auſſi ce jourd'huy » eſté joué *un miſtere* que je ne veux celer, » c'eſt que ce matin ledit Seigneur eſtant en » ſa chambre l'*on a faict pourmener le Dau-* » *phin parmy le camp avec la cornette du* » *Roy*. Je ne ſçay à quoy peut ſervir cela, » ſinon que ceſte maiſon luy veut faire co- » gnoiſtre ſon crédit pour l'alliance qu'elle » a avec luy ».

(6) Eliſabeth, fille de Henry VIII & d'Anne de Boulen, *n'avoit point toujours été captive*, comme le prétend Rabutin. Dès l'année 1554, par l'entremiſe de Philippe II, la liberté lui fut rendue. Il ne faut pas croire que ce Prince aimât Eliſabeth. Mais ſa profonde politique lui faiſant calculer l'avenir, il avoit vu que Marie, ſon épouſe, pouvoit mourir ſans héritier, & que dans ce cas Eliſabeth ſeule formoit un obſtacle aux prétentions de le jeune Marie Stuart au trône d'Angleterre. L'alliance projettée de Marie Stuart avec le Dauphin devoit néceſſairement lui offrir ſes prétentions ſous un point de vuë allarmant. Il importoit donc à l'Eſ-

pagne qu'Eliſabeth les empêchât de ſe réaliſer. Ces motifs engagèrent Philippe à ſe déclarer le protecteur de cette Princeſſe ; & s'il ne parvint pas à adoucir la haine de Marie pour elle, au moins en modifia-t-il les effets. Par ſes ſoins Eliſabeth devint libre. Afin de ſe ſouſtraire à l'animoſité de ſa ſœur, elle ſe retira à la campagne. Sachant bien qu'elle étoit entourée de délateurs & d'eſpions, cette Princeſſe ſe livra entiérement à la lecture & à la méditation. Ce fut là que ſon eſprit, ſe nourriſſant de vérités utiles & fortes, ſe prépara à cette adminiſtration vigoureuſe & raiſonnée, qui étonna l'Europe, quand elle ſe trouva à la tête des affaires. Prévoyant les grandes deſtinées qui l'attendoient, & ne voulant point en conſéquence ſortir d'Angleterre, elle afficha un goût décidé pour le célibat. Envain lui propoſa-t-on des alliances avantageuſes ; elle les refuſa toutes. On prétend encore que ce fut dans cette retraite qu'elle ſe forma à l'art de la diſſimulation, à cette politique adroite qui ſe prête aux événements & aux circonſtances. Si l'on s'en rapporte à un moderne (a),

(a) Nouveaux éclairciſſemens pour ſervir à l'Hiſt. de Marie Reine d'Angleterre, adreſſés à M. Hume p. 108 & ſuiv.

qu'on a déjà cité pluſieurs fois, mais dont les autorités s'étayent le plus ſouvent ſur des dépêches (a) manuſcrites, Eliſabeth chercha même à en impoſer à ſa ſœur du côté de la religion. Feignant (dit-on) d'embraſſer le Catholiciſme, elle fit célébrer la Meſſe en ſa préſence. On ajoute qu'elle écrivit à Charles-Quint, pour avoir des calices & des ornements ſacerdotaux. Il s'en faut bien que les Hiſtoriens Anglois conviennent de ces faits. Tous s'accordent ſur la fermeté courageuſe d'Eliſabeth pour ne point déguiſer ſa croyance. Cependant un d'entre eux (b) nous a tranſmis une particularité qui prouve qu'elle uſoit quelquefois d'adreſſe en ce genre. Le piège ordinaire qu'on

(a) Nous ignorons pourquoi l'Auteur *des nouveaux éclairciſſements* n'a pas déſigné le dépôt où ſe trouvent ces dépêches manuſcrites. Le continuateur de la bibliothèque hiſtorique de France par le Père le Long a ſuppléé à ce ſilence. Il nous apprend que le dépôt en queſtion, ſous le titre de *Lettres & papiers des ambaſſades de Simon Renard, 5 vol. in-folio*, exiſte dans la bibliothèque de S. Vincent à Beſançon. Il ſeroit à ſouhaiter qu'un homme inſtruit tirât de ce recueil ce qu'il renferme de neuf & de curieux. (Voyez la nouvelle édition du Père le Long, Tome III, p. 66.

(b) Hume, Hiſt. de la maiſon de Tudor, édit. in-4°, Tome III, p. 534 & 535.

tendoit alors aux Proteſtans, pour les découvrir, étoit de les queſtionner ſur le dogme de la préſence réelle. On s'en ſervit, afin de ſurprendre Eliſabeth. On lui demanda ce qu'elle penſoit de ces mots de J. C... *Ceci eſt mon Corps...*, *& ſi elle croyoit que ce fût le vrai Corps du Chriſt qui étoit dans le Sacrement de l'Autel.* On aſſure qu'après y avoir réfléchi elle répondit :

Ce fut le Verbe qui le dit,
Il prit le pain & le rompit;
Et ce que le Verbe le fit,
Je le prends comme il l'établit.

(7) Les nouvelles de Rabutin ne valoient rien. Aſſurement la fière Eliſabeth n'étoit pas femme *à ſoumettre elle & ſon royaume ſous la protection de Philippe II.* Mais la poſition où ſe trouvoit l'Angleterre, lorſque cette Princeſſe s'aſſit ſur le trône, exigeoit de l'adreſſe & de la circonſpection. Deux communions, qui ſe haiſſoient reſpectivement, partageoient les eſprits. Une fermentation ſourde agitoit les têtes, & la plus légère étincelle pouvoit allumer un incendie. D'ailleurs la nation étoit engagée dans une guerre qui, en épuiſant ſes finances, lui avoit fait perdre Calais. Il falloit donc qu'Eliſabeth ménageât ſes alliés, & ſur-tout Phi-

lippe II. Elle agit ſi finement en cette occaſion, que le Monarque Eſpagnol fut ſa dupe. Il crut pendant quelque tems pouvoir l'épouſer. Par ce moyen il ſtipula les intérêts de l'Angleterre : Eliſabeth mettant les moments à profit eut le tems de négocier avec la France, & de ſe débaraſſer d'une guerre qui l'inquiétoit.

(8) L'Auteur des Mémoires ſe ſeroit expliqué plus correctement, s'il eût dit qu'Eliſabeth notifia ſon avénement à l'Empereur & au corps germanique, comme aux autres Puiſſances de l'Europe. Quant à ſon mariage avec le fils de Ferdinand, il eſt certain que par la ſuite il fut mis ſur le tapis. Mais cela n'eut pas lieu préciſément à cette époque ; & Philippe II n'appuya cette propoſition que quand il fut détrompé des eſpérances dont il s'étoit bercé pour lui-même. Au ſurplus il n'eſt point vrai, quoique Rabutin l'affirme, que cette Princeſſe eût juré de ne pas prendre d'époux parmi les étrangers. Lorſque le Parlement d'Angleterre la preſſa de ſe marier, elle répondit « que dans des » tems antérieurs où l'hymenée auroit pu la » ſouſtraire aux perſécutions & à un véri» table eſclavage, elle avoit voulu conſer-

» ver ſa liberté ; qu'aujourd'hui, ayant un » grand royaume à gouverner, elle avoit » plus beſoin que jamais de cette liberté ; » *qu'on n'étoit point ſtérile en faiſant par une* » *bonne adminiſtration un peuple d'heureux ;* » que ſi elle mouroit célibataire, elle auroit » ſoin de ſe nommer un ſucceſſeur capable » de perpétuer la félicité publique ; qu'à » l'égard de ſa gloire perſonnelle, elle la » réputeroit bien établie, ſi ſur tombeau on » gravoit pour inſcription : *Cy gît Eliſabeth* » *qui vécut vierge & Reine* ».

(9) Nous ne ſavons pas ce que Rabutin veut dire avec ce vieux Roi de Dannemarck, qui venoit de mourir, & dont le fils avoit des prétentions ſur l'Irlande. L'hiſtoire nous apprend qu'alors Chriſtierne III venoit de ſuccéder en Dannemarck au Roi Fréderic ſon père, & que ce Monarque avoit un frère nommé Adolphe, à qui l'épithète de *Martial* conviendroit aſſez. Mais l'hiſtoire ne fait point mention de ſes droits ſur l'Irlande. Au reſte s'il en eût eu, des titres bien autentiques ne les auroient pas établis, à moins qu'on n'eût recouru aux pirateries des anciens peuples du Nord. D'après cela leurs deſcendants pourroient réclamer une grande

partie de l'Europe. Peut-être Rabutin a-t-il confondu l'anecdote de ce Prince de Suède, avec qui on avoit voulu marier Eliſabeth, avant qu'elle fût Reine. En ſuppoſant qu'il s'agiſſe de ce fait ainſi dénaturé, la Suède n'avoit pas plus de droits ſur l'Irlande que le Dannemark.

(10) Dans la célébration des obſéques de Charles-Quint qui ſe fit à Rome le 4 Mars 1559, on n'oublia pas d'y rappeller par des tableaux les victoires qu'il avoit remportées. Celle de Pavie ſur-tout y fut repréſentée d'une manière qui choqua vivement les François. Babou, Evêque d'Angoulême, & Ambaſſadeur auprès du Pape, en rendit compte à Henri II. Les expreſſions dont il s'eſt ſervi & l'importance qu'il y mit prouvent que ſon cœur étoit vraiment ulceré. « Sire, (écrivoit-il (a) à ſon Souverain le 22 Mars) » le quatrième de ce mois furent faites icy » les obſéques du feu Empereur, en l'Egliſe » de S. Jacques avec grand & ſomptueux » appareil, & pluſieurs tableaux, tant de » relief que de plate peinture, repréſentant » ſes victoires & conqueſtes, non ſans plu- » ſieurs écriteaux, qui en cinq endroits

(a) Lettres & Mém. d'eſtat de Ribier, T. II, p. 792.

» l'appelloient, ou *vainqueur des François*, » ou *conquérant de la France*. Mais entre » autres ce qui me ſcandaliſa le plus, ce fut » un trophée mis en lieu éminent & *conſpicu*, » auquel il y avoit deux hommes liez les » mains derrière, & attachées à un pillier, » & au-deſſous, en groſſes lettres : *Prælio* (a) » *Ticinenſi Rex Gallorum ſimul cum Rege* » *Navarræ captus, cæſo fuſoque exercitu* » *Gallo* —. Et ne faut pas que vous, Sire, » penſiez qu'en la figure par laquelle ils » vouloient repréſenter le feu Roy voſtre » pere, ils ſe fuſſent oubliez d'exprimer » ſon viſage le mieux qu'ils peurent, avec » les traits & linéamens dont ils l'ont jugé » plus remarquable à ceux qui l'avoient » veu (b), ou ſes pourtraictures ; & afin » que nul, pour ne ſçavoir lire, ne peuſt » ignorer qui eſtoient ces deux perſonna- » ges-là, les armes de France & de Navarre » n'y eſtoient pas oubliées ; ſeize Cardinaux

(a) *Bataille de Pavie où le Roy de France eſt pris avec le Roy de Navarre : l'armée françoiſe fut battue, & miſe en fuite,*

(b) On ne peut nier que cette reſſemblance, & la poſture humiliante dans laquelle on plaçoit deux Rois, ne bleſſaſſent la décence ; & ce fait prouve qu'alors les Souverains ne ſavoient pas ſe reſpecter entre eux.

» assisterent à cette cérémonie. . . . Je vous » asseure, Sire, regarderent de très-mau- » vais cœur telles peintures, & disoient » qu'il n'y avoit propos de souffrir que ce- » luy qui avoit ruyné & saccagé cette ville » y triomphast de cette façon du libérateur » d'icelle, & que ce n'estoit pas donner » courage aux Roys de France de se sou- » cier, tant qu'ils ont fait par le passé, des » fortunes & oppressions de ce siége . . . Et » demandoient aucuns par mocquerie, *pour-* » *quoy c'est que les Espagnols n'avoient aussi* » *bien mis là un trophée de la prise du feu* » *Pape Clément & du sac de Rome* ».

Babou parle ensuite des plaintes qu'il a portées aux Cardinaux, & ajoute « qu'il n'a » pas failly de dire que ce grand triompha- » teur s'estant attaqué à vous, Sire, avoit » esté si bien festoyé, que pour le meilleur » party qu'il ait sceu prendre, ç'a esté de se » faire (a) Moyne ».

(11) Ribier (b) nous a conservé l'instruction qu'on donna à Bourdillon & à Charles

(a) Ce sarcasme fait allusion à la retraite de Charles-Quint dans le monastère de S. Just.

(b) Lettres & Mémoires d'estat, Tome II, p. 785 & suiv.

de Marillac, Archevêque de Vienne, pour ſe rendre à la diette d'Ausbourg. Elle eſt datée du 13 Mars 1559. Ces deux Ambaſſadeurs avoient ordre de voir en paſſant le Comte Palatin, le Duc de Wirtemberg, le Landgrave de Heſſe, le Duc Jean Frederic de Saxe, & de les remercier du ſecours qu'en dernier lieu ils avoient donné à la France. Ils devoient propoſer à l'Empereur de vivre en bonne intelligence avec Henri II, d'avoir de part & d'autre un Ambaſſadeur à leur Cour : on les chargea d'adoucir l'eſprit d'Auguſte, Electeur de Saxe, à qui les liaiſons de la France, avec les fils *de l'ancien Electeur Jean Fréderic*, cauſoient de l'ombrage. Enfin on leur recommanda de ſe regler ſelon le tems & les circonſtances, ils eurent ordre, ſi on leur parloit de la reſtitution de Mets, Toul & Verdun, de répondre que c'étoit une affaire à négocier entre l'Empereur & Henri II. L'hiſtoire a remarqué qu'ils remplirent ſupérieurement leur miſſion.

(12) Selon Riguccio Galluzzi (a), cette réſolution dans le gouvernement Romain fut

(a) Iſtoria del Gran-Ducato, Tomo I°, Lib. 2°, p. 353.)

l'ouvrage de Côme, Duc de Florence. C'étoit par la médiation de ce Prince que le Pape avoit réglé les conditions du traité de paix signé avec le Duc d'Albe. Le Cardinal Caraffe abusant des pouvoirs généraux que son oncle lui avoit donné précédemment, changea à l'insu du Pontife quelques articles du traité ; & ces changements avoient pour but de plaire à la Cour d'Espagne. Caraffe craignant que la vérité ne perçât, empêchoit l'Ambassadeur de Côme d'avoir audience du Pape. Il poussa l'insolence si loin que Côme irrité trouva le moyen de faire parvenir ses plaintes à Paul IV même. Le Pape manda l'Ambassadeur Toscan à son audience. Celui-ci lui révéla une partie des iniquités de ses neveux, & l'engagea, s'il vouloit s'instruire des détails, à interroger les Théatins en qui il avoit confiance. Paul IV suivit ce conseil, & apprit des vérités qui l'indignèrent. Il chassa ses neveux. Le gouvernement Pontifical prit une forme différente, & (remarque Rigucçio Galluzzi) tout changea de face à Rome. Paul IV ne fut plus un Pontife ambitieux : il détesta la guerre, & aima la justice. Les oppressions, la violence & les taxes illégales cessèrent.

Enfin le peuple Romain éleva une ſtatue (a) au Pontife. M. de Thou (b) diffère ſur quelques points avec l'écrivain qu'on vient de citer ; il s'accorde cependant quant au fond avec lui & avec Rabutin. D'abord il fait l'énumération des abus d'autorité que les Caraffes, ſous le nom de leur oncle, commirent à Rome. Pendant la guerre avec Philippe II, ils imposèrent le centième, & la moitié en ſus du centième ſur les biens laïques : les propriétés des Eccléſiaſtiques furent aſſujeties à deux Décimes. Ils mirent les charges à l'encan ; & ſous prétexte de réparer l'épuiſement des finances, ils firent argent de tout. Un Théatin, nommé Hieremic, avoit déjà dénoncé au Pape leurs extorſions. Sur ces entrefaites (continue M. de Thou) Côme ayant eu à ſe plaindre perſonnellement du Cardinal Caraffe, acheva d'éclairer Paul IV. Le Pontife ordonna au Théatin Hieremic de lui fournir un mémoire inſ-

(a) La haine du peuple Ronain se réveilla à la mort de Paul IV. A peine expiroit-il qu'il la briſa, & la traina dans les rues. (Voyez Ribier Tome II, p. 827 & ſuiv, & Panvinio delle vite de pont. Paolo IV, folio 291, verſo.

(b) Liv. XXII.

tructif.

trudif. La conduite de ſes neveux (a) prouvée par les faits le pénétra d'horreur & d'indignation. Le Cardinal Caraffe eut ordre de ſortir de Rome. On ôta au Duc de Palliano le commandement de l'armée & des galères. Le Marquis de Montebello fut privé de la garde du Vatican. Mais c'eſt dans les dépêches de l'Evêque d'Angoulême à Henri II, qu'il faut lire les réſultats de l'indignation de Paul IV contre ſes neveux. « Sire, (lui » écrivoit (b) le 22 Mars 1559 cet Ambaſſadeur) » quant aux neveux du Pape, il ne » ſe voit rien juſqu'à préſent qui promette » leur rappel, la crainte duquel a fait pour » un tems tenir couverte l'extrême joye que » tout le monde avoit conçue de leur diſ- » grace. Maintenant chacun ſans aucune diſ- » ſimulation les blaſme & maudit, ſe plai- » gnant tout haut *de leur ſuperbe*, injuſtices, » rapines & violences auxquelles donne un » très-mauvais luſtre le gouvernement d'au- » jourd'huy qui *eſt très-modéré* (c), ſans faire

(a) Liſez ſpécialement les neuvième & dixième Livres des Mémoires de Boyvin du Villars.

(b) Lettres & Mémoires d'eſtat de Ribier, Tome II, p. 791 & 792.

(c) M. de Thou fait également l'éloge des réformes opérées par Paul IV dans le gouvernement. Autant l'ad-

» aucunes oppreſſions, ny violences ; & » les parties ſont bénignement ouyes tant » au Conſeil qu'à part par le Seigneur Ca- » mille (a) ; qui fait tout ce qu'il peut pour » le contenter; & au demeurant ſe tient ſur ſes » gardes, fait faire des barrieres aux portes » du bourg... Cependant tout autant qu'il » ſe trouve de ſerviteurs des Caraffes, on » leur fait commandement de ſortir de Ro- » me ; & le dixième de ce mois en fuſt » chaſſé de vingt-cinq à trente, combien » qu'ils euſſent pris congé de leurs Maî- » tres..... Brancace, autrefois Nonce en » France, a eſté conſtitué priſonnier à An- » cône où il eſtoit Gouverneur ; a eſté fait » de meſme des Gouverneurs de Boulogne » & de Peruſe (b) ; on les a amenez icy avec » ſeure garde. Ferrand de Sanguini a eu ſon » congé ; & en ſomme s'éloignent les uns » après les autres tous les parents, amis

miniſtration des Caraffes avoit été oppreſſive, autant celle qu'il y ſubſtitua fut bienfaiſante. Il n'y eut que l'inquiſition à laquelle le Pontife s'opiniâtra : on remarqua même qu'il s'y livra avec plus d'ardeur qu'auparavant : mais cela tenoit à ſes principes, & à l'âpreté de ſon caractère.

(b) Camille Urſin de Lamentano.

(a) Pérouſe.

» & dépendans des Caraffes ; & n'en a eſté » exempt le propre frere bâtard du Pape ». En voilà aſſez pour confirmer & pour éclaircir le texte de Rabutin en ce qui concerne cet évènement. A l'exception de quelques particularités, on voit qu'il s'accorde avec ſes contemporains.

Fin des Obſervations ſur le onzième & dernier Livre des Mémoires de François de Rabutin.

TABLE
DES SOMMAIRES
CONTENUS
DANS LES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

LIVRE PREMIER.

Du commencement & origine de ces guerres : puis de ce que s'eſt fait en Champaigne ; & ſa premiere ouverture, en l'an mil cinq cens cinquante & un. T. XXXVII, p. 121.

LIVRE SECOND.

Le voyage du Roy très-Chreſtien aux Allemagnes, pour la reſtitution de leurs libertez. T. XXXVII, p. 168.

LIVRE TROISIÈME.

De ce qu'a eſté executé par le Roy Très-Chreſtien au Duché de Luxembourg, à ſon retour d'Allemagne, en l'an mil cinq cens cinquante-deux. T. XXXVII, p. 230.

LIVRE QUATRIEME.

De ce qui s'eſt fait en Lorraine, devant la puiſſante cité de Metz & pays de Picardie, tant par l'armée de l'Empereur, que celle du Roy : en l'an mil cinq cens cinquante-deux. T. XXXVII, p. 280.

LIVRE CINQUIÈME.

De la priſe de Terouenne & Hedin, par l'armée de l'Empereur; puis de ce qui s'eſt fait aux pays de Artois & Cambreſis, par celle du Roy, en l'an mil cinq cens cinquante-trois. T. XXXVIII, p. 1.

LIVRE SIXIEME.

De ce qui s'eſt fait ès Ardennes, Lieges, Hennault, Braban, & Artois : tant par l'armée du Roy, que celle de l'Empereur, en l'an mil cinq cens cinquante-quatre. T. XXXVIII, p. 128.

LIVRE SEPTIEME.

De la continuelle diligence des ennemis à la fortification du meſnil (ſurnommé nouveau

Hedin) avec quelques entrepriſes du Duc de Savoye & l'armée Imperiale, ſur la riviere de Somme : enſemble d'autres faits d'armes exploittez en Picardie & Champagne. Des propoſitions & eſperance de la paix à la ſolicitation de la Royne Marie, & Cardinal Pol d'Angleterre, & des Anglois. Et ce que depuis la ſeparation de l'aſſemblée ſans aucun effect, a eſté executé à guerre ouverte, tant en Picardie que Champagne, en l'an mille cinq cens cinquante cinq.

T. XXXVIII, p. 173.

LIVRE HUITIEME.

Du grand avitaillement de Mariembour, & de pluſieurs choſes mémorables qui y advindrent au mois de Novembre mil cinq cens cinquante-cinq. De la demiſſion & depoſition volontaire de Charles V, Empereur, des Eſtats & charges de l'Empire. De la treſve accordée pour cinq ans, entre le Roy & le Roy Philippes, & des principales cauſes de la roupture d'icelles, & d'autres choſes

advenues en l'an mil cinq cens cinquante-ſix. T. XXXVIII, p. 302.

LIVRE NEUVIÈME.

Des preparatifs pour le renouvellement de la guerre, d'entre le Roy Philippes & le Roy. Des ſieges & priſes de S. Quentin, Han, & le Caſtelet: & de la rencontre & routte des François, advenue le jour S. Laurent: enſemble de pluſieurs choſes depuis advenues & executées, en ce tems, juſques au mois de Janvier en ceſt an 1557. T. XXXIX, p. 1.

LIVRE DIXIEME.

De la priſe de Calais, Guines, Hames, & de tout le Comté d'Oye: par le preux & triumphant Prince & Duc de Guiſe. De la priſe du fort Chaſteau de Herbemont és Ardennes, par le magnanime & victorieux Prince, le Duc de Nivernois: Et des grands eſtats du Royaume de France, tenus à Paris au mois de Janvier, en l'an 1558, avant Paſques. T. XXXIX, p. 143.

LIVRE ONZIEME.

Du mariage de François, premier fils du Roy, & Daulphin de France, avec Marie de Suart, Royne Heritiere d'Ecoſſe. De la priſe de la très-forte ville de Theonville, & de la ruine d'Arlon. De la desfaite des François près Gravelines, & autres choſes advenues depuis. Finalement de la paix faite & accordée entre ces deux grands Rois, en l'an mil cinq cens cinquante-neuf.

T. XXXIX, p. 196.

Fin de la Table des Sommaires, & des Mémoires de François de Rabutin.

MÉMOIRES

DE

BERTRAND DE SALIGNAC,

SEIGNEUR

DE LAMOTHE-FENELON,

Chevalier des Ordres de Saint Michel & du Saint Eſprit, contenant la rélation du ſiége de Mets en 1552.

XVIe. SIÈCLE.

NOTICE
DES ÉDITEURS,
SUR LA PERSONNE
ET SUR LES MÉMOIRES
DE
BERTRAND DE SALIGNAC,
SEIGNEUR
DE LA MOTHE-FENELON.

Si la maiſon de Salignac eſt recommandable par la nobleſſe de ſon extraction, le goût héréditaire pour les Lettres, qui l'a toujours diſtinguée, lui donne un relief que peu de familles partagent avec elle. Depuis le treizième ſiècle elle a produit des écrivains (a) de ſon

(a) L'énumération des écrivains, qui ont appartenu à cette illuſtre famille, ſe trouve dans le Dictionnaire hiſtorique de Proſper Marchand (article *Salignac*). Nous citerons entre autres Barthelemi de Salignac Auteur d'un Livre intitulé: *Itinerarium Paleſtinæ*... & Bernard de Salignac, qui compoſa un traité ſur l'arithmétique & ſur l'algèbre: mais cette production a moins honoré le dernier que les ſoins qu'il prit pour guider

nom, & pour assurer sa gloire en ce genre, il suffit de citer les ouvrages d'un de de ses membres, *de l'immortel Fenelon*. Bertrand de (a) Salignac, Comte de S. Julien, Seigneur de la Mothe Fenelon, dont nous avons à parler, imita ses ancêtres. Guerrier, négociateur, & homme de lettres, il s'acquit l'estime de ses contemporains, & la confiance des Souverains qui successivement employèrent ses talents. Fils d'Elie de Salignac (b) & de Cathe-

les premiers pas de Rabelais dans la carrière des lettres. Rabelais en a perpétué le souvenir dans une de ses lettres datée du 30 Décembre 1532.

(a) *Bertrand*, & non pas *Barthelemi*, comme on le lit mal à propos dans les mélanges d'une grande bibliothèque (Tome XXVII, Cc, p. 298) : probablement l'Auteur des mélanges a copié cette faute dans les jugements sur les Historiens de France par l'Abbé le Gendre (Tome VI de l'édit. in-12, p. 38). Il paroît que le Gendre s'étoit égaré d'après la Croix du Maine, & qu'il n'avoit pas pris garde à la rétractation postérieure de cet écrivain. Il n'auroit plus manqué à ceux qui ont confondu *Barthelemi de Salignac* avec *Bertrand* que d'adopter la bévue consignée dans la *Bibliotheca Barberina*, où l'on a méthamorphosé le Journal du siége de Mets en *un Journal de mer*. (Voyez Prosper Marchand; le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau; le Père le Long, &c.

(b) Elie de Salignac avoit sept fils. Bertrand étoit le plus jeune, selon M. le Marquis d'Aubais, Tome III de

rine de Segur, le jeune Bertrand embraſſa de bonne heure la profeſſion des armes. Les apprêts du ſiége de Mets fixoient l'attention de l'Europe entière. Charles-Quint annonçoit cette entrepriſe comme devant être le prélude de la vengeance éclatante qu'il méditoit contre Henri II. Au nom ſeul de l'homme déjà célèbre, que Henri avoit choiſi pour défendre cette place, la Nobleſſe Françoiſe accouroit ſervir ſous ſes ordres. François de Lorraine, Duc de Guiſe, n'avoit point encore commandé en chef. Sa taille héroïque, ſon intrépidité prouvée dans plus d'une occaſion, un extérieur grave & réfléchi, mais dont l'auſtérité étoit tempérée par l'enjouement & la vivacité de ſon âge, des libéralités toujours bien entendues, & l'amabilité de ſon eſprit, le rendoient l'idole de la nation. A trente-trois ans le Duc de Guiſe jouiſſoit d'une réputation que ſouvent ne procurent pas de longs ſervices, & une continuité d'exploits brillants. Nous ajouterons à ce portrait (a) que la con-

ſon recueil de pièces fugitives pour ſervir à l'Hiſtoire de France, p. 39.

(a) La fidélité de ce portrait eſt atteſtée par tous les écrits du tems. » Le Duc de Guiſe (dit Davila, Hiſtoire des guerres civiles, Tome I, p. 14) » à la fleur de ſon âge » joignant à un tempérament robuſte, à une taille no-

duite du Prince Lorrain pendant le siége de Mets confirma l'attente qu'on en avoit conçue. Les ennemis de la France admirèrent sa valeur, son intelligence, & applaudirent encore plus à son humanité. Quand le siége de Mets eut été levé, les blessés & les malades de l'armée Impériale trouvèrent dans le Duc de Guise un protecteur, & un père. Il se souvint que c'étoit des hommes, & que sous ce rapport ils avoient droit à ses bienfaits. Par la suite cet acte généreux valut la vie à plus d'un François; & l'Espagnol vainqueur, tendant la main au vaincu, lui rappelloit *la courtoisie de Metz*. Ce mot seul est au-dessus de tous les éloges; & il seroit même permis de louer avec enthousiasme le Guerrier, dont ce mot atteste la bienfaisance, si depuis son ambition n'avoit

» ble, avantageuse, un esprit vif, & un génie élevé & » propres aux plus grandes choses, étoit affable, po- » pulaire, & gagnoit par ses libéralités & par sa poli- » tesse le cœur du peuple & du soldat »... L'Auteur de la vie de Gaspard de Coligny, qui ne doit pas être suspect s'exprime ainsi (p. 21) sur le compte du Prince Lorrain « On ne connoissoit point de personne plus accomplie; « & de fait pas une des qualités, qui sont nécessaires » pour former un grand homme, ne lui manquoit. Outre » qu'il avoit une mine si majestueuse, que, quand il » n'auroit pas été Prince, on auroit cru à le voir qu'il » auroit dû l'être.

pas coûté à la France tant de larmes & de ſang.

Bertrand de Salignac, entraîné par l'ivreſſe générale, ſuivit à Mets Jean (a) de Gontaut, père de cet Armand de Biron, dont l'épée & les conſeils aidèrent Henri IV à écraſer le monſtre de la ligue. Salignac, témoin oculaire des évènements, qui ont rendu ce ſiége ſi mémorable, prit la plume, & ſe chargea d'en tranſmettre le ſouvenir à la poſtérité. Cette production, accueillie du public, lui mérita des amis d'un rang diſtingué. On eſt fondé à l'inférer de la correſpondance (b) intime qu'il entretint dès-lors avec le Cardinal

(a) Salignac le dit expreſſément dans la dédicace de ſon ouvrage à Henri II. « A cette cauſe, Sire, (y lit-on) » j'ay propoſé d'autant plus volontiers mettre par écrit » ce qu'eſt advenu au dernier ſiége de Metz, & réduire » de jour en autre ce que j'ay pu voir & apprendre ſous » M. de Biron, un de vos Capitaines, diligent *Enque-* » *reur* & ſoigneux obſervateur de la vérité ... Pluſieurs Modernes ſe ſont trompés en confondant dans cette circonſtance Jean de Gontaut avec le Maréchal de Biron ſon fils. (Voyez l'Obſervation n° 3 ſur les Mémoires de Salignac).

(b) Par rapport à cette correſpondance on renvoye le Lecteur à l'Obſervation n° 2 ſur les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXIV de la Collection, p. 423 & 424.

de Ferrare. Cette correſpondance, où il rend compte de la campagne de Henri II dans les Pays-Bas en 1554, fut également imprimée(a). Quelques années après la mort de Henri II une carrière plus analogue au génie de Salignac s'ouvrit ſous ſes pas. On ſentit à la Cour que le vaſte champ de la diplomatique étoit propre à exercer ſes talents. En 1558 on lui confia l'Ambaſſade d'Angleterre. Pendant ſept ans Salignac en remplit les fonctions. Paſſé du tumulte des camps dans le cabinet des Rois, il ſtipula avec dextérité les intérêts (b)

(a) Cette correſpondance, dont il y a eu différentes éditions, eſt fondue dans les Obſervations jointes aux Mémoires de François de Rabutin. (Voyez l'Obſervation ſur ſon ſixième Livre, Tome XXXVIII de la Collection p. 422 & ſuiv.

(b) On en trouve la preuve dans l'inſtruction envoyée par Henri III à Caſtelnau de Mauviſſière, qui après le retour de Salignac en France, lui avoit ſuccédé en qualité d'Ambaſſadeur à Londres. Comme la Cour pour des négociations importantes y faiſoit repaſſer Salignac, afin d'y ſervir d'adjoint à Caſtelnau, voici comment on s'exprimoit ſur le compte de Salignac. Con» ſidérant combien le ſieur de la Mothe-Fenelon (c'eſt ainſi qu'on le déſigne toujours dans ces dépêches) » s'eſt » très-dignement & au contentement de S. M. acquitté » par l'eſpace de ſept ans qu'il a été Ambaſſadeur en » Angleterre, peut ſervir. .. par le bon accès qu'il a de

de Charles IX ; il eut l'art en même tems de plaire à la fameuſe Eliſabeth, qui n'accordoit pas indifféremmunt ſon eſtime. On vit conſtamment Salignac à la tête des négociations les plus épineuſes, ou aſſocié à celles qui exigeoient des Ambaſſadeurs extraordinaires. Ce fut ainſi qu'au mois de Juin 1572 de concert avec le Duc de Montmorency, & avec Paul de Foix Conſeiller d'état, il propoſa le mariage du Duc d'Alençon, & de la Reine d'Angleterre. Cette négociation (a) dont les détails ſont (b) picquants, & à laquelle nous reviendrons dans les Mémoires (c) qui ſuivront, fut interrompue par des circonſtances imprévues. Ces circonſtances étoient de nature à exercer l'habileté de Salignac. Le cri des malheureux

par delà, & la bonne opinion qu'eut de lui la Reine d'Angleterre, & ſes principaux Miniſtres... Additions de le Laboureur aux Mémoires de Caſtelnau, T. III, p. 473.

(a) Le Laboureur l'a conſignée dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 650 & ſuiv.

(b) Paul de Foix, depuis Archevêque de Toulouſe, paſſe pour avoir été le rédacteur du ſommaire qui en contient le récit.

(a) On en parlera dans la notice qui précédera les Mémoires du ſieur de Caſtelnau : mais le détail de cette négociation, qui dura juſqu'en 1582, eſt reſervé pour les Mémoires de Cheverny.

égorgés à la S. Barthelimi retentiſſoit d'une extrémité de l'Europe à l'autre. La nation Angloiſe indignée ne regardoit le miniſtère François qu'avec horreur. Charles IX, ou plutôt ſa mère Catherine de Medicis, en ordonnant ce maſſacre, avoit cru dans un ſeul jour annéantir le Calviniſme. Mais des milliers de Proteſtans, échappés au glaive des aſſaſſins, couroient à la vengeance, & invoquoient le ſecours des peuples voiſins. En traitant ces infortunés comme des proſcrits, on leur avoit mis le poignard à la main. Dans une criſe de cette eſpèce, il falloit juſtifier aux yeux d'Eliſabeth les exécutions ſanglantes de la nuit du 24 Août. Il falloit déterminer cette Princeſſe à ne point enfreindre les traités (a) ſubſiſtants entre les deux couronnes. Il falloit l'empêcher de ſecourir une claſſe d'hommes qu'on vouloit exterminer, & que la politique Angloiſe ſous tous les rapports étoit intéreſſée à protéger. Enfin il falloit ne pas laiſſer Marie Stuart en Ecoſſe ſuccomber ſous les efforts d'un parti nombreux dont Eliſabeth dirigeoit l'impulſion. On ſent combien la poſition de Salignac étoit embarraſſante. On peut s'en convaincre en liſant les dépêches (b) que lui adreſſoient à

(a) Salignac venoit d'y mettre la dernière main.

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, T. III, p. 265 & ſuiv.

cette époque Charles IX, Catherine de Medicis & le Duc d'Anjou. Ces dépêches, dont on doit la publicité à l'Abbé le Laboureur (a), commencent au 9 Décembre 1572, & finissent au mois d'Octobre 1575. Salignac, remplacé alors par Castelnau de Mauvissiere, revient en France. l'avènement de Henri III au trône, la haine (b) personnelle qu'Elisabeth portoit

(a) Selon ce laborieux Écrivain, à qui notre Histoire a de grandes obligations, ces dépêches sont tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de S. Germain des Prez.

(b) L'inimitié d'Elisabeth ne paroîtra point extraordinaire à ceux qui ont lu les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 209 & 210. Les Sarcasmes que Tavannes se permit sur ce mariage, autorisent à présumer que le Prince put être aussi indiscret que son confident. Ces conjectures deviennent encore plus plausibles, si on les rapproche des deux faits suivants. 1° Paul de Foix (dans son sommaire cité cy-dessus, T. I des additions aux Mémoires de Castelnau p. 653) rapporte qu'avant de proposer en 1572 à la Reine d'Angleterre la main du Duc d'Alençon, on chercha à pallier ce qui s'étoit passé précédemment entre cette Princesse & le Duc d'Anjou. » La Reine, (dit-il) usa de » plusieurs paroles, pour monstrer qu'elle se ressentoit » des empêchements qui avoient été mis au mariage de » *Monsieur*, ce qu'elle ne put dire *sans s'alterer un peu*... Le second fait vient à l'appui de celui-ci, quoique Catherine de Médicis, en l'écrivant à Salignac, le prétende

à ce Prince, le désordre qui régnoit dans l'intérieur de la France, les guerres civiles prêtes à renaître, forçoient le Monarque François de ménager l'Angleterre. D'ailleurs Henri & sa mère aspiroient à renouer le mariage proposé entre le Duc d'Alençon & Elisabeth. La capacité de Salignac étoit connue ; & on n'ignoroit pas la considération dont il jouissoit à Londres. Dès le mois de Décembre 1575 on l'y renvoya pour se concerter avec Castelnau & le sieur de la Porte, Chambellan ordinaire

faux : mais laissons-la parler elle-même. « Le Comte » de Montgommeri (lui écrivoit-elle le 20 Juin 1574 peu de tems après la mort de Charles IX) » m'a fait » dire, mais ce n'est pas à quoy j'adjoute grande foy, » qu'il sçavoit très-bien que la Reine d'Angleterre luy » avoit dit & asseuré que, pendant que le feu Roy » Monsieur mon fils vivroit, elle continueroit toujours » en parfaite amitié avec nous, mais s'il advenoit » qu'il vint à déceder, qu'elle employeroit tous ses » moyens, & luy dust-il couter sa couronne, pour » faire la plus forte guerre qu'elle pourroit au Roy » Monsieur mon fils qui est à présent, s'il advenoit » qu'il fust Roy, ayant si grande inimitié contre luy, » pource qu'elle disoit qu'il avoit mesdit d'elle, lorsque » nous étions en propos de les marier ». Le surplus de la lettre consiste en désaveux les plus formels que Catherine exhorte Salignac à faire valoir auprès d'Elisabeth : c'est au Lecteur à juger de la validité de ces désaveux.

du Duc d'Alençon. La ſuite des Mémoires qu'on publiera, nous apprendra les cauſes qui firent échouer cette alliance projetée. Juſqu'en 1582 elle ſervit d'aliment aux ruſes & à la politique artificieuſe des deux Cours. Eliſabeth joua complettement Catherine de Médicis, ſon fils & ſes Miniſtres. Des Commiſſaires préſidés par trois Princes du ſang de France, allèrent ſolemnellement à Londres ſigner un contract de mariage, qu'on ne devoit point exécuter. Salignac fut du nombre de ces Commiſſaires ; & l'énoncé de ſes titres dans l'acte, porte qu'il étoit Chevalier des deux ordres du Roy. Il paroît qu'au milieu des guerres civiles il conſerva ſa réputation de probité, d'intelligence dans les affaires, & d'amour du bien public. Après la paix de Vervins en 1598, Henri IV le nomma à l'Ambaſſade d'Eſpagne. Salignac n'eut pas le tems de juſtifier le choix de ce grand Roi. En 1599 la mort (a) le ſurprit à

(a) Bertrand de Salignac ne ſe maria point. Pluſieurs de ſes frères, & entre autres l'aîné (Armand de Salignac, Chevalier de l'ordre du Roy Henri II) laiſsèrent des enfants. (Voyez les notes de M. le Marquis d'Aubais ſur le ſiége de Sarlat, Tome III de ſes pièces fugitives, p. 39.

Bordeaux. Ainſi termina ſes jours Bertrand de Salignac, dont on va lire les Mémoires.

Ces Mémoires contiennent (a) la relation du ſiége de Mets. L'intervalle qu'ils parcourent dura environ cinq mois. On y voit le Duc de Guiſe arriver à Mets au commencement d'Août 1552, & s'occuper juſqu'au 19 Octobre des fortifications & de l'approviſionnement de la place. A cette époque (b) le ſiége commença ſous les ordres du Duc d'Albe & du Marquis de Marignan. L'Empereur ne s'y rendit en perſonne que le 20 Novembre. Ce fut là le moment où les attaques ſe firent avec la plus grande vigueur. Vers la fin de Décembre, après ſoixante-cinq jours de ſiége, Charles-Quint le leva honteuſement.

(a) La première édition faite à Paris chez Eſtienne 1553 in-4°, eſt intitulée *le ſiége de Mets en 1552*. Collignon réimprima cet ouvrage en 1665 dans le même format. On en a donné une traduction Italienne ſous le titre ſuivant... Metz difeſa da Franceſco da Lorrena Duca de Ghiza, tradotta de Franceſe, in firenze Onofrio 1553, in-4°.

(b) Et non pas à la mi-Septembre, comme l'a écrit l'Auteur des mélanges d'une grande bibliothèque, Tome XXVII Cc, p. 301. Cet Écrivain n'eſt pas plus exact dans ſon extrait des Mémoires de Rabutin (Tome & p. ibid.) en faiſant *approcher l'Empereur de Metz au mois d'Aouſt.*

Le dix Janvier ſuivant Mets étoit libre. Il eſt inutile de répéter ici ce qu'on a dit (a) du mérite de l'ouvrage. En développant les motifs qui nous ont déterminé à inſérer l'original dans cette Collection, au lieu de ſe borner à un ſimple extrait, on a remarqué que ces Mémoires militaires, ſous la forme d'un journal, renferment des particularités qu'on ne rencontre point ailleurs. On les a conſiderés avec raiſon comme un des monuments les plus précieux du règne de Henri II: en général c'eſt là la ſource (b) où nos Hiſtoriens ont puiſé.

Les jugements qu'on a porté de la rélation de Salignac s'accordent ſur un point eſſentiel en fait d'ouvrage hiſtorique. On convient unanimement (c) de la fidélité & de

(a) Voyez l'Obſervation n° 4 ſur le quatrième Livre des Mémoires de François de Rabutin, T. XXXVII de la Collection, p. 426.

(b) Nous ne ſavons pas pourquoi Robertſon dans ſon Hiſt. de Charles-Quint ſemble en faire un reproche au Père Daniel, puiſqu'il a profité lui-même du travail de Salignac. Au ſurplus le Lecteur s'appercevra aiſément que pluſieurs faits intéreſſans par rapport à ce ſiége ont échappé à ces deux Hiſtoriens.

(c) Bibliothèque hiſtorique du Père le Long, T. II, p. 227. Jugements ſur les Hiſtoriens de France, par le

l'exactitude de l'écrivain. Le rapprochement que nous avons fait de ſon récit avec les écrits du tems, & particuliérement avec l'ouvrage manuſcrit de Channatz (a), en fournira la preuve.

Quant au ſtyle de l'Auteur, il eſt ſimple (b), & aſſorti à la matière qu'il a traité. On a l'obligation à un Imprimeur de Mets (P. Collignon) d'avoir réimprimé cet ouvrage, qui malgré ſes ſoins n'eſt pas commun. C'eſt ſur ſon édition que nous publions la nôtre; & on s'eſt convaincu qu'il

Gendre, Tome VI, p. 38; Lenglet Meth hiſtorique, in-4°, Tome II, p. 278; & Tome IV, p. 75.

(a) On a déjà fait uſage de ce manuſcrit dans les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin.

(b) Au fonds (a obſervé Collignon dans une épitre qui précède ſa nouvelle édition de la relation de Saligñac) le langage en eſt excellent, pour être de l'autre ſiècle: il eſt ſignificatif en tous ſes termes, fort intelligible, & n'a beſoin de commentaires, ni d'aucune interprétation, qui eſt tout ce que l'on peut deſirer; & ne ſe faut pas plaindre de la façon de parler de ce tems là, puiſque c'étoit celle de la Cour & de tout le Royaume, la langue françoiſe n'étant pas encore parvenue au point de ſa politeſſe; & tout de même que les anciens uſoient moins d'or que d'argent, il leur faut auſſi pardonner s'ils avoient un peu moins de grace & d'élégance en leurs expreſſions.

avoit eu l'attention de reſpecter l'ancien texte. Les raiſons qu'il en donne dans ſon Epitre dédicatoire au Maître Echevin de Mets (a) & aux autres Officiers municipaux, ſont pleines de ſens. Il nous ſemble qu'elles offrent (b) la meilleure réponſe

(a) Le Maître Echevin de Metz étoit alors en 1665 Jean Jacques de Gournay, Chevalier Seigneur de Secourt. Un de ſes pères occupoit la même place, quand Charles-Quint vint aſſiéger cette ville; & il ſe ſignala (dit Collignon) par ſa ſage conduite & par ſon exemple.

(b) » Je n'ay rien changé (dit-il) en ſa forme, ni » en ſon langage, eſtimant que c'euſt eſté traveſtir un » vieil gaulois que de luy oſter les armures du tems » auquel il vivoit, pour lui en donner à la moderne, » & tomber à peu près dans la meſme faute que ceux » qui repreſentent les anciens héros le piſtolet à la » main, au lieu de la flêche ou du javelot: auſſi » comme il eſt plus ſéant à un vieillard d'eſtre veſtu de » l'habillement convenable à ſon aage, il ſemble qu'il » eſtoit à propos de laiſſer cette Hiſtoire dans les ter- » mes qui eſtoient en uſage au ſiècle auquel elle eſt » arrivée; c'eſt de cette manière que l'on fait les mé- » dailles, deſquelles l'antiquité fait la beauté, & qui » perdroient leur prix & leur valeur, ſi les inſcrip- » tions en eſtoient traduittes ou renouvellées. En- » fin comme les choſes anciennes teſmoignent mieux » de la vérité, je me ſuis réſolu de laiſſer ce récit en » l'eſtat qu'il eſtoit; pour ne rendre mon travail ſuſ- » pect à perſonne; auſſi ne m'a t'on pas demandé

qu'on puiſſe faire à ceux dont le goût trop délicat repugne au langage un peu âpre, mais énergique & pitoreſque de nos ancêtres.

» cette Hiſtoire corrigée, ni en autre langage; & je » ne ſuis pas Auteur pour faire ni l'un ni l'autre, mais » un ſimple Imprimeur qui publie, & mets de bonne » foy en lumiere les Eſcrits de ceux qui le ſont; je » dois reſſembler au miroir fidele, qui comme diſoit » un ancien, rend les objets tels qu'il les reçoit, & » n'en altère rien en la forme, ni en la matière, ni en » la couleur.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES

DE

BERTRAND DE SALIGNAC,

SEIGNEUR

DE LA MOTHE-FENELON;

Contenant le ſiége de Mets en 1552.

APRÈS que le Roy fut de retour des quartiers d'Allemagne qui ſont deçà le Rhin, où il avoit marché avec une groſſe armée ez mois d'Avril, May & Juin 1552; pour reſtablir la liberté de la Germanie & favoriſer le Duc de Saxe Maurice, celuy de Meckelbourg & autres Princes de l'Empire ſes alliez qui eſtoient en armes contre l'Empereur Charles V, tant pour le regard de leurs franchiſes, que pour la délivrance des Duc de Saxe (a), & Landgrave de Heſſe priſonniers: & que le Roy en retournant eut exécuté pluſieurs entrepriſes au Duché de Lu- 1552.

(a) Il falloit dire de l'Electeur de Saxe (Jean Frédéric) car l'Hiſtoire lui en a toujours conſervé le titre même après que l'Empereur l'eut dépouillé de ſon Electorat.

1552. xembourg & pays de Hainault : Et ce fait (a) rompu ſon camp & ſeparé ſon armée pour prendre quelque loiſir de ſe rafraichir : nouvelles vindrent ſur la fin de Juillet, que l'Empereur s'eſtant reconcilié avec le Duc Maurice & ayant retiré à ſoy la plus part des forces qu'il avoit, faiſoit encore en Allemagne grande levée de gens de guerre qu'on ne pouvoit bonnement juger s'il vouloit employer du coſté de Hongrie (au ſecours du Roy des Romains ſon frere, qui eſtoit fort travaillé des Turcs) où bien convertir ſes forces à faire deſcente en France. Tant y a que le Roy, deſirant de toutes ſortes pourvoir à la ſeureté de ſes frontieres, pour ſouſtenir les premiers efforts que pourroit faire ſon ennemy, pendant qu'il raſſembleroit ſon armée, penſa de plus près au fait de la ville de Mets. Surquoy convient entendre qu'au voyage deſſus mentionné, le Roy à la grande requeſte (1) de l'Eveſque (b), conſentement des habitans

(a) Liſez les Mémoires de Vieilleville, Tome XXX, de la Collection, & ceux de Rabutin, Tome XXXVII *ibid.* p. 280 & ſuiv.

(b) La bourgeoiſie irritée du deſpotiſme de ſes Magiſtrats, les força de recevoir l'armée Françoiſe dans la ville.

d'icelle & accord des Princes (a) de l'Empire 1552.
eſtans alors en ligue avec luy, l'avoit miſe en ſa protection ; & y avoit laiſſé pour Gouverneur le Seigneur de Gounor (b), Gentilhomme de ſa chambre avec quelque nombre de gens de guerre : & desjà avoit on commencé de beſongner à la fortification, meſmement en l'endroit où on retranchoit la ville en y faiſant deux boulevars & tirant entre deux une courtine depuis les moulins de la baſſe Seille juſques à la grande muraille qui regarde la Mozelle, au-devant de l'Egliſe des Freres Bandes (c) Cordeliers. Et auſſi continué la plate forme de la porte des rats, dont ceux de la ville avoient auparavant fait un deſſein. Mais tous ces ouvrages n'eſtoient guères avancez pour le peu de gens qu'on y employoit, à cauſe que l'on n'eſtimoit le danger eſtre ſi prochain que bientoſt après apparut.

(a) Les Princes Allemands conſentirent à ce que Henri II, pour entrer en Allemagne, ſe ſaisît de Mets, Toul, & Verdun : mais il n'étoit point ſtipulé qu'il garderoit la propriété de ſes places.

(b) Artus de Coſſé.

(c) Ce nom de *frères bandes* avoit été donné aux Cordeliers du tiers ordre, parceque poſſédant des biens en commun ils pouvoient ſe réjouir. Auſſi en latin les appelle-t'on *fratres gaudentes*.

1552. Or l'Empereur avoit par diverſes pratiques moyenné & obtenu qu'aucuns (2) des Eſtats de l'Empire & meſmement des villes franches luy fournyroient un bon nombre de gens de guerre pour employer au recouvrement de Mets qu'il diſoit eſtre occupé par force, & de fait ſous couleur de procurer le bien de l'Empire, on luy voyoit tourner ſes deſſeins pour ravoir cette place : cognoiſſant de quelle importance elle luy eſtoit ayant eſgard à ſon Duché de Luxembourg & Pays-Bas. Et jugeoit bien eſtre neceſſaire qu'il fiſt derniere preuve de ſa puiſſance pour la remettre entre ſes mains. Dequoy le Roy eſtant adverty & luy en voulant oſter le moyen affin qu'il ne s'en peuſt aider comme il avoit auparavant touſjours fait, en toutes les armées qu'avoit dreſſé contre le royaume : délibéra de la garder tant pour eſtre choſe convenable à ſa grandeur de conſerver ceux qu'il avoit mis en ſa protection comme auſſi fort requiſe au bien de ſes affaires, & au beſoin qui ſe preſentoit d'arreſter par ce moyen la puiſſance de ſon ennemy qui eſtoit lors autant grande que de Prince qui print onc les armes contre la France. A tant pour y pourvoir de perſonnages qui fuſt non ſeulement pour le nom & dignité de ſa maiſon aiſément obey, mais auſſi pour ſa prudence &

bonne conduite ſuffiſant à ſouſtenir les efforts 1552.
d'un Empereur ſi puiſſant. Le Roy fit election de M. le Duc de Guiſe, Meſſire François de Loraine, Pair & grand Chambellan de France pour y eſtre ſon Lieutenant general & donner ordre à tout ce qui ſeroit requis pour la garde & deffence de la ville.

A cette cauſe M. de Guiſe partit de la cour, ſur le commencement du mois d'Aouſt (a) & paſſa près de Toul, ville de ſa charge, remiſe en meſme tems & par meſmes cauſes que Mets, ſoubs la protection du Roy, où pour lors la peſte eſtoit fort eſchauffée : mais nonobſtant le danger il entra dans la ville pour viſiter les reparations qu'on y avoit commencées. Et trouva qu'à cauſe de la mortalité & de la maladie du Seigneur de Sclavolle, Gouverneur de la ville, on y avoit bien peu avancé. Il y mit le meilleur ordre qu'en telle ſaiſon il eſtoit poſſible : & de là s'en vint à Mets, ayant en ſa compagnie M. le Marquis d'Elbœuf, ſon jeune frère, le

(a) Et non pas *au mois de Mars 1552*, comme on le lit dans l'extrait des Mémoires de Rabutin donné par l'Auteur des mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, Tome XXVII, Cc. p. 264. Le redacteur de l'extrait avoit ſans doute oublié qu'au mois de Mars 1552 la ville de Mets n'appartenoit pas encore à la France.

1552. Comte de la Rochefoucauld, le Seigneur de Rendan (a) freres, & le Seigneur de Biron (3), Gentilhomme de la chambre du Roy, qui l'eſtoient venu trouver en chemin, & pluſieurs autres de ſa maiſon. Dequoy eſtans avertis, M. le Duc de Nemours (b), les Seigneurs de Gounor, Vidame de Chartres (c), de Martigues (d), & autres Seigneurs & Capitaines qui eſtoient dans la ville ſortirent audevant avec les compagnies de gens de cheval & de gens de pied, pour les recueillir en la ſorte que ſa grandeur & le lieu qu'il venoit de tenir le requeroient.

Dès le lendemain, 18 du mois, il commença diſpenſer juſtement le temps au fait ordinaire de ſa charge, que tant d'yeux qui ont tousjours eu le regard ſur luy juſques à la fin du ſiege (e), n'ont creu qu'il

(a) Charles de la Rochefoucault, Comte de Rendan, tué depuis au ſiége de Rouen en 1562.

(b) Jacques de Savoye.

(c) De l'ancienne maiſon de Vandôme.

(d) De la maiſon de Luxembourg.

(e) Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'Hiſtoire particulière du Duc de Guiſe, c'eſt qu'on lui confia la défenſe de Mets à trente-trois ans, ſans qu'il eut jamais eu d'autre commandement que celui d'une compagnie de gendarmerie. Mais ſa taille majeſtueuſe, la nobleſſe de ſon port, ſon affabilité, ſa bravoure lui cap-

ait

ait mis en eſpargne une ſeule heure pour 1552.
la donner à ſon plaiſir particulier. Comme à la verité le beſoing ſi grand & ſi préſent requéroit bien qu'on uſaſt de ceſte extrême diligence. Car la ville, auſſi grande qu'elle eſt, comme de huict à neuf mille pas de tour, n'eſtoit forte en endroit qu'elle euſt, n'ayant un ſeul pied de rempar en toute la muraille, ni eſpace pour en faire, d'autant que le tout eſtoit entierement occupé de maiſonnages d'Egliſes & autres grands baſtimens, ſans qu'il y euſt aucune plate-forme en eſtat, fors celle qu'on appelle de Saincte-Marie, ni aucun boulevart que celuy de la porte de Champagne, qui eſt rond & d'ancienne ſtructure & peu commode pour s'en ſervir. Outre ce, eſtoit mal foſſoiée en la pluſpart & mal flanquée par tout : & au demeurant aiſſée à battre en pluſieurs lieux, & veue preſque par tout le dedans, & par courtine des montagnes voiſines.

Quatre ou cinq jours après la venue de M. de Guyſe, arriva le Seigneur Pierre Strozzi, Chevalier de l'Ordre, perſonnage de grande ſuffiſance, & que M. de Guyſe avoit demandé au Roy, connoiſſant ſa vertu,

tivoient tous les ſuffrages, Il ſembloit, en le voyant, qu'on ſentit qu'il étoit né pour commander.

1552. expérience & bon conſeil ès choſes d'importance : avec lequel & les Seigneurs de Gounor, de Sainct-Remy, & Camille Marin (a) forts experts & entendus en fait de fortifications, il viſita diligemment tous les endroits de la ville ; & ayant reconnu les defaux & foibleſſes qu'avons dit, commencerent à faire deſſein de plattes-formes rampars, tranchées, flancs, & autres deffences qui y connurent eſtre néceſſaires. Mais la difficulté de recouvrer nombre de pionniers pour fournir tous les endroits où il faloit mettre la main, à cauſe que la ſaiſon de meſtives (b) où nous eſtions, & les vendanges qui s'approchoient, avoient tiré aux champs la pluſpart des hommes de travail, eſtans ſeulement demeurez quelques pauvres femmes & petits garçons à la ville. Néantmoins l'ordre y fut donné ſi bon, que du premier jour les plus preſſées & néceſ-

(a) Ce Camille Marin eſt fort maltraité dans les Mémoires de Vieilleville. C'eſt au Lecteur à prononcer entre le ſuffrage de Salignac & celui de Vincent Carloix. Il nous ſemble que l'opinion de Salignac mérite la préférence.

(b) On ſe ſert encore de cette expreſſion en Touraine & dans d'autres provinces de la France, pour déſigner la moiſſon.

faires fortifications furent pourſuivies, com- 1552.
me le hauſſement de la courtine & deux boulevars du retranchement dont cy deſſus eſt fait mention, afin d'eſtre à couvert de la montagne d'*Ezirmont*, ou autrement de *la belle Croix*, qui voyoit juſques au pied par le dedans, ou l'on craignoit que l'ennemy deuſt faire ſon premier effort. L'on beſogna auſſi en toute diligence à la platte-forme de la porte à Mezelle (a), pour battre depuis la porte des Allemans, juſques vers S. Pierre des champs, & de meſme à la platte-forme de la fauſſe-braye, derriere l'encogneure de de Saincte Glocine, que ceux de la ville avoient auparavant commencée pour battre vers S. Clement & S. Pierre, & ſervir de flanc le long de la muraille vers la porte S. Thibaud : pareillement à la platte-forme des Rats, pour deffendre du coſté de l'Iſle. A quoy furent départies toutes les centaines & nombres de pionniers dont on peut finer; & fut donné charge aux gens de pied ſoldats, d'abbatre les plus empeſchans édifices qui nuiſoyent à conduire la beſogne.

Il reſtoit encor le quartier qui prend vis-à-vis du retranchement juſques à la porte des Allemans, lieu fort ſuſpect, & lequel

(a) La Moſelle.

1552. M. de Guyſe eſtimoit devoir eſtre promptement remparé, adviſant pour le mieux d'en fortifier la fauſſe-braye, aſſez ample & large pour mettre nombre de gens à la deffendre, eſtant favoriſée d'un bon & grand foſſé, ſans donner ceſt advantage à l'ennemy de le pouvoir gagner. Mais pour ne défournir les autres attelliers, & auſſi pour donner exemple, luy meſme entreprint l'œuvre avec les Princes, Seigneurs & qu'il avoit en ſa compagnie, portant quelques heures du jour *la hoſte :* & monſtrant eſtre bien convenable à un Chef de ſouſtenir au beſoin le travail & la ſueur en ſa perſonne, commé la vigilance de l'eſprit.

Il voulut auſſi ſçavoir quelles munitions de guerre pouvoient eſtre en la ville, trouva qu'il y avoit bien peu de groſſe artillerie, & meſme que la fonte d'icelle avoit eſté conduite par homme non expert, ayant laiſſé la matiere mal alloyée (a), & ſans obſerver les meſures : dont quelques pieces eſtoient desjà gaſtées, les poudres quaſi toutes vieilles de trente & quarante ans, de moindre quantité qu'il ne ſuffiſoit pour l'exécution qui eſtoit convenable de faire,

(b) C'eſt-à-dire de mauvais aloy. Autrefois aulieu d'allier, on diſoit allayer.

advenant quelque grande force, & se fit 1552.
bailler l'estat du tout par le Seigneur d'Ortobie, Commissaire ordinaire de l'artillerie, lequel le Roy avoit laissé en la ville depuis le mois d'Avril qu'il y passa. Et outre cest estat, il trouva encores quelques miliers de salpestre au magazin, pour lequel employer il mit ordre que plusieurs moulins à poudre fussent dressez.

Quant au fait des vivres, pource qu'il ny avoit de la munition que deux mille huict cens à trois mille quartes de bled & que d'en faire amas la chose estoit encore mal aisée, à cause que les laboureurs du pays n'avoyent de coutume battre leurs grains en esté sinon à mesure qu'ils en avoient à faire pour leur vivre, semer, ou payer leur redevances : il luy fut besoing faire plusieurs & diverses ordonnances pour y pourvoir. Et du commencement fit venir les quarteniers du pays & contrée, auquel il commanda assembler les Maires des villages pour leur enjoindre qu'ils eussent à faire battre diligemment les grains & en amener à certain jour, chacun du lieu de son mandement, telle quantité à la ville, qu'ils declareront pouvoir faire, & à quoy ils furent lors cottisez ordonnant que ces grains seroient mis en seure garde, au profit de ceux à qui il appartien-

1552. droit : & ou beſoin ſeroit d'en prendre pour la nourriture des gens de guerre, ce ſeroit à prix & payement raiſonnable : il s'en trouva quelques uns, mais en petit nombre, qui obeirent au premier commandement. Et à iceux meſme les ennemis de la garniſon de Thionville & les Marengois (a) plus brigands que gens de guerre, donnoient empeſchement, pillans les charettes & chevaux en chemin, & retenant les laboureurs priſonniers. Surquoy, autant ceux qui avoient bonne volonté d'obeir comme ceux qui ne l'avoient, ſceurent colorer quelques jours la cauſe qu'ils prennoient de différer ; mais nos chevaux legers ſortirent pluſieurs fois aux champs, pour leur donner eſcorte, & aſſeurer les chemins : meſme un jour M. de Nemours avec ſa compagnie, enſemble les Seigneurs de Gounor, Vidame de Chartres, les Comtes de Martigues, de la Rochefoucaud, les Seigneurs de Rendan, de Biron & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, vers Ennery aux environs de Thionville. Et advint que quelques ſoldats François partis la nuit du

(a) Paiſans du Canton de Moorange, dont tous les Écrivains François à cette époque ſe plaignent beaucoup.

chaſteau de Rodemarh (a), que lors nous te- 1552.
nions, s'en venoient à Metz. Les ennemis en eſtans advertis les ſuivirent juſques au chaſteau de Dompchamp, où ils furent apperceus par nos gens, eſtant la riviere entre deux : & nonobſtant qu'elle fut bien groſſe, le Seigneur Paul Baptiſte Fregoſſe, Lieutenant de M. de Nemours la paſſa quaſi à nage, avec quinze ou vingt chevaux & les alla attaquer. M. de Nemours & ſes gens, voulans ſuivre haſardoient de paſſer dans un endroit bien profond : mais le peril du trompette dudit Seigneur Vidame, qui avoit premier voulu eſſayer le gué, & avoit eſté forcé du courant & porté à vau l'eau, leur fut advertiſſement d'attendre celui qui avoit guidé le Seigneur Paule pour leur monſtrer un paſſage plus aiſé : en quoy il coula quelque eſpace de temps. A la fin les ennemis les voyant paſſer, bien qu'ils fuſſent en plus grand nombre qu'eux, gagnerent le pont de Ritemont (b), où ils avoient des gens de pied : leſquels ils conduirent dans les bois prochains de là : ou les ayant jettés à fauveté, les gens de cheval prirent la fuite à toute bride juſques aux portes de Thionville. Cette ſaillie

(c) Sur les cartes ce château eſt appellé Rodembach.

(a) Richemont.

1552. & autres que nos chevaux legers firent ſouvent, furent cauſe que les ennemis ne coururent tant le pays, n'y tindrent les chemins ſi ſujets qu'ils avoient accouſtumés, de ſorte que la ville commença à ſe fournir de bleds. Joint que M. de Guiſe trouva moyen d'en faire porter autre grande quantité, à meſme condition, d'aucunes prevoſtés & quartier de Lorraine, de Barrois, & de l'Abbaye de Gorze, appartenant à M. le Cardinal de Lorraine ſon frere, voiſins de la dite ville : & furent commis gens à toutes les portes pour tenir regiſtres de la quantité qui entreroit chacun jour, & en rendre compte aux Seigneurs de Piepape & de S. Belin, ordonnés Commiſſaires & Super-Intendans à toutes les munitions & proviſions de vivres : leſquels rapportoient le tout par extrait au Lieutenant de Roy. Auſſi ſe commença t'on à fournir de foin, avoine & paille, par le moyen que certains villages furent dediés particulierement aux compagnies de gens de cheval, qui pour lors y eſtoient & qui depuis y vindrent, pour en prendre leur proviſion, en payant le taux qui en eſtoit fait à prix raiſonnable, & quelque choſe d'avantage pour la voiture, s'ils prenoient des chariots : n'eſtans toutefois permis les occuper que les jours de Dimanche

& Lundy, afin que le demeurant de la ſep- 1552.
maine fuſt reſervé à ſemer les terres : & que en nous jettant hors d'une neceſſité preſente, il fut encore pourveu à celle qui pourroit ſurvenir.

Douze Enſeignes de gens de pied trouva M. de Guiſe dans Mets, leſquels pour eſtre bandes nouvelles, il taſcha à dreſſer & guerir. Entre autres choſes il commanda, que les Squades (a) d'une chacune bande qui eſtoient de garde pour la nuit, ſe rendiſſent tous les ſoirs en armes, marchans en ordonnance, de leur quartier juſques à la place, qui eſtoit devant ſon logis, ou ſe rangeoient les uns près des autres, de façon que tous aſſemblez avoient forme d'un bataillon, qu'il faiſoit quelques fois marcher en avant, puis ſoudain en arriere, monſtrant viſage de tous coſtez, baiſſer les picques comme pour combattre, ayant fait ficher un blanc à une muraille, où les arqueboſiers s'adjouſtoient. Et après leur avoir fait entendre ce qu'il vouloit par le Capitaine Favars leur maiſtre de camp, & donné le mot du guet, les envoyoit en meſme ordonnance en leurs poſtes & gardes. A quoy ils s'eſtoient ſi bien accouſtumez, que combien que leur chemin s'addreſſoit à divers en-

(a) Les Eſcouades.

1552. droits de la place & qu'aucunes troupes ſe vinſſent croiſer dans les autres, toutes-fois ils ne ſe demettoient jamais de leur rangs & files. Au reſte furent faites pluſieurs belles ordonnances, ſur la forme de vivre des ſoldats, à ce qu'ils euſſent à converſer paiſiblement avec les habitans de la ville, ſans leur faire ou dire mal, ne prendre aucune choſe qu'en payant, laiſſant les clefs des vivres & marchandiſes à ceux à qui elles appartenoient ſans retenir leurs meubles, fors ceux qui eſtoient neceſſaires pour leur uſage ordinaire, & de ne les contraindre en rien oultre leur gré, qui fut choſe ſi bien obſervée, que les uns vivans avec les autres de ſi bon accord, ſembloient eſtre cytoyens (a) d'une meſme ville. Au ſurplus pour eviter mutinations & brigues, furent faictes de par luy defences aux ſoldats, de ne prendre querelles les uns avec les autres, ſur peine d'avoir le poing coupé: en quoy il fut ſi bien obey, que jamais ne fut veu nombre de gens de guerre demeurer ſi longuement enſemble, ou il y ait eu moins

(a) Si l'on s'en rappore à Vincent Carloix, il paroît que ce bel ordre ne dura pas long-tems, & que même on y dérogea pendant le ſiége. Liſez les cinq premiers Chapitres des *Mémoires* de Vieilleville, Tome XXX de la Collection, p. 270 & ſuiv.

de querelles & debats. En cette façon les cho- 1552.
ſes de Metz commencerent à ſe réduire en bon train & conduite : mais afin qu'il n'y eut rien à dire, quand le beſoin viendroit, M. de Guiſe envoya le Seigneur Pierre Strozzy vers le Roy, luy remonſtrer par le menu, ce qui pouvoit entierement toucher l'eſtat, tant des viduailles, artillerie, munitions de guerre, fortifications, faute de pionniers, que du petit nombre de ſoldats, qu'il y avoit pour defendre une telle & ſi grande ville : auſſi pour entendre comme ledit Seigneur de Guiſe avoit à ſe gouverner avec le Marquis Albert de Brandebourg, dont cy après ſera plus amplement parlé : lequel eſtoit desjà arrivé à Treves avec une armée, au cas qu'il s'accoſtaſt plus près de Mets. La reſponce du Roy fut, « qu'il pourvoyroit à toutes choſes neceſſai- » res, auſſitoſt qu'on pourroit cognoiſtre la ve- » rité, que les entrepriſes de l'Empereur s'a- » dreſſeroient à Mets ». Et quant à la particularité du Marquis Albert, » que M. de » Guiſe uſaſt en ſon endroit, comme de per- » ſonnage, qu'il eſperoit retirer à ſon ſervice » ſans toutefois avoir trop grande fiance (a) » de luy : & qu'il tachaſt l'eſloigner de la ville » & le jetter ſur le chemin que l'Empereur

(a) Confiance.

1552. » devoit tenir venant en çà, pour conſerver » d'autant plus les vivres au devant de l'armée » qu'il meneroit.

Au commencement de Septembre, les compagnies d'hommes d'armes de MM. de Guiſe, de Lorraine & Prince de la Roche-ſur-Yon, trois des chevaux legers & ſept Enſeignes de gens de pied, furent envoyées pour eſtre de la garde & ſeureté de Mets : leſquelles eſtant venuz près du Pont-à-Mouſſon, M. de Guiſe adviſa de les embeſongner au fait de la recolte, ne voyant qu'aucun beſoing le preſſoit encore de les mettre dedans, eſtimant que ce ſeroit autant de vivres eſpargnés. Et pource que les habitans du plat pays ſe monſtroient lents & tardifs à porter leurs grains, il deſpeſcha commiſſion le ſecond jour de Septembre, au Seigneur d'Antragues (a), Lieutenant de ſa compagnie, au Seigneur de la Broſſe (b), Lieutenant de la compagnie de M. de Lorraine, & au Seigneur de Biron, Lieutenant de celle de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, de mener ceſte troupe èz terres de la ville, & de l'Eveſque de Mets les plus

(a) Guillaume de Balſac, connu ſous le nom du Seigneur d'Entragues, quoiqu'il ne poſſédât pas cette terre, fut le grand père de la fameuſe Marquiſe de Verneuil.

(b) Tué depuis à la bataille de Dreux.

eſloignées, pour faire avec la force, ſi beſoing 1552
eſtoit, que les commandements de la recolte fuſſent executés. En quoy ils procéderent ſi ſagement, que du gré du peuple, à qui on permettoit en retenir quelque quantité, pour leur nourriture de certain temps & pour ſemer, fut ameſné de ces quartiers, avant le vingtieme de Septembre, environ douze mille charges de grains, dans la ville.

Et pource que le temps ne nous permettoit aſſez de loiſir, de pouvoir conduire en defence nos remparts & plates-formes, avant la venue des ennemis, & meſmement qu'eſtions incertains, par quel endroit ils nous voudroient aſſaillir, M. de Guiſe embeſogna les Gentilshommes de ſa maiſon à faire une promte proviſion de pluſieurs choſes requiſes pour jetter à une breſche ſoudainement faite où l'on n'auroit eu temps de remparer, l'un de certain nombre de gabions, un autre aſſembla deux cens groſſes poultres de bois, autres à trouver deux mille grands tonneaux, & de planches & tables ferrées en grand nombre, remplir quatre mille ſacs de terres & de ſacs de laine autant qu'il s'en trouveroit, ſans y omettre ferre, pics, hoyaux, pelles, hottes, moutons, pour abattre les murailles : les autres à la charge des paveſades, des cavaliers de bois pour l'harqueboüſerie, des parapets,

1552. mantelets, treteaux, barrieres, rateaux, chevilles & autres engins, de chaque eſpece diverſes ſortes, pour s'en ayder par teſte & aux flancs, ſelon la diverſité des lieux & places, ou l'affaire le requerroit. Au Seigneur de Sainct-Remy ſe pourvoir de bonne heure de tous artifices à feu, au Seigneur de de Crenay remonter grand nombre d'arquebuze à croq avec leur apparéil & fourniment. Et fut la diligence telle, que toutes les choſes ſe trouverent preſtes & aſſemblées avant que le beſoin fuſt.

Nos ſoldats n'eſtoient cependant pareſſeux à la démolition des baſtimens vers la porte Saincte Barbe, portans par terre ce grand nombre d'edifices demeurez hors du retranchement, afin que ſi iceluy quartier venoit à eſtre pris, lequel toutesfois on ne délibéroit legerement abandonner, il ne s'y trouvaſt rien en eſtat qui peuſt faire faveur à l'ennemy. Et de meſmes pourſuivoient les maiſons, joignans les murailles de la ville y faiſans une eſpace tout en long pour mettre gens en bataille & y pouvoir faire rempars & tranchées. Pareillement au dehors de la ville ils abbatoient les faux-bourgs, jardins, edifices de plaiſir, & autres murailles qui euſſent peu nuire, dont il y en avoit grand nombre juſques dans les foſſés, ainſi qu'on void en ces

grandes & riches villes qui ont joüy longue- 1552.
ment du bien d'une profonde paix. Et pourroit-on s'eſmerveiller de l'obeiſſance qu'en telle dommage d'edifices ce peuple de Metz rendoit? car eſtant la choſe conduite par l'authorité de M. de Guiſe, & par gracieuſes remonſtrances dont il uſoit, il ne s'en vid un ſeul qui fiſt ſemblant le trouver dur, & la pluſpart mettoient d'eux meſme la main à les abbatre, comme concernant le bien public & la perpetuelle ſeureté de leur ville.

Encore pour ne laiſſer aucune commodité de couvert à l'ennemy s'il vouloit venir loger près de la ville, ils ruinoient les bourgs de S. Arnoul, de S. Clement, de S. Pierre des champs, de S. Julien, de S. Martin, & autres tout à l'entour : choſe qu'il ne faut eſtimer de petit travail, ni peu hazardeuſe, veu la preſſe du temps, qui ne donnoit le loiſir d'y beſongner en ſeureté : de ſorte qu'ils y ſont demeurez enſevelis & couvers de plus de deux cens pauvres ſoldats, ou autres qui leur aidoient : vray eſt que quant aux grandes Egliſes tant du dedans que du dehors, ne les voulant M. de Guyſe voir mettre par terre ſi la venue de l'ennemy & le ſauvement de la ville n'en monſtroient une grande neceſſité, les pilliers qui en ſouſtenoient les voutes &

1552. pans de mur furent pour lors ſeulement couppés & eſtançonnés de bois, meſurans que l'eſpace d'un jour ou deux nous en feroit tousjours venir à bout, quand le beſoin nous y contraindroit, ainſi que depuis avant cinq ſepmaines fut mis à exécution. Mais pource que celle de S. Arnould eſtoit de grande eſtenduë, & aſſiſe en ſi haut & proche lieu de la ville, que la voute euſt peu ſervir aux ennemis d'un dangereux cavalier ſur tout le quartier de la porte Champeneze ; on s'advança de l'abbatre, de crainte qu'ils fiſſent grand effort de s'en ſaiſir avant qu'on y peuſt remedier. Et uſa M. de Guyſe de pitoyable office vers l'Abbé & Religieux dudit S. Arnould, enſemble vers les autres gens d'Egliſe & de religion de toutes les Abbayes, Convents & Colleges abbatus, qu'il accommoda ès autres Egliſes, dont eſt demeuré grand nombre en eſtat dans la ville, trouvant ſuffiſante eſpace pour les y loger tous, avec leurs ornements & joyaux, ſans aucun empeſchement de pouvoir vaquer au ſervice de Dieu auſſi bien qu'auparavant. Et fit tranſporter en ſolemnelle proceſſion les corps & reliques de pluſieurs Saincts qu'il accompagna, & les autres Princes & Seigneurs avec luy la torche au poing, teſte nuë

nuë depuis l'Egliſe & Abbaye S. Arnould, 1552.
juſques en l'Egliſe des Freres Preſcheurs. Il ne faut omettre qu'à meſme jour & proceſſion furent transferés les cercueils eſquels giſoient en l'Egliſe & Abbaye S. Arnould la Reine Hildegarde, femme de Charles, premier de ce nom, ſurnommé Charlemagne, Roy de France & d'Auſtraſie, (duquel royaume d'Auſtraſie la ville de Mets eſtoit la Capitale) & depuis Empereur. Le Roy Louis, ſurnommé Debonnaire, fils des ſuſdits Charles & Hildegarde, auſſi Roy des deux royaumes, & Empereur; qui fut inhumé à S. Arnould l'an huict cents quarante & un : deux de ſes ſœurs, Hildegarde & Aleide (a); & deux ſœurs du Roy Charlemagne, Rotaide & Aleide (b) : Droguo (c), qui fut Archeveſque de Mets, & frere dudit Roy Louis Debonnaire, ne ſçay ſi legitime ou baſtard : Vitro, Duc de Loraine, pere de Saincte Glocine : Beatrix, eſpouſe d'un Hervic, Duc de Mets : Arvalard (d), Arche-

(a) Hildegarde, & Adélaide. Ces deux Princeſſes moururent fort jeunes.

(b) Adélaide.

(c) Drogo, un des fils naturels de Charlemagne.

(d) On n'en trouve point de ce nom parmi les Archi-Chanceliers de Charlemagne : ſeroit-ce Archambaud

1552. veſque de Treves, jadis Chancelier de Charlemagne, & depuis canonizé pour Sainct: leſquels furent tous apportés en l'Egliſe des Freres Preſcheurs (a), & illec enlevés (b) avec telle ſolemnité & auſſi honorablement que faire ſe peuſt, & que l'opportunité du temps le permettoit.

Le Marquis Albert de Brandebourg, duquel avons deſſus parlé, s'eſtoit fait Chef d'une partie des meilleurs gens de guerre que les Princes d'Allemagne euſſent en leurs armées contre l'Empereur, ayant retiré deçà par le Duc de Zimmeren, parent du Comte Palatin, l'Anſgrau de Lytembourg (c), le Comte Ludovic d'Ottinguen (d), & ſoixante-deux enſeignes d'Allemans, leſquelles il avoit reparties en quatre regimens. Dont Jacob d'Ausbourg, auparavant ſon Lieutenant, eſtoit Colonnel de vingt-deux, le

dont l'Auteur auroit mutilé le nom? ou plutôt ne ſeroit-ce point un Adélard, Miniſtre de cet Empereur.

(a) On appelloit ainſi les Dominicains, parce qu'ils s'étoient voués particulierement à l'exercice de la chaire.

(b) Et la tranſporter.

(c) M. de Thou, Liv. XI, le déſigne ſous le nom du Landgrave de Lichtemberg.

(d) Œttingen.

Comte d'Altembourg de ſeize, Riſemberg de douze, & des douze autres Joaſſen (a) Fondalbic, avec huict Squadrons (b) de chevaux, chacun de deux cents, enſemble trente-quatre pieces d'artillerie : & eſtoit venu des hautes Allemagnes en branſchantant (4) & rançonnant (c) le pays, paſſer le Rhin à Spire, & courir toutes les terres d'Auxois, juſques à la ville de Treves, de laquelle il s'eſtoit ſaiſi & mis des gens de cheval dedans, avec le regiment de Fondalbic pour la garder. Maintenant s'eſtoit venu camper au lieu de Ruranges (d) ſur la Mozelle, près de Thionville à trois lieues de Mets, d'où envoyoit ſouvent demander vivres à M. de Guyſe pour la nourriture de ſon camp, faiſant publier qu'il eſtoit là pour le ſervice du Roy. Et de fait le Roy tenoit auprès de luy l'Eveſque de Bayonne (e), pour traitter la condition du payement qu'il luy faudroit en ſe ſervant de luy. Or n'oſoit M. de Guiſe 1552.

(a) M. de Thou (Liv. XI) l'appelle Joachim Calwitz.

(b) Eſcadrons.

(c) Liſez les Mémoires de Vieilleville, Tome XXX de la Collection, p. 438 & ſuiv.

(d) Floranges, ſelon M. de Thou, Liv. XI.

(e) Jean de Freſſe.

1552. le refuſer, afin qu'il n'en cauſaſt quelque malcontentement : auſſi craignoit d'autre part desfournir ſa ville. Parquoy adviſa ſagement de ne tomber en l'une ni en l'autre neceſſité, envoyant la premiere fois tel nombre de pains & pieces de vin pour luy ſatisfaire, qui ne fut de grand foule à la munition du Roy. Et depuis, ſur ſemblable demande, luy fit entendre qu'il n'oſeroit & ne voudroit plus toucher la munition : mais luy envoyoit une autre proviſion de pain & de vin qu'il avoit fait venir pour la fourniture particuliere de ſa maiſon, adjouſtant encor nouveau preſent d'un Courſier que le Seigneur de Louviers, ſon Eſcuyer d'eſcurie, mena audit Marquis. A la fin ne voulant M. de Guyſe uſer vers luy, ſinon en la façon que le Roy luy avoit mandé ; & voyant qu'il importunoit toujours pour vivres, envoya le Seigneur Pierre Strozzy, luy remonſtrer que la raiſon de la guerre (laquelle il entendoit bien) ne portoit que l'on jettaſt vivres d'une place de telle importance que Mets, meſmement à cette heure, qu'on entendoit l'Empereur s'approcher avec une groſſe armée pour la venir aſſieger, avec ce qu'elle n'eſtoit guères bien fournie : & à peine en pourroit-on tirer la nourriture de

de ſon camp trois jours, qu'on ne l'eſpuiſaſt 1552.
beaucoup : mais qu'il pourroit prendre ſon chemin vers les Sallins (a), pays très-fertil, & là entretenir pour un temps ſon armée ; le propos ſembla avoir eſté bien receu de luy, meſmes demanda quelque perſonnage pour luy monſtrer le pays. Mais le bon jugement du Seigneur Pierre avoit desjà deſcouvert par les termes & propos qu'il avoit tenus, que ſes fins tendoient ſeulement à tirer de l'argent du Roy, & projettoit deſlors jouer ce beau tour que depuis on a veu. Lendemain fut deſpeché Gaſpar de Hus, Seigneur de Buy, Gentilhomme natif de Mets, pour l'aller conduire vers les Sallins : mais au lieu de prendre ce chemin, il s'approcha une lieuë plus en çà vers la ville, venant camper à Aëy, d'où envoya trois de ſes gens vers M. de Guyſe, luy faire entendre, que d'aller vers les Sallins,

(a) Tous les Modernes, d'après M. de Thou, (Liv. XI) ont écrit que le Duc de Guiſe engagea Albert à ſe rendre à Salins dans la Franche-Comté, & qu'il lui offrit un guide. Il eſt certain qu'Albert en avoit beſoin : car la route étoit longue. Il falloit pour arriver à cette deſtination qu'il traverſat une partie de la Lorraine & de la Franche-Comté. Nous préſumons que cette opinion ſeroit ſuſceptible d'être diſcutée.

1552. ce ſeroit trop s'expoſer à l'ennemy, en danger que luy & ſes gens fuſſent rompus, & que ſon intention eſtoit de paſſer la Mozelle, parquoy prioit qu'on luy fit faire un pont, & cependant le fournir de vivres neceſſaires, enſemble mettre en liberté quelques-uns des ſiens, qu'il diſoit *eſtre arreſtés dans la ville*. M. de Guyſe envoya recueillir & feſtoyer ſes gens par des Gentilshommes de ſa maiſon, auxquelles les Allemans firent grande inſtance de prendre la lettre du Marquis leur maiſtre, qui contenoit leur charge pour la porter à M. de Guyſe, & qu'ils viendroient puis après luy faire la reverence & faire le ſurplus. Tantoſt après s'en retournerent ſans ſe preſenter : de laquelle façon M. de Guyſe aſſés eſmerveillé ne laiſſa pourtant à rendre reſponſe, & ramentevoir (a) au Marquis touchant les vivres la raiſon que deſſus. Et quant au pont, qu'il n'avoit moyen d'en faire dreſſer promptement : mais qu'il commanderoit que tous les batteaux de Mets & du Pont-à-Mouſſon, ſe rendiſſent à l'endroit où il voudroit faire paſſer ſes gens pour en tirer la commodité qu'il pourroit. Au reſte, qu'il n'avoit aucun des ſiens priſonniers, ni ne voudroit qu'ils euſſent moins

(b) Rappeller.

de liberté & bon traitement dans la ville, 1552.
que les François. Ceſte reſponſe eſtoit ſuffiſante, & ſatisfaiſoit au tout : parquoy eſtima ledit Marquis, que ce luy ſeroit honte de ne la prendre en payement : Et commença incontinent penſer à quelque autre nouveauté : c'eſt de faindre eſtre requis, que M. de Guyſe & luy parlaſſent enſemble, & qu'il fuſt adviſé un lieu hors de la ville pour s'aſſembler. L'excuſe eſtoit preſente à M. de Guyſe, que ayant la garde de la place, ne ſeroit trouvé bon qu'il en ſortiſt : offrant au Marquis, que s'il luy plaiſoit venir dedans, il mettroit peine de le bien recueillir & traicter. Le marquis donna parole de venir le jour enſuyvant, dont M. de Guyſe envoya bonne trouppe de Gentilshommes hors la ville, vers la venuë de ſon camp au devant de luy, & trouverent quelques Alemans qui vouloyent entrer, leſquels furent receus. Et après que l'on eut longuement attendu le Marquis envoya dire qu'il ne viendroit juſques au lendemain, auquel jour il approcha encores le matin ſon camp, juſques au village de Mercy & autres d'environ, à une lieuë de la ville. Eſtans des noſtres ſortis comme le jour précédent, rencontrerent autre trouppe d'Alemans, qui di-

1552. ſoyent le Marquis n'eſtre guères loing : & qu'ils s'eſtoient mis devant pour acheter cependant quelques beſognes en la ville. L'entrée fut donnée comme aux premiers : & ſur le midy un Gentilhomme envoyé de la part du Marquis, vint porter excuſe qu'il ne pouvoit encor venir de ce jour : requerant M. de Guyſe, qu'il luy pleuſt recevoir dans la ville un nombre de mortiers & quelques munitions de boulets, pour deſcharger d'autant ſon charroy qui commençoit marcher difficilement, à cauſe que le temps s'eſtoit diſpoſé à la pluye. Dequoy encores qu'il en fuſt quelque choſe : car à la verité le pays eſt gras & boueux, pour ſi peu d'eau qu'il tombe) ſi eſt-il à croire que cela tendoit plus à imprimer quelque fidelité de luy, qu'au ſoulagement de ſon charroy, car en l'hyver après, il traina tousjours leſdits mortiers & boulets, ſans nouvel attelage de chevaux : M. de Guyſe luy accorda ſa demande, & meſmes qu'il pourroit laiſſer un de ſes gens dans la ville pour avoir la garde de ce qu'il y mettroit. Ce ſoir il envoya leſdits mortiers qui arriverent bien tard, & à heure que l'on n'a accouſtumé ouvrir places de garde : toutefois pour ne luy laiſſer aucune apparente occaſion de ſe plaindre, M.

de Guyſe ayant jetté quelques chevaux de- 1552.
hors pour faire la deſcouverte, afin d'obvier aux entrepriſes qui ſe pourroient faire, & mis force ſoldats en armes à la porte, quelque nombre d'arquebouziers aux barrieres, receut ce charroy à diverſes ouvertures de porte, & à diverſes fois, le viſitant à la raiſon qu'ils entroient les uns après les autres, afin qu'il n'y euſt choſe dont peut venir inconveniant à la ville : & cela ſi dextrement, qu'il ne fuſt donné aucune cognoiſſance de ſoubçon. Le tiers jour, on vit venir autre groſſe trouppe d'Allemans, & nulles nouvelles que le Marquis arrivaſt : dont M. de Guyſe conſiderant ceſte façon & le logis qu'il eſtoit venu prendre ſi près de nos portes, ſe douta qu'il pourroit avoir quelque dangereuſe imagination. Parquoy ne permit que ces Alemans venus dernierement entraſſent : mais doucement feit ſortir ceux qui eſtoyent dedans, en nombre de plus de quatre cents, leur offrant faire porter de la marchandiſe à la porte autant qu'ils en voudroient acheter. Sur l'heure arriverent gens de la part du Marquis, pour dire que leur maiſtre ne pourroit eſtre bien à ſon aiſe en lieu où l'on eſſayaſt faire ſes gens priſonniers : & que à ceſte occaſion il n'y eſtoit

1552. voulu venir. A quoy avoit tant peu d'apparence, que l'on ne daigna luy en mander ſatisfaction, car auſſi n'eſtoit veritable : comme M. de Guyſe s'en eſtant ſoigneuſement enquis dès l'autre fois qu'il luy avoit mandé le ſemblable, l'avoit ainſi trouvé. Toutes leſquelles choſes rapportées au ſuccès de celles qui advindrent dans ſix ſepmaines après, feront juger que le Marquis avoit entrepris une de trois choſes, ou de tirer plus de vivres qu'il pourroit pour défournir la ville ; ou bien ſurprendre la perſonne de M. de Guyſe, & mettre en danger tout le demeurant ; ou bien de gagner avec le nombre de ſes gens qui eſtoient ainſi entrez, une des portes par où il peuſt mettre toutes ſes forces dedans, & en demourer le Seigneur : mais Dieu ne permiſt qu'il en advint ainſi.

Nous avions lors paſſé la mi-Septembre, & commençoyent venir plus d'advertiſſements de la venue de l'Empereur qu'auparavant. Lequel avec les bandes Eſpagnoles, Italiennes, & les autres forces qu'il avoit aſſemblées à Iſpurg (a), Munic, Augsbourg & Ulme (b), s'eſtoit acheminé juſques ſur le Rhin : lequel ſa perſonne avec quelque nom-

(a) Inſpruck.
(b) Ulm.

bre de chevaux & certaines pieces d'artille- 1552.
rie, l'avoyent paſſé ſur le pont à Strasbourg: le demeurant de l'armée par batteaux, s'eſtant encores venu joindre à luy à Laudorf, maiſon du Comte Palatin près de Spire, où il faiſoit quelque ſejour, deux regiments qui venoyent de Francfort Ratisbonne: par le moyen dequoy ſon armée eſtoit encores engroſſie; & s'approcha depuis aux Deux-Ponts, qui eſt un lieu à quinze lieuës de Mets, d'où M. de Guyſe eut advertiſſement qu'il faiſoit avancer quinze cens ou deux mille chevaux vers le pays Meſſin, pour deffaire les noſtres, qui y eſtoient pour la recolte. Parquoy manda aux Seigneurs d'Antragues, de la Broſſe & de Biron, s'approcher vers la ville avecque leur trouppe, faiſans entendre par le pays, que l'on euſt à mettre plus grande diligence que jamais de porter vivres: & ceux qui ne pourroient ſi toſt faire, euſſent à les jetter hors des grandes maiſons & edifices, afin que s'il eſtoit beſoin en faire le gaſt, pour empeſcher que l'armée de l'ennemy ne s'en prevaluſt, on les peuſt bruſler ſans endommager les baſtiments & meubles, eſpargnant ce pauvre peuple le plus qu'il ſeroit poſſible. Il leur fut auſſi mandé, qu'ils raportaſſent un roole de tous

1552. les moulins des lieux & environs ou ils paſſoient, pour les envoyer rompre au-devant de l'Empereur : les advertiſſant encores, d'amener en venant un grand nombre de charroy pour s'en ſervir à reſerrer promptement tout ce qui ſe trouveroit à deux ou trois lieues à l'entour. Ces choſes executerent les ſuſdicts, ainſi qu'il leur eſtoit mandé : & ſe retirerent avec leurs gens vers M. de Guiſe, qui les feit entrer dans la ville le vingt-deuxieſme jour de Septembre : & les envoya loger chacun au quartier qui luy eſtoit départy : les bandes de gens de pied près des murailles, afin d'eſtre voiſins des lieux ou ils auroient à faire la garde & les gens d'armes & chevaux legers ſur le milieu de la ville : ordonnant à tous Capitaines chefs de gens de guerre, gentilshommes & ſoldats ne faire logis hors de leurs quartiers, ſur peine d'en eſtre punis.

Et ſçachant que la nobleſſe Françoiſe eſt aſſez couſtumiere de courir la part (a) ou l'affaire ſurvient, & advenant le ſiege, qu'un bon nombre s'en retireroit en ceſte ville, ou s'ils n'avoient à qui rendre particuliere obeiſſance, voudroient prendre logis ou bon leur ſembleroit, & eſtre de toutes les factions (b)

(a) Du côté.

(b) De toutes les entrepriſes.

qui s'entreprenderoient : dont on a veu sou- 1552.
vent advenir plus d'inconveniens que de bons effets. A ceste cause, feit commandement, que tous gentilshommes (a), autres qui viendroyent pour leur plaisir eussent à choisir un des Capitaines de gens de cheval, ou de pied, estans en la ville, pour se retirer devers luy, & avoir logis dans son quartier, le suyvre & accompagner à toutes les factions & entreprinses qui se feroient par luy, obeissant à l'exécution d'icelles, tout ainsi que s'ils avoient receu soulde, & fait le serment au Roy soubs sa charge, & n'entreprendre rien d'avantage, sur peine d'estre mis hors la ville. Et pource, que les ennemis eussent peu en moins de six jours, se faire maistres de la campagne, & occuper les vivres, ne tarda guères a renvoyer la cavalerie legere faire le gast (b) qu'avons dit cy dessus, & rompre les moulins, leur commandant aller commencer au plus près de l'ennemy, & au plus loing de la ville qu'il leur seroit possible : faisans en sorte qu'il demourast le moins de nourriture & de commodité de toutes choses devant leur armée, que faire se pourroit.

(a) Beaucaire, Liv. XXVI, rapporte cette ordonnance dans les mêmes termes.

(b) Le dégât.

1552. Cependant, afin que l'on fiſt plus grande diligence de reſerer ce qui eſtoit encores dehors, fut de nouveau ordonné, que dans quatre jours on euſt à mettre tous les vivres & le beſtial des villages dans la ville, pour en fournir la munition : ou les vendre au marché, à tel pris que l'on trouveroit, ſur peine que le terme paſſé, les gens de guerre & ſoldats en pourroient aller prendre ſans payer, là où ils en trouveroient. Ce commandement fiſt venir en ces quatre jours, grande quantité de tous vivres : car la pluſpart du peuple & les habitans de la ville, qui avoient encore leurs granges & maiſons aux champs toutes pleines, obeirent dans le temps. Et ceux qui ne le voulurent faire, ſentirent bientoſt la punition du meſpris & refus qu'ils faiſoient : parceque les gens de guerre ſortirent, comme il leur eſtoit permis, & allerent faire particuliere proviſion de tout ce qu'ils peurent trouver : qui fut cauſe, que aucuns ſe repentans, venoient offrir libéralement de porter tout ce qu'ils avoient, & que la main fut reſerré aux ſoldats : ceque M. de Guiſe feit volontiers, regrettant la foule du peuple, pourveu que la ville euſt ſon fourniment, En ceſte façon, ne vint guères de dommages, que ſur ceux qui avoient trop mauvaiſe volonté, & cela

meſmes porta quelque eſpargne à la munition du Roy, tenant lieu de diſtribution aux ſoldats plus de ſix ſepmaines durant le ſiege. M. de Guiſe avoit uſé de pluſieurs autres moyens, ſur le faict des proviſions de bleds, vins, beſtail, chairs ſallées, poiſſon, beurre, huille, ſel, froumages, riz, & tous autres vivres de garde, qu'il avoit fait venir de France, Lorraine, Barrois, & autres lieux, ou il s'en pouvoit recouvrer, n'ayant eſpargné ny ſon crédit, ny ſes deniers: de ſorte, que la ville fut miſe en eſtat, pour ne ſouffrir faim d'un bon an. 1553.

Sur le vingtieſme de Septembre, M. de Guiſe envoya la ſeconde fois le Seigneur Pierre Strozzy vers le Roy, l'advertir qu'il eſtoit temps d'envoyer le ſecours qu'il avoit adviſé donner à Mets, veu que l'ennemy s'eſtoit tant approché, qu'il ne falloit plus doubter de ſa venue. A quoy Sa Majeſté reſpondit, que de Sainct Michel, ou M. le Conneſtable alloit dreſſer un commencement d'armée, y ſeroit pourveu avant que les ennemys peuſſent eſtre arrivez.

Quelques jours auparavant, le Marquis Albert de Brandebourg, eſtoit retourné vers Treves, pour retirer les gens de cheval, & le regiment de Fondalbic qu'il y avoit laiſſé,

1552. & autrefois (a) revenu au tour de Mets, ou il fit cinq ou ſix logis, entretenant tousjours l'Eveſque de Bayone de paroles générales, ſur leſquelles on ne pouvoit faire aucun bon fondement : car il luy propoſoit chacun jour demandes nouvelles, & ſi exceſſives, que ledit Eveſque euſt paſſé grandement ſa charge, de les luy accorder. Il envoya querir les mortiers qu'il avoit laiſſé dans la ville, leſquels M. de Guiſe luy permis reprendre. Et environ ce temps, le Roy deſpeſcha encores le Seigneur de Lanſſoc, pour venir prendre quelque concluſion avecques luy, mais il trouva moyen de mettre tousjours la choſe en longueur : & cependant s'approcha du Pont a Mouſſon, venant loger tout joignant les portes, auquel lieu M. le Conneſtable envoya de nouveau le Seigneur (b) de la Chapelle de Biron, & à la fin M. de Chaſtillon ſon neveu, à preſent Admiral de France : lequel après avoir quelquefois conclud une choſe, incontinent après le Marquis l'envoyoit conditionner (c) de quelque autre, tant eſloignée de raiſon, qu'il s'en retourna

(a) C'eſt-à-dire une ſeconde fois.

(b) Jacques de Charbonniere, Seigneur de la Chapelle Biron.

(c) Lui envoyoit propoſer &c.

ſans

ſans réſolution. Ceſte façon intraitable, de ne ſe laiſſer conduire à quelque party honneſte de pluſieurs qui luy eſtoient offers, le rendit ſuſpect à M. le Conneſtable, qui commença penſer de luy comme d'un ennemy : & par le trouble qu'il donna, vint cet inconvenient à la ville, que M. le Conneſtable ne nous peut ſecourir de tout ce qu'il euſt bien voulu, meſmement d'artillerie : car il ne l'euſt peu faire conduire avecques moindre force que d'une armée, pour la defiance qu'avions du Marquis & de ſon camp. Bien avoit fait approcher de bonne heure quatre enſeignes de gens de pied au Pont-à-Mouſſon avant que le Marquis y paſſaſt, leſquelles furent deſlors retirées dans la ville, & depuis envoya deux cents pionniers & un nombre de pouldres que le Seigneur Horace Farnez (a) Duc de Caſtres admena, lors qu'au dix ſeptieſme du mois enſuivant : il vint pour attendre le ſiege. Oultre leſquelles, M. de Guiſe, pour la crainte d'un long ſiege, avoit mis peine en aſſembler, ou de ce qu'il en avoit tiré de ſes places, ou par autres moyens, dix milliers. 1552.

Pource que le mois d'Octobre eſtoit venu, & nous approchions de l'hyver, quelques uns eſtimerent que l'Empereur n'entreprendroit ſi

(a) Horacio Farneſe, Duc de Caſtro.

1552. tard nous aſſieger, cuidans puis qu'il avoit conduit juſques ici ſagement ſes affaires, il ne voudroit forcer à ceſte heure la nature du temps, & tant contemner (a) la rigueur du ciel, que de hazarder une ſi grande armée à la merci des neiges, pluyes & gelées, qui ſont bien vehémentes en ce pays, & ſe contenteroit pour ceſte année (b) de s'eſtre monſtré en armes en Allemagne, & d'avoir reduict à ſa devotion les Princes de l'Empire, qui au commencement de l'eſté, eſtoient entrez en guerre contre luy : mais qu'il pourroit entreprendre de venir en quelque quartier de la Champagne ou en Lorraine & Barrois, pour y faire hyverner ſon armée, & temporiſer juſques en la belle ſaiſon, que l'exécution de ſes entrepriſes viendroit eſtre plus aiſée : mais il eſtoit auſſi à penſer qu'un ſi grand amas de gens de guerre, & la grande deſpence de la ſouldoyer avec les bravades & menaſſes, dont il avoit uſé, & qu'il avoit fait publier par ſes Ambaſſadeurs & Miniſtres, tant en

(a) Et tant mépriſer.

(b) On a vu dans les Mémoires de Rabutin que le Duc d'Albe, & le Marquis de Marignan, les deux Généraux les plus expérimentés de l'Empereur, lui conſeillèrent fortement de remettre au printems ſuivant le ſiége de Metz.

Allemagne qu'en Italie, de vouloir avant 1552.
toutes choſes pourvoir au recouvrement de ce qui touchoit à l'Empire, luy feroient avancer ce ſiege. A quoy de plus fort l'inciteroit la foibleſſe, qu'il ſçavoit eſtre encore en la ville, & la crainte que les affaires du Roy par trop temporiſer ſe peuſſent tant affermir, qu'il ne fuſt plus heure de l'empeſcher. Auſſi qu'un eſprit picqué ſe promet ſouvent de ſurmonter les plus grandes difficultez, meſme qu'il avoit autre fois bien heureuſement mené la guerre en hyver. Parquoy faiſant M. de Guiſe un conſeil ſur toutes ces choſes, réſolut de pourſuivre ſa premiere & ſage délibération, de continuer avecques la plus grande diligence qu'il pourroit la fortification commencée. Et y eſtoit ſi attentif, que ſouvent il faiſoit porter ſon diner aux rampars, de peur de mettre trop de temps à aller & venir en ſon logis. Et ſi quelquefois il alloit dehors à cheval, c'eſtoit pour reconnoiſtre le pays, viſiter les advenues & logis, que les ennemis pourroient nuire & auſſi à ceux qui ſeroient advantageux tant pour nos ſallies, & mettre des imboſcades (a), que par ou nous ſérions nos retraites.

(a) *Imboſcades* eſt ce que nous appellons embuſcade. Les Italiens diſent *Imboſcata*.

1552. Les vendanges eſtoient lors achevées, leſquelles avoyent eſté faites ſans aucun empeſchement, & y avoit grande fertilité de vin par tout le pays, dont après qu'on en eut retiré une grande quantité dans la ville, beaucoup de gens de travail vindrent, qui furent employez à la beſogne, par le moyen deſquels, les plates formes commencerent d'approcher à la hauteur ſuffiſante pour s'en pouvoir ſervir. Et fit lors M. de Guiſe aſſeurer & habiller les voutes de pluſieurs Egliſes en platesformes, armées de balles de laine, qui ſeroient cavalier aux montagnes pour y mettre de l'artillerie, & batterie au loing, à l'advenue des ennemis. Et pour autant que l'on diſoit eſtre choſe bien aiſée de nous priver de ceſte partie de la Mozelle, qui paſſe dans la ville, rompant la chauſſée qui ſoutient. Au moyen dequoy toute l'eau retourneroit en ſon ancien canal, du pont des Mores hors des murailles, & demeureroient deux grandes ouvertures, ſervants de breche aux ennemis ſoubs les deux ponts des barres, par où la dite riviere entre & ſort dans la ville, furent commencées des paliſſades dans l'eau, reculées de vingt cinq ou trente pas deſdits ponts, vers le dedans de la ville pour n'eſtre expoſées à la batterie, avec bon rampart des deux coſtez du canal,

depuis leſdites paliſſades juſques aux ponts, 1552.
ſervant de flancs l'un à l'autre. Et auſſi pour le meſme danger que perdant l'eau, fuſſions privez des moulins qui eſtoient deſſus, M. de Guiſe en fit faire un bien grand nombre d'autres à bras & à chevaux pour moudre les bleds & battre les poudres.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE
BERTRAND DE SALIGNAC.

(1) DANS l'obſervation (a) n° 5 ſur le ſixième Livre de Vieilleville, on a remarqué que le Cardinal de Lenoncourt contribua beaucoup à la ſoumiſſion des habitans de Metz. Sleidan (b), & de Thou (c) l'affirment poſitivement. Ce Cardinal comptoit travailler pour lui, & parvenir ainſi au rétabliſſement de la juriſdiction fort étendue de ſes prédéceſſeurs en cette ville. On a vu dans les Mémoires de Vieilleville combien ſes eſpérances furent trompées. On ajoutera ici à ce qu'on dit du Prélat, qu'il eut en même tems l'adminiſtration de quatre Archevêchés & de trois Evéchés. Après ſes querelles avec Vieilleville, il ne conſerva pas longtems ſon Evéché de Metz. Sur la fauſſe nouvelle de ſa mort, le Cardinal de Lorraine uſant de ſes réſerves,

(a) Tome XXX de la Collection, p. 457 & ſuiv.
(b) Hiſt. de la réformation, Tome III, p. 189.
(c) Liv. X.

ſe mit en poſſeſſion de ce ſiége Epiſcopal qu'il croioit vacant. Le Cardinal de Lenoncourt prit le parti d'y renoncer volontairement. Il mourut en 1562 à ſon Prieuré de la Charité-ſur-Loire.

(2) On a déjà eu occaſion dans les Mémoires de Rabutin de relever cette erreur adopté par la pluſpart des Ecrivains François à cette époque. A les entendre, on croiroit qu'une grande partie de l'Empire ſe ligua avec Charles-Quint, pour faire le ſiége de Metz. Il eſt poſſible que quelques membres du corps Germanique, craignant de déplaire à l'Empereur, ayent fourni leur contingent dans cette circonſtance ; cependant Sleidan garde à cet égard le plus profond ſilence ; & à coup ſûr il étoit à portée d'être inſtruit de ces ſortes de particularités. Peut-être objectera-t-on que ſon ſilence a eu pour bût de ſauver la réputation des Allemands, qui auroient manqué à leurs engagements ; ſi, après avoir appellé Henri II à leur ſecours, ils euſſent fourni contre lui de l'argent, ou des ſoldats. Mais les écrivains François n'ont-ils point confondu ce prétendu ſecours, dont ils font mention, avec un autre fait avoué par l'hiſtoire ? A la paix de Paſſau une

Quentin. Il avoit été envoyé en ambaſſade par François I à la cour de Charles-Quint, & à celle de Portugal. Bleſſé dangéreuſement à la bataille de S. Quentin (a) en 1557, il fut conduit à Bruxelles, où il mourut. Ce fut ce Jean de Gontaut qui entra à Metz avec le Duc de Guiſe ; & M. de Thou (b) confirme le fait.

(4) Salignac paroît avoir corrompu ce mot : car on diſoit communément *branſtater*, & non pas *branſchatter*. Ce mot néantmoins a ſouffert différentes altérations : chez pluſieurs de nos anciens écrivains on trouve *branſqueter* & *branqueter*. On a attribué l'invention de ce mot à l'Empereur Maximilien I. Dans une lettre de ce Prince (c) à ſa fille Marguerite, en date du 25 May 1513 il s'exprimoit ainſi au ſujet du Roy d'Angleterre » .... icelui » noſtre frere peuſt dès ce meſme lieu de » Crotoy prendre un chemin au pays de Nor- » mandie, & d'illec *branſtater* tout le plat pays. Les Etymologiſtes dérivent cette ex-

(a) M. de Thou (Liv. XIX) ne parle point de ſa bleſſure. Selon cet Hiſtorien, Jean de Gontaut traité durement dans ſa priſon, mourut de chagrin.

(b) Liv XI.

(c) Cabinet du Roy Louis XII, Tome IV, p. 135.

preſſion de l'Allemand *branp-ſtecken*, qui ſignifie ravager, & à mettre contribution. En Allemagne une ſauvegarde s'appelle *brant-brief*.

Fin du trente-neuvième Volume.
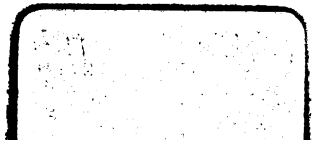
MAR 2 2 1930